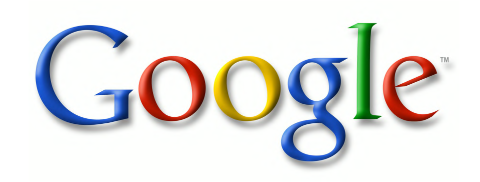
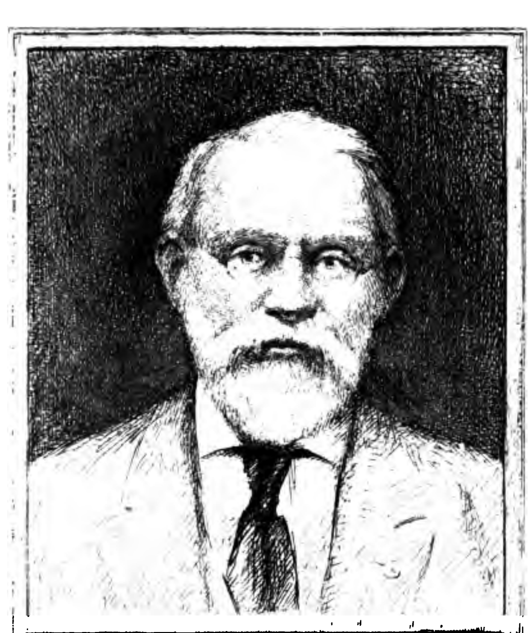










L'ACADÉMIE D'ARLES

AU XVIIme SIÈCLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

L'ABBÉ A.-J. RANCE

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES

ÉMILE LECHEVALIER

30, Quai des Grands-Augustins, 30

—

1890



L'ACADÉMIE D'ARLES

AU XVIIme SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR

J.-A. de Thou, son Histoire Universelle et ses Démêlés avec Rome, 1 vol. in-8°, Paris, 1881, Société Générale de Librairie Catholique, 76, rue des Saints-Pères.

Renaissance et Religion, Leçon d'Ouverture du Cours de Morale à la Faculté de Théologie d'Aix, 1882, br. in-8°, Ve Rémondet-Aubin, Aix-en-Provence.

Hugues de Noyers et Pierre de Courthenay, d'après un Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, 1883, br. in-8°, A. Makaire, Aix-en-Provence.

La Réforme de l'Université de Paris sous Henri IV, d'après deux Manuscrits de la Bibliothèque Méjanes, 1885, br. in-8°, A. Makaire, Aix-en-Provence.

Jacques-Marie de Condorcet, évêque de Gap (1741-1754), br. in-8°, 1885, Société Générale de Librairie Catholique, 76, rue des Saints-Pères.

De la Préparation a la Mort, par le cardinal Bona, traduction française, 1 vol. in-12, Avignon, Séguin, 13, rue Bouquerie, 1886.

Une Thèse de Rhétorique au Collège des Jésuites d'Arles (26 août 1683), précédée d'un aperçu historique sur le collège d'Arles, br. in-8°, Imprimerie Marseillaise, 1887.

Oraison Funèbre du Premier Président Henri de Forbin d'Oppède, par le P. Daverdy, S. J., publiée avec une introduction et des notes, in-8°, Imprimerie Marseillaise, 1889.

La Nouvelle Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, 1 vol. in-16, Desclée et Cie, Bruges, 1889.

L'ACADÉMIE D'ARLES

AU XVIIme SIÈCLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

L'ABBÉ A.-J. RANCE

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES

ÉMILE LECHEVALIER

39, Quai des Grands-Augustins, 39

1890

LETTRE DE M. FRÉDÉRIC MISTRAL

A L'AUTEUR

—

Avant de publier ce premier volume de l'histoire d'une académie, dont le but principal était de populariser, dans la Provence, la langue française, nous l'avons soumis au jugement de M. Frédéric Mistral, le restaurateur de la langue harmonieuse des Troubadours, l'auteur des admirables poèmes qui assurent, une fois de plus, l'immortalité au doux parler d'Arles. Voici la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire. Il nous permettra de la reproduire ici, comme la meilleure préface à ce travail, dédié à nos amis de Provence. Il ne saurait paraître sous de plus glorieux auspices.

Maillane, 22 janvier 1886.

Vous voulez bien, Monsieur l'abbé, prendre mon avis sur cette honnête Académie d'Arles que vos intéressantes recherches viennent d'exhumer. Le voici tout sincère. Je ne professe qu'une considération très modérée pour les beaux esprits de province, qui, sous Louis XIV, contribuèrent peu ou prou à implanter le culte du soleil de Versailles, et tout ce qui s'en est suivi, dans le libre domaine du soleil provençal. Je sais bien qu'il n'est pas juste de juger les idées d'un siècle

avec celles d'un autre siècle, mais vous permettrez, je crois, à un poète provençal, profondément épris de son pays et de sa langue, de regretter cet entraînement, composé d'adulation plus encore que d'admiration, qui, sous le roi-soleil, poussa toutes nos provinces à faire litière de leurs droits et de leur personnalité devant l'absolutisme et le *nordisme* triomphants.

Or, les académiciens d'Arles, prenant pour tâche de répandre dans leur cité romaine le beau langage de la cour, ou de chasser, en d'autres termes, la langue provençale de l'usage habituel « des gens de qualité », faisaient à leur manière ce que firent, au même temps, les consuls arlésiens qui portèrent au roi leur admirable *Vénus* pour recevoir en échange une croix de Saint-Louis. La Vénus d'Arles est aujourd'hui au Louvre, et le plâtre est à Arles; c'est bien gagné.

Et de l'Académie qui rêva de tailler les peupliers blancs du Rhône comme les ormes de Le Nôtre reste-t-il autre chose que le madrigal de Roubin ?

> Que faire de mon île? Il n'y croît que des saules
> Et tu n'aimes que le laurier.

Que les mânes des vingt illustres me pardonnent l'injure! Vers 1740, au grand scandale de quelques demeurants de l'Académie défunte, un fils de paysan,

appelé J.-B. Coye, se remit naïvement à écrire en provençal des épîtres, un poème et une comédie ; et il se trouve qu'Arles, oublieuse des poètes de son académie royale, a voulu voir dans Coye son poète typique, et les œuvres de Coye ont des rééditions.

Quoi qu'il en soit, Monsieur l'abbé, recevez, avec l'assurance que j'ai pris plaisir quand même à lire votre étude sur une phase curieuse de notre passé local, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

F. MISTRAL.



INTRODUCTION

—

Les lettres et les arts furent toujours en honneur auprès des brillantes populations de la Provence. Sans parler de cette fameuse école de Marseille qui, sous l'empire Romain, était l'émule des écoles d'Athènes et d'Alexandrie, et attirait dans la cité phocéenne une jeunesse nombreuse venue de tous les points de l'empire (1), nous pourrions rappeler le réveil littéraire qui signala l'époque de Charlemagne et succéda si heureusement à la période agitée et malheureuse, qui avait commencé avec l'in-

(1) Voici comment Strabon s'exprime au sujet de Marseille: « Cette ville qui naguère était l'école des Barbares et communiquait aux Gaulois le goût des lettres grecques, à tel point que ceux-ci rédigeaient en grec jusqu'à leurs contrats, oblige aujourd'hui les plus illustres Romains eux-mêmes, à préférer pour leur instruction le voyage de Marseille à celui d'Athènes. » Liv. IV

Cicéron ne se lasse pas de faire l'éloge de Marseille dans ses lettres et ses discours.

vasion des Barbares, au Ve siècle. Le sin-nombrables Troubadours des XIe et XIIe siècles portèrent la poésie provençale à son plus haut degré de perfection et de popularité. Ces poètes, recherchés des rois et des princes, charmaient par leurs chants la solitude des châteaux féodaux. A leur exemple, les seigneurs de la première noblesse se firent une gloire de joindre le titre de poète à celui de chevalier, et de chanter les dames pour lesquelles ils rompaient tant de lances, dans leurs brillants tournois.

On sait l'origine et le succès des ces tribunaux littéraires surnommés *Cours d'amour*, où l'on décidait souverainement et en grand appareil, sous la présidence d'une « haulte et puissante damoiselle » du mérite des poésies qui n'avaient d'ordinaire pour objet que la galanterie, ou des scènes de la vie des champs. A côté des poètes, les savants composaient leurs doctes ouvrages ; la médecine produisait les *Angelic*, la jurisprudence les *Blanqui* et la science ecclésiastique comptait de nombreux représentants parmi les évêques, surtout parmi les moines.

Les Juifs eux-mêmes, fort nombreux en Provence, entretenaient plusieurs collèges où l'on expliquait savamment la loi et les Écritures. Arles et Marseille possédaient de ces

établissements (1) dont l'histoire trop peu connue n'est pas sans gloire.

La langue d'Oc eut son moment de célébrité et Pétrarque lui-même hésita, dit-on, entre la langue d'Arles et la langue de sa patrie. Mais bientôt vint une période de décadence qui dura tout le XIVe et tout le XVe siècle, de plus en plus irrémédiable. Enfin, la Renaissance, éclose en Italie, s'épanouit aussi sur les rives provençales de la Méditerranée et produisit des chefs d'œuvres immortels.

Malheureusement, la vieille langue, si longtemps parlée sur les bords du Rhône, ne se releva pas; la langue du Nord, la langue des bords de la Loire et de la Seine l'emporta. Le français se constitua, s'épura peu à peu, atteignit enfin le plus haut degré de perfection qu'il puisse peut-être rêver, sous les règne de Louis XIII et de Louis XIV. Sous le grand Roi, la langue d'Oil était devenue la seule langue lit-

(1) Dans ces derniers temps, de patients érudits ont essayé de reconstituer l'histoire de la science juive en Provence et dans le Comtat Venaissin. Nous savons, qu'en ce moment, M. Fassin, conseiller à la Cour d'Aix, recherche les documents relatifs aux écoles juives d'Arles avec la persévérance qu'il apporte à s'instruire des gloires de sa ville natale.

V. *Revue des Études Juives*, oct. déc. 1883, H. de Maulde. — *Les Juifs dans les Etats Français du pape.* — *Les Juifs en Dauphiné aux XIVe et XVe siècles*, par A. Prud'homme, 1 vol. in-8°, Grenoble 1882.

Ms. de la Bibl. Méjanes, 308. — *Les Juifs du Comtat Venaissin.*

téraire, la langue vraiment nationale de cette population qui de la Méditerranée à la Manche, des Pyrénées aux Alpes, de l'Océan au Rhin, occupe ce territoire si admirablement distribué, qui s'appelle la France.

Si la Provence laissa dépérir et oublia presque sa langue maternelle, si elle aussi adopta la langue du Nord, elle ne perdit rien néanmoins de son ardeur littéraire. Noter ici les grands écrivains, les grands orateurs qui prirent naissance en Provence, serait une œuvre trop longue, mais pouvons-nous oublier que le restaurateur de la poésie française, que Malherbe écrivit à Aix les premiers vers qui révélèrent son génie ? En 1786 une réunion de savants publia sous forme de dictionnaire (1) l'histoire succincte des hommes qui ont illustré la Provence; c'est un ouvrage extrêmement intéressant et que l'on consulte toujours avec fruit. Il n'a pas fallu moins de deux volumes in-quarto pour donner place aux illustrations provençales. Malheureuse-

(1) *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin*, dédié à Monseigneur le maréchal prince de Beauvau, par une société de gens de lettres. Tomes troisième et quatrième, contenant l'histoire des hommes illustres de la Provence. A Marseille, de l'imprimerie de Jean Mossy père et fils, imprimeurs du Roi, de la Marine et libraires, à la Canebière, à côté du Bureau des Draps, 1786, avec approbation du Roi. — Les deux premiers sont consacrés à la géographie.

ment c'est une œuvre hâtive et les matériaux qui la composent n'ont pas été réunis avec assez de discernement et de critique.

Là sont classés par ordre des milliers d'hommes trop peu connus, et qui mériteraient de l'être, pour servir d'exemple à leurs descendants. C'est bien le livre d'Or de la Provence.

Gallula Roma, Arelas.
(AUSONE)

Il est toujours imprudent d'établir des comparaisons, surtout lorsqu'on doit se contenter de les ébaucher. Aussi nous ne chercherons pas à relever la gloire d'Arles au détriment de ses sœurs : Aix, Avignon, Nîmes et Marseille ; traçons seulement à très grands traits son histoire et rappelons son passé qui est trop connu, pour que nous insistions au risque de nous y attarder.

La ville d'Arles est une des plus anciennes de la Gaule, au témoignage de Bouche, d'Anibert et de tous les historiens. Son origine se perd dans la nuit des temps. Sous la domination romaine, la cité vit s'accroître son importance, attestée encore de nos jours par les magnifiques restes des monuments que les Romains y élevèrent ; temples, théâtres, bains,

amphithéâtres. Sa situation sur le bord du Rhône en faisait un port qui rivalisait avec Marseille. Arles était le centre du commerce des riches pays qui avoisinent le Rhône. Après la chute de l'empire, Arles appartint successivement aux Ostrogoths, aux Visigoths, aux Francs et aux Bourguignons. Sa circonscription territoriale était considérable. Arles fut la résidence des gouverneurs et fut même la capitale de l'éphémère royaume établi au IX[e] siècle en faveur de Boson, qui en fit hommage aux empereurs d'Allemagne (1). La domination de ceux-ci, plus nominale que réelle, dura jusque vers 1150, époque à laquelle Arles s'érigea en république, sur le modèle des villes

(1) « Un témoignage frappant de la grandeur de cette Rome des Gaules s'est conservé longtemps dans ses Champs Elysées, nommés dans le pays Alyscamps. C'est une plaine située au midi de la ville, toute remplie de tombeaux, et couverte jadis de magnifiques sarcophages... Une voix imposante dépose de son ancienne renommée. L'Homère italien, dans son poème de l'*Enfer*, chant 9, vers 112, a dit :

Sicome ad Arli' ovel Rodano stagna
Fanno i sepolcri tutto 'l loco varo,

Comme vers Arles, où le Rhône, perd sa rapidité la plaine est toute marquetée de tombeaux. »

Statistique des Bouches-du-Rhône, par M. de Villeneuve, t. II p. 428.

La célèbre nécropole s'étendait autrefois fort loin au sud-est de la ville: Il ne reste plus qu'une allée de tombeaux, encore très importante, et l'église de Saint-Honorat. Voir sur ce sujet, les très intéressantes études de M. Lenthéric: *les Villes mortes du Golfe de Lion ; la Grèce et l'Orient en Provence.*

commerçantes de l'Italie (1). Vers 1250, cette indépendance de la cité arlésienne disparut et les comtes de Provence devinrent les maîtres d'Arles. La cité n'avait conservé que certains privilèges, restreints encore par le traité de 1385 (2). Enfin le 29 janvier 1482, elle passa, avec le reste de la Provence, sous la domination du roi de France Louis XI, que Charles, dernier comte de Provence, avait institué son héritier. L'édit d'union fut donné par Charles VIII, le 24 octobre 1484.

Les privilèges, libertés et franchises d'Arles allaient chaque jour en s'amoindrissant. La suite des temps et surtout la Révolution française ont placé la ville d'Arles sous le droit commun, et la vieille cité est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement des Bouches-du-Rhône.

Mais son passé brillant ne saurait être oublié : la cité de Constantin, berceau du christianisme dans les Gaules, illustrée par la sainteté et la science de ses évêques, par les grands événements qui se sont accomplis dans ses murs, conserve dans l'histoire une

(1) Sur la République d'Arles, voir *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 340, et 1046.

(2) V. « Mémoire sur le gouvernement municipal d'Arles, » (Bibl. Méjanes, Ms. 839).

place que lui envient bien des villes plus prospères aujourd'hui.

En raison de son rôle important et de sa situation privilégiée de capitale soit de province, soit de royaume, ou de ville indépendante, puis favorisée par les comtes de Provence et les rois de France, leurs héritiers, Arles comptait parmi ses habitants de nombreuses familles nobles. Son immense territoire (103,050 hect.) relativement peu peuplé, était divisé en grandes propriétés qui se sont longtemps transmises dans les mêmes familles, retenues dans Arles, tant par leurs intérêts, que par l'attachement au sol natal, qui est une des notes caractéristiques de la population arlésienne. Aussi, dans la vieille cité, les hôtels sont nombreux, chaque famille possédait le sien et la ville d'Arles se glorifiait de ces innombrables familles, de noble extraction, qui y faisaient leur séjour habituel. Cette noblesse souvent turbulente dépensa longtemps son activité dans des guerres stériles dont l'histoire locale a conservé le souvenir. En outre, la Provence placée aux avant-postes de la France, fut si souvent envahie que l'esprit guerrier n'avait pas le temps de s'y endormir.

Après les guerres de Charles-Quint, vin-

rent les guerres religieuses, puis la Ligue et durant tout le XVI[e] siècle, le sol de la Provence fut sillonné par des soldats en armes. La noblesse était toujours au premier rang des combattants. Henri IV rétablit enfin la paix dans la France épuisée et ferma l'ère des guerres civiles. Le calme revint en Provence et la noblesse déposa les armes. Mais l'exubérante vie provençale ne pouvait être contenue : ces soldats de la veille avaient besoin d'une occupation, je dirais presque d'un dérivatif. La littérature s'offrit à eux comme un passe-temps utile et ils s'y jetèrent avec enthousiasme. De là de nombreuses réunions littéraires, où chacun apportait ses œuvres, œuvres d'improvisation, rarement de longue haleine, œuvres légères, brillantes mais vite oubliées et remplacées par d'autres non moins éphémères. Dans ces réunions, ressouvenir des Cours d'amour, on discutait sur la littérature et sur la galanterie (1), car le plus souvent la littérature provençale n'avait d'autre but que la galanterie, et il est resté peu de chose de cette activité littéraire, cependant fort grande : quelques sonnets, quelques pièces de poésie légère, quelques-unes de

(1) Nous employons ce mot dans le sens noble que lui donnait le XVII[e] siècle.

ces improvisations où triomphe la vivacité de l'esprit méridional, et c'est tout.

Une de ces réunions littéraires a laissé des traces plus profondes que les autres et joué un rôle d'une très réelle importance. Nous voulons parler de *l'académie royale d'Arles*, fondée par quelques gentilshommes intelligents, instruits, amis des arts et des choses de l'esprit. Sans doute, cette académie n'a pas jeté un très vif éclat et les circonstances vinrent trop tôt arrêter son essor. Nous le constatons à regret, mais son histoire n'est pas sans intérêt, ne fût-ce qu'en raison des noms qu'elle rappelle et qui sont les noms des plus grandes familles d'Arles. On peut y étudier une des phases de ce grand mouvement littéraire qui embrassait toute la France. Si Paris en était assurément le centre, les provinces n'y restaient pas étrangères.

Arles donna l'exemple dans le Midi et ce fut le succès de son académie qui porta les villes voisines à en établir de semblables. Nîmes en fonda une en 1682, tandis que Marseille et Aix attendirent bien des années encore avant de pouvoir organiser leurs académies (1726). Il ne nous déplaît pas d'insister sur ce point et de rappeler hautement que la noble cité d'Arles devança ses voisines de lon-

gues années. Ajoutons même qu'elle devança presque toutes les villes de France et que son académie fut une des premières établies en province sur le modèle de l'Académie française.

On a dit de l'académie d'Arles que ce fut, en résumé, une fille sage qui fera peu parler d'elle. Le mot est vrai et jusqu'à ce jour elle n'a pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble. Son histoire reste encore à faire.

En 1841, *le Publicateur* d'Arles publia des notes pour servir à l'histoire de l'académie d'Arles, dues à la plume d'un des meilleurs écrivains arlésiens. En 1863, M. Galle, professeur de rhétorique au collège d'Arles, prononça à la distribution des prix un discours sur l'académie d'Arles, écrit avec une grande élégance. Enfin, en 1868, M. Fassin, un érudit modeste et savant, reproduisit à la fois dans *le Musée* le discours de M. Galle et les notes du *Publicateur,* en les accompagnant d'une étude nouvelle puisée aux meilleures sources, et qui y ajoutait de nombreux et intéressants détails. Si nous mentionnons encore l'article du *Dictionnaire de Provence* (1),

(1) Fort inexact en ce qui concerne la ville d'Arles.

les remarques historiques à la suite du Panégyrique de la ville d'Arles par le *P. Fabre* de Tarascon, minime, et les notes éparses dans les divers historiens de Provence, nous aurons rappelé presque tout ce qu'on a publié sur l'académie d'Arles.

Il existe aux archives et à la bibliothèque publique de cette ville de nombreux documents relatifs à l'académie, en particulier le registre original de ladite académie, les notes de *Bonnemant*, de *Pierre Véran*, le portefeuille du chevalier de *Romieu*, les œuvres de *Roubin*, etc.

Il y a là tous les éléments nécessaires pour une monographie complète et détaillée : nous n'avons pas la prétention d'écrire cette monographie, car il nous a été impossible de recueillir tous les documents indispensables. Nous voulons simplement raconter l'origine de cette société, son affiliation à l'Académie française et le rôle que jouèrent, dans cette circonstance, deux hommes qui furent l'âme de l'œuvre : MM. *De Grille Robias et d'Aimar de Châteaurenard.*

Autour de ce noyau, nous grouperons quelques faits intéressants, de façon à donner une idée générale de ce que fut, dans Arles, la nouvelle académie, de ses progrès, puis de sa décadence. Nous dirons aussi un

mot des essais de reconstitution tentés, vers 1730, par M. de Romieu.

Si nous ne pouvons être complets, nous serons, du moins, d'une exactitude scrupuleuse, car tous nos renseignements seront pris soit aux archives d'Arles, soit dans des ouvrages contemporains, soit dans des auteurs dont nous contrôlerons sévèrement le témoignage.

Enfin, s'il nous échappait quelques inexactitudes involontaires, on voudra bien nous le pardonner, en considération de la difficulté extrême que l'on éprouve toujours à écrire l'histoire locale d'un pays, auquel on n'est attaché que par les liens d'une hospitalité récente encore. Des amis obligeants ne nous ont pas ménagé leurs précieux conseils : à tous nous offrons ici nos plus sincères remerciements.

Aix-en-Provence, 2 février 1885.



L'ACADÉMIE D'ARLES

CHAPITRE I.

Les origines de l'Académie royale d'Arles. — Le viguier de Grille, les anonymes. — Louis XIV à Arles : le duc de Saint-Aignan et les gentilshommes d'Arles. — Premières réunions, les premiers académiciens.

—

En 1582, le jeune J.-A. de Thou, le futur historien, alors conseiller clerc au Parlement de Paris et un des commissaires envoyés pour rendre la justice en Guyenne, passa par Arles, dans un voyage qu'il fit dans le Midi de la France. « Cette ville, dit-il (1), qui fut autrefois la capitale d'un royaume, en conserve encore quelques marques, qui sont aussi peu considérables que le fut la durée de ce royaume. On y voit dans le Rhône quelques piles du pont qui la joignait à la partie qui était de l'autre côté (2); mais

(1) De Thou, Mémoires Ed. de Bâle, 1742, in-4°, t. XI de l'Histoire, p. 65.

(2) Les culées antiques de ce pont romain sont encore visibles sur le quai moderne, dans lequel on les a soigneusement conservées. V. Lenthéric, la Région du Bas-Rhône, p. 7, H. Revoil. Notice sur deux ponts romains à Arles, Nîmes, 1864.

où il ne reste plus que les ruines d'un amphithéâtre et plusieurs tombeaux qui sont les monuments de son ancienne grandeur. Aujourd'hui la principale noblesse du pays y fait son séjour ordinaire ; ce qui n'est point en usage dans les autres provinces ; il n'y a point de ville dans le royaume qui ait de plus grands privilèges et de plus grands revenus. »

Cette nombreuse noblesse fixée à Arles avait l'amour des belles lettres et recherchait avec empressement les plaisirs de l'esprit. Un grand mouvement littéraire se manifestait d'ailleurs dans la France entière, durant la première moitié du XVII[e] siècle, et ce mouvement ne fut nullement entravé par les troubles de la Fronde. Chaque ville importante était un foyer de lumière, un centre de culture intellectuelle. En 1635, l'Académie française fut fondée à Paris et, sur son modèle, il devait s'établir bientôt dans les diverses provinces de la France, des « compagnies de gens d'esprit pour travailler à la pureté du langage et traiter avec élégance toutes les matières de science et d'éloquence. » Ce sont les termes dont se sert Louis XIV, dans ses lettres patentes de 1668, portant érection de l'Académie d'Arles.

Cette ville, en effet, n'était point restée en arrière et de bonne heure elle eut sa réunion de gens d'esprit. Elle fut l'une des premières, sinon la première à posséder une académie.

Les origines de l'académie royale d'Arles méritent de fixer un moment l'attention ; nous verrons combien était grande l'activité intellectuelle dans nos provinces méridionales. Il ne s'agit nullement de sauvegarder le vieil idiome provençal, bien au contraire, il s'agit de populariser la langue du Nord et « d'introduire la pureté de la langue française, dans une province maritime où le mélange des nations apporte ordinairement la corruption et le changement du langage (1). »

Dès l'année 1622, il s'était formé, sous l'inspiration d'un gentilhomme, M. de Grille d'Estoublon (2), dans la ville d'Arles, une sorte de cour d'amour, sous le titre d'Académie du bel esprit et de la belle galanterie. Cette société (3) ne semble avoir eu qu'une existence

(1) Lettre patente du mois de septembre 1668.

(2) Celui que les historiens d'Arles appellent le Grand Grille.

(3) « Un gentilhomme dont nous avons appris à vénérer le nom noblement porté encore parmi nous (A), rassembla quelques gentilshommes animés comme lui de la passion des lettres, et fonda une société dont les membres s'appelèrent les *anonymes*. Son exemple fut imité et bientôt la ville d'Arles compta dans son sein plusieurs sociétés littéraires. Que se passait-il dans ces réunions de beaux esprits arlésiens ? On s'entretenait des nouvelles de la littérature, des progrès du langage ; on traitait des questions de morale, de poésie, d'antiquités. A chaque découverte nouvelle — et l'on sait que notre sol est une mine inépuisable — on publiait des mémoires, qui, s'ils contenaient beaucoup d'erreurs — erreurs dont la critique moderne a fait justice — prouvaient au moins l'enthousiasme qu'excitaient ces exhumations du passé, on y faisait même de la politique. Le

(A) M. de Grille d'Estoublon.

très éphémère, néanmoins elle donna peut-être l'idée de l'académie. C'est, du moins, l'opinion que nous trouvons soutenue dans un curieux manuscrit de la Méjanes d'Aix : Abrégé historique de l'Académie d'Arles.

« L'an 1622, étant consuls de cette ville Pierre de Boche, chevalier, Nicolas d'Icard, Gaucher Peinct et Claude Génin, bourgeois, le viguier Jacques de Grille, seigneur de Robias, savant dans les belles lettres et attaché à la gloire de sa patrie, y rassembla tous les beaux esprits des provinces circonvoisines et en forma une société littéraire sous le titre d'*Académie du bel esprit et de la belle galanterie*, pour susciter dans la nation ces semences de goût que François Ier, père des lettres, y avait jetées, mais que les troubles du royaume avaient comme étouffées dans tous les esprits. On proposait dans cette société, espèce de cour d'amour si vantée, sous les anciens comtes de Provence de la maison de Barcelone, des questions galantes que décidaient les dames et les

droit de remontrance que les parlements devaient perdre bientôt, le jour où Louis XIV entra tout botté dans le lieu de leur réunion, notre lion, le lion arlésien, se l'arrogeait fièrement.

Dans une pièce singulière, écrite par un membre de la société des Anonymes, ce roi du désert se plaint avec une certaine fierté de voir la population, placée sous sa garde, menacée de perdre quelques-uns de ses privilèges. »

Discours prononcé par M. Galle, professeur de rhétorique, à la distribution des prix du collège d'Arles, le 13 août 1863.

chevaliers composant cette école d'honneur et de vertu, où on ne s'occupait qu'à polir les esprits, et à exciter ce goût d'émulation seul capable de faire fleurir les belles lettres (1). »

Cette société compta parmi ses membres des Guise, des Montmorency, des d'Oraison, des Fouilloux, des membres de la noblesse la plus distinguée de Provence. M. Fassin, dans un intéressant article publié dans *le Musée* (1868), nous a donné, sur l'Académie de bel esprit, de curieux détails puisés dans les recueils de l'abbé Bonnemant conservés à la bibliothèque publique d'Arles. Il nous sera utile de lui en emprunter quelques-uns et d'user de la permission qu'il a bien voulu nous accorder.

Cette société littéraire était regardée comme une école d'honneur, de vertu et de galanterie, elle contribua beaucoup à polir les esprits et à y exciter une sérieuse émulation pour les exercices de l'intelligence (2). C'est à propos de cette société qu'un Parisien écrivait vers cette époque : « Cela vous surprendra, mon lecteur, si vous êtes de la cour, qu'à deux cents lieues de cette orgueilleuse ville, qui regarde toutes les autres comme des barbares, à l'un des bouts du

(1) Ms 1060 de la Bibliothèque d'Aix, *Abrégé historique de l'Académie royale d'Arles*, p. 1 et 2.

(2) V. *Panégyrique de la ville d'Arles*, par le P. Fabre, 1743, et les notes historiques qui l'accompagnent.

royaume, dans une ville éloignée de ce pays, qu'on appelle le grand monde, on rencontre des gens qui parlent tout comme vous pourriez le faire, qui jugent et raisonnent des vers et de la prose, en gens du métier. » (V. Recueils Bonnemant, vol. *Académie.*)

Ce beau zèle cependant n'eut qu'un temps et l'existence de l'Académie de galanterie fut assez courte, ainsi que nous l'avons dit, mais l'éveil était donné. D'autres réunions littéraires s'étaient formées dans Arles et lorsque, en 1660, le jeune roi Louis XIV traversa cette ville (1) avec toute sa cour, le comte de

(1) *Annales d'Arles*, Ms de la Méjanes, 806, année 1660.

LE ROY A ARLES

Le 28 décembre de l'année précédente il fut tenu un conseil sur les préparations et commissions pour la réception du roy en cette ville en suite des avis donnés par M. le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, et M. d'Oppède, premier président. Le 13 janvier de ladite année le roy Louis XIV, venant de Toulouse, et passant par Tarascon, arriva en cette ville.

Le 17 mars suivant, le roy ayant voulu honorer cette ville de sa présence à la sortie de cette province, ainsi qu'il avait fait à son entrée, envoya à MM. les consuls, deux heures avant son retour, un exempt des gardes pour leur dire de sa part qu'il ne voulait point de harangue, mais seulement les civilités ordinaires. Il en partit le 19 pour Avignon. Voyez la relation imprimée de ce qui s'est passé à la réception de S. M. en cette ville, laquelle est dans les titres du roy et dans ceux des privilèges, voyez encore les conseils et assemblées de ladite année tenues à ce sujet. Il fut présenté au roy, à son second voyage en cette ville, le cahier des affaires de la communauté pour raison de quoi MM. les consuls députèrent à Avignon, pour avoir la réponse d'iceluy et pour obtenir lettres patentes sur la confirmation des privilèges. Ce qui leur fut accordé.

Saint-Aignan, alors gentilhomme de la chambre du roi, homme d'esprit, grand ami des lettres et qui devait entrer, quelques années après, à l'Académie française, se lia avec divers membres des sociétés littéraires arlésiennes et fut si enchanté, dit M. Galle (1),

1659. « Dans ce consulat, sçavoir le 13 de janvier 1660, un mardy, le roy est arrivé en cette ville et y a esté jusqu'au mercredy 16 du mesme mois avec la reine sa mère, M. le duc d'Anjou son frère, M. le cardinal Mazarin, etc.

Le roy a esté logé en la maison de M. de Bouchon, la reine à l'archevêché, Monsieur chez M. Decais, le cardinal à Saint-Jean. Le roi n'a point voulu d'entrée royale et ayant séjourné deux mois à Aix, ou autres villes de la province, il est revenu à Arles le 17 mars et en est parti pour Avignon et Orange le 19. » Registre des noms des consuls ou syndics d'Arles Bib. Méjanes Ms 807 (Voir la *Gazette de France*, 1660, p. 83, 105, 296.).

(1) Discours déjà cité plus haut.

François de Beauvillier, comte, puis duc de Saint-Aignan, naquit le 30 octobre 1610. Sa famille originaire du pays chartrain, était alliée aux Courtenay, La Trémouille, Rohan, Rochechouart, Béthune, en un mot à tout ce que la noblesse de France compte de plus distingué. Il eut une carrière militaire brillante et se signala au combat de Vaudrevanges (1635), au siège de Landrecies (1639), etc. Maréchal de camp, puis lieutenant général, il combattit victorieusement la Fronde en Guyenne et en Berri. Il reçut 20 blessures pendant les 14 campagnes auxquelles il prit part. Gentilhomme de la chambre du roi, puis gouverneur de Touraine (1661) et enfin du Hâvre il consacra ses loisirs à la culture des lettres. Ce fut lui qui donna à Louis XIV l'idée d'encourager les savants par des libéralités. Il composa quelques pièces de vers où l'on trouve de la facilité, de la grâce et un peu de mauvais goût. Elles sont conservées dans les œuvres de Scarron, de Mme Deshoulières et les recueils de Vertron. D'une exquise politesse, on l'appelait à la cour le Paladin. Il était le grand organisateur des fêtes royales et Louis XIV l'avait en particulière estime.

« de la noble émulation qui les animait tous, qu'il promit de demander au roi des lettres patentes pour faire affilier ces sociétés, réunies en une seule, à l'Académie française. » Cette promesse fut lente à se réaliser. En attendant, huit beaux esprits se réunissaient régulièrement pour s'occuper de littérature. C'étaient MM. d'*Eyguières-Gageron*, l'abbé de *Barrême, de Boche, de Bouvet du Val, de Cays, Giffon, de Romieu et de Sabatier* (1663).

« Ces Messieurs s'assemblaient régulièrement tous les lundis, et deux d'entre eux, qu'on en avait prié,

Le duc de Saint-Aignan était un lettré : plusieurs de ses poésies ont paru dans les Mercures galants et dans quelques autres recueils de son temps; l'abbé de Marelles, dans son *dénombrement d'auteurs*, lui attribue même une tragi-comédie intitulée : Bradamante. L'abbé d'Olivet, dans l'Histoire de l'Académie, dit que les poésies connues du duc de Saint-Aignan témoignent « qu'il possédait les règles de l'art comme ceux qui en font leur principal objet; mais que par une finesse de l'art même, il y répandait de ces négligences méditées, qui donnent lieu de croire qu'on n'en fait que son amusement. »

En 1667, il concourut pour le prix de poésie accordé par l'Académie de Caen à la meilleure pièce de vers en l'honneur de la Sainte Vierge et fut victorieux, sans que la faveur y eût la moindre part, puisque l'on ne connaissait pas son nom. Cette pièce est publiée dans le Recueil des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge, tenu à Caen dans les grandes écoles de l'Université.

L'abbé d'Olivet nous apprend encore que beaucoup de ses compositions poétiques n'ont jamais été livrées à la publicité.

C'est en somme une noble figure de gentilhomme de cour, lettré, actif, brave et chevaleresque.

Il mourut le 16 juin 1687.

apportaient à la compagnie des dissertations où, de deux propositions contraires, chacun en avait pris une à prouver..... L'on trouve dans les registres beaucoup de sujets aussi curieux, sur lesquels ces Messieurs s'exerçaient innocemment, agréablement et utilement, laissant toujours aux ecclésiastiques qui étaient parmi eux, à traiter les sujets qui pourraient avoir du rapport à la religion (1). »

Pendant quelques années ces réunions se tinrent aux époques déterminées. Leur succès était grand mais il était à craindre qu'il n'en advint de la nouvelle association comme de ses devancières et qu'elle ne disparut par suite de la mort ou de la dispersion de ses membres. Déjà les troubles et les révoltes survenus en Provence avaient éloigné momentanément quelques-uns des gentilhommes qui la composaient. Les réunions étaient de plus en plus espacées et de plus en plus désertes. La promesse du comte de Saint-Aignan de faire affilier la société à l'Académie française, semblait oubliée. Cette situation préoccupait les organisateurs de ces réunions: après de longues réflexions, ils se convainquirent de la nécessité de s'adjoindre de nouveaux collègues pour infuser une nouvelle vie à leur œuvre. L'idée ne tarda pas à être mise à exécution.

(1) P. Fabre, *Panégyrique de la ville d'Arles*, 1743.

« Les troubles et les divisions de la France privèrent plusieurs savants de fréquenter cette société, les assemblées devinrent désertes, et ce ne fut que le 20 avril 1666 que MM. François d'Ayguières, chevalier, sieur de Méjanes et de Gageron, — Jean de Sabatier de l'Armeillère, — Jean Giffon, docteur en médecine, — Gaspard de Romieu, chevalier, — Réné de Barrême, conseiller clerc en ce parlement, — Henri de Boche, chevalier, capitaine des chevaux légers, — Michel Bouvet, sieur du Val — et Joseph de Cays, chevalier, seigneur de la Fossette, formèrent le dessein dans une promenade qu'ils faisaient sur la Lice, de relever la société en s'associant quelques hommes distingués de cette ville, portés à la faire briller. Le 25 avril, jour de la fête de Saint-Marc, ces Messieurs s'assemblèrent dans la maison de M. de Boche, et ne s'occupèrent qu'à dresser quelques règlements (1). »

Il était nécessaire en effet de rédiger des statuts pour assurer l'organisation et l'avenir de l'entreprise, si l'on ne voulait pas qu'elle eût le même sort que les essais précédemment tentés.

Ce petit groupe d'hommes intelligents appartenait

(1) Ces huit savants renouvelèrent la société littéraire établie en cette ville par Jacques de Grille de Robias, Viguier, en 1622 (Ms 1060), p. 2-3, v. Le Registre original de l'Académie, arch. d'Arles.

aux meilleures familles de la ville, sauf *Giffon* à qui la distinction de son esprit tenait lieu de noblesse. Tous étaient unis par un longue amitié, plusieurs par les liens du sang et il est hors de doute que le dessein arrêté par eux, le 20 avril 1666, n'eût été souvent l'objet de leurs conversations. Ils avaient à cœur de maintenir la vieille réputation d'intelligence, méritée par la cité d'Arles et d'en continuer les traditions littéraires.

Quelques notes rapides sur ces fondateurs de l'Académie d'Arles trouveront ici leur place. Pour ceux d'entre eux qui nous sont moins connus et sur lesquels les renseignements sont moins nombreux, nous renvoyons le lecteur à l'extrait du Mercure galant de 1678, que nous citerons plus loin.

Nous puiserons surtout nos renseignements dans l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence, dédiée à Messeigneurs les sindics et commissaires possédans fiefs du corps de la noblesse élus parmi les membres du même corps dans son assemblée générale tenue à Aix, le* 3 *juin* 1754. Cet ouvrage en trois volumes in-4°, avec plusieurs planches gravées à Aix « chez Coussin, graveur près le Palais » fut imprimé à Avignon, chez la veuve Girard, imprimeur-libraire, place Saint-Didier, 1757 et 1759, avec permission des supérieurs : il est signé *Artefeuil.* Ce pseudonyme, d'après une note manuscrite de

l'exemplaire de la bibliothèque Méjanes d'Aix, n° 5534, serait celui de Gaillard Lonjumeau (1).

Nous avons contrôlé le témoignage d'Artefeuil par ceux de l'abbé *Robert de Briançon*, (L'état de la Provence dans sa noblesse, 3 vol. in-12, Paris, 1693), de *B. de Maynier*, de Saint-Marcel Franfort, doyen et primicier de l'Université d'Aix. (Histoire de la principale noblesse de Provence, 1 vol. in-4°, Aix, 1719).

Nous avons aussi consulté la Critique du nobiliaire de Provence, de l'abbé Robert de Briançon, par Joseph de Barcillon de Mauvans, dont la bibl. Méjanes possède trois copies manuscrites (2).

Ajoutons que nous avons parcouru plusieurs des nombreux manuscrits relatifs à la ville d'Arles, conservés également à la Méjanes (3).

(1) D'après M. Roux-Alphéran (Les rues d'Aix, 1, 197), l'histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence d'*Artefeuil* aurait pour auteurs Pierre-Joseph Laurent de Gaillard Longjumeau seigneur de Ventabren, conseiller à la Cour des Comptes, né à Aix, le 21 août 1709 et mort le 2 octobre 1766; et Louis-Charles-Marie d'Arnaud de Rousset, conseiller au Parlement, né à Aix en 1727 et mort en 1784; tous les deux étaient fort versés dans l'histoire du pays.

(2) Bibl. Méjanes, Ms 642-643, 800 et 820.

(3) Nous les citerons au passage. Mentionnons seulement ici le Ms 388, petit vol. in-12, sans titre. Sur le dos on lit « Mémoires d'Arles. » Ce manuscrit a été composé par un Porcelet Il fut trouvé dans les livres vendus à M. David (libraire à Aix) en 1779, par le marquis de Porcelet. Une note de la main de M. de Méjanes, en tête de ce Ms, nous apprend qu'il fut acheté par lui chez David, le 1er mai 1779, pour la somme de 2 livres.

Enfin, à la bibl. d'Arles, nous avons compulsé le Nobiliaire de la ville d'Arles, par l'abbé ***Bonnemant*** (Ms 78-79), une copie de la Critique du Nobiliaire qui diffère de celles qui se trouvent à Aix, et l'Histoire de la noblesse d'Arles, par Pierre Véran.

François d'Aiguières, chevalier, est né probablement en 1637, d'une famille très ancienne. Un de ses ancêtres, Pierre, de Maillane, fit un accord en 1287 avec l'archevêque d'Arles. Un autre membre de la famille, Pierre d'Aiguières (Petrus de Aqueria) était consul noble, à Arles, en 1420 et, en consultant le Ms 808 de la Méjanes, on peut se convaincre que de 1534 à 1786 le nom d'Aiguières revient sans cesse dans la liste des consuls. François d'Aiguières lui-même fut consul de 1684 à 1690, et il succédait à son père dans cette dignité.

Les d'Aiguières dont le nom est souvent écrit : Eiguières, comme dans l'Histoire de la noblesse de Provence par Artefeuil (art. de Sade, seigneur d'Eiguières), d'autres fois Eyguières, sont alliés aux Quiqueran, aux Romieu, aux de La Tour, aux Porcelet, aux de Grille, aux Cays, aux Thomassins, aux Gallifet, aux Varadier, aux Brancas, etc. (1).

Il se compose de 406 pages écrites, plus quelques-unes en blanc. Les Notices sur diverses familles d'Arles sont assez succinctes, mais très exactes.

(1) V. le Ms 812, de la Méjanes, recueil de Bouquier, savant arlésien. A la page 170, se trouve une généalogie des Aiguières,

Depuis le seizième siècle ils étaient seigneurs de Gageron et de Méjanes en Camargue. D'après la critique du Nobiliaire de Provence de l'abbé Robert de Briançon (1), les Ayguières, sont nobles de sang, de nom et d'armes ; ils tirent leur nom de la seigneurie qu'ils possèdent de toute antiquité (2).

Durant la Ligue, les d'Aiguières prirent parti pour le roi, et l'un d'eux eût la tête coupée dans Arles, en 1588, parce qu'on l'accusa d'avoir voulu trahir les Ligueurs. Henri IV déclara plus tard cette mort glorieuse pour la famille. En 1679, Jean-

tirée des Mémoires du P. Loys, cordelier d'Arles, touchant la famille d'Aiguières.

(1) Bibl. Méjanes, in-fol., Ms 820.

(2) Bibl. d'Arles, fonds Véran, *La noblesse d'Arles*, p. 45. Eyguières est un gros bourg de 3,000 h., chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles, sur le versant oriental des Alpines et la lisière de la Crau. L'ancien nom est Aygairia (1044) à cause des sources qui y abondent. On y voit les ruines d'un château féodal et une fort belle église.

Le nom latin et le nom vulgaire d'Eyguières indiquent assez que ce pays était marécageux et entouré d'eau. La partie nord d'Eyguières, sur les confins de Sénas porte le nom de ***Paluds de la Baume***. Un fossé d'écoulement appelé la ***Grande Roubine*** traverse ces marais en formant la limite entre le territoire de Lamanon et de Roquemartine. Ce dernier village fait partie de la commune d'Eyguières. Il existait d'abord, à l'endroit que l'on appelle Le Castellas, qui ne présente plus aujourd'ui que des ruines, plus tard il fut bâti à l'endroit qu'il occupe actuellement. La terre de Rochemartine fut érigée en marquisat en 1671, en faveur d'André d'Aube. Cette famille est éteinte et ses titres ont passé dans la famille de Lubières ; le château de Rochemartine a été restauré depuis la Révolution.

Sur Eyguières, voir la Statistique du département des Bou-

Baptiste Piquet, capitaine dans le régiment de Conty, d'une famille originaire de Picardie mais fixée à Arles depuis plus d'un siècle, épousa Philise d'Aiguières de Méjanes. Son fils aîné, appelé également Jean-Baptiste, fut créé marquis de Méjanes, en 1724. Ce premier marquis de Méjanes est le père de Jean-Baptiste-Marie Piquet, marquis de Méjanes, seigneur du Baron et de Saint-Vincent, né en 1729 et mort à Paris en 1786. Consul d'Aix, procureur du pays de Provence en 1777 et 1778, il signala son administration par une foule d'actes d'utilité publique. Il avait formé une riche collection de livres et de manuscrits achetés par toute l'Europe durant de longues années. Il la légua à la ville d'Aix par testament. C'est la bibliothèque Méjanes, installée à l'Hôtel de Ville. Elle comptait alors près de 100,000 volumes ; depuis lors elle a été augmentée dans de grandes proportions et c'est maintenant une des plus riches bibliothèques de Province (1).

Jean de Sabatier appartenait à une famille arlésienne de noblesse assez récente.

ches-du-Rhône. par M. le comte de Villeneuve, 4 vol. in-4°, Marseille, 1824, t. II, p. 1085 et s. q. q.

Dict. pratique et portatif des Bouches-du-Rhône par A. Saurel, 1 vol. in-18, Marseille, 1880.

(1) Voir la Notice sur la bibliothèque d'Aix, dite Méjanes, Aix, Aubin 1831, par M. Rouard, bibliothécaire.

« Les seigneurs de l'Armillière, portant le même nom que la famille précédente (Sabatier) mais des armes différentes, sont connus à Arles où ils ont leur demeure, depuis Antoine de Sabatier, qui obtint de Louis XIII des lettres d'ennoblissement le 19 juin 1619, enregistrées aux archives du roi à Aix, le 2 septembre suivant. (Registre religionis, n° 33, fol. 106.) (1). »

Cependant le dictionnaire des hommes illustres de Provence assure, d'après Robert de Briançon, que les Sabatier furent ennoblis en 1571, en la personne de *Jean Sabatier*. Nous ne savons non plus pourquoi il appelle notre académicien N. de Sabatier, tandis que son vrai prénom est Jean. Mais ces erreurs sont malheureusement assez nombreuses dans le dictionnaire. Jean de Sabatier de l'Armillière (non de La Mélière comme dit le Nobiliaire de Provence, ni de la Meillère comme il est écrit au Ms 1060), naquit à Arles dans la première moitié du XVII[e] siècle. Il fut page aux petites écuries d'Artois et prit part à l'expédition de Catalogne, avec le duc d'Anjou au service duquel il était attaché.

« Il se distingua par son savoir et par sa probité. Il donna au public un recueil de poésies avec des Epitres morales et académiques qu'on lit

(1) Histoire héroïque de la noblesse de Provence, 3 vol. in-4°, par Artefeuil. Avignon. 1757, t. II, p. 351.

toujours avec plaisir. Il avait lu dans les séances de son académie des dissertations curieuses sur des sujets très intéressants. Voici le sentiment de l'abbé Gouget sur ses épitres : « La sagesse (dit-il) caractérise les épitres morales et académiques de M. Sabatier. » Elles furent imprimées à Lyon en 1687, in-12, au nombre de 54, toutes fort courtes et adressées à des personnes connues. Les sujets en sont excellents, mais l'auteur ne s'y est pas arrêté assez pour satisfaire pleinement le lecteur.... Toute la poésie de ces épitres est dans le style familier, mais sans bassesse (1). »

(1) Dict. des hommes illustres de Provence, t. II, 186.

La famille de Sabatier n'existe plus. L'origine de sa noblesse est rapportée d'une manière si contradictoire par les divers historiens qu'il est difficile de se prononcer. Selon Robert de Briançon, t. III, p. 4, cette noblesse daterait de 1571. Il est certain que Jean de Sabatier, marié en 1660 avec Monique Cotel, fut maintenu dans sa noblesse, lors des recherches qui furent faites, le 22 février 1667, en exécution d'une ordonnance de Louis XIV.

Sabatier, noble de race. — Jean Sabatier, de la ville d'Arles, est issu de Jean Sabatier du lieu de Gardanne, taxé après avoir été baptisé ensuite de la déclaration du roy Louis XII comme nouveau chrétien de race judaïque. Il fut annobli par lettres patentes du roy Charles IX, l'an 1591. Il a fait deux branches, Louis de Sabatier en fait une et Jean de Sabatier en fait l'autre. Elles portent pour armes d'azur à trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe, un croissant d'argent posé en abisme.

Devise : pleno sidere plenæ.

Critique du Nobiliaire de Provence, Ms 820, p. 1148. Voir sur la famille de Sabatier, *Maynier*, Nouveau état de Provence, 1 vol. in-8 (Avignon, sans date), p. 109.

Sabatier a laissé, à l'état de manuscrits, des *Mémoires de cour et de guerre* et des *Mémoires des affaires publiques* qui ont été publiés pour la première fois, par M. Fassin, dans le *Musée*, revue arlésienne, 3e et 5e séries, et qui constituent, en quelque sorte, son autobiographie.

Jean Giffon, docteur en médecine, était originaire d'Arles (1). Il était grand amateur d'antiquités et collectionneur émérite ; il avait une bibliothèque choisie et quelques beaux tableaux. (Seguin, antiq. II, 9.) Il prit une part très active aux travaux de l'Académie.

Il fut membre de l'académie des *Ricurati* de Padoue et paraît n'avoir produit, en dehors de ses travaux académiques, qu'un opuscule (Mesnier, impr. libraire à Arles, 1669) contenant la relation des fêtes données en l'église de la Visitation d'Arles, à l'occasion de la canonisation de saint François de Sales (2).

Joseph de Cays était fils de Gilles de Cays, gouverneur et commandant des Saintes-Maries, marié, le 30 avril 1617, avec Julie des Porcelet de

Ms Bonnemant, 77-78, Nobiliaire de la ville d'Arles et la noblesse d'Arles, Ms Pierre Véran.

(1) Voir ce qu'en dit le *Mercure galant*, n° de janvier 1678.

(2) Cette relation serait-elle la même qui est conservée manuscrite aux archives des B.-du-Rh. fonds Nicolaï, 62 ? La relation imprimée se trouve dans les Recueils de Bonnemant, à la bibl. d'Arles, recueils inappréciables pour l'histoire civile et religieuse de cette ville.

Fos ; il épousa, le 14 avril 1650, Françoise de Castillon, fille de François de Castillon et de Madeleine de Varadier Saint-Andiol. Il fut consul d'Arles en 1667 et, en 1678, il faisait partie de l'assemblée communale. Il mourut en 1690 (1). Les registres de l'Académie mentionnent souvent des travaux de lui, mais il n'en est rien resté, du moins à notre connaissance. Il était excellent latiniste.

Lors du passage de Louis XIV et de sa cour dans la ville d'Arles, Joseph de Cays donna l'hospitalité au duc d'Anjou (2). L'Académie le chargea, ainsi que nous le dirons plus bas, de différentes missions.

Les fils de l'académicien, Joseph et Pierre de Cays furent reçus chevaliers de Malte, en 1668.

« Ils ont fait preuve de 32 quartiers ; savoir : 16 du côté paternel et 16 du côté maternel, dans lesquels se trouvent les familles les plus qualifiées de Provence. D'or au lion d'azur, couronné, lampassé, armé et vilainé de gueules. Cimier : un lion naissant de même

(1) Annales de la ville d'Arles, bibl. Méjanes, Ms 787-788.

« Le 18 octobre 1690, l'académicien Joseph de Cays, âgé de 60 ans, mourut et laissa de Françoise de Castillon trois fils, François, Joseph et Pierre, chevaliers de Malte. En 1660, il reçut dans sa maison le duc d'Anjou. » Bibl. Méjanes, Ms 1060, 2me partie, p. 31.

(2) L'hôtel de Cays se trouve sur la place de Cays, au chevet de Saint-Trophime.

et pour supports deux porcs-épic d'or. Devise : Fortior in adversis (1). »

« La maison de Cays, établie à Arles depuis 400 ans est originaire de Nice et issue de Jacques de Cays, amiral des mers de cette ville sous Charles I d'Anjou. Il fut envoyé en 1262, avec une armée navale, pour soumettre les Génois qu'il obligea à prêter serment à ce prince (2). »

Un des petits-fils de l'amiral, Jacques de Cays, épousa à Arles, en 1351, Raymonde de l'Estang Parade. Il fut élu premier syndic de la ville, en 1353 puis en 1359, et il fut au nombre des députés qui obtinrent la confirmation des privilèges d'Arles par Marie de Blois régente de Louis II d'Anjou, comte de Provence, en 1395.

Les Cays remplirent très souvent d'importantes fonctions dans la ville d'Arles. Ils sont alliés aux

(1) L'état de Provence, par Robert de Briançon, 1, p. 500.

(2) Hist. de la noblesse de Provence, par Artefeuil, t. 1, p. 244. Cf. Bibl. Méjanes, Ms 388, p. 283-286.

« Après la maison de Porcelet, la plus ancienne que nous trouvons dans Arles est celle des Cays. » Noblesse d'Arles, par Pierre Véran, p. 111-119. Elle fournit plusieurs chanoines de Saint-Trophime et le dernier représentant a été François de Cays, chanoine de Saint-Trophime, qui mourut vers 1820. Ses lettres d'ordination et de nomination sont aujourd'hui entre les mains de M. Bernard, archiprêtre d'Arles.

Voir la Critique du Nobiliaire de Provence, Méjanes, Ms 800, p. 9. Maynier, Hist. de la principale noblesse de Provence, p. 100, Robert de Briançon, Etat de Provence, t. 1, p. 497. Bonnemant, Nobiliaire de la ville d'Arles.

Quiqueran, aux d'Eyguières, aux Porcelet, aux Castillon, aux de Grille, aux Isnard, aux de Boche.

La famille *de Barrême* est originaire de Marseille et l'on cite des actes de 1405 et 1406 passés par Antoine Barrême, juge des premières appellations, dans lesquels il est qualifié *nobilis et circumspectus vir*. Elle s'illustra surtout dans la carrière judiciaire, quoique plusieurs de ses membres aient embrassé la carrière des armes.

La branche des seigneurs de Manville descendait de René Barrême, II du nom, procureur du roi à Arles, en 1602, puis juge en cette ville, après la mort de son père. Saxi, dans son *Pontificium Arelatense*, cap. 117, en parle avec éloge. Il eût d'un premier mariage deux fils et une fille. L'un, Pierre, fut chanoine de l'église d'Aix et conseiller-clerc au Parlement de Provence, l'autre entra à l'Oratoire. D'un second mariage avec Diane de Barras, il eut deux fils et deux filles Le fils cadet, Louis, docteur en théologie, prédicateur du roi, fut abbé de Chamosin, et les deux filles se firent carmélites.

L'aîné seul, Charles de Barrême, se maria avec Marguerite d'Aguilhenquy de Chateaufort, en 1636

Il était juge royal d'Arles et, en 1663, il obtint du roi des lettres patentes qui le confirment dans sa noblesse. Elles furent enregistrées, aux archives

royales de Provence, le 27 novembre 1663, Registre *Oppressa*, fol. 328.

Charles de Barrême est le père de ***René***, IV du nom, ***chanoine*** de la métropole d'Aix et conseiller-clerc au Parlement de Provence (1), après la mort de son oncle, Pierre de Barrême.

Un des neveux de René, René V du nom, devint plus tard chanoine de l'église d'Arles. On voit que cette famille donna à l'église nombre de ses membres les plus marquants.

D'après une note marginale ajoutée au Rôle des noms de Lieux et taxes exigées des chrétiens issus de race judaïque, par Louis XII en 1512 (2), les Barrême de Manville descendraient de Jean de Barrême, juif converti de Tarascon.

Nous ne savons sur quoi se base cette assertion contraire aux données du Nobiliaire de Provence.

(1) René de Barrême était docteur en théologie depuis le 24 novembre 1658, voir Catalogus E. E. D. D. doctorum almæ Universitatis Aquensis, 1 vol. in-4°, Aix, 1677. Il avait fait ses études classiques au collège des jésuites d'Arles. Il est cité parmi les acteurs d'une pièce de théâtre, jouée le 3 novembre 1653, en l'honneur du duc de Mercœur récemment nommé gouverneur de Provence. V. à la bibl. d'Arles, Ms Bonnemant, vol. Académie : *Les beaux jours d'Amalthée* ou *la Provence restaurée dans son bonheur, par les mains invincibles de S. A. le duc de Mercœur,* tragi-comédie allégorique à Arles, par François Mesnier, impr. du roi et de la ville, 1653. Réné de Barrême mourut en 1702. Il était conseiller depuis 1677.

(2) Bibl. Méjanes, Ms 777, p. 5. Cfr. archives des B.-du-R. fonds Nicolaï, 102 pièces, 70-74.

Elle est combattue par *Maynier* et par *Artefeuil*, mais elle est admise par la *Critique* du Nobiliaire de Provence, qui prend si souvent le contre-pied de Robert de Briançon, et, de nos jours, elle a été reproduite par le Nobiliaire des Bouches-du-Rhône. La *Critique* nous semble accorder une trop grande autorité à cette fameuse liste des Néophytes, dont on s'est si souvent servi, pour attribuer une origine juive à plusieurs familles de la Provence et du Comtat. Cette liste est-elle bien authentique (1), et les juifs qui y sont portés sont-ils les ancêtres des familles du même nom? Là est la question et elle n'est pas résolue.

On ne peut guère contester la noblesse des Barrême, sanctionnée par les lettres patentes du mois d'août 1658 (2), et confirmée par un arrêt des commissaires chargés de vérifier les titres de noblesse, en 1667.

(1) Voir aux Archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, numéro 102, les pièces 2 et 3. Ce sont deux exemplaires, imprimés à Aix, chez *Esprit David*, d'un arrêt de Louis XVI, rendu en avril 1778, et enregistré, à Aix, le 12 juin 1778, qui défend, en particulier, d'invoquer contre certaines familles nobles de Provence, la liste des néophytes taxés par Louis XII, le 21 décembre 1512. Elle est déclarée nulle et non avenue « attendu qu'elle ne se trouve point au dépôt de la Cour des Comptes » et que l'on ne peut « être assuré qu'elle a existé ou qu'elle n'a pas été réformée. »

(2) C'est la date exacte des lettres patentes enregistrées seulement le 27 novembre 1663.

V. *Robert de Briançon*, l'Etat de Provence, t. I, p. 346. Selon *Maynier*, Nouveau Etat de Provence, p. 49, l'arrêt serait du 4 septembre 1667, et c'est probablement la date exacte. Voir Note

Les arguments invoqués par la *Critique* n'ont donc pas de valeur, car il n'était pas nécessaire que Pierre et René de Barrême, conseillers-clercs au Parlement de Provence, annoblissent leur famille par leurs charges. Pierre de Barrême fut pourvu d'un office de conseiller clerc, érigé en 1639, par lettres patentes données, à Paris, le 31 janvier 1640, et fut reçu, le 18 juin suivant. Il résigna son canonicat, en faveur de son neveu *René,* et cette résignation fut approuvée, par le chapitre de Saint-Sauveur, le 16 août 1676. Dans cet acte, René de Barrême est qualifié, *jurium doctor* et prieur de Saint-Georges au diocèse d'Arles. Il avait été ordonné prêtre, le 17 décembre 1672, dans la cathédrale de Saint-Anne, par *Jean-Baptiste de Sade de Mazan*, évêque de Cavaillon. Il fut mis en possession de son canonicat, le 17 septembre 1676 (1),

de divers jugements de noblesse rendus, en 1667, fonds Nicolaï, n° 102 ; *Annales d'Arles*, Bibliothèque Méjanes, Ms 807, à l'année 1667 ; *Bonnemant*, le Nobiliaire de la ville d'Arles, Ms 78-79. Voir dans le *Musée*, 5me série, l'Analyse du livre de Raison de *Pons de Barrême* (1617-1647).

(1) Archives de l'Archevêché d'Aix, 42e Registre des Insinuations ecclésiastiques, du 28 octobre 1675 au 30 mars 1683, p. 108 et sqq. Toutes les pièces relatives à cette nomination y sont enregistrées et la lettre d'ordination est attestée par un notaire d'Arles, le 28 décembre 1672, et enregistrée sous la date du 18 décembre 1676. *Jean-Baptiste de Sade* était le cinquième fils de Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, Saumane et Beauregard, colonel de la cavalerie légère du pape, au Comtat, et *de Diane* de Simiane La Coste, d'Avignon. Il fut nommé évêque de Cavaillon en 1665, à la mort de son oncle, *Richard de Sade*,

et peu après, il fut pourvu par lettres patentes, données à Saint-Germain en Laye, le 17 décembre 1676, de l'office de conseiller-clerc dans lequel il fut reçu, le 9 mars 1677 (1).

René de Barrême devint plus tard vicaire général et Robert de Briançon atteste qu'il s'acquittait de tous ces emplois « avec une singulière estime de ceux qui ont l'honneur de le connoistre. » René de Barrême mourut le 8 décembre 1697, dans ses fonctions (2). Maynier lui reconnaît « un mérite de distinction », le P. Fabre le cite parmi « les plus fameux prédicateurs modernes » à côté du P. *Maure* de l'Oratoire, arlésien comme lui, et M. de Villeneuve le mentionne parmi les principaux littérateurs de son temps (3).

Gaspard de Romieu avait été reçu chevalier de

et mourut le 21 décembre 1705, âgé de 75 ans. Il a laissé quelques ouvrages et la réputation d'un pieux et savant évêque. Voir *Artefeuil*, t. II, p. 367.

(1) Histoire du Parlement de Provence..., par Jean Louis Hyacinthe *Hesmivy de Moissac*, continuée jusqu'en 1771, par *Charles Antoine de Mazenod*, t. II, p. 625, Ms de la Bibliothèque de M. le marquis Eugène de Boisgelin, à Aix. Pierre mourut en septembre 1676, car, au vol. 42*, cité plus haut, nous trouvons la collation du prieuré de Seillon, faite le 14 septembre 1676, par le duc de Vendôme au sieur Pelot, de Paris, *après la mort de Barrême*.

(2) Et non en 1702, comme il est dit p. 22, note 1. Voir son acte d'inhumation Registres paroissiaux de Saint-Sauveur, 1696-1699, fol. 50, Archives de la ville d'Aix.

(3) Nouveau Etat de Provence, p. 50 ; Remarques Historiques, p. 185 ; Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III, p. 317.

Malte, en 1659. Il était le troisième fils de Charles de Romieu, sieur de Lirac, qui avait épousé, en 1625, *Pierrette de Grille*, fille de Valentin de Grille et de Magdeleine de l'Estang (1). Les Romieu sont nobles de sang et d'origine : leur berceau fut, assure-t-on, l'Espagne. « La famille de Romieu d'Arles est de très grande ancienneté, on la trouve dans toutes les chartes de l'église Saint-Trophime et dans les registres de l'hôtel de ville d'Arles (2). »

Les différents nobiliaires de Provence sont d'accord sur la noblesse des Romieu et, en 1667, *Charles de Romieu* n'eut pas de peine à produire ses titres devant les commissaires royaux. La filiation des Romieu est rapportée tout au long par Robert de Briançon, auquel Maynier se réfère absolument (3).

Gaspard de Romieu est assez souvent cité dans le

(1) Voir Essai sur le grand prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, suivi du catalogue des chevaliers de la vénérable langue de Provence, par le comte *Emmunuel Ferdinand de Grasset*, 1 vol., in-fol. Paris, Paul Dupont, 1869.

Cfr. Robert de Briançon, l'Etat de Provence, t. II, p. 624 ; *Artefeuil*, Noblesse de Provence, t. I, p. 528. *Gilles*, frère de Gaspard, était chevalier de Malte depuis 1644. Leur frère aîné, *Paul Antoine de Romieu* se maria et continua la famille. Il fut nommé, en 1655, lieutenant général au siège d'Arles. Plusieurs Romieu furent chevaliers de Malte ; l'oncle de l'académicien, appelé également Gaspard, était chevalier depuis 1624.

(2) *Critique* du Nobiliaire de Provence, Bibliothèque Méjanes, Ms 820, p. 1127.

(3) Robert de Briançon, t. II, p. 620 et sqq. ; Maynier, p. 237 Bibliothèque Méjanes, Ms 388, p. 245-247, fonds Nicolaï, n° 102.

Registre de l'Académie où son rôle fut cependant secondaire. La renommée de son neveu ***Charles Joseph***, également chevalier de Malte, a nui à la sienne ; son nom et sa vie restent enveloppés d'obscurité.

Henri de Boche était le fils aîné de François de Boche, marquis de Vers, baron des Baux, qui avait épousé, en 1633, ***Sibylle de Porcelet***, de la branche des marquis d'Ubaye.

La famille de Boche (1) descend de ***Rixendis de Boche***, gentilhomme de Toscane, qui vint s'établir en Provence, au XIIIe siècle, à la suite de Robert, roi de Naples et comte de Provence, au service duquel il était attaché. Les de Boche s'allièrent aux plus nobles familles d'Arles et exercèrent des fonctions importantes

(1) Sur les de Boche, consulter : ***Robert de Briançon***, t. I, p. 399 et sqq., ***Maynier***, la Principale Noblesse de Provence, p. 75 ; Critique du Nobiliaire de Provence, Ms 800, p. 72 ; ***Mémoire d'Arles***, Bibliothèque Méjanes, Ms 388, p. 297 ; la Noblesse d'Arles, par ***Pierre Véran***, Ms de la Bibliothèque d'Arles, p. 48 ; le Nobiliaire de la ville d'Arles, par ***Bonnemant*** ; Chaos d'Arles, Ms 810 de la Bibliothèque Méjanes, passim ; Archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, n° 102, Noms des anciennes familles nobles de la ville d'Arles ; Ibid., n° 107, pièce 36, généalogie de la maison de *Boche*, dressée par Henri de Boche, dernier de la famille, dont l'original est aujourd'hui (1713) au pouvoir de M. le chevalier de *Giraud* ; pièces 37 et sqq. (28 pièces), extraites d'un cartulaire en forme de la maison de Boche.

Nous n'avons pas trouvé le nom de *Boche* dans la Note des Jugements de noblesse rendus, en 1667 (fonds Nicolaï, n° 102), mais un arrêt du conseil d'état, du 10 mai 1667, défendait d'exiger aucun titre de noblesse des gentilshommes qui servaient actuellement dans l'armée (fonds Nicolaï, n° 102, pièce 24).

dans cette ville. Leur filiation est parfaitement établie depuis *Rixendis* de Boche, jusqu'au sacristain Jacques de Boche, qui mourut en 1721. François de Boche, père de Henri, servit longtemps dans l'armée : il fut deux fois premier consul d'Arles, en 1644, et en 1675. Henri suivit son exemple, et à peine sorti du collège des PP. Jésuites, où il fut élevé (1), il s'engagea dans la marine, servit sous le duc de Beaufort, grand amiral de France, puis nous le trouvons, en juillet 1668, major d'une brigade des gendarmes de la maison du roi, en l'armée de Flandre. En 1674, il reçut le brevet de capitaine de chevau-légers, revint à Arles et fit en 1675, la campagne d'Allemagne, où il fut blessé (2). Enfin, retiré du service, il devint grand sénéchal au siège et ressort d'Arles, après Pierre de Castillon, vers 1686 ou 1690, et mourut dans cette charge, le 2 octobre 1709 (3), sans laisser de postérité. Il avait épousé, en 1660, *Antoinette de Giraud*, fille de Trophime et d'Antoinette de Cays, sœur de l'académicien, morte le

(1) Il est nommé parmi les acteurs de *Mœrcis,* tragédie jouée en février 1655, au collège des PP. Jésuites, et imprimée à Arles chez *François Mesnier,* 1655.

(2) Registre de l'Académie, fol. 63-119-129, etc.

(3) Cette date est la vraie (quoique nous en disions p. 49 en note) car elle est prise dans les Archives du sacristain d'Arles, *Liber Memorialis,* p. 91, Bibl. d'Arles. Un frère de Henri, Louis de Boche, chevalier de Malte, mourut en 1709, « à la fleur de son âge aussi saintement qu'il avait vécu, il a été un grand exemple de piété dans cette religion. » Fonds Nicolaï, n° 107, pièce 55.

15 août 1693. Il épousa, en secondes noces, *Marguerite Restaurant,* qui mourut le 30 décembre 1704, et en troisièmes noces, *Françoise de Pierre de Bernis,* fille de Jean Louis de Pierre de Bernis, cosseigneur de Saint-Marcel d'Ardèche, qui lui survécut, et mourut de la peste, le 13 juillet 1721. Henri de Boche était un esprit très distingué, il se créa d'excellentes relations à la cour, et le marquis de Vardes, gouverneur d'Aigues-Mortes, l'avait en particulière estime.

Michel Bouvet, sieur du Val, appartenait à une famille arlésienne qui est souvent mentionnée dans les actes de la ville, dès l'année 1360, et qui a fourni plusieurs consuls. Il est un des académiciens dont le nom revient le plus souvent dans les discussions et qui, durant les premières années du moins, montrèrent la plus grande assiduité aux séances. Il tournait élégamment les vers, et fit plus d'une fois applaudir ses traductions de Tibulle, de Properce et de Pétrarque.

Tels étaient les premiers académiciens : jeunes, pleins d'ardeur et tous désireux de continuer les traditions de la noblesse de Provence dont le caractère « estoit, dit Maynier, d'exceller autant en sçavoir qu'en faits d'armes, en solides sciences qu'en brillantes. »

CHAPITRE II

Essais d'organisation. — Premières difficultés. — L'Académie des *bouts rimés*. — Admission de M. de Montcalm, de M. Jacques de Grille d'Estoublon, de M. l'abbé de Boche, du P. Vinay, du P. Rupé, de M. l'abbé Flèche. — Rédaction des statuts. — Premiers travaux de l'Académie.

—

Après avoir tenu deux conférences préparatoires, durant la dernière semaine d'avril, MM. de Méjanes, Sabatier, Giffon, Romieu, Bouvet, Barrême, de Boche, et de Cays se réunirent, le 1er mai 1666, dans la maison du marquis de Boche, pour jeter les bases de leur association. Inspirés par une pensée chrétienne, ils voulurent tout d'abord attirer sur leur entreprise la bénédiction divine. Ils se rappelèrent le proverbe — Ne se comincia ben se non dal cielo — et la séance s'ouvrit par une prière (1). Puis ils

(1) « Le samedi d'après, 1er mai, ces messieurs assemblés de nouveau dans le même lieu procédèrent à l'élection des directeurs, et, pour commencer heureusement l'ouvrage, ils se mirent tous ensemble à genoux et offrirent leur intention au bon Dieu, le priant d'avoir ce dessein agréable qui devait bannir l'oisiveté et l'ignorance (ces deux malheureuses sources du vice) par des occupations honnêtes et vertueuses. Ils firent huit billets où furent marqués les huit mois consécutifs, ayant esté

s'occupèrent de désigner celui d'entre eux qui présiderait aux délibérations.

Ils avaient résolu, d'un commun accord, de ne confier ce soin au même membre, que durant un mois, afin que chacun d'eux, à son tour, pût jouir de cet honneur. Ils lui donnèrent le nom de directeur, nom en usage à l'Académie française, et ils évitèrent toute contestation en tirant au sort les noms des directeurs, pour les huit mois de l'année qui restaient. Voici le résultat :

Mai,	MM. de Gageron Ayguières.
Juin,	de Sabatier.
Juillet,	Giffon.
Août,	le chevalier de Romieu.
Septembre,	l'abbé de Barrême.
Octobre,	de Boche.
Novembre,	de Bouvet.
Décembre,	de Cays.

résolu dans la même assemblée que chacun tirerait un desdits billets et serait directeur au même mois qui lui serait escheu. Les assemblées devaient avoir lieu chaque lundi à deux heures de l'après-midi, mais cela ne fut pas rigoureusement suivi. »

Registre de l'Académie d'Arles, 1 vol. in-fol. de 250 pages, archives d'Arles, fonds de Pierre Véran, fol. 1.

En tête se trouvent les armoiries : un lion tenant un cartouche sur lequel sont gravés ces mots : *Academia arelatensis*, et la devise de l'Académie : *Lætabor genuisse pares*, avec un lion entouré de lionceaux. Les armes de chaque directeur sont peintes en tête du récit de sa direction. Le registre commence au 1er mai 1666 et se termine en mai 1684.

Enfin ils élurent M. de Bouvet secrétaire (1).

Le bureau constitué, on délibéra de s'assembler ordinairement tous les lundis à deux heures puis « il fut fait lecture d'une satyre adressée à madame la comtesse de Suze, qui se trouvait en cette ville, et d'un mauvais ouvrage contre la société naissante (2). »

L'Académie ne se laissa pas émouvoir, outre mesure, par cette attaque dirigée contre elle. « L'Académie résolut de n'y respondre point, non plus qu'à toutes les autres pièces qu'on fairoit contre elle, mais comme cette satyre accusoit ce petit corps d'ignorance il estoit nécessaire de faire voir son injustice au public, elle fut donc censurée sans passion et les remarques de la compagnie furent données à *M. Bouvet*, qui les mit en ordre et en estat d'estre produites deux jours après (3). » La séance se termina par la distribution faite à chacun de « son employ de semaine, comme il avoit esté convenu. » Le lundi suivant (3 mai) on lut, avec les remarques mises en ordre par le secrétaire, un « sonnet en faveur des nouveaux académiciens » composé par le viguier Jacques de Grille.

(1) Extrait du sommaire des délibérations prises dans le Registre de l'Académie d'Arles, par le sieur Pierre Véran (mars, 1812). V. aussi le Registre original aux archives d'Arles.

(2) Ms 1060, p. 4.

(3) Registre de l'Académie, fol. 1, verso.

L'Académie rencontrait, on le voit, de graves défenseurs, si les attaques ne lui étaient ménagées.

La comtesse *de Suze* (1), qu'on avait essayé de prévenir contre elle, voulut, au contraire, lui témoimoigner sa sympathie en venant faire visite à ses membres, réunis en leur séance ordinaire du lundi. « A la fin de la séance (10 mai) la comtesse de Suze fit visite à l'Académie qui chargea le chevalier de *Romieu* de la complimenter, ce qu'il fit avec autant de grâce que d'éloquence (2). »

Mais les esprits chagrins — peut-être parmi ceux que l'Académie n'avait pas appelés à elle, — ne lui épargnèrent ni les critiques, ni les railleries, et le

(1) La famille de *La Suze* était, croyons-nous, originaire de la Champagne, mais elle était fort connue en Provence. Durant les guerres religieuses qui désolèrent cette contrée, au XVI[e] siècle, un baron de *La Suze* se distingua par sa violence, et en 1578, un comte de *La Suze* fut gouverneur de Provence. Nous ne savons quelle était la comtesse *de Suze* dont il est question ici, à moins qu'elle ne soit l'épouse du comte de Suze dont la *Gazette* de 1669 parle en ces termes :

« De La Flèche, le 6 janvier 1669.

Enfin, le comte de *La Suse*, chef de cette ancienne maison de Champagne, a donné des marques publiques de son abjuration de l'hérésie qu'il avait faite il y a longtemps, ayant communié le jour de la Nativité de Notre-Seigneur, à la grande messe, en sa paroisse de Mansigny, et l'après-dinée, avec toute sa famille, entendu vespres et la prédication au mesme lieu : ce qui a causé une allégresse si grande, qu'on l'a signalée par des feux et d'autres marques de réjouissance, dans les lieux circonvoisins. »

Gazette de France, de 1669, n° 6, p. 47.

(2) Ms 1060, p. 5.

Registre nous a conservé quelques traces de cette curieuse guerre de pamphlets. Il n'y a là rien qui nous étonne : quelle est, en effet, l'institution qui n'a pas eu des difficultés de ce genre à son début ?

Le 10 mai, on communiqua encore aux académiciens deux satires dirigées contre eux, « l'une sous le nom de *Gaudion*, libraire, et l'autre sous celui de certaines jeunesses malmorigénées qu'on appelle *mousquetaires* (1). »

Ces pièces diffamatoires, dit le Registre, firent plus de pitié aux honnêtes gens que de tort à l'Académie. Elle tenait ses séances généralement dans la maison de François de Boche de Vers (2), père du marquis de Boche. Ces séances étaient fermées aux étrangers et le secret qui les enveloppait préoccupait l'opinion. « Cependant que le dedans de l'Académie alloit ainsi, on parloit d'elle au dehors fort diversement ; son silence et sa retraite émouvoient la curiosité (3). » Il planait autour de l'Académie un certain mystère et l'on se demandait quel serait le résultat de cette association, qui se renfermait dans un silence aussi absolu et aussi impénétrable. Les

(1) Ms 1060, p. 5.

(2) François de Boche mourut en 1677. Voir son épitaphe dans le Sommaire des délibérations prises dans le registre de l'Académie royalle d'Arles, par le sieur Pierre Véran de ladite ville. Ms conservé aux archives d'Arles, fonds Pierre Véran.

(3) Registre de l'Académie, fol. 5, verso, séance du 19 juillet 1666.

critiques anonymes se multipliaient et, si l'Académie recevait de nombreuses pièces en son honneur, il se répandait dans le public plus d'un écrit malveillant où elle était très vivement prise à partie.

L'un de ces écrits causa une assez grande émotion. Le 26 juillet 1666 « on porta dans l'assemblée certaines relations adressées à Mme la comtesse de *Suze* soubs le nom de *M. Giffon*, par où l'on faisoit une longue raillerie et discussion de tous les emplois de l'Académie, que l'on vouloit blasmer, entre autres choses, d'ignorance et d'oysiveté; tous ces messieurs qui jusque là n'avoient eu que du mépris pour semblables reproches témoignèrent beaucoup de sentiment et de colère contre cette pièce dont on ne cognoissoit point l'autheur. La médisance la donnoit à M. le viguier, et comme elle change tout en poison, elle se servit (en suite de ce faux bruict) de certaine harangue qu'il fit à des thèses publiques, où il releva le mérite des académiciens, pour leur faire comprendre qu'il les persécutoit par la parole autant que par les escrits (1). » Si M. de Grille, renonçant à ses premières sympathies, s'était rangé parmi les adversaires de l'Académie, la « colère » des académiciens se fût expliquée et peut-être le craignirent-ils un instant. En tous cas, c'était une erreur ré-

(1) Registre de l'Académie, fol. 6.

pandue par la médisance, et les académiciens revinrent bien vite de leur effroi. Ils purent se convaincre que M. de Grille n'avait pas cessé d'être de leurs amis, car le 30 juillet 1666, il écrivit une longue lettre pour démentir les bruits que l'on faisait courir au sujet de sa prétendue hostilité, vis-à-vis du « petit corps. » Il exhortait les académiciens à ne pas s'arrêter à de vaines critiques et les engageait à prendre enfin le nom d'*Académie*, malgré les sarcasmes de leurs adversaires. On avait dit dans le public que le viguier s'opposait à ce que les assemblées fussent désignées sous le nom *d'Académie*. M. de Grille affirmait qu'il n'y avait jamais songé, et que, loin de chercher à nuire au « petit corps », il n'avait d'autre désir que de le voir se développer. Pour manifester aux yeux de tous ses sympathies, il demandait aux académiciens la permission d'assister à leurs réunions.

« Si je n'avois un désir très sincère, disait-il (1), pour l'advancement de votre dessein, et une estime très particulière de votre vertu, je me mettrois fort peu en peine si l'on m'a creu votre ami ou votre ennemi, votre jaloux ou votre persécuteur, mais je l'advoue, messieurs, et je veux bien que tout le monde le sache, je vous demande votre alliance et votre

(1) Registre de l'Académie, fol. 9.

amitié ; vous me ferez beaucoup d'honneur si vous me l'accordez, et c'est aux conditions qu'il vous plaira que je vous la demande, n'en mettant qu'une seule de ma part, qui sera incomparablement plus glorieuse pour vous que pour moi, c'est, messieurs, que vous ne me soupçonnerez jamais de rien, mais surtout d'avoir voulu traverser votre dessein, que j'ai toujours considéré et proposé comme le plus beau, le plus honneste et le plus louable que l'on puisse imaginer. »

Cette lettre répondait catégoriquement à toutes les insinuations de la malveillance. L'Académie en fut très heureuse et députa, le jour même, MM. *de Sabatier* et *de Boche* pour remercier le viguier et « lui présenter de la part de tous ces messieurs cette alliance et cette amitié qu'il leur demandoit. »

Le 3 août, les associés quittèrent l'hôtel de M. de Boche, non sans l'avoir remercié « du favorable accueil qu'il avoit fait à l'Académie depuis son establissement. » Ils vinrent tenir leurs séances au couvent des Cordeliers, dans un appartement que le R. P. Provincial mit à la disposition de l'Académie et « où elle est de présent avec toute sorte de commodité. »

Les encouragements de M. de Grille levèrent les derniers scrupules, et « on demeura d'accord de donner à l'assemblée le nom d'*Académie* (qu'elle

avoit refusé jusques alors) et d'y ajouter celui des *Bouts Rimés*, puisque c'estoit un nom que toute la ville sembloit luy donner, d'autant mieux que c'est à l'exemple de toutes les Académies d'Italie, qui ont pris des noms ridicules pour prévenir ceux que l'on donne ordinairement aux nouveaux establissements (1). » L'idée de prendre le nom d'*Académie des bouts rimés* est, en effet, assez étrange, pour avoir besoin d'explication, et en marge du Registre, nous lisons ces lignes : « Il faut remarquer que c'estoit la saison des bouts rimés, qu'ils estoyent en vogue à la cour et dans la province, et que ces messieurs donnèrent eux-mêmes occasion à ce nom, pour avoir faict quelques-uns d'entre eux des bouts rimés fort heureusement (2). »

Ce nom d'*Académie des bouts rimés* disparut bien vite pour ne laisser subsister que celui d'Académie, puis d'Académie royale, et en 1682, nous voyons les académiciens faire peu de cas des bouts rimés et déclarer « qu'ils ne sauroient, à l'exemple de quelques grands et galants de la cour, se résoudre à se ronger les ongles pour ce travail ingrat. » C'était raisonner assez juste.

Le jour où elle acceptait officiellement le nom que le public lui donnait, l'Académie admit parmi

(1) Registre de l'Académie, fol. 10, verso.
(2) Ibid.



ses membres M. de Grille. « Ce mesme jour, 3e d'aoust (1), M. de Robias fut reçu au nombre des académiciens, il fut introduit au commencement de l'assemblée avec beaucoup de joie et de complaisance de toute la compagnie, qui le lui témoigna par la bouche de M. le directeur (le chevalier de Romieu). »

Cette adhésion honorait beaucoup la nouvelle société littéraire. Jacques de Grille, chevalier, seigneur d'Estoublon, était viguier de la ville d'Arles. La charge de viguier était, on le sait, la plus importante de la ville et elle était alors conférée à vie (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 10, verso. Le viguier n'est pas qualifié de marquis, ainsi que le fait sans raison le Ms 1060. En marge du folio 6, verso, nous lisons : C'estoit M. d'Estoublon, viguier pour le roi, perpétuel de ce temps-là — *qu'on nomme aujourd'hui marquis de Robias.* — Ces derniers mots sont de la main même de M. de Grille Robias, ainsi que le montre un simple rapprochement que nous avons pu faire.

(2) Dans les actes anciens, on donnait aux gouverneurs nommés par le corps consulaire le nom de podestat ou de viguier (vicarius), mais la charge de viguier ne fut régulièrement instituée qu'en 1247. Par une convention de 1385, entre le comte de Provence, Louis II de Sicile et les habitants d'Arles, il fut attribué au viguier la connaissance des causes civiles et criminelles. Le comte de Provence ou son sénéchal ne pouvaient s'y ingérer sous aucun prétexte, et les habitants ne pouvaient être tirés de la juridiction du viguier que dans le cas d'appel devant le juge des premières appellations, et en matière criminelle seulement. La charge de viguier, d'abord annuelle, devint héréditaire en 1576. Elle fut alors donnée à Valentin de Grille (1576-1601). Un édit du mois d'avril 1749, supprima cette charge, qui fut rachetée par la communauté d'Arles 15,129 livres

Depuis 1576, cette charge était héréditaire dans la famille de Grille qui avait fourni successivement quatre viguiers : *Valentin*, *Jacques I*, *Charles* et *Jacques II*. C'était Jacques I de Grille, viguier (jusqu'en 1630) qui avait établi la société des *Anonymes*, en 1622. Les huit savants qui voulaient continuer son œuvre, admettaient très volontiers dans leurs rangs son petit-fils. C'était une excellente inspiration, car Jacques II pouvait rendre de grands services à la société, à son début. Il avait l'amour des lettres, il appartenait, en outre, à l'une des plus grandes familles d'Arles, et nous verrons plus loin que son entrée à l'Académie fut pour celle-ci une source de vitalité. Il devait en devenir le secrétaire et, par ses relations très étendues, contribuer beaucoup à la faire connaître. Aussi nous reconnaissons volontiers en lui un des fondateurs de l'Académie d'Arles : la suite justifiera ce titre.

Jacques de Grille était alors le chef de l'illustre maison de ce nom.

« Les historiens qui ont parlé de la maison de Grille, s'accordent à dire qu'elle est des principales

14 sols, mais conservée au titulaire Jacques du Roure, jusqu'en 1752.

Il y eut 5 viguiers de la famille de Grille.

Cfr. Nobilaire des Bouches-du-Rhône, par H. Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc, Paris, 1863, p. 24 et 216.

de la République de Gênes et une des 24 qui l'avaient anciennement gouvernée (1). »

La branche établie à Arles descendait de *Etienne* de Grille qui vivait au XIII[e] siècle, et dont les fils, chassés de Gênes par une révolution, vinrent se fixer dans Arles, ainsi qu'il ressort des archives de cette ville. Ils s'allièrent aux plus nobles familles du pays. En 1576 (2), le roi créa *Valentin* de Grille viguier perpétuel, en récompense de ses services.

Son fils, *Jacques de Grille*, seigneur de Robias et d'Estoublon, lui succéda dans cette charge. Il eut de son mariage avec Pierrette de Meyran (17 décembre 1581) 5 enfants : 2 fils et 3 filles. L'aîné, *Charles de Grille*, seigneur de Robias et d'Estoublon, fut nommé viguier perpétuel en 1631. Il épousa *Blanche de Forbin-Soliers* dont il eu : 1° *Jacques de Grille* ; 2° *Antoine de Grille,* maître d'hôtel du roi, écuyer de la reine Anne d'Autriche, qui épousa Louise d'Azégat et en eût une fille mariée plus tard au marquis de Roquemartine ; 3° et 4° *Thérèse* et *Pierrette* de Grille, mariées dans les maisons de Quiqueran Beaujeu et de Bionneau d'Eyrargues (3).

(1) Nobiliaire de Provence, in-4°, Avignon.

(2) Et non 1579, comme le dit Artefeuil. V. Nobiliaire des B.-du-R., p. 216, qui rectifie certaines dates relatives aux viguiers de Grille.

(3) Voir Nobiliaire des B.-du-R., p. 49.

Jacques de Grille (fils de Charles), seigneur de Robias et d'Estoublon, fut pourvu de la charge de viguier, en 1653, et nommé conseiller d'Etat par brevet de Louis XIV, du 19 mai 1655. Il épousa *Delphine de Sartres*, de Montpellier, le 3 janvier 1651. En faveur de ses services et de ceux de ses ancêtres, le roi érigea en marquisat la terre d'Estoublon, par lettres patentes du 4 août 1674. Il eut de son mariage 1° *François ;* 2° *Jean-Baptiste* 3° *Blanche-Thérèse* de Grille qui épousa *Jacques de Meyran*, seigneur d'Ubaye et de Saint-Vincent

François de Grille, marquis d'Estoublon fut marié à *Eugénie de Riquetti,* fille d'Honoré, marquis de Mirabeau et d'Isabeau de Rochemore. De ce mariage sont issus 1° *Jean-Baptiste-Hector* 2° *Jacques*, prévôt de l'église d'Arles, abbé de la Grenetière ; 3° *Honoré-François-Xavier,* chevalier puis commandant de l'ordre de Malte; 4° *Marie Elisabeth*, femme de Louis de *Bouchet*, seigneur de Faucon, conseiller au Parlement de Provence 5° *Thérèse* de Grille, épouse de Jean de Villardy comte de Quinson.

Jean-Baptiste-Hector de Grille, marquis d'Estoublon, a laissé de son mariage avec *Anne-Marguerite de Montgrand* de la Napoule : 1° *Jean-Baptiste Marie-Achille ;* 2° *Eugénie de Grille*, mariée à *Guillaume de l'Epine. Jean-Baptiste-Marie-Achille*

de Grille, marquis d'Estoublon, épousa, le 5 février 1744, *Anne-Charlotte de Galian*, fille de *François-Pierre de Galian*, duc de Gadagne. Il eut de ce mariage six enfants.

La branche des marquis d'Estoublon descend de *Jean-Baptiste de Grille*, deuxième fils de Jacques de Grille et de Delphine de Sartres, qui épousa, en 1695, *Louise de Gleyse de Fourchon*, fille d'*Antoine de Fourchon* et de *Catherine* de Grille. Il en eut quatre enfants : 1° *Joseph-Jean-Baptiste* de Grille, qui épousa, en 1729, *Françoise de Laugier Montblanc*; 2° *Jacques*, sacristain de l'église d'Arles ; 3° *Antoine*, major général de l'armée commandée en Piémont par le chevalier de Belle-Isle et tué avec ce général, en 1745 ; 4° *Jean-Baptiste de Grille*, maître de camp de cavalerie et lieutenant dans la compagnie des grenadiers à cheval.

Les de Grille étaient alliés aux de La Tour, aux d'Arbaud, de Meyran, de Varadier, de Villages, d'Eiguières, d'Antonnelles, de Bastony, de l'Estang, de Piquet, de Romieu, de Quiqueran-Ventabren, de Badet, de Forbin La Barben, de Coriolis, de Villeneuve Trans, de Porcelet (1).

(1) Nobiliaire de Provence, Passim.

V. Bibl. Méjanes Ms 388, p. 269, et au Ms 777, la généalogie des de Grille, jusqu'au milieu du XVI[e] siècle.

On y trouve mentionnés deux actes des 20 août 1449 et 26 juillet 1459, dans lesquels Jacques Grille est qualifié *hono-*

Jacques de Grille, sieur de Robias et d'Estoublon, fut maintenu dans sa noblesse, en 1667, par les commissaires chargés de vérifier les titres nobiliaires (1). Nommé viguier à la place de son père,

rabilis vir, mercator Jannensis. Jacques de Grille fit cinq testaments successifs dont ce recueil donne des extraits curieux.

« Jacques Grille, par l'abondance de ses richesses acquit la noblesse que sa naissance ne lui donnait pas. Il prend la qualité de noble dans son contrat de mariage, du 27 novembre 1444 (Not. Guillaume Raimondi), avec Magdelaine Boïe. »

Sur la famille de Grille, en dehors de l'Histoire de la noblesse de Provence d'Artefeuil, on peut consulter la Critique du Nobiliaire de Provence, Ms 800, de la Méjanes; *Nostradamus,* Hist. de Provence, *Maynier,* Histoire de la principale noblesse de Provence. La Toscane Française, par l'*Hermite de Souliers.* Le Recueil de ce qu'il y a de plus honorable sur les de Grille, par *Benoît Castagneto,* édit. de 1595, enfin les Registres et Archives de la ville d'Arles.

La noblesse d'Arles, par P. Véran, p. 133.

Bonnemant. Notes sur l'histoire civile d'Arles, t. 1, p. 17 et sqq.

Recherches historiques sur Beaucaire, Avignon, 1718.

Cfr. Nobiliaire des Bouches du-Rhône, p. 109, au sujet des descendants actuels, encore établis à Arles. Devise : Nitimur in vetitum. Armes : de gueule à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable.

(1) Voir aux archives des B.-du-R. fonds Nicolaï, n° 102, Note de divers jugements de noblesse concernant plusieurs familles d'Arles et autres, qui leur sont alliées, rendus par les commissaires, députés par le roi en 1667, lesquels se trouvent dans les archives de la Cour des Comptes de Provence. On y lit les noms de *François d'Ayguières, Joseph d'Arlatan de Beaumont, François* et *Antoine de Barrême, Jacques de l'Estang, Jacques de Grille, Charles de Romieu, Jean Sabatier, Louis-Gaspard de Saint-Andiol.*

Cfr. le Tableau alphabétique du jugement de noblesse en 1667..., fait par messire de *Bonnand de Saint-Pons de la*

il débuta dans ces fonctions le 22 mars 1654 « auquel jour il fut mis en possession dudit office et assista au premier conseil de la maison commune (1). » En 1674, il vendit sa charge à *Etienne de Meyran d'Ubaye* (2) et devint trésorier de la ville. La même année Louis XIV lui donna des lettres de marquisat. « Les lettres de marquisat du sieur Jacques de Grille, sieur de Roubias et d'Estoublon, sont de cette année 1674, sçavoir sa personne et sa portion de la terre d'Estoublon, pour ses successeurs marquifiés (3). »

L'Académie avait déjà à cette époque (août 1666) certains statuts ou règlements que chacun des membres devait signer; mais le Registre, où nous trouvons cette prescription, n'a pas conservé le texte de ces statuts. Ce n'était vraisemblablement qu'une ébauche et il paraît même que l'on y attachait

Galinière, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Provence, en 1780, archives des B.-du-R. Fonds Nicolaï, 102, Extrait des Registres du greffe de la commission pour la recherche des faux nobles (1666), ainsi que plusieurs autres pièces de ce même carton.

(1) Annales d'Arles, Ms bibl. Méjanes, 806.

(2) Etienne de Meyran fut viguier d'Arles de 1674 à 1687, puis sa charge fut donnée à son fils, Jacques de Meyran, qui avait épousé une fille de Jacques de Grille. De 1574 à 1729, les familles de Grille et de Meyran fournirent tous les viguiers.

(3) Annales d'Arles, Ms de la Méjanes, 807, note marginale. C'est à tort que le Nobiliaire des Bouches-du-Rhône (p. 122) assigne la date de 1664 à l'érection du marquisat d'Estoublon.

très peu d'importance. Au mois de juin 1666, M. de Mellac de Montcalm (1), conseiller au Parlement de Toulouse, témoigna le désir de faire partie de la nouvelle association, du « petit corps » comme dit le Registre. Il venait souvent à Arles, où il avait des propriétés. Il se distinguait par une connaissance assez approfondie de la langue grecque.

Il fut le premier membre admis par « le petit corps » et voici comment le Registre raconte son admission, à la date du lundi 21 juin 1666 :

« M. de Melac fut reçeu dans la mesme assemblée au nombre des académiciens, après leur avoir tesmoigné le désir qu'il avoit d'estre du corps et qu'on

(1) La famille de Montcalm est originaire du Rouergue, mais elle était fixée à Arles depuis nombre d'années. Elle a donné des sénéchaux du Rouergue, des juges-mages de Nîmes, des officiers distingués, des magistrats. Le premier Montcalm dont l'histoire fasse mention vivait au XIII[e] siècle. Les seigneuries de S. Véran, de Tournemire, de Viala, de Candiac, de Gozon, de Mellac appartenaient à cette famille. Robert de Montcalm, baron de Fresque, était président au Parlement de Provence, en 1576. Pierre de Montcalm, conseiller au Parlement de Toulouse, était fils de Louis de Montcalm, conseiller à la Chambre de l'édit, séant à Castres. Il avait épousé, en 1663, Madeleine de Vignolet, fille de Gaspard de Vignolet, président à la Chambre de l'édit de Castres. Un de ses frères devint aide de camp du maréchal de Schomberg.

Le marquis de Montcalm, maréchal de camp, le vaillant soldat qui se distingua par sa lutte contre les Anglais, au Canada (1712-1759) était de cette famille. Voir aux archives des B.-du-R., fonds Nicolaï, 111, plusieurs pièces relatives aux Montcalm.

l'eust proposé et agréé. Il fit un petit discours fort civil sur sa réception et parla ensuite sur la question proposée où il fit voir son érudition et les cognoissances qu'il avoit de la belle philosophie et de la langue grecque. On lui proposa l'observation des règlements ou statuts que chascun devoit signer, ce qu'il contredit avec quelques raisonnements touchant l'indépendance et la liberté de l'Académie (1). »

Ainsi, en pleine séance, les statuts étaient attaqués et traités d'inutiles, sans que le Registre mentionne aucune réclamation. Les choses changèrent après l'admission de M. de Grille. Il s'était astreint, par déférence, à toutes les formalités en usage et, en marge du Registre, on peut lire cette note significative : « Ledict sieur de Robias avoit rendu visite à chascun des académiciens pour leur demander en particulier leur consentement, quoy qu'il eust desja celui de l'Académie en général pour sa réception, et depuis l'Académie a faict une loi de cette visite, qui doit être inviolable (2) »

Peu de jours après, le 16 août, « on leut un long

(1) Registre, fol. 4, verso. — Le nom de M. de Montcalm ne figure pas dans la liste des académiciens donnée par le Ms 1060, de la Méjanes (p. 211) et selon P. Véran, l'auteur de ce Ms ainsi que du Sommaire des délibérations (conservé à la bibl. d'Arles), il n'aurait été admis que le 6 juin 1667. Il y a là une erreur évidente. Le nom de M. de Montcalm se trouve parmi les signataires des statuts, fol. 28 du Registre de l'Académie.

(2) Registre de l'Académie, fol. 10, verso.

discours de M. de Robias, par lequel il prouvoit l'importance et la nécessité de se faire des lois et de s'y soumettre (1). »

Il y avait une allusion évidente au discours de M. de Montcalm. Le Registre se charge de nous l'apprendre : « Notta que ce sentiment devoit être inspiré à l'Académie pour dissiper l'opinion où l'on l'avoit mise d'une prétendue liberté et indépendance (2) »

Déjà le 9 août, on avait examiné une lettre de l'abbé Jacques de Boche (3), chanoine et sacristain

(1) Registre de l'Académie, fol. 11, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 11, verso.

(3) Il était le frère du marquis Henri de Boche. Il y eût successivement quatre abbés de Boche, sacristains de Saint-Trophime : *Jacques de Boche*, protonotaire apostolique, aumônier de la reine, abbé de Lure, vicaire général d'Arles *sede vacante*. Il avait été élevé auprès du cardinal de Guise et fut deux fois député à l'assemblée du clergé. Il était déjà en possession de son bénéfice en 1631. Le second, *François de Boche*, résigna son bénéfice à *Henri de Boche*, clerc tonsuré (19 août 1655), *Henri de Boche*, abandonna l'état ecclésiastique pour embrasser la carrière des armes et résigna ses bénéfices à son frère *Jacques de Boche*, clerc tonsuré, en 1659.

La prébende de sacristain semblait héréditaire dans cette famille. On sait que le sacristain était le troisième dignitaire du chapitre de Saint-Trophime : dans d'autres églises il portait le nom de trésorier.

Jacques de Boche était né en 1646 et il fut pendant plus de 60 ans attaché au chapitre de Saint-Trophime. Il embrassa les erreurs jansénienne et mourut de la peste, le 24 août 1721, sans avoir voulu rétracter son appel et Mgr de Forbin-Janson interdit l'abbé de Verd qui lui administra les derniers sacrements. Il fut enterré, par les soins du commandant de Romieu, son parent et son ami, dans l'église ruinée de Saint-Bertulphe. Dans une Lettre d'un bénéficier de l'église d'Arles à un de ses amis sur la mort de l'abbé de Boche, sacristain de la même église, 25 août 1721, nous lisons :

de l'église de Saint-Trophime, qui achevait ses études à Paris. Il demandait à faire partie de l'Aca-

« L'abbé dont nous pleurons la mort naquit sur la fin de l'année 1646. Dès l'âge de 13 ans, il entra dans l'état ecclésiastique et en possession de la dignité de sacristain, qu'il a gardée 62 ans. La suite de sa vie a fait voir que c'étoit Dieu qui l'appeloit et non la veüe d'un bénéfice qui l'attiroit à l'Eglise. Quoyque ce bénéfice soit d'un revenu peu considérable, il s'en est toujours contenté et il y trouvoit de quoy fournir à des aumônes abondantes; il en acquittoit les obligations par une assiduité aux offices divins, que les temps les plus rigoureux et ses infirmités ne pouvoient interrompre, il prevenoit tous les jours les matines par une demie heure d'oraison. Le temps que l'office luy laissoit vacant étoit employé à l'étude, à la prière, à l'instruction et au soutien des établissements de piété qui tous subsistoient par sa prudence et sa charité. La douceur, la modestie et l'amour de la retraite ont fait son caractère particulier, ce n'est pas qu'il n'eut de quoy fournir à la société, la justesse de son jugement, la douceur de son esprit, son affabilité le faisoient chérir de tout le monde. Il fut député du second ordre à la célèbre assemblée de 1682. Les plus respectables têtes du clergé connurent alors son mérite, et plusieurs ont voulu estre en relation avec lui pendant tout le reste de sa vie. Son érudition étoit le fruit d'une étude assidue, accompagnée d'un jugement solide qui saisissoit tout d'un coup les difficultés, et qui, sans se laisser éblouir par des solutions plus ingénieuses que réelles ne pouvoit se tranquilliser que sur la vérité. » p. 6. Cette lettre qui comprend 7 pages, in-4°, est conservée aux archives des B.-du-R., fonds Nicolaï, 107, p. 55, avec une série de pièces relatives aux de Boche, y compris la généalogie dressée, en 1660, par Henri de Boche et les titres originaux des bénéfices de François, Henri et Jacques de Boche. Henri de Boche mourut en 1721, quelques mois avant son frère, le sacristain, qui fut le dernier représentant de cette famille.

Les armes des de Boche se voient encore à l'une des clefs de voûte de la sacristie de Saint-Trophime d'Arles, construite en 1655. La chapelle de la Transfiguration à Saint-Trophime appartenait à la famille de Boche.

démie dont il avait entendu parler « car elle avoit déjà faict du bruict dans le monde. » On accéda à sa demande, mais à la condition expresse que, à son retour, il remplirait les formalités prescrites et se conformerait aux règlements.

Le 16 août, on accorda à l'abbé *François Flèche* la faveur d'assister comme auditeur à l'assemblée ordinaire (1), ce qui l'engagea à demander à faire partie de ce « petit corps. » Le chevalier de Romieu,

(1) « M. l'abbé Flèche fut introduit dans l'assemblée comme auditeur, de l'aveu de tous, ce qui lui donna un grand désir de demander sa réception. » Registre, fol. 2, verso. L'abbé François Flèche appartenait à une famille très honorable de la ville d'Arles et il avait une certaine réputation d'éloquence. Les annales d'Arles nomment, parmi les consuls bourgeois de l'année 1663, un M. Flèche, sans doute parent de l'abbé. Aux archives des B.-du-R., fonds Nicolaï, n° 102, dans une pièce relative aux *jugements portant décharge de l'amende* imposée pour usurpation de noblesse (en 1667, 6 septembre), nous avons relevé le nom d'Antoine Flèche, à côté de celui d'Antoine Azégat, maître d'hôtel du roi (novembre 1668); Louis d'Azégat, gentilhomme de la chambre du roi (29 février 1668), également déchargés de l'amende qui leur avait été infligée à tort.

L'abbé Flèche s'occupait d'archéologie locale.

En 1651, on découvrit, devant les deux colonnes du théâtre d'Arles, une statue de femme qui fut donnée, en 1683, à Louis XIV. C'est la *Vénus* d'Arles. Les savants se divisèrent sur la question de savoir si cette statue représentait Diane ou Vénus (A). Avec Rebattu, avec M. de Grille, avec le P. Daugières, avec l'Académie presque entière, l'abbé Flèche pensait que c'était une statue de Diane et il inséra dans le *Mercure* une dissertation, pour établir cette opinion depuis lors abandonnée. Ce marbre est une copie de la *Vénus* en bronze de Praxitèle.

(A) V. Etudes sur Arles, par Estrangin, 1838, in-8, p. 56 et s.q.q.

directeur, répondit à sa lettre du 23 août en lui indiquant les formalités à remplir, et ce fut après qu'il s'y fut soumis qu'on l'admit (30 août 1666).

Grâce aux soins que M. de Grille apportait pour assurer l'observation des règlements, l'Académie se montrait désormais très sévère sur ce point. Il fut même résolu que l'on donnerait à ces règlements une forme définitive, et le 30 août 1666, une commission fut chargée de les élaborer. M. de Grille était désigné pour la présider et on lui adjoignit comme auxiliaires le secrétaire de Bouvet et MM. de Gageron et de Sabatier.

« Nous remarquerons, avant de passer plus avant, que ce fut dans cette assemblée (30 août 1666) où MM. de Gageron, de Sabatier et de Bouvet furent nommés pour conférer avec M. de Robias sur les statuts et règlements qu'il falloit dresser. Ils s'assemblèrent pour cela diverses fois chez ledit sieur de Robias, où ayant consulté les premiers mémoires de l'Académie, ils convinrent enfin de les mettre en ordre, en dressèrent le plan et le mirent en estat d'estre veu et examiné à la prochaine assemblée. M. de Robias donna tous ses soins et son application à cet ouvrage, et fut prié de donner les commentaires qu'il avoit fait pour cela (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 12, verso.

Le travail préparatoire dura près d'un mois, et ce fut le 28 septembre 1666, que M. de Grille lut à la séance de l'Académie, son rapport très developpé. Il commença par commenter longuement les statuts de l'Académie de Sienne, que le Registre reproduit « comme un avant propos des règlements de l'Académie d'Arles (1). »

Il fit, à ce sujet, une dissertation légèrement pédantesque sur laquelle nous passons rapidement. En terminant, il déclara que les statuts de l'Académie de Sienne étaient beaucoup trop vagues, et insista sur la nécessité d'en adopter de plus précis, puis il proposa ceux qu'il avait rédigés, d'accord avec la commission

Ces statuts furent adoptés sans discussion. Le 18 octobre suivant, l'Académie, sur la proposition de M. de Grille, prit pour devise ces mots : *Lætabor genuisse pares* et un lion entouré de lionceaux (2), et le 30 octobre « il fut résolu que l'Académie prendroit des armes, outre la devise, dont nous avons déjà parlé, qui seroient le lion de la ville,

(1) Registre de l'Académie, fol. 13, verso.

(2) Cette décision fut prise du consentement de tous les membres présents à la réunion « et parce que l'Académie s'est proposé beaucoup de déférence pour tous ceux qui la composent, on pria M. de Sabatier qui s'en alloit à Aix, où M. de Gageron se trouvoit pour lors, de l'entretenir de cette résolution et d'en tirer son agrément qu'il apporta lui-mesme bientost après. » Registre de l'Académie, fol. 17, verso.

portant dans un cartouche, en lettres d'or, ces mots : *Academia Arelatensis*, et que ces mesmes armes seroient le sceau de l'Académie (1). »

Les mille petits détails de l'organisation étaient prévus, et partout nous reconnaissons la main d'un homme habitué au maniement des affaires. Au mois de novembre, M. de Grille fut nommé secrétaire à la place de M. de Bouvet, malgré sa résistance et les excuses qu'il allégua (2). Le secrétaire était la cheville ouvrière de l'association et M. de Grille s'acquitta de sa nouvelle fonction avec beaucoup de zèle. Il insista (3) sur la nécessité de conserver les pièces soumises au jugement de l'Académie, et organisa les archives de la société. Un peu plus tard, il rédigea un formulaire à envoyer aux membres externes, « qui pût servir généralement pour tous ceux que la compagnie voudroit agréger de cette manière (4). » Ce formulaire dispensait d'écrire à chacun une lettre différente, en réponse à leur demande d'admission.

(1) Registre de l'Académie, fol. 18.

(2) « Dans cette mesme séance (8 nov. 1666) M. de Robia fut prié d'accepter la charge de secrétaire de l'Académie, à laquelle il fut installé nonobstant toutes les raisons d'affaires, de charges et autres excuses qu'il allégua. » Registre de l'Académie, fol. 20, verso.

(3) Séances du 29 novembre et du 6 décembre 1666.

(4) Séance du 13 décembre 1666, Registre, fol. 23 recto. Le Formulaire fut accepté par l'Académie, dans la séance du 28 décembre 1666, tel que M. de Grille l'avait rédigé.

Le 22 novembre, il avait été prié par ses collègues « de faire le caractère de tous les académiciens, à quoy il n'a pas encore satisfait, alléguant pour son excuse l'occupation qu'il avoit de ramasser les divers mémoires de l'Académie pour les insérer au présent registre (1). » Il lui fallait, en effet, rédiger les comptes-rendus des séances et s'occuper de tout ce qui intéressait l'Académie.

Celle-ci continuait ses travaux et se réunissait régulièrement chez les PP. Cordeliers : chaque fois on lisait quelque pièce de vers ou de prose, quelque dissertation historique ou littéraire, sur laquelle on discutait ensuite. Pour éviter toute difficulté, il fut résolu que tous les ouvrages envoyés à l'Académie seraient examinés par deux ou trois commissaires désignés par le directeur en exercice. A la séance suivante, ce rapport était lu et soumis à l'approbation de l'Académie (décision du 29 nov. 1666).

Les critiques malveillantes avaient cessé, et l'on tenait à présent pour fort honorable de faire partie du « petit corps. » Les adhésions se multipliaient.

Le 4 octobre 1666, le sacristain de *Boche*, de retour de Paris assista à la séance, puis fut reçu le 25 octobre, « après avoir fait ses visites et ses civilités. » Selon l'usage, il remercia l'Académie par

(1) Registre de l'Académie, fol. 20, verso.

un petit discours, et le 30 octobre, il parla dans la séance ordinaire « des principales actions de Henri IV. »

Le 25 octobre, le P. *François Vinay*, religieux minime et orateur distingué, demanda le titre d'académicien. Sa lettre mit les académiciens dans l'embarras, car ils s'étaient imposé pour loi de ne recevoir aucune personne appartenant à un corps religieux. Après une longue discussion, ils admirent cependant le P. Vinay « en raison de ses talents supérieurs, » mais ils protestèrent « de n'accorder plus à personne cette faveur durant la vie de ce père, se contentant d'honorer en sa robe celle de tout l'estat monastique (1). »

Le 14 novembre, le P. Vinay fut agréé comme académicien, il « fut introduit et fit sa harangue. »

Lorsque, un mois après (13 déc.), l'Académie reçut la lettre du P. *Chérubin Rupé* (2) qui sollicitait le même honneur, il y eut dans le « petit corps » une longue hésitation et quelques membres rappelèrent la loi expresse de ne recevoir aucun religieux. Enfin, il fut résolu que l'on donnerait au P. Rupé le titre d'académicien externe et ce fut à son occasion que l'on rédigea le formulaire, dont nous avons parlé plus haut.

(1) Séance du 31 octobre 1666, Registre de l'Académie, fol. 18, verso.

(2) La lettre est écrite de Béziers et datée du 5 déc. 1666.

A la fin de l'année 1666, l'Académie se composait de 13 membres choisis parmi les représentants les plus en vue de la noblesse, de la bourgeoisie, de la magistrature, de l'armée et du clergé arlésien.

Tous étaient pleins de zèle, et les séances étaient très suivies. Non seulement les membres y apportaient leur concours personnel, mais encore ils examinaient nombre de pièces qui leur étaient soumises par des étrangers (1). Malheureusement, ces pièces étaient trop souvent des jeux d'esprit sans grande valeur.

Gardons-nous cependant d'une excessive sévérité et rappelons-nous que les débuts de l'Académie française elle-même furent des plus modestes. Ses travaux furent d'abord assez médiocres et, en 1713, Fénelon (2) voulait lui donner une nouvelle vie ne comprenant pas qu'une si illustre compagnie réduisît son activité à conférer sur des mots, entendre des harangues, aller en députation complimenter le roi, les princes et même ses propres membres, sur le moindre événement.

Le reproche renfermé dans les paroles de Fénelon était bien plus mérité par l'Académie d'Arles que

(1) « Ensuite on examina la pièce d'un père Récollet, recteur de théologie, et après l'avoir censurée on la renvoya. » Séance du 2 juillet 1666. « L'assemblée, après avoir examiné et corrigé les ouvrages, les renvoya. » Séance du 26 juillet 1666. Voir le Registre de l'Académie.

(2) V. Le Mémoire sur les occupations de l'Académie française.

par l'Académie française. Néanmoins il ne faut rien exagérer, et il faut tenir compte des mœurs de cette époque où la politesse était très méticuleuse et où les questions d'étiquette ne pouvaient, à aucun prix, être négligées.

Les académiciens d'Arles avaient de la bonne volonté. Le registre de l'Académie a conservé les titres des nombreuses dissertations lues et examinées par eux. Si, en général, elles sont de peu d'importance et si les panégyriques sont peut-être nombreux, elles témoignent du moins d'un sérieux effort littéraire (1).

(1) Voici quelques échantillons des sujets traités par les académiciens, d'après le Ms 1060, p. 8 à 15, et d'après le Registre de l'Académie.

Dissertation prouvant que la guerre est plus utile à la France que la paix.

Dissertation tendant à savoir qui est plus heureux du riche ou du pauvre.

Dissertation sur la félicité des maux.

Dissertation prouvant qu'il y a plus à espérer d'une femme qui paraît insensible que de celle qui a déjà quelque engament.

La jalousie entre deux amants est-elle plus forte que celle entre deux concurrents de gloire?

Elégie en faveur de la liberté contre l'amour.

Si la véritable dévotion peut compatir avec la véritable galanterie.

Quel est le remède le plus assuré contre l'amour, le voyage, ou la guerre, ou le jeu?

Ces messieurs s'étant avisés que Tibulle avait bien des pensées contre les bonnes mœurs, il fut dit et ordonné qu'il serait relégué dans le cabinet et banni à perpétuité de l'Académie.

Le 5 juillet 1666, M. de Gageron fit un discours historique des Horaces et des Curiaces.

Nous ne devons pas être surpris que les sujets rap·
pellent beaucoup ceux qui étaient traités dans le
anciennes *cours d'amour*. Le génie provençal n'avai
pas changé, et la galanterie tenait une large plac
dans les préoccupations des gentilhommes qui com
posaient la noble Académie. Les dames n'étaie
pas exclues de leurs réunions et, le 19 juin 166
« madame *Delphine de Sartres*, épouse de Jacqu

Le 19 juillet 1666, M. Paul Antoine de Romieu, lieutena
du sénéchal en ce siège, adressa un long panégyrique à l'Ac
démie.

2 juillet, directeur M. Giffon.

Assemblée extraordinaire, lecture, par le directeur, d'u
harangue latine à l'honneur du corps.

Le 19 juillet, M. de Cays expliqua le commencement
l'Enéïde.

21 septembre 1666, M. de Romieu fit le récit du comme
cement de l'histoire de Malte.

16 octobre, M. de Cays récita les principales actions
Pompée.

29 novembre, M. de Sabatier fait un récit succinct au
sur la levée du siège de Gironne.

20 décembre 1666, invitation de faire lecture de l'histo
et de la géographie aux séances. M. de Cays, directeur, reco
mande la lecture de la Gazette.

Certains sujets étaient réellement scabreux. M. de Saba
lut plus d'une fois des pièces très légères, et il n'était pas se

Sur l'impatience d'un amant pour le retour de sa maîtres

Sonnet sur une belle endormie dans un parterre et à laqu
une abeille avait piqué le sein.

Est-on plus malheureux d'aimer une femme qui nous f
que d'être persécuté par une qui nous aime et que l'on h

Qui est le plus heureux, du mari qui possède sans être ai
ou de l'amant qui est aimé sans posséder.

On voit que nous aurions tort de tout justifier et plus enc
de tout louer.

de Grille, fit une dissertation par laquelle elle prouva que les académiciens doivent produire leurs ouvrages et ne pas les tenir cachés (1). » Les études historiques et philosophiques n'étaient pas oubliées, et M. de Sabatier racontait parfois quelque épisode de ses campagnes, tandis que le chevalier de Romieu donnait aux académiciens la primeur de ses recherches sur l'Ordre de Malte et que M. de Cays expliquait quelque passage de Virgile ou d'Horace. Faut-il aussi rappeler que ces gentilshommes maniaient souvent mieux l'épée que la plume, et que la littérature n'était guère pour eux qu'un passe-temps, une agréable et utile distraction ? Ils appréciaient du moins les choses de l'esprit à leur juste valeur et leurs efforts étaient dignes d'encouragement.

(1) Ms 1060, p. 6. Cfr. Registre de l'Académie, fol. 5, verso. C'était un des reproches que l'on faisait à l'Académie, et nous verrons que, plus tard, elle essaya d'y répondre.

CHAPITRE III.

Les séances du 2 et du 3 janvier 1667. — Discours de M. de Grille sur les armoiries des académiciens. — Promulgation des statuts.

Jacques de Grille fut désigné comme directeur pour le mois de janvier 1667. Chaque nouveau directeur avait coutume de prononcer un petit discours, en prenant possession de la direction et en la quittant. Cet usage fut observé pendant plus d'un an, puis abandonné parce qu'il causait une perte de temps inutile (1). M. de Grille s'y conforma. « Le troisième jour de janvier (2) jour de lundy, dans la sale haute de l'Académie, au couvent des Cordeliers, *M. de Robias* commença sa direction ayant fait un petit discours, en forme de compliment à la compagnie, suivant la coutume. Après quoi il demanda la permission d'insérer dans le présent

(1) A la séance du 9 mai 1667. V. Registre, fol. 46.

(2) Registre de l'Académie, fol. 29 et s.q.q. Nous citerons le récit qui y est consigné, sans en rien retrancher à cause de son importance. Nous respectons même l'ortographe et ses capricieuses variétés.

registre ce qui s'était passé de mémorable pour le corps le jour précédant. »

Cette journée du 2 janvier 1667 fait époque dans les fastes de l'Académie d'Arles, car ce jour-là eut lieu la promulgation solennelle des statuts adoptés dans la séance du 28 septembre 1666 (1).

Voici le compte rendu inséré dans le Registre.

« Le deuxième janvier 1667, les académiciens priés par M. *de Robias* se trouvèrent à la messe solennelle du Saint-Esprit, qui fut célébrée avec une grande cérémonie au maistre autel des RR. PP. Cordeliers. Après quoy il les traita chez lui où, à l'issue du dîné, l'Académie fut regalée d'une belle harangue prononcée de fort bonne grâce par un jeune enfant (2) qui présenta ensuite à ces messieurs douze distiques latins ou épigrammes (3), sur le

(1) Registre de l'Académie, fol. 17.

(2) Le Registre ne donne pas le nom de cet enfant, qui était sans doute le fils d'un des académiciens, peut-être *François de Grille,* fils du secrétaire.

(3) Voir ce que nous avons dit plus haut de la séance du 22 novembre 1666, où M. de Grille fut chargé de faire le caractère de tous les académiciens. L'usage des devises était alors très à la mode. M. d'*Arlatan de Beaumont* en avait déjà envoyé à l'Académie. Dans les Recueils de la Bibliothèque Méjanes, nous avons trouvé de nombreuses devises, entre autres une *Devise pour le Roi,* par M. de Brianville, exemplaire ayant appartenu à Conrart ; et les *Devises Héroïques* sur les armes de Mgr de Colbert, à Paris, chez Sébastien Mabre Cramoisy, imprimeur du roy, 1667, par Orontius Fineus, pseudonyme de M. de Brianville.

sujet de leurs armes dont le tableau estoit exposé sur la cheminée, dans lequel on voyoit l'escusson avec les pièces et esmaux d'un chascun, selon l'ordre des directions; et dont M. de Robias faisoit présent ce mesme jour à l'Académie, laquelle a trouvé bon de mettre ici au long la ditte harangue et distiques :

Messieurs,

Votre académie a fait un si beau bruit dans le monde qu'il faudroit n'en estre point pénétré pour ignorer les belles vérités que la renommée en publie. Nostre ville est charmée de vostre heureux dessein. La province vous en loue, nos voisins vous en félicitent et toute la France vous applaudit ou vous admire. Cepandant, messieurs, qu'elle me dise les moyens de vous exprimer sa joye, je ne puis plus contenir la mienne, je viens vous la témoigner par quelques saillies d'amour que je ne nomme point, parce que je n'en cognois point la nature. Ce sont des pièces du cœur, si cela se peut dire, plustôt que de l'esprit qui ne sçauroient vous déplaire, si vous en considérez le principe. J'advoue, messieurs, que vous serez surpris de ma témérité si vous ne regardez qu'à ma taille, vous direz sans doute que je le porte bien haut pour un petit jeune homme et qu'il est bien difficile que tous mes efforts arrivent jamais à la hauteur de votre gloire; j'espère pourtant, mes-

sieurs, que ce qu'il y a de deffaut dans cette entreprise sera réparé par mon intention et par la nouveauté de l'ouvrage, et tout cela par la bonté et générosité qui vous est naturelle.

> Mais qu'ai-je à craindre en ce dessein
> Pourquoy prédire ma disgrâce?
> Les mesmes nymphes du Parnasse
> Qui vous ouvrent leur sein,
> Flattent ma jeune audace
> Et me donnent la main.
> Il est vray, sçavantes pucelles,
> Que pour couronner mes héros
> Je me passerois bien de vos mains immortelles,
> L'amour anime mes travaux
> Et luy-mesme a cueilli quelques fleurs assez belles
> Dont je leur ai tissu de guirlandes nouvelles
> Qui leur plairront mieux que tous les lauriers
> Des conquérants et des guerriers.

Cela veut dire, messieurs, que pour dire du bien de vous, je n'ay besoin que de vous-mesme, vostre nom est un éloge et il ne faut que vous bien définir pour vous bien louer. Qui dit un parfait académicien ne dit pas seulement un sçavant poli et un galant discret, un esprit doux et complaisant, mais un ami généreux, un bon citoyen et un fidèle sujet. Il n'a pas moins les vertus morales que les intellectuelles, c'est l'homme achevé, le composé véritable du sage de Sénèque et du courtisan parfait, il est enfin cet agréable universel que les jeunes gens se doivent proposer pour idée, à qui les dames ne peuvent

reffuser leur estime, que tous les grands honorent de leur amitié et les vieillards de leur approbation. Cela est si vrai, messieurs, que votre arrivée au Parnasse semble adjouter quelque chose à la félicité des dieux. Apollon s'en réjouit, il en félicite les Muses, il leur deffend le deuil et les chants lugubres, il fait des remercîments à vostre patrie qu'il appelle la mère et la nourrice des lions (1).

(1) Les armes de la ville d'Arles portent d'argent au lion léopardé, assis, la patte dextre tenant une hampe avec l'inscription S.P.Q.A., le tout d'or. Devise, tantôt : *ab ira leonis*, tantôt, *Urbs Arelat. hostibus hostis et ensis* (ces armes sont à enquerre, métal sur métal.)

« L'ancien blason de la ville d'Arles était un lion accroupi, d'or sur un fond d'argent, avec la *demande* du franc carton, fond d'azur avec une fleur de lis d'or. — Voici ce que porte, à cet égard, une délibération du conseil municipal d'Arles, du 24 novembre 1814, que je transcris littéralement : Nous lisons dans Suétone (in vita Tiberii, cap. IV), que, l'an 43 avant J.-C., César envoya dans notre ville Claude-Tibère Néron, père de l'empereur Tibère, pour y fonder une colonie composée de soldats de la sixième légion. Cette colonne prit pour armes un lion. A cette première autorité, nous joindrons celle d'un monument respectable, qui prouve que la ville d'Arles n'a jamais changé ses armoiries : nous voulons parler d'une médaille que cette ville fit frapper à la mort de Constantin le Grand. Elle porte de face la tête voilée de l'empereur, avec cette légende :

DIVO CONSTANTINO M. PRINC.

Elle a pour type un lion, et pour légende, *memoriæ æternæ*. On lit enfin sur l'exergue : P. A. c'est-à-dire percussa Arelate. »

Les armoiries actuelles de la ville sont surmontées, depuis cette année 1837, de l'amphithéâtre en forme de couronne murale. Les trois tours de l'amphithéâtre construites dans le huitième siècle, individualisent la cité d'Arles ; les mots *Civ. Arel.* remplacent l'ancienne devise *ab irâ leonis*. Le dessin de ces ar-

Voicy, Messieurs, comment j'ose interpréter cet Apollon :

SONNET

Quittez, muses, quittez ces accens langoureux
Dont vous solennisez les pertes que vous faites,
Cessez de regretter en l'estat où vous estes
Et vos cygnes mourants et vos aiglons peureux.

Quelques jeunes lyons, hardis et vigoureux
Hantent nos bois sacrés et nos saintes retraites,
Cette conqueste vaut mille et mille conquestes
Et nous n'eusmes jamais un destin plus heureux,

O toy, par qui je vois accroistre mon empire,
Mère des beaux esprits que nostre cour admire
Nourrice des lyons qui révérent ma loy,

Arles, je te rendray tous ceux que tu me donnes,
Mais je te les rendray bien plus dignes de toy,
Et plus grands et plus forts et chargés de couronnes.

moiries est de M. Huart, professeur de l'école de dessin, et conservateur du Musée lapidaire, et la gravure de M. Véran, d'Arles, domicilié à Paris. »

Etudes archéologiques, etc., sur Arles, par M. Estrangin, 1 vol. in-8, Aix, 1838, p. 238.

Les armoiries d'Arles ont souvent varié, mais le lion s'y trouve toujours; les accessoires seuls et la devise ont changé. Le lion d'Arles tient à la patte dextre le labarum avec ces mots : *Civ. Arel.* Les variations sont si nombreuses qu'il est difficile de les indiquer toutes : La fleur de lis disparaît et réapparaît suivant les régimes politiques. Il y a eu aussi des variations dans les métaux et les émaux ; d'anciens sceaux portent aussi des tours, comme les armoiries actuelles.

Cfr. Diction. topographique de l'arrondissement d'Arles, par MM. de Revel et de Gaucourt, Amiens, in-4°, 1871, p. 12.

Voir sur les modifications des armoiries d'Arles, le Nobiliaire des Bouches-du-Rhône, par M. de Genouillac, p. 22-23.

Lire dans le premier numéro de la *Revue Félibréenne* (15 janvier 1885) une pièce de vers de Mistral sur le Lion d'Arles,

Après ces acclamations, Messieurs, qui vous publient pour des lyons, pour des illustres et pour des héros, peut-on s'estonner si je parle de vous, et puis-je avec quelque apparence de raison vous reffuser mon suffrage après celui de tout le Parnasse. Il est vray, Messieurs, que je passe plus avant, j'ose vous faire des présents, mais outre que la coutume de donner des estraines au commencement de l'année (1) authorise ma témérité, je ne vous régale que de vos propres biens. Les couronnes que je vous offre sont faites de l'or et des pierres prétieuses qui naissent dans votre fonds. Votre naissance et la vertu de vos ayeuls vous ont mérité des blasons illustres dont je ne fais qu'exposer les grands augures : vous allez voir, Messieurs, comme dans une glace naturele, vos propres grandeurs ; que si vous laissez faire à votre modestie, elle vous mettra un bandeau sur les yeux pour vous empêcher de vous recognoistre, elle vous dira de cette glace tout ce que l'envie elle-mesme pourroit vous dire, qu'elle est obscure, cassante, peu fine ou enfin qu'elle n'est pas sans taches ; mais si vous laissez agir vos lumières, je ne doute point que vous ne vous recognoisssiez aisément. Cepandant, Messieurs, je vous laisse ces distiques pour exercer vostre curiosité,

(1) L'Académie chargea, le 3 janvier 1667, le P. Vinay « d'apporter tout ce qu'il pourroit d'observations curieuses sur les estreines. » Registre, fol. 36.

m'offrant en tout cas (s'il faut que votre modestie l'emporte) d'estre l'écho de l'oracle ou pour mieux dire l'Œdipe aussi bien que le Sphinx de mes propres énigmes. »

Au-dessous des armes de chaque académicien se trouvait un distique que nous reproduisons avec le regret de ne pouvoir reproduire aussi les armes.

XENIA

M. DE GAGERON

Orbes argentatos, rubro in stemmate, primus,
Sex merito, cui non sufficit unus, habet.

M. DE SABATIER

Concha triplex quæ plena fuit dum plena Diana,
En fæcundatur nunc mage rore fratris.

M. GIFFON

Altivolans, atque ungue potens rostroque, nec usquam,
Fortior in Rostris Tullius ipse fuit.

M. LE CHEVALIER DE ROMIEU

Quas natura dedit, pulcra quas arte paravit,
Arcta licet, gazas continet innumeras.

M. L'ABBÉ DE BARRÊME

Multa legit junxitque puer facienda legendis,
En bis doctus adest, littera bina probat.

M. DE BOCHE

Per mare, per terras tandem deductus in altum,
Hic moror : o quantum est ambitiosa quies.

M. BOUVET

Sum galeatus ego, est etiam galeata Minerva,
Vicimus, haud mirum est, hostis inermis erat.

M. DE CAYS

Voce leo noscor, noscuntur et ungue leones,
Me domus, Urbs, cœtus clamat academicum.

M. DE MELLAC

Sit satis incautæ Veneris juga dura tulisse,
Dulcius en nobis dat dea docta jugum.

M. DE ROBIAS

Nititur in vetitum, vetitos dum quærit honores
Hos tantum quærit quos vetat invidia.

M. L'ABBÉ FLÈCHE

Telum dulce nimis quo dulcia tela vibrantur,
Undique tela volant aurea dum loqueris.

M. LE SACRISTAIN DE BOCHE (1)

Siste gradum, generose puer, nunc contrahe vela,
Monte etenim sacro est ipsa thiara minor.

LE R. P. VINAY, minime

Inclita, jus violat, semel, et violasse juvabit,
Imo juvat, demum regnat Academia.

La critique et l'éloge étaient agréablement mélangés dans ces vers, de valeur très inégale, mais dont quelques-uns sont charmants et pleins d'esprit (2). Ils

(1) Les armes du sacristain de Boche se composent des armes accouplées de Boche et de Porcelet.

(2) La devise du P. Vinay rappelle l'exception qui fut faite en sa faveur (voir plus haut, p. 55), mais en termes dont il ne pouvait que se louer.

furent remis à chacun de ces messieurs, « qui eurent un extrême plaisir de s'appliquer le sens de l'éloge qui leur estoit adressé. » Ils passèrent de main en main, et, lorsqu'ils revinrent au directeur, M. de Grille se chargea de les paraphraser, dans un style rempli de bonhomie et aussi d'affectation.

Il prit la parole et, montrant le tableau qui contenait les armes des académiciens, encadrées de palmes et de laurier, exposé sur la cheminée : « J'admire en ce tableau, dit-il (1), l'addresse du peintre. Messieurs, ce n'est pas sans sujet qu'il préfère les palmes et les lauriers qui environnent vos armes aux lambrequins, supports, cimiers et aux autres embellissements de l'escu ; c'est sans doute avec dessein qu'il a préféré ces prétieux hiéroglyphes du triomphe et de la victoire à toutes ces autres pompeuses images de la vanité des hommes ; nous pourrions encore admirer, messieurs, l'érudition de notre petit orateur, qui dans les estraines qu'il vous présente a si galamment touché l'histoire et la fable, qu'il ne nous laisse presque rien à dire sur cette matière ; il est vray, messieurs, que pour ne nous esloigner pas de son esprit et de son intantion il ne faut vous entretenir aujourd'huy que de votre propre gloire. »

(1) Registre de l'Académie, fol. 32 et s.q.q.

Orbes argentatos, etc. — M. DE GAGERON

Ce premier académicien porte de gueules a six besants d'argeant, 2 et 1, 2 et 1 que son panégiriste appelle *orbes*. Il dit qu'un seul ne luy suffiroit pas; en effet, messieurs, on le peut dire sans le flatter, tout le beau monde de l'un et de l'autre sexe qui a cogneu le mérite de cet illustre n'a-t-il pas advoué par une estime particulière qu'un seul monde n'estoit pas digne de luy.

Tout le monde sçavant, le bon et le beau monde
Le grand monde de France et celuy de Piémont (1)
Et le monde du double Mont,
M'honorent d'une estime à nulle autre seconde,
On peut jurer sans hazarder sa foy,
Qu'un seul n'est pas digne de moy.

Concha triplex, etc. — M. DE SABBATIER

Le deuxième distique fait alluzion aux armes du second académicien ; ses coquilles qui se vantoient autrefois des faveurs de Diane, ne veulent plus de gloire que par les influences d'Apollon, elles quittent la sœur pour le frère, l'amertume et la saleure de la mer pour les douceurs du Parnasse, elles estoient plaines mais stériles, elles sont fécondes aujourd'huy et pour elles-mêmes et pour les autres.

(1) M. de Gageron passa de longues années à la Cour de Piémont, même après la fondation de l'Académie.

Petites filles de Neptune,
Qui dans vostre berceau trouvez votre prison,
Et qui, suivant le cours de la saison,
Suivîtes le cours de la lune,
Ha ! que vous faites bien de quitter cette sœur,
Pour le frère plain de douceur.

Altivolans atque, etc. — M. GIFFON

L'épigramme du troisième académicien est ingénieuse, elle se joue sur le mot de *(Rostris)*. *Rostra*, chez les Romains , estoit la tribune aux harangues dont on voit encore quelque reste au Capitole. Cet académicien est ici indiqué comme un aigle eslevé dans les airs, puissant du bec et de la serre, et l'équivocque est tiré de ses armes dont la principale pièce est une croix encrée d'hermines, chasque bout de l'encre terminé par une teste d'aigle de sable, allumée et becquée de gueulles.

Lorsqu'il parle, on diroit que l'orateur romain,
Luy preste sa masle éloquence ;
Il a de la douceur, il a de la science,
Et lorsqu'il est forcé de faire l'escrivain,
Les Muses luy guident la main.

Quas natura dedit, etc. — M. LE CHEVALIER DE ROMIEU

Cette bource à l'antique marque le lustre de cette famille qui esclatte en la personne et dans l'employ de cet académicien, elle contient de grands thrésors dans sa petitesse, et cent vaisseaux de cours qui reviennent des mers du Levant ne sont pas chargés

de raretés si prétieuses que l'âme de cet académicien ; vous jugez bien, messieurs, que cette bourse n'est qu'une allégorie de cette âme et qu'on peut dire parlant de ce quatriesme académicien :

> Qu'outre les vertus nécessaires,
> Dont chascun se pique aujourd'huy,
> Toutes les Muses lui sont chères
> Toutes lui donnent leur appuy
> Jusque là, qu'on cognoît deux mille de ses frères,
> Qui n'en scavent pas tant que luy (1).

Multat legit, etc. — M. L'ABBÉ DE BARRÊME

C'est ici une énigme à peu près ; il est vrai, qu'à faire un peu de réflexion sur la lettre double de cet escu, on peut aysément comprendre l'éloge de cet académicien. Je crois pour moy que sa double littérature ne consiste pas seulement à l'intelligence des poètes et des pères qu'il joint et qu'il sçait parfaitement, mais qu'on veut aussi dire qu'il a sçeu joindre une pratique honorable à une belle théorie,

> Et qu'entre ceux qu'on admire
> Aucun ne va plus avant,
> Ainsi de luy peut-on dire :
> Qu'il est doublement scavant
> De son double delta la figure enlacée
> Prouve assez bien cette pensée.

Per mare, *per*, etc. — M. DE BOUCHON

Ce sixieme se fait assez cognoistre par ce beau

(1) Les Chevaliers de Malte.

sentiment : je ne relache rien, dit-il, de mon ambition, au contraire, elle ne fut jamais si belle qu'au point qu'elle m'inspire de m'arrester. Le repos de l'Académie vaut mieux que l'inquiétude de Pyrrhus, et que toutes les sueurs d'Alexandre.

> J'ay veu la cour, j'ay fait la guerre
> J'ay couru la mer et la terre (1),
> J'ay toujours fait tout ce qu'il faut,
> Mais enfin en suivant le cours de mon estoile,
> J'aborde le Parnasse où je cale la voile,
> N'est-ce pas le porter bien haut ?

Sum galeatus ego, etc. — M. BOUVET

Ce septième académicien fait paroistre dans le blason de ses armes, qui sont des symboles de force et de lumière, le rapport qu'il a avec la scavante Pallas. Il porte d'azur au chevron d'or, accompagné de deux estoiles en chef de mesme, et d'un casque d'argeant en pointe, taré de front ; il vous remet en mémoire, messieurs, l'heureux employ que l'Académie lui donna à la première attaque qu'elle reçeut de l'envie (2), ou ce monstre parut abbatu par ses soins ; mais il dit cela galamment, sans estimer trop une victoire qu'il partage avec une divinité.

(1) M. de Boche, ou Bouchon avait servi dans la marine. Il fut nommé capitaine dans le régiment des chevaux-légers en 1674, et fit, en cette qualité, plusieurs campagnes.

(2) Il s'agit de la critique de la satire communiquée à l'Académie le 1er mai 1666 et dont nous avons parlé plus haut p. 32.

Pallas qui chez nous préside,
Me couvrit de son égide,
M'adsista de sa vertu,
La chose ainsi disposée
La défaite fut aysée,
De ce phantôme abbatu.

Voce leo noscor, etc. — M. DE CAYS

Celuy-ci, messieurs, qui porte dans son escu, les mesmes armes que la ville, et que l'Académie ; peust soutenir qu'ainsi que lyon se distingue des autres animaux par la voix et par la main, un véritable académicien, peut estre distingué de la plus part des hommes par la parolle et par les escrits (Me domus), dit-il, sa maison, la maison commune (1), et l'Acamie le déclarent assez.

Si la ville et l'Académie,
Qui sont également l'objet de mes travaux,
M'estiment autant que je vaux,
Si l'une et l'autre est mon amie,
Elles font leur devoir, et le ciel y consent,
Puisque l'une me considère
Comme son demi-père,
Et l'autre comme son enfant.

Sit satis incautæ, etc. — M. DE MELAC

Ce sage académicien fait parler ses colombes à l'honneur de l'Académie ; luy-mesme qui a tant

(1) M. de Cays fut élu consul d'Arles pour l'année 1667, c'est à quoi M. de Grille fait allusion.

parlé en faveur de la galanterie commence à se désabuser, et cognoit que s'il y a quelque bien solide dans le monde, ce ne peut estre que l'étude de la sagesse, ce qu'il y a de joli en ce latin convient à l'histoire fabuleuse, il n'est personne qui ayt commerce au Parnasse qui ne scache l'employ des colombes de Vénus ; elles disent donc aujourd'huy :

Adieu, Vénus, adieu la bagatelle,
Vous n'aurez plus de nous un pas,
Ny le moindre coup d'aisle,
Minerve à son char nous attele,
Elle est sçavante, elle est pucele,
Et vous ne l'estes pas,
Adieu donc déesse volage,
Cherchez vous un autre attelage.

Nititur in vetitum, etc. — M. DE ROBIAS

Celuy-ci employe la divise de ses armes, mais il l'adjuste fort bien avec la modestie académicienne : l'envie luy fermoit tous les passages pour arriver à l'Académie, il a vaincu tous les obstacles (1) et peut dire :

Jamais la vertu ne fait mieux,
Que dans les choses difficiles
La tempeste et les vents l'eslèvent jusqu'aux cieux,
Les plus grands ennemis luy sont les plus utiles,
Et l'honneur d'estres assis entre des demi-Dieux
Je le doibs à nos envieux.

(1) Nous avons exposé plus haut, p. 36-37, les circonstances dans lesquelles il fut admis à l'Académie ; elles expliquent ces paroles assez claires d'ailleurs.

Telum dulce nimis, etc. — M. FLÈCHE

C'est bien peu dire à l'honneur de cet académicien, que d'employer les termes d'*aurea ; gemmea, ignita, luminosa*, luy seroient encore plus convenables, estant certain qu'il ne parle jamais qu'il ne pénètre les cœurs et qu'il ne fasse voir que ses paroles sont des traits de feu et de lumière.

Ce trait qui semble d'or est un trait tout de flamme,
Mais un trait doux et sans pareil,
Il pénètre les cœurs et nous laisse dans l'âme,
L'image du soleil.

Siste gradum, etc. — M. LE SACRISTAIN DE BOCHE

C'est le Parnasse en corps, messieurs, qui prie cet académicien de s'arrester : il y a grande apparance qu'en ce bel aage où il se rencontre (1), et avec tous les autres advantages que la grâce et la nature peuvent prester à la vertu, il y a, dis-je, grande apparance qu'il devoit aller bien avant et qu'il n'est point de grandeur dans sa profession où il ne put attaindre ; mais il est trop cher aux muses, messieurs, pour qu'elles l'abandonnent à l'ambition *(huc contrahe vela)*, luy disent-elles, et je m'imagine qu'il est assez civil pour leur respondre :

(1) M. de Boche avait alors 20 ans à peine. Il n'aurait été reçu à l'Académie qu'au mois d'août suivant, d'après le Ms 1060, mais c'est une erreur, voir plus haut, p. 48-49.

Avec beaucoup d'esprit, de noblesse et de bien,
Un grand cœur se peut tout promettre,
Mais puisqu'enfin je suis académicien,
Et que par mes talents j'ay mérité de l'être,
J'ay tout ce que je veux et ne demande rien.

Inclita jus violat, etc. — LE R. P. VINAY

Cette épigramme touche en passant le mot de Cézar *(si violandum jus, regnandi causa)* mais pour en comprendre le sens, il se faut persuader qu'on règne par la parolle aussi bien et plus puissamment quelquefois que par les armes ; que si cela est, messieurs, n'est-il pas vray que le mérite de cet académicien justifie vostre attantat, vous avez violé la loy que vous vous estes faite (1), mais c'est pour un mérite sans comparaison, c'est pour une esloquance parfaite qui règne sur les cœurs et sur les esprits, dont on peut dire :

Elle est un empire innocent,
Sous la loy duquel on ressent,
Une douceur extrême,

(1) Lorsqu'elle accueillit la demande du P. Vinay, minine, le 25 octobre 1666, « l'Académie regarda plutôt son mérite et ses talents supérieurs que son état et sa naissance. » Ms 1060, p. 8. Il fallut déroger au principe, en vertu duquel les académiciens devaient tous être nobles d'origine et n'appartenir à aucune corporation religieuse, voir le Registre de l'Académie, fol. 17. C'est à cette dérogation qu'il est fait allusion ici, avec une inssistance légèrement étrange et qui nous surprend de la part d'un homme si intelligent, mais aussi n'était-il pas le défenseur des statuts rédigés par lui-même ?

Mais que l'empire est doux,
Lorsque celuy qui règne en sa pompe suprême
Ne règne que pour nous.

Voilà, messieurs, une meschante paraphrase de ce pettit chef d'œuvre dont vous avez fourni une si belle idée à notre petit orateur. Il reste encore les armes de l'Académie (1) qui porte de mesme que la ville

(2) Lorsque le roi Louis XIV eut accordé à l'Académie le titre d'*Académie Royale,* il fit changer ces armoires, qui servaient aussi de sceau. A dater de 1669, elles représentaient le roi en manteau royal, assis sur des trophées et le sceptre à la main, avec ces mots en exergue : *Academia Regia Arelatensis.* Voir sur le Blason de l'Académie d'Arles, Histoire de Louis le Grand par les médailles, du *P. Claude François Menestrier* de la Compagnie de Jésus, 1691. Cfr. ce que nous avons dit plus haut, p. 64, note 1.

Il est important de ne pas confondre le *blason* de l'Académie avec sa *devise,* ni avec la *médaille* qui fut frappée, en 1669, en mémoire de l'approbation royale.

Pierre Véran n'a pas évité cette confusion, et une fois encore nous surprenons sa critique en défaut.

« Je trouve que l'Académie d'Arles a souvent changé le blason de ses armes. Celui qu'elle avait en 1669, représentait deux oliviers l'un plus gros que l'autre, échauffés tous les deux par les rayons du soleil placé au millieu de la devise : *Foventur eodem.* Le blason était couronné d'une fleur de lys soutenue de droite et de gauche par une guirlande, au bas, on lisait : *Académie d'Arles,* M DC LXIX.

Lorsqu'elle fut honorée du titre de royale, elle prit pour armes le portrait du roi, en manteau royal, le sceptre à la main et appuyé sur des trophées avec cette devise : *Academia Regia Arelatensis.*

Elle eut aussi pour armes, d'argent au lion d'or assis, sur un cartouche de sinople que ce lion soutenait, ayant ces mots en lettres d'or : *Academia Arelatensis.* Elle changea ensuite cet

d'Arles, d'argeant au lion d'or assis, tenant un cartouche de synople, avec ces mots en lettres d'or : ACADEMIA ARELATENSIS.

Ce lion, fait encore une de vos devises, messieurs, lorsque vous le représentez au milieu de quantité de lionceaux leur disant : LÆTABOR GENUISSE PARES, l'esclaircissement de ce mot se trouve dans le distique qui suit :

> Pars genuina mei vos stirps generosa leonum,
> Lætabor tandem me genuisse pares,

ou bien

> Pars genuina mei longos spectata per annos,
> Fac, tuus ut quondam noscar ab ungue leo,

ou bien

> Quos genui tandem noscuntur ab ungue leones,
> Ipsemet ut quondam notus ab ungue fui,

ce que la moindre de vos Muses, messieurs, interprette comme s'ensuit :

> Troupe illustre et généreuse
> Mes chers, mes braves enfants,
> Par vos exploits triomphants
> Rendez ma mémoire heureuse,
> Souvenez-vous qu'autrefois,
> J'ay pu soumettre à mes loix,
> Mars, les Muses et Cythère,

écusson et elle porta d'argent à un vieux lion d'or, entouré d'une troupe de cinq lionceaux et pour devise : *Lætabor genuisse pares.*» Seconde partie de l'essai de la statistique de la ville d'Arles et son terroir, p. 265, Ms de Pierre Véran, aux archives d'Arles.

Faites qu'on dise aujourd'huy,
Que les enfants d'un tel père,
Sont toujours dignes de luy (1). »

Lorsque ce compte rendu eut été transcrit sur le Registre, le directeur proposa de jurer fidélité aux statuts et règlements. Ils furent « leus et examinés à la rigueur d'un bout à l'autre » et il fut décidé que chacun apposerait sa signature au bas, sur le Registre. La formule du serment, prêté par chaque membre, était ainsi conçue : « Je soubsigné, après avoir ouï et examiné le contenu aux présents statuts, ay juré sur mon honneur et ma conscience de les garder et observer de tout mon mieux. »

Ces statuts comprennent dix-neuf articles (2).

ART. Ier

L'Académie ne sera composée que de vingt personnes d'eslite et véritables amis (*originaires de la ville et* GENTILSHOMMES) (3).

(1) Il veut rappeler sans doute qu'au temps des Guises et des Montmorency, Arles était une belle cour, une belle académie, une école d'honneur et de vertu. N'est-ce pas une allusion à la société des *Anonymes ?*

(2) Ms 1060, Bibl. Méjanes, p. 13 et s.q.q., Registre de l'Académie, fol. 26, 27, 28.

(3) Les mots entre parenthèse ne sont pas de la même écriture que les autres. En marge du Registre original, on lit : « Ce premier règlement a esté interprété, et l'Académie a donné des lettres de noblesse tacitement au mérite des personnes. »

ART. 2

Les académiciens seront reçeus par le consentement commun et unanime de la compagnie, et non autrement (et pour ce sujet il y aura un balotier pour avoir ce consentement universel, et une seule balotte de reffus sera admisé comme si tous avoient reffusé, sans autre considération) (1). On escrira dans le Registre le nom de chasque académicien, le jour, le serment et toutes les circonstances de sa réception.

ART. 3

On ne recevra personne qui ne le demande par escrit et qui ne fasse ensuite la visite et les civilités accoutumées à chasque académicien ; et on ne recevra pas tous ceux qui le demanderont.

ART. 4

On ne recevra point de religieux ny telles autres personnes attachées à quelque communauté, au rang des académiens, quoi qu'on en puisse recevoir comme externes, autant que l'Académie trouvera bon (2), (et c'est après leur demande faite par escrit et autres cérémonies requises).

(1) On a mal observé cette rigueur pour n'avoir pu s'assembler toujours régulièrement. (Note marginale.)

(2) A la marge il est ajouté : mais par l'ordre ou prière expresse de M. le protecteur.

ART. 5

On doit tirer au sort le directeur de l'Académie qui sera changé au commencement de chasque mois et celuy qui aura tiré le second mois le suivra, et ainsi de l'un à l'autre jusques à ce qu'un chascun ayt présidé son mois et lorsque le nombre des académiciens passera celuy de douze, les surnuméraires présideront selon l'ordre de leur réception.

ART. 6

On faira un secrétaire qui gardera le sceau et les registres de l'Académie, cire, papiers, lettres missives et autres appartenances de la charge, lequel sera changé ou maintenu, selon que l'Académie trouvera bon (1).

ART. 7

Le secrétaire ne portera aux assemblées qu'une main courante, pour y marquer les séances, commissions et autres choses que le directeur distribuera, qui ensuite seront mises dans le Registre, et au commencement de chasque assemblée, il lira le mémoire des commissions données à la précédante.

(1) M. le duc de Saint-Aignan, protecteur, a changé ce règlement par son ordonnance du... et, à l'exemple de l'Académie Françoise, a faict le secrétaire perpétuel. (Note marginale du Registre.)

ART. 8

Le directeur s'assira à la place la plus honorable et les autres autour de la table qui sera devant luy, comme le hazard les aura rengés, sans façon et sans cérémonie.

ART. 9

L'assemblée estant en estat, le directeur demandera à un chascun, suivant le mémoire qu'en lira le secrétaire, ce qu'il a fait en vers, prose, dissertation, corrections et autres choses qui luy ont été commises à la dernière assemblée.

ART. 10

Le directeur demandera son sentiment à chasque académicien, selon le rang où il se trouvera placé, sur toutes les choses proposées, et selon l'importance on escrira tous les sentiments, affin que la pluralité décide.

ART. 11

Le directeur nommera un ou deux comissaires pour examiner les pièces, qui tous ensemble ou chascun à part, ayant fait ledit examen le rapporteront à l'Académie, où leurs observations seront examinées et corrigées, si besoin est.

ART. 12

L'Académie ne s'attachera point à certain lieu fixe, mais elle choisira son mieux par la bouche du

directeur qui déterminera l'heure et la durée de chasque séance (1).

ART. 13

Le jour ordinaire sera le lundi et les extraordinaires aussi bien que le temps et le lieu, doivent estre des privilèges du directeur.

ART. 14

Lorsque quelqu'un sera admis au nombre des académiciens, le secrétaire faira lecture des statuts et le nouveau venu jurera de les observer de toutso n mieux, et ensuite signera dans le grand registre l'acte de sa réception.

ART. 15

Personne ne doit être introduit ny par compliment, ny par curiosité, ny pour quelque autre raison, ou prétexte que ce puisse estre, dans le lieu de l'assemblée, que ce ne soit du gré et consentement d'un chascun et délibération prise sur cela (2).

(1) Nous verrons que le duc de Saint-Aignan, dans sa lettre du 16 mai 1669, parle de la maison que les académiciens se proposaient de construire, ce qui suppose qu'ils avaient changé d'avis. Néanmoins ce projet ne fut jamais réalisé.

(2) En marge de l'article 15 est inscrite cette observation : « Avant sa réception, M. l'abbé Flèche fut introduit, et cela ne viole point le statut, parce qu'on supposa que tous le veulent bien lorsqu'aucun n'est opposant. » Les choses se pratiquaient ainsi à l'Académie française, dont les académiciens d'Arles adoptaient, en partie, les règlements.

ART. 16

Les lettres de l'Académie ne seront signées que du secrétaire, et rien ne sera envoyé au dehors, au nom de l'Académie, qu'après une révision exacte et fidèle, avec le consentement de la pluralité.

ART. 17

On se faira une religion de garder le secret aux délibérations importantes, comme sont les corrections et commissions particulières.

ART. 18

En cas de mort de quelque académicien, la compagnie et chasque particulier travaillera de tout son mieux à honorer la mémoire du deffunt pour lequel avant toute chose, l'Académie faira célébrer une messe chantée, où elle adsistera en corps.

ART. 19

De plus l'Académie se réserve un entier pouvoir d'augmanter, de diminuer ou de changer les loix, selon les délibérations qu'elle en faira. »

Après les statuts, on lit dans le Registre : « Ainsi a esté délibéré ce 3e janvier 1667, directeur M. de Robias, auquel jour les soubsignés académiciens ont

juré sur leur honneur et conscience d'observer les sus-dits statuts. »

Au bas du Registre se voient les signatures de MM. *Gageron de Méjanes*, *Sabatier*, *Giffon*, *Barrême*, *Gaspard de Romieu*, chev., *Boche*, *Bouvet*, *Cays*, *Montcalm de Mellac*, *Robias*, *Franc. Flèche*, *Boche*, sacristain d'Arles, *P. Vinay*, minime, *Manville*, *Castillon*, d'*Aymard de Chateaurenard*, *Barras*, *Estoublon*, *Abeille*, *Beaumont*, d'*Ubaye de Vachères*, *Le Pays*, *Roubin*, *Arbaud*, *Montmiras-Lubières*, *Defaure-Fondumente*, *Montblan* (1).

L'encre de ces diverses signatures est différente et l'on a laissé une page entière en blanc, pour que les nouveaux académiciens pussent signer après leur admission : ce qui fut observé assez exactement.

(1) Ce sont là absolument toutes les signatures qui sont au Registre. Elles sont au nombre de 27. Toutes les autres listes données par les divers auteurs, qui se sont occupé de l'Académie d'Arles, même P. Véran, sont inexactes ou incomplètes. Cfr. Registre de l'Académie, fol. 28.

CHAPITRE IV.

Les grandes nuits. Travaux de l'Académie. — Adhésion de MM. d'Aimar, Roubin, de Castillon, de l'Estang, de Barrême, du Tremblay.

—

Après la mémorable journée du 3 janvier 1667, l'Académie pouvait être considérée comme sortie de la période d'organisation. La promulgation des statuts s'était faite sous la direction de M. de Grille, et on lui avait réservé l'honneur de mettre la dernière main à une œuvre qui devait tant à sa sollicitude.

L'Académie, du reste, lui en fut reconnaissante et le lui témoigna hautement. Elle crut même devoir remercier le père de M. de Grille, *Charles de Grille*, et son épouse, *Delphine de Sartres*, qui s'intéressaient vivement à la nouvelle société (1). Elle leur

(1) « Ensuite de quoi tous ces messieurs, d'un commun sentiment, tesmoignèrent leur reconnaissance à M. de Robias pour les soins obligeants qu'il avait pris au présent Registre et pour le tableau des armes, dont il faisoit présent au corps et outre cela ils délibérèrent d'escrire deux lettres, l'une à M. d'Estoublon, son père, et l'autre à madame de Robias, comme

adressa une lettre fort louangeuse, qui provoqua de leur part une réponse pleine des assurances les plus formelles de sympathie (1).

Le Registre de l'Académie, à la page 48, parle incidemment de « *la galanterie des grandes nuits* », pour reconnaître à chacun des académiciens le droit « d'escrire en son particulier et de produire ce qu'il lui plaira. » Il renvoie à une décision qui n'est pas consignée dans le Registre.

Parmi les Ms Bonnemant, au volume *Collége Académie*, nous avons retrouvé une pièce manuscrite qui nous apprend comment les académiciens entendaient leur rôle, au mois de janvier 1667. Nous la citons ici, à titre de curiosité. C'est bien là un ressouvenir des cours d'amour du moyen âge.

Extrait de la commission de la Chambre des Grandes Nuicts établie par l'Académie d'Arles (2).

Nous académiciens, après avoir établi par des règlements et des statuts un ordre nécessaire pour

pour porter plus loin les marques de leur recognoissance. M. de Sabatier fut nommé pour faire la première et M. l'abbé de Boche pour la seconde. » Séance du 3 janvier, *Registre*, fol. 35, verso. Et en marge « Ces deux lettres ayant été examinées au cabinet de M. Giffon, où l'on s'assembla extraordinairement, lui furent remises pour les envoyer. »

(1) Voir cette double réponse, des 4 et 5 janvier, Registre, de l'Académie, fol. 36 et 37.

(2) En note du Ms nous lisons cette note : « De l'écriture de M. d'Aymar, marquis de Chateaurenard. »

affermir notre compagnie, et la mettre à couvert de l'envie et de la médisance n'ayant à présent rien tant à cœur que le profit et l'utilité du beau monde de cette ville, avons cru que nous devions apporter tous nos soins pour rendre toutes les assemblées qu'on y fait agréables, galantes et polies vu les requestes à nous présentées par divers particuliers contenant une infinité de plaintes sur les abus qu'on commet dans les conversations contre les douceurs de la société et la belle galanterie, avons ordonné et ordonnons que six académiciens se porteront dans toutes les veillées de cette ville au besoin sera pour y voir et connoistre en dernier ressort de l'infidélité des amants, du peu de sincérité des amis, des rigueurs injustement exercées, des fleurettes grossièrement débitées, médisances, impatiences, bagatelles, secrets revélés, feintes, inquiétudes, rêveries affectées, contestations opiniâtres, élévations de voix excessives, indiscrétion, emportement, dissimulation, railleries froides, pédanterie, grimaces étudiées, enjouement forcé et autres fautes qui se peuvent comettre dans les dites assemblées, pour cet effet les commissaires ou députés tiendront leur séance depuis le 20me du courant jusqu'au 22me de febvrier inclusivement, et parce que dans les dites assemblées on pourrait blesser la modestie, la piété et la retenue, nous avons jugé à propos de nommer parmy les six commissaires

deux académiciens-clercs pour en prendre connoissance, voulant et entendant que tous ceux ou celles qui composent le beau monde de cette ville ne s'opposent point à nos volontés et enjoignant à tous chefs de veillées de prester main forte pour l'exécution des ordonnances des dits commissaires.

Fait à Arles, dans notre salle académique, le 20 janvier 1667.

COMMISSAIRES DE LA CHAMBRE DES GRANDES NUICTS

Président : M. de Sabatier.

Conseillers - clercs : M. l'abbé de Bosches, M. l'abbé de Barrême.

Conseillers : M. Bouvet, M. Giffon.

Advocat-général : M. de Guageron.

Nostre veillée consent et approuve vos ordonnances et je promets de prester main forte à messieurs vos députés.

J. d'Estoublon.

Le Registre de l'Académie ne parle plus des *Grandes nuits ;* il est probable qu'il ne fut pas donné suite à ce singulier projet.

L'année semblait s'ouvrir sous de très heureux auspices et, malgré les critiques de ses ennemis, l'Académie affirmait hautement sa vitalité. Néanmoins si

les assemblées se tinrent régulièrement, dès le mois de janvier, elles furent peu fréquentées (1) et les critiques recommencèrent à se faire jour dans le public (2).

Les amis des académiciens leur adressaient leurs travaux et prenaient leur défense. Le 24 janvier, le P. Espéron, préfet du collège d'Arles, envoya une épigramme en l'honneur de l'Académie :

> Quoy que puisse dire l'envie,
> Vous estes les maistres du sort
> Et tant que vous serez en vie
> Elle sera digne de mort (3).

La meilleure réponse eût été, de la part de l'Académie, un redoublement d'activité, et c'est le contraire qui se produisit.

Dans sa harangue du 31 janvier, à la fin de sa direction, M. de Grille exalta pompeusement l'Académie : « Ce mot tout seul, s'écria-t-il, représente votre gloire, messieurs, et la faveur du ciel ; cette gloire et cette faveur sont des preuves de votre mérite, ces

(1) Le 10 janvier l'Académie se réunit dans la chambre du R. P. Vachier, au couvent des Cordeliers.

« Le lundi, 17 janvier, l'assemblée fut médiocre, à cause de la solennité de mariages et baptesmes où la plus part des académiciens furent invités ; néantmoins il s'en trouva jusqu'à six. » Registre de l'Académie.

(2) Le 17 janvier, « on s'entretint des nouvelles malices de l'envie et des moyens de l'éviter. » Registre de l'Académie.

(3) Registre de l'Académie. — Le collège d'Arles était dirigé par les PP. Jésuites, dont plusieurs des académiciens avaient été les élèves,

preuves sont les plus beaux éloges et les plus légitimes que vous puissiez revoir (1).

La querelle des anciens et des modernes fit le principal sujet de cette harangue et M. de Grille prononça hautement en faveur des modernes, en citant les nombreux chefs d'œuvre éclos depuis la renaissance du XVe siècle, sans oublier la *Diane* d'Arles (2). Nous sommes obligés de constater que le zèle de l'Académie ne répondait pas à celui de son secrétaire. Le Registre ne nous fournit absolument rien de saillant : le 26 janvier l'Académie accepte d'entendre un drame du P. Mourgues, jésuite, intitulé *Bélisaire* (3), elle va écouter, les 8 et 9 février, les sermons des abbés de Barrême et de Boche, dans l'Eglise de la Visitation. C'étaient les débuts de ces jeunes académiciens : ils furent très brillants, paraît-il, puisque « ces deux messieurs ne contribuèrent pas peu, par ces coups d'essay, à l'estime que tout le monde a conçeue de l'Académie et des membres qui la composent (4). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 39. Le harangue de M. de Grille occupe trois longs feuillets, 38-39 et 40.

(2) Registre de l'Académie, fol. 39, verso.

La question des anciens et des modernes fut encore agitée à la séance du 9 août 1667, Registre, fol. 49, recto.

L'Académie fut toujours disposée à préférer les modernes, avec M. Charpentier de l'Académie française et Charles Perraut.

(3) Registre de l'Académie, fol. 38, recto.

(4) Registre de l'Académie, fol. 41, verso.

Puis vient le carnaval qui se passa dans des réjouissances (1) et, le 13 mars, M. de Grille lut à l'Académie une épitaphe du carnaval en vers héroïques (2). Les séances étaient peu intéressantes et l'abbé Flèche avait beau prier ses collègues, de s'appliquer au grec et au latin et à quelque traduction importante (3), il semble que les académiciens faisaient réellement trop peu de cas de mériter des reproches qu'on leur adressait (4).

Les moindres causes suffisaient pour faire déserter les réunions ; une fête, un voyage, la chaleur, voires mêmes « la foire de la Madeleine qui dissipa l'assemblée. »

Au mois de mars 1667, M. de Cays fut élu consul d'Arles ; ses collègues en furent très satisfaits et l'Académie vint le féliciter en corps, le 29 mars (5).

(1) « Tout le reste du carnaval se passa dans le divertissement de la saison et dans le sens que quelques-uns de ces messieurs prirent pour la représentation de *Bélisaire*. Ils dansèrent encore un balet à la fin de cette tragédie, dont le subjet estoit le *Triomphe de l'Académie*. Ces représentations furent la closture du carnaval, et eurent un succès admirable. C'est ce qui empêcha les assemblées ordinaires de l'Académie durant ce mois de février. » Registre, fol. 41, verso. Il n'y eut, en effet, que deux séances insignifiantes sous la présidence de l'abbé Flèche.

(2) Registre de l'Académie, fol. 42, verso.

(3) Les traducteurs étaient alors très estimés et l'Académie française en admit plusieurs, à ce seul titre, parmi ses membres.

(4) Registre, fol. 42, verso.

(5) Registre de l'Académie, fol. 43, recto.

M. de Cays, absorbé par ses fonctions ne parut plus, cette année-là, que très rarement et, même durant le mois de sa direction, il fut suppléé par son neveu, le marquis de Boche (février 1668, Registre, fol. 49). M. de Montcalm ne fit que passer quelques jours à Arles, au mois de mars et d'avril, M. d'Aiguières se rendit à Turin où il séjourna plusieurs mois (1); l'abbé Flèche s'absenta au mois de juillet, M. Giffon au mois de septembre, M. de Grille au même mois (2). Tantôt les assemblées sont interrompues pendant plusieurs semaines, tantôt elles ne comptent que quelques membres (3). On a beau s'arrêter à « la résolution de reprendre vigoureusement les premiers exercices » il faut bien

(1) Le lundy 13 juin 1667, « M. Giffon produisit la lettre qu'il avoit reçue de M. de Gageron, depuis son arrivée à Turin, par laquelle il faisoit compliment à l'Académie et fut chargé de la réponse. » Registre, fol. 47.

(2) Voir le Registre.

(3) Le 18 avril quatre membres seulement se trouvent à la séance présidée par le P. Vinay. Le 16 mai « les sottises de la ville sont cause du peu de gens qui se trouve dans l'assemblée. » Le 12 septembre, la séance « fut une conversation de raillerie, il y eut trois académiciens et M. de Beaumont père. » Au mois d'octobre, les réunions sont peu fréquentées.

Le 12 décembre 1667, « l'Académie souffre un grand vuide, mais pour en dire la vérité, ce n'est pas avec moins d'effort que celui que la nature souffre en pareille rencontre. M. de Vendôme qui arrive, et les affaires de la maison de ville sont des tyrannies qui font cette interruption. » Registre, fol. 46.

Le 20 décembre, assemblée peu nombreuse, de même le 29 « attendu les festes de la Noël. » Registre de l'Académie.

reconnaître « que la saison inspirait beaucoup de langueur aux exercices de l'Académie. »

« Le 6 juin 1667, jour du lundi, M. de Robias, directeur, remonstre comme il avoit esté ordonné qu'après une année de compliments et de cérémonie, il ne s'en fairoit plus, qu'on devoit regarder tout ce temps passé comme un préliminaire du solide, où il faloit viser et s'appliquer tout de bon (1). » Ce conseil fut assez peu fidèlement suivi.

Durant trois mois l'Académie s'occupa de l'aventure de la marquise de Ganges (2) qui passionnait l'opinion.

(1) Registre, fol. 47, verso.

(2) Marie de Rossan, mariée en premières noces au marquis de Castellane, petit-fils du duc de Villars, épousa ensuite le marquis de Ganges. Elle parut avec éclat à la cour de Louis XIV et Mignard nous a conservé ses traits dans un de ses plus beaux tableaux. Elle résista aux obsessions criminelles de ses deux beaux-frères, qui la contraignirent à absorber une boisson vénéneuse. Pour leur échapper, elle sauta à demi nue, par une fenêtre du château, où ils la tenaient prisonnière, mais ils la poursuivirent l'épée à la main et la frappèrent, malgré l'intervention des assistants, de plusieurs coups mortels. Le marquis de Ganges fut lui-même complice des assassins. Ces faits monstrueux sont établis par l'enquête du Parlement de Toulouse qui condamna, par contumace, les coupables à être roués vifs. Ce drame émut profondément l'opinion publique, et dès le lendemain, 6 juin, l'Académie d'Arles en était instruite. La marquise de Ganges était originaire d'Avignon. Un habitant de Ganges, M. Mazel, vient de publier, chez *Monnerat*, à Paris *(1 vol. in-12, 1885)*, une curieuse biographie de cette malheureuse femme, à l'aide des traditions locales, des documents inédits recueillis sur place, des pièces déjà citées par les historiens, et son travail éclaircit bien des questions obscures jusqu'à ce jour.

Le 6 juin, M. Bouvet fut chargé d'en faire la relation sous forme de nouvelle, mais il ne l'acheva pas et ce fut Giffon qui composa le relation « qui a esté reçue avec l'aupplaudissement de tout le monde (1). »

Cette pièce fut imprimée, et comme elle provoqua des protestations dans le public, quelques académiciens se plaignirent de ce qu'on l'eut fait sans l'autorisation de l'Académie.

Le 18 juillet, M. Sabatier fut obligé de prendre la défense de Giffon, en faisant observer que l'honneur de l'Académie n'était pas engagé et que, du reste. chaque académicien pouvait écrire en son particulier ce qu'il voulait (2). M. de Grille écrivit sur le même sujet « *l'Ombre de Madame de Ganges, composée en vers héroïques* », et il soumit ce travail à l'Académie, qui donna son assentiment à l'impression « s'il avoit envie de la mettre au jour, comme il disoit (3). » Séance du 1er août 1667.

(1) Registre l'Académie, fol. 47, verso.
(2) Registre, fol. 48, verso.
(3) Registre, fol. 48, verso.
Cet ouvrage fut imprimé et se trouve à la Bibliothèque d'Arles, parmi les Ms du Fonds Bonnemant, au volume Académie. Voici le titre : *L'Ombre d'Amarante, ou retour de Madame de Ganges qui parle à son mari dans sa prison.* A Arles, chez François Mesnier, imprimeur du roi et de ladite ville, 28 p., in-4°.
Le 12 septembre, M. d'*Arlatan de Beaumont* « vint voir la sale de l'Académie où il se trouva avec trois des académiciens seulement, il montra un ouvrage qu'il avoit faict en suite de l'Ombre

Un malencontreux sonnet italien faillit, au mois de sept. 1667, brouiller les académiciens. Le Registre en désigne l'auteur par N., c'était croyons-nous l'abbé Flèche. Un académicien se crut atteint, et exigea une réparation qui fut consignée sur le registre. Giffon en fut le promoteur. L'auteur du sonnet fut réprimandé et très surpris de cette correction : il en usa cependant comme un véritable homme d'honneur, et fit des excuses à son confrère qu'il avait blessé sans s'en douter.

L'incident est assez mesquin, quoique le Registre exalte pompeusement à ce propos la justice de l'Académie « aux despens mesme des membres les plus considérables »

Nous avons déjà signalé le reproche adressé à l'Académie de s'enfermer dans un mystérieux silence. Les réunions étaient interdites aux étrangers, mais n'aurait-on pas pu les y admettre, au moins en certaines occasions ? C'était l'avis de Giffon qui pro-

d'Amarante, qu'il appeloit Philis aux Champs Eliziens. » Registre de l'Académie, fol. 50, verso.

Ce passage indique que M. de Grille avait, à cette date, publié son ouvrage : le titre avait été modifié légèrement.

Il semble que l'Académie ait su mauvais gré, pendant quelque temps, à M. de Beaumont d'avoir prétendu marcher sur les traces de son secrétaire, car le Registre en parle avec une certaine aigreur, en cette occasion. L'abbé Flèche fit deux sonnets sur Madame de Ganges. V. Registre, fol. 49.

posa, le 27 mars (1), de tenir quelques séances publiques. Cette proposition fut prise en considération et le lundi de Pâques, 12 avril, on chercha « les moyens de satisfaire à la curiosité de tant d'honnestes gens qui passionnent de cognoistre des employs de l'Académie, on proposa en autres choses de faire une assemblée dans le mois de may, comme nous avons déjà dit, où la porte fut ouverte au public (2). » Le mois de mai se passa, l'Académie tira au sort les directeurs pour la nouvelle année qu'elle commençait (3) et l'on parla de nouveau de cette réunion

(1) Registre de l'Académie, fol. 43.

L'Académie française elle-même tint pendant longtemps toutes ses séances à huis clos, et ce fut seulement en 1671 qu'elle décida qu'à l'avenir elle ouvrirait ses portes, pour les jours de réception. « Charles Perrault, dont le remercîment avait été fort applaudi, prit occasion de son succès pour proposer cet important changement qui, malgré l'opposition de Chapelain, ennemi de toutes les innovations, fut adopté avec d'autant plus d'empressement qu'on le crut suggéré par Colbert. Deux ans après, Fléchier inaugura par sa harangue de réception la nouvelle solennité des séances publiques. Dans cette même année 1671, où l'Académie décréta la publicité de ses séances extraordinaires, le prix d'éloquence fondé par Balzac fut décerné pour la première fois. Celui de poésie, dont les frais avaient été faits tantôt par quelques académiciens, tantôt par la compagnie tout entière, commença aussi à être donné régulièrement. Ainsi tout concourait à fixer les yeux du public sur l'institution académique, au moment même où Louis XIV allait l'adoptèr, 1672. » Histoire de l'Académie française, par Paul Mesnard, 1 vol. in-12, Charpentier, p. 24.

(2) Registre de l'Académie, fol. 44, verso.

(3) « Le mois de may de cette année 1667 est l'anniversaire de l'établissement de l'Académie, ou le temps de la direction d'un

et même on prit jour, le 14 mai, « pour une assemblée extraordinaire au cabinet du sieur Giffon, au samedi prochain, pour conclure sur le compliment qu'on fairoit aux amis invités à la prétendue réunion du lundi prochain (1). »

Quelques membres s'opposaient à cette réunion publique qui n'eut pas lieu. Les chaleurs de juin et de juillet suspendirent souvent les séances. Le 18 juillet et le 14 août, il fut de nouveau question de cette réunion, qui était une nouveauté, et au sujet de laquelle on ne put s'entendre. Elle fut renvoyée à une date indéterminée (2).

chascun estant achevé, on tire au sort de nouveau, pour donner son rang à chasque académicien et son mois, comme il avoit esté pratiqué l'année précédante.

May escheut à M. de Boches,
Juin à M. de Robias,
Juillet à M. Flèche,
Aoust à M. de Sabatier,
Septembre à M. Giffon,
Octobre à M. Bouvet,
Novembre à M. l'abbé de Boche,
Décembre à M. l'abbé de Barrême,
Janvier à M. de Manville,
Février à M. de Cays (M. de Boches présida pour luy à cause de son absence),
Mars à M. de Sabbatier,
Avril à M.

Registre de l'Académie, fol. 46. M. de Sabatier présida durant le mois d'août 1667, les mois de mars et d'avril et même durant la moitié du mois de mai 1668, en l'absence du directeur, M. de Manville.

(1) Registre de l'Académie, fol. 46, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 49.

Au mois de septembre 1667, le gardien des Cordeliers fut changé, conformément à la règle, ce qui n'empêcha pas l'Académie de tenir ses séances dans l'appartement du R. P. provincial. Souvent aussi on se réunissait dans le cabinet de M. Giffon et du sacristain de Boche.

Les sujets traités sont peu nombreux et peu importants ; une dissertation de M. de Grille sur la différence qui existe entre les vertus morales et les vertus civiques, quelques vers de MM. Bouvet, Sabatier et Flèche, quelques critiques littéraires sont à peu près tout ce que nous pouvons relever dans le Registre (1). Le zèle de l'Académie avait besoin d'être stimulé et

(1) Voici quelques-uns des sujets dont s'occupa l'Académie durant l'année 1667, d'après le Registre :

L'origine et l'antiquité des étrennes.

La méthode d'écrire les lettres.

Une prose latine du P. Chérubin Rupé.

Si la mémoire sert plus que le jugement aux productions savantes.

Les aventures tragiques de la marquise de Ganges.

Epitaphe du carnaval.

Paraphrase de divers auteurs : Sénèque, Cicéron, Aristote, Tibulle, Virgile, Salluste, Tacite.

Différence qu'il y a entre le mépris de la mort et de souffrir constamment la mort.

Le plan des dix-sept provinces de Flandre.

Une amitié nouvelle pour une personne de différent sexe peut-elle excuser la négligence qu'on a pour les vieux amis, sans que l'amour s'en mêle ?

Si Madame de Conty aurait mieux fait d'accepter le mariage proposé par le roi Casimir, qu'elle a refusé.

nous comprenons que plusieurs directeurs se soient plaint de cette apathie (1).

Ce qui semble avoir le plus occupé l'Académie, durant l'année 1667, ce sont les réceptions de nouveaux membres.

Les statuts avaient fixé le nombre des académiciens à vingt, et il fallait absolument les compléter. Ce n'était pas une difficulté, les demandes ne manquaient pas, et l'Académie avait besoin de rappeler l'article 3 des statuts : « On ne recevra pas tous ceux qui le demanderont. » Nous ne voyons pas cependant que bien des demandes aient été écartées, et il n'y eût peut-être que le P. Boeyman (2) dont la candidature fut repoussée avec les plus grands ménagements (juillet 1667), parce qu'il appartenait à un corps religieux et que l'on ne voulut pas déroger, en sa faveur, à l'article 4 des statuts.

Le Registre témoigne, par contre, que l'Académie était très désireuse de compter, parmi ses membres, des personnages importants moins par leur valeur littéraire que par le nom et la fortune. Il y a même de ce côté un véritable excès, car elle semblait solliciter

(1) « Le 21 septembre, l'assemblée fut mandée extraordinairement au cabinet de M. Giffon, pour tascher à renouveler un peu l'esprit de l'Académie qui selon le sentiment des sages sembloit s'estre relaché depuis quelque temps. » Registre, fol. 51, verso.

(2) Voir le Registre de l'Académie, fol. 48, verso.

leur adhésion. C'est ce qui se produisit pour *M. Guillaume de l'Estang Parade* et pour *M. d'Arlatan de Beaumont.* Ce dernier fut même assez longtemps sans répondre aux avances de l'Académie, qui s'impatientait de ce retard (1). (Sept. 1667).

Voici, du reste, comment se faisaient les nominations des nouveaux membres. Un académicien de leurs amis les proposait à ses collègues, on discutait leurs titres, puis on prenait les voix « par scrutin et par ballote. » L'absence d'opposition était considérée comme « le consentement commun et unanime » exigé par l'article 2 des statuts.

On avertissait alors le candidat, qui envoyait sa lettre de demande officielle. Ce n'était plus qu'une formalité. Il faisait un petit discours, un académicien y répondait, il jurait fidélité aux statuts qu'il signait et dès lors il faisait partie de l'Académie.

C'est ainsi que les choses se pratiquèrent pour *M. d'Aymar de Châteaurenard.* « Le 16 mai, les sottises de la ville sont cause du peu de gens qui se trouve dans l'assemblée et pourtant M. Giffon tesmoigna de la part de *M. d'Aymar* le désir qu'il avoit d'estre admis à l'Académie, à laquelle il escriroit au premier jour, pour obtenir son aggrégation (2). »

Le samedi suivant, on délibéra sur cette proposition

(1) Registre de l'Académie, fol. 51, verso.
(2) Registre de l'Académie, fol. 46, verso.

dans le cabinet de M. Giffon ; elle fut accueillie sans difficulté, et, le 25 mai, M. d'Aymar, informé du résultat des démarches de Giffon, fit parvenir sa demande.

Cette lettre est datée d'Avignon et très flatteuse pour le « petit corps ». « Pouvois-je estouffer dans mon âme la vertueuse Emulation de participer un jour à toutes les belles choses qui partent de vostre illustre compagnie ? et puisque j'ay esté autrefois membre d'un corps qui avoit pour devise et pour but cette louable passion, souffrez, messieurs, que je ne me serve que de ce nom pour mériter celui que je vous demande..... Vos assamblées, poursuivait-il, me rendront meilleur, plus éclairé et plus poli ; vos conférences sauront régler mes mœurs, ainsi que mon langage, et si je ne puis à vostre exemple composer des livres et des vers galants, j'apprendray du moins de vous le moyen de composer mes passions déréglées (1). »

Le marquis de Châteaurenard ne sollicitait que le titre d'externe, mais le 30 mai, après la lecture de sa lettre, l'Académie décida « qu'il seroit admis dans le rang d'académicien » et le secrétaire fut chargé de lui notifier cette décision.

François Félix d'Aymar, marquis de Châteaure-

(1) Registre de l'Académie, fol. 47. En marge on lit : Il avoit été des Emulateurs d'Avignon.

nard, doit être ici l'objet d'une utile digression, en raison du rôle qu'il joua plus tard vis-à-vis de l'Académie d'Arles. Il naquit le 10 mars 1627, à Aix, et non pas à Arles, comme l'insinue le Dictionnaire de Provence.

La famille d'Aymar a été, suivant Maynier, auteur de l'Histoire de la Principale Noblesse de Provence, en grand lustre aux 13me et 14me siècles: elle possédait au diocèse de Sisteron, le fief de Saint-Vincent dont Gautier d'Aymar rendait hommage au roi Louis II, en 1410, et ses enfants au roi Charles III, en 1480 (1). Lors de la réunion de la Provence au Royaume de France, les d'Aymar s'établirent à Aix. Ils furent du parti du Roi contre la Ligue, et Guillaume d'Aymar, conseiller au Parlement dès 1554, exposa plusieurs fois sa vie dans les guerres de religion, pour le service du roi. Il mourut en 1607, doyen du Parlement, où il avait vu siéger trois de ses fils, conseillers, procureurs généraux et présidents. Jean André d'Aymar fonda la Chartreuse d'Aix en 1623 ; son frère Silvi était gentilhomme de la Chambre du roi, et écuyer de la reine. Les d'Aymar s'étaient alliés aux Villeneuve, Forbin, Pontèves, Aube de Roquemartine, Benault de Lubières, d'Estienne, Lavalette d'Espernon, etc.

Dans la rue de la Grande-Horloge, au coin de la rue des Brémondis, se trouve un vaste hôtel décoré de

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, Série B, Registre 773 et Registre 781. Tome 1er de l'inventaire, p. 182 et 185.

belles peintures de Daret (1), décrites par de Haitze (2) dans un de ses premiers ouvrages. Cet hôtel qui appartenait autrefois aux *Rascas*, seigneur du Canet et dans lequel naquit, le 8 février 1562, Jean-Antoine de *Bagarris* le savant numismate, avait été complètement rebâti par *Jean-François d'Aymar d'Albi*, baron de Châteaurenard, conseiller au Parlement.

Lorsque Louis XIV, se rendant à la frontière d'Espagne, où Mazarin négociait son mariage avec l'infante Marie-Thérèse, passa par la Provence, afin d'apaiser les troubles d'Aix et de Marseille, le conseiller d'Aymar eut l'honneur de recevoir Sa Majesté.

Les Mémoires du temps nous apprennent que le roi et la suite nombreuse qui l'escortait furent logés à l'hôtel de Châteaurenard (3), auquel on avait réuni l'hôtel de Régusse par des portes de communication, à l'hôtel d'Oppède et au palais Archiépiscopal.

(1) Jean Daret, né à Bruxelles, vint s'établir à Aix, où il épousa Madeleine Cabassole et y mourut en 1668, à l'âge de 55 ans. Il reste encore dans cette ville de nombreuses peintures qui sont de lui. (Mémorial d'Aix, 19 décembre 1843).

(2) Les Curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix. Aix, Ch. David, 1679, in-8°.

(3) Honoré Bouche, Histoire de Provence, Pitton, Histoire d'Aix, tous les deux témoins contemporains.

Cet hôtel devint plus tard la propriété de M. Giraud d'Agay et, en ces derniers temps, l'administration du Bureau de Bienfaisonce l'a acheté et s'y est établie, quittant les locaux trop étroits de l'Ancienne Miséricorde. Les sculptures de la façade et les frontons des fenêtres ont malheureusement disparu, lors d'une restauration déjà ancienne.

Le roi passa trente-cinq jours à Aix, chez le baron de Châteaurenard, et il s'en souvint lorsque le frère de son hôte parut à la Cour. François Félix (1) fut accueilli avec la plus grande bienveillance par le roi qui le nomma capitaine au régiment royal. Il servit avec distinction et se trouva à plusieurs sièges et batailles. Il fut très grièvement blessé, en 1674, durant la campagne de Hollande. C'était un esprit cultivé et un littérateur aimable. Il paraît avoir fait sa résidence à Avignon auprès de sa sœur Françoise mariée à *Jacques Grillet de Brissac*, seigneur d'Aubres et de Casillac. Il avait été membre

(1) François Félix d'Aymar était fils de François d'Aymar, président à la Cour des Comptes, seigneur de Montsalier et baron de Châteaurenard, et d'Anne d'Albi, dame de Brès. Le président d'Aymar avait acquis la baronnie de Châteaurenard en 1631. Ses descendants ont formé deux branches dont l'aînée, celle des barons de Châteaurenard, s'est éteinte à Châteaurenard en 1760. La deuxième s'est transplantée, en 1723, dans l'Agenais où elle est représentée de nos jours (jugement du tribunal de première instance de Lyon du 13 juillet 1859), par le marquis d'Aymar de Châteaurenard, ancien ambassadeur et conseiller d'Etat, qui a plusieurs enfants de son mariage avec mademoiselle de Suffren, de la famille de l'illustre marin de ce nom.

C'est à M. le marquis d'Aymar de Châteaurenard que nous devons la communication de bon nombre des documents qui nous ont servi pour cette étude. Qu'il nous soit permis de le remercier de son précieux concours !

Sur la famille d'Aymar consulter :

Maynier. La Principale Noblesse de Provence, p. 41.

Robert de Briançon. L'Etat de Provence, t. 1, p. 255.

Artefeuil. La Noblesse de Provence, t. 1, p. 12.

Roux-Alpheran. Les Rues d'Aix, passim.

Dictionnaire des Hommes illustres de Provence, t. 1, p. 554.

de l'Académie des *Emulateurs* (1). Lorsque M. d'Aymar sollicita l'honneur de faire partie de l'Académie d'Arles, cette demande fut accueillie avec empressement. Les services qu'il rendit à l'Académie montrèrent qu'elle avait fait en lui une précieuse recrue. Son réel talent de parole et les nombreuses relations qu'il s'était créées à la cour, l'amitié dont l'honorait le duc de Saint-Aignan, tout le désignait pour plaider à Paris et à Versailles la cause de l'Académie. Celle-ci le comprit et n'eut qu'à s'en féliciter.

La lettre de M. d'Aymar fut insérée au Registre de

(1) « Ces jours passés, l'*Académie des Emulateurs*, établie en la ville d'Avignon, et qui a esté honorée depuis peu, par Sa Sainteté, de plusieurs beaux priviléges, ayant député le marquis de Perraut, secrétaire de cette compagnie, vers l'Académie françoise, pour la complimenter, il fut reçeu par l'abbé de Bois-Robert et le sieur de La Chambre qu'elle envoya au-devant de lui, et introduit par le sieur de Montmort, maistre des Requestes ; et après avoir pris séance auprès du chancelier de France, protecteur de cette fameuse et illustre assemblée, qui se tient en son hôtel, il fit, de fort bonne grâce, son compliment, auquel il fut aussi très élogieusement répondu par l'abbé Tallement, qui en est le directeur. » De Paris, le 4 décembre 1660.

Gazette de France, n° 142, p. 1200.

Il semble que, en 1667, les *Emulateurs* avaient cessé de se réunir ; nous ne pourrions, sans cela, nous expliquer l'empressement de plusieurs savants d'Avignon à se faire affilier à l'Académie d'Arles. Cette société des Emulateurs est malheureusement peu connue, et nous n'avons sur elle aucun renseignement précis. Cependant, en 1678, elle demanda vainement son affiliation à l'Académie française, ce qui prouve qu'elle se releva de sa décadence. La société des Emulateurs avait été fondée, en 1658, par le cardinal vice-légat Conti. Voir *Bouillier*, op. cit., p. 57.

l'Académie (1), ce qu'on fit, d'ailleurs, pour toutes les autres. Elle donne le ton général de cette correspondance où l'éloge tient une place très large.

Au mois d'août, *Gilles Roubin* (2), présenté également par Giffon, fut admis au rang d'académicien

(1) Registre de l'Académie, fol. 46 et 47.

(2) *Gilles Roubin*, originaire du Pont-Saint-Esprit, s'était fixé à Trinquetailles, faubourg d'Arles. Il fut ennobli par Louis XIV en 1677. C'était un rimeur habile, mais ses œuvres ne se composent guère que de placet ou de suppliques en vers. Le Dictionnaire des hommes illustres de Provence, t. II, p. 176, cite de Roubin un placet qu'il adressa à Louis XIV, pour être exonéré de l'impôt sur les îles du Rhône, qui constituaient la seule fortune, très aléatoire, du rimeur menacé de la misère.

M. Fassin a consacré à cet homme d'esprit, dont les œuvres n'avaient pas ce qui assure la durée et l'avenir, une notice, parue il y a une vingtaine d'années, dans un journal d'Arles. « Gilles de Roubin du Saint-Esprit fut un académicien des plus distingués de cette Académie royale. Il mourut à l'âge de 81 ans, à Toulouse (1716), pendant qu'il y faisait imprimer des œuvres mêlées qu'il dédia au marquis de Torcy , secrétaire d'Etat. Ce savant a laissé divers ouvrages qu'on lit avec plaisir. » Bibliothèque Méjanes, Ms 1060, p. 36, deuxième partie.

D'après M. Bouillier, l'*Institut et les académies de Province* (p. 39, note 1), Roubin aurait été capitaine au régiment de Guise et aurait servi en Italie, en 1658.

Le 2 janvier 1658, M. Roubin envoya à M. Giffon les vers suivants :

Ma foi, mon cher Giffon, ce n'est plus bagatelle,
Nous courrons à grands pas vers l'éternelle nuit,
Et notre âge vieillit, quand le temps renouvelle
Notre printemps s'enfuit, sans espoir de retour,
Nos jours comme les flots s'entrepoussent l'un l'autre
Et lorsque le soleil recommence son tour,
Souvent il achève le nôtre.

(Ms 1060).

« bien qu'il ne demandât que le titre d'externe. » Sa lettre de demande est datée du 22 août 1667 (1).

Giffon était plein de zèle pour l'Académie et ce fut encore lui qui présenta *M. de Castillon* (2) sénéchal d'Arles, lequel fut admis le 19 septembre 1667. « Je fais un coup bien hardi, disait-il dans sa lettre de demande, d'oser vous demander quelque part à l'honneur d'une société si illustre que la vostre. Depuis son établissement, j'ay langui, j'ay soupiré inutilement pour m'attirer ce glorieux avantage (3). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 50. Elle est écrite avec une emphase singulière : « Oui, messieurs, je comprends qu'être reçeu de cette noble assemblée, c'est entrer en communication de tous les trésors de l'esprit, c'est participer à toutes les richesses du Parnasse... C'est enfin estre faict le membre d'un corps qui faict l'ornement et la gloire de sa patrie, aussi bien que l'admiration de toute la terre. » L'encens est un peu grossier, mais le Registre ne note-t-il pas que, le 5 septembre 1667, l'Académie fut visitée par le marquis de Spinola, Génois, « qui en approuva l'employ et les exercices, » et cela avec une satisfaction non dissimulée ? L'éloge est encore le meilleur des passeports, en maintes occasions.

(2) Registre de l'Académie, fol. 51.

(3) *Pierre de Castillon* était fils de *François de Castillon*, seigneur de Méailles et de *Madeleine de Varadier de Saint-Andiol*. Il avait épousé d'abord *Lucrèce de Forbin La Barben* (9 oct. 1645) ; puis Anne-Thérèse *de Scarron, de Vavre et de Mérigny*. Il fut élu premier consul d'Aix, en 1680.

Les marquis de Beynes descendent de *Luc de Castillon*, noble Napolitain, qui suivit en Provence, vers 1390, Louis II d'Anjou, roi de Sicile. Ses descendants, honorés des plus hauts emplois par les comtes de Provence et les rois de France, s'allièrent aux Forbin, aux Quiqueran, aux Villeneuve, aux d'Aube, aux Grimaldi, aux Castellane et aux Varadier. Plusieurs furent consuls

Dans cette même séance du 19 septembre, on parla de la candidature de *M. Guillaume de l'Estang Parade*, conseiller au Parlement de Provence, qui avait témoigné le désir d'être reçu académicien.

Afin écarter tout soupçon de complaisance, l'Académie observa à l'égard de ce personnage important toute « la rigueur du statut. » On prit les voix par scrutin et l'on décida « qu'on ne s'en dispenseroit à l'avenir pour qui que ce soit, d'autant mieux qu'on a toujours jugé qu'il n'estoit pas à propos de comettre personne et l'exposer à faire la demande par escrit de sa récep-

d'Arles et d'autres conseillers ou présidents au Parlement de Provence.

Pierre de Castillon obtint du roi le titre de marquis de Beynes, en avril 1673. « Les lettres du marquisat du sieur Pierre de Castillon de Beine, sénéchal d'Arles, sont de cette année 1673, vérifiées à Aix, en mars 1674. » Bibl. Méjanes, Ms 807. Registre des noms des syndics d'Arles. Registre Ruffus, n° 53, fol. 38, Arm. B. Archives du roi, à Aix.

Pierre de Castillon, seigneur de Beynes, était beau-frère de M. Joseph de Cays qui avait épousé Françoise de Castillon sa sœur. Son autre sœur *Honorée* de Castillon fit alliance, en 1643, avec Amand de Monier de Châteaudeuil, conseiller au Parlement. Il avait acheté, en 1667, de François de Simiane, marquis de *Gordes*, comte de Carcès, dernier grand sénéchal de Provence, la charge de sénéchal au siège et ressort d'Arles. Il prêta serment et fut mis en possession, à Arles, le 26 avril 1667, par M. de Barrême, conseiller, et M. de Gantès (Jean-François), procureur général, délégués par la Cour. Bibl. Méjanes, Ms 807.

Cfr. *Maynier*, la Principale Noblesse de Provence, p. 99.
Artefeuil, Noblesse de Provence, t. I, p. 243.
Robert de Briançon, Etat de Provence, t. I, p. 490.
Bonnemant, le Nobiliaire de la ville d'Arles.

tion sans qu'il puisse être assuré du consentement de la compagnie (1). »

Après l'accomplissement des formalités, on fut d'avis d'admettre M. de l'Estang « lors qu'il fairoit l'honneur à l'Académie de luy marquer son désir. »

C'est ce qu'il fit par lettre, datée d'Aix, le 29 octobre 1667 (2). Registre, fol. 45 bis.

Dans l'intervalle, on parla beaucoup de M. d'Arlatan de Beaumont, qui laissait courir le bruit qu'il désirait

(1) Registre de l'Académie, fol. 51, verso.

(2) La famille de l'Estang descend du chevalier de l'Estang qui conduisit au XI[me] siècle une compagnie d'arlésiens en terre sainte. Au XVI[me] siècle deux membres de cette famille furent successivement viguiers d'Arles.

Guillaume de l'Estang de Parade était conseiller au Parlement depuis 1663. Il était le fils aîné de Jacques de l'Estang, marié en 1637 à Isabeau *de Sade d'Aiguières*, et consul d'Arles en 1661. Il avait épousé *Angélique de Simiane La Coste*, de la ville d'Aix. Il était parent, par les dernières alliances de sa famille, des Cays, des Sabatier, des Grille, des Porcelet.

Son fils aîné fut conseiller, en 1698, puis doyen du Parlement de Provence.

Un de l'Estang a composé un recueil des antiquités et de la noblesse d'Arles (1540).

Cfr. Nobiliaire des Bouches-du-Rhône, p. 202, 211.

Artefeuil. Noblesse de Provence, t. I, p. 346.

Robert de Briançon. Etat de Provence, t. II, p. 17.

Maynier. La Principale Noblesse de Provence, p. 117.

Roux-Alpheran. Les Rues d'Aix.

Aux archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, 112, p. 1 à 10, se trouvent, en particulier, le contrat de mariage de Guillaume de l'Estang, un arbre généalogique dressé au XVII[e] siècle, à l'occasion d'un procès, et les Mémoires généalogiques de la maison de Parade Lestang, par le P. Loys, cordelier, 16 p. in-folio.

être de l'Académie, et l'on écarta sa candidature en attendant que l'on fût assuré « de son respect et de sa bonne volonté dont on estoit très mal persuadé jusques-là (1). »

Le 31 octobre, le sénéchal de Castillon fut introduit à l'Académie et complimenté par M. Giffon. Ce même jour M. de Grille proposa M. *de Barrême de Manville* « comme un sujet digne de l'Académie, adjoutant qu'il avoit reconnu en luy beaucoup de capacité pour cela, et surtout une grande estime, affection et zèle pour l'Académie. Ce proposition fut agréée et là mesme on procéda à la cérémonie ordinaire de la balotte, où tous les suffrages furent pour lui (2). »

M. de Manville fit sa demande et les visites ordinaires, puis, le 14 novembre, il prit séance (3), et prêta serment aux statuts qu'il signa.

Jean-Baptiste de Barrême de Manville était le frère aîné de l'abbé de Barrême, un des fondateurs de l'Académie (4).

(1) Registre de l'Académie, fol. 52, verso.

Noter que les feuilles 43-52 sont répétées deux fois par erreur, après la feuille 52.

(2) Registre de l'Académie, fol. 43 (bis), verso.

(3) Registre, fol. 44 (bis), verso. — « On lui donna Properce pour son livre ordinaire. » Chaque académicien était prié de faire des remarques sur un auteur qu'on lui désignait.

(4) Il fut successivement lieutenant criminel, avocat du roi et juge de la ville d'Arles. Il a composé un recueil de *Discours, plaidoyers* et *ouvertures de palais*, d'un style généralement très

Le 5 décembre « M. de Sabatier fit voir une lettre de M. Giffon qui pressentoit l'Académie sur la réception de l'abbé *du Tramblay*. On opina du bonnet (comme on dit) et M. de Robias, secrétaire, fut chargé de ménager cette affaire comme importante et glorieuse pour le corps (1). »

Le 12 décembre, on lut la lettre que l'abbé du Tremblay écrivait de Graveson, le 8 décembre 1667, et l'Académie lui accorda plus qu'il ne demandait (2). Elle voulut le compter non parmi les externes, mais parmi les « assidus » et le pria d'envoyer ses armes afin qu'on pût les joindre à celles des autres académiciens, ce qu'on avait fait aussi à l'égard de M. d'*Aymar* et de M. *Roubin*.

élégant. Voir le Dictionnaire des Hommes illustres de Provence, t. II, p. 56. Ce recueil fut imprimé à Avignon, en 1698, 1 vol. in-12, voir *Dubreuil*, Notice sur les ouvrages provençaux, t. II, p. 285, Ms de la bibl. Méjanes 373-375.

(1) Registre de l'Académie, fol. 46 bis.

(2) Voir cette lettre Registre, fol. 46 et 47 bis. Elle est datée par erreur de 1668. C'est une coquille de copiste.

Le 20 décembre, il écrivit pour remercier de son admission.

L'abbé du Tremblay était frère de l'aumônier du duc de Saint-Aignan. Voir le Registre, fol. 53.

CHAPITRE V

Négociations pour obtenir l'autorisation royale. — Longs retards du chancelier Séguier. — Expédition des lettres patentes. — Elles sont enregistrées au Parlement de Provence. — Le sceau de l'Académie.

—

Durant l'année 1667, l'Académie d'Arles « avoit fait un assez beau bruit dans le monde. » On s'en occupait à la cour, et le cardinal de Vendôme qui s'était arrêté à Arles (1), en se rendant à Paris, ne manqua pas d'en parler. Le duc de Saint-Aignan était, du reste, en relations habituelles avec plusieurs académiciens, et il portait un vif intérêt à la jeune société.

Les académiciens avaient repris leurs travaux et commencé l'année en se conformant à leur louable

(1) Registre, fol. 46 bis, recto.

Le cardinal de Vendôme représenta le pape Clément IX, parrain du Dauphin, baptisé à Saint-Germain en Laye, le 24 mars 1668, par le cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France. La marraine était la reine mère d'Angleterre représentée par la princesse de Conti. *La Lauzière*, p. 484.

coutume d'entendre une « messe chantée au Saint-Esprit, au maistre autel des Cordeliers. » Les réunions de janvier et de février 1668 furent remplies par des discusions sur les différents genres de poésie. Ni M. de Manville, ni M. de Gageron, ni M. de Cays (1) n'assistèrent aux réunions, à partir du 15 janvier, et cela pendant plusieurs mois.

Le 18 février, l'Académie s'assembla extraordinairement, chez M. *l'abbé de Boche*, pour y entendre lecture d'une lettre de M. le duc de Saint-Aignan « élégante et civile » qui fut consignée au Registre. *Antoine de Grille d'Estoublon* (2), frère du viguier d'Arles, maître d'hôtel de la maison du roi et écuyer de la reine Anne d'Autriche, servait d'intermédiaire entre l'Académie et le duc de Saint-Aignan.

Ce fut sur sa demande, que ce gentilhomme écrivit de Paris, le 30 janvier 1668, aux académiciens d'Arles.

(1) M. de Cays était absorbé par les affaires de la ville, M. de Manville était absent et M. de Gageron se trouvait à Turin. Registre, fol. 48-49 (bis).

(2) Antoine de Grille épousa Louise d'Azégat, dont il n'eut qu'une fille, Marie, qu'il maria le 26 juin 1672, à André Aube marquis de Roquemartine, qui fut consul d'Arles, en 1682. Marie mourut sans enfants. Par son testament du 3 juin 1731, elle fonda, dans sa maison, de concert avec le *P. Barret*, minime, l'Œuvre des filles de la Providence du Cœur de Marie. Elle mourut le 21 décembre 1737, et fut inhumée dans l'Eglise des Dominicains (chapelle de Sainte-Catherine qui appartenait à sa famille).

Annales d'Arles, 1682, Ms 806. Cfr. Ms 1060, p. 57 (deuxième partie). Son testament se trouve fonds Nicolaï, numéro 62.

Messieurs,

L'honneur de vostre estime est à mon gré le plus grand bien du monde, et la crainte de la perdre en vous faisant voir par une méchante lettre que je ne suis pas tel que M. d'Estoublon vous l'a sans doute faict croire, devroit me faire garder le silence, mais, messieurs, je ne sçaurois m'empêcher de vous rendre enfin ce juste devoir ; il m'est avantageux de vous escrire à la veille du voyage que le roy va faire, et dans les ambarras inséparables du départ de Paris ; le désordre d'une marche précipitée excusera celuy de mon discours, et après vous avoir suppliés de suspendre le jugement que vous voudrez faire de moy, au moins jusques à mon retour, je vous demanderay mesme avec empressement de ne me regarder jamais du costé de l'esprit, mais de celuy du cœur ; vous le trouverez tout plain de vénération pour vostre illutre compagnie, aux pieds de laquelle je mets d'abbord les lauriers que beaucoup de faveur, jointe à la justice de messieurs de l'Académie de Caen, vient de mettre sur ma teste (1) ; et comme je m'attache plus aux effects qu'aux parolles, je vous supplie très humblement, messieurs, de m'employer en toutes les occasions où il s'agira de vostre service ; et que si vous désirez quelque chose

(1) Il dict cela pour avoir remporté le prix des vers dans l'Académie de Caen. (Note du Registre).

du grand monarque, à qui j'ay parlé de vous avec tant de chaleur et de plaisir et duquel on sera toujours favorablement écouté sur ce sujet, vous me donniez les moyens de vous faire connaître en général et en particulier avec combien de passion, je veux toujours estre,

Messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN (1).

Cette lettre avait une importance capitale pour l'Académie ; elle lui assurait un puissant protecteur.

« Le lundy, 20 février, il fut résolu dans l'assemblée de faire part à tous les associés externes et autres absants, de la lettre de M. le duc de Saint-Aignan et de les prier d'envoyer chacun leur réponse, tant pour servir d'employ académique que pour recueillir de cette pluralité de lettres, le sujet d'une réponse qui fut digne de l'Académie, aussi bien que de celuy à qui elle escrivoit, et comme le temps pressoit, on n'attendit pas d'avoir les pensées de chacun, et l'on se servit de celle de MM. de *Sabatier*, de *Barrême* et de *Boches*, dont la lettre fut composée, et là mesme, du consentement de tous, il fut résolu de prier mondit sieur le duc Saint-Aignan d'accepter le nom et les fonctions de protecteur de l'Académie d'Arles, d'autant

(1) Registre de l'Académie, fol. 49 (bis).

mieux qu'ayant desjà parlé au roy d'elle si favorablement, comme il le témoigne dans sa lettre, cela sembloit une raison de nécessité, autant que de bienséance ; il fut encore ordonné, que M. le secrettaire fairoit un plan ou estat de l'Académie, pour envoyer avec le nom de chasque académien a ce duc ; ce qui fut faict aussitost (1). »

On n'oublia pas de remercier M. Antoine de Grille qui « s'estoit employé avec tant de succès auprès de M. le duc de Saint-Aignan. »

La liste des académiciens et les lettres furent envoyées à M. *Mercurin* (2), qui fut chargé de les remettre « avec exactitude. »

Dans leur réponse au duc de Saint-Aignan, les académiciens le priaient d'accepter le titre de protecteur, d'obtenir du roi des lettres patentes portant approbation de l'Académie, et de demander leur alliance « à messieurs de l'Académie de Paris » dont le duc faisait partie, depuis 1663.

(1) Registre, fol. 50 (bis).

(2) « M. de Mercurin, député de la ville d'Arles au conseil et grand amy de l'Académie Royale. » Registre, fol. 111, verso, 1673.

M. Mercurin était-il de la famille des Mercurin d'Apt, dont parle Artefeuil, t. III, p. 81 ? Nous ne pourrions le dire. En tous cas, la déférence que témoignent pour lui les académiciens d'Arles et le duc de Saint-Aignan lui-même, est la preuve qu'il était un personnage assez important. Son habileté et sa persévérance furent pour beaucoup dans le succès des négociations relatives aux lettres patentes. Le Registre de l'Académie en parle constamment avec les plus grands éloges.

MONSEIGNEUR,

« La haute estime que vous vous estes acquise à la cour, et parmi tout ce qu'il y a de plus considérable dans le royaume, ne nous laissera jamais croire que la nostre puisse estre pour vous un bien de l'importance que vous le dites. Nostre compagnie ne se flatte pas d'une telle gloire ; nous en avons reçeu une fort au dessus de nous, par la lettre que vous nous avez faict l'honneur de nous escrire, elle contient des marques si éclattantes de vostre estime, Monseigneur, qu'il ne nous est plus permis d'avoir mauvaise opinion de nostre esprit ; il n'est point de Province qui ne vous regarde comme le favori et le protecteur des Muses, mais souffrez, s'il vous plaict, qu'on nous dise qu'en vous abbaissant jusques à nous, vous vous estes mieux laissé voir, et que nous vous avons trouvé encore plus haut et plus grand, depuis que vos bontés nous ont fait jour par vous approcher. C'est estre véritablement grand que de l'estre en nous comblant de biens, mais Monseigneur, ne vous accusera-t-on point de les prodiguer en les versant avec tant de profusion sur une compagnie qui ne fait que de naistre dans une province d'où il ne sort d'ordinaire rien d'agréable pour la cour que des citrons et des oranges ; non, Monseigneur, personne n'y trouvera à dire, chacun scait que vous ne mettez pas plus de bornes à vostre générosité que

nostre grand monarque en met à l'estime qu'il faict de vostre personne ; il nous est en vérité bien glorieux que Sa Majesté ait esté informée de nostre établissement par une bouche qu'elle écoute toujours avec plaisir, peust-être nous plaindrions-nous d'avoir esté trop tost exposés au grand jour si nous examinions nos forces, mais nous ne les mesurons plus qu'au désir violant de signaler nostre reconnaissance. Il est vray que nostre compagnie estant composée en partie de gentilshommes à qui la paix avoit fait goûter les belles lettres, et que la guerre est sur le point de tirer du cabinet, n'a pas toute l'érudition de messieurs de l'Académie de Caen, toutefois, si nous ne sommes pas assez hardis pour oser porter comme eux des lauriers sur vostre teste, nous avons trop d'intérêt de publier vos bienfaits pour ne pas porter quelques jours à vos pieds des marques publiques de nostre gratitude, nous la fairons éclatter si haut que chacun sera bien ayse de regarder favorablement des personnes qu'on sçaura avoir l'honneur de vostre protection. Nous vous la demandons, Monseigneur, avec beaucoup de passion et de respect, puisqu'il vous a plu de nommer *Académie* une assemblée qui n'avoit osé prendre ce nom jusques ici et qui n'en veut point que sous vostre faveur. Sous cette glorieuse protection nous ne fairons pas difficulté de vous demander la grâce d'obtenir du roy des lettres patantes affin de conserver avec titre, ce que vous

avez approuvé par bonté, nous ne doutons pas mesme qu'à vostre considération messieurs de l'Académie de Paris n'accordent quelque jour leur alliance à une compagnie dont tous ceux qui la composent sont avec beaucoup de zèle et de respect, Monseigneur, vos très, etc. (1). »

Les lettres patentes étaient la reconnaissance officielle de l'Académie, et l'approbation royale devait lui assurer une situation trop honorable, pour que les académiciens ne fissent pas tous leurs efforts pour l'obtenir. Pareil honneur n'avait encore été accordé qu'à l'Académie française, en 1635 (2).

Ce n'était cependant pas une prétention exagérée de

(1) Registre de l'Académie, fol. 50 bis, en marge.

(2) « Vous estes obligés à remplir dignement la prefférence que nostre grand monarque a donné à la ville d'Arles, sur plusieurs autres de ce royaume qui demendoient le mesme honneur. » Registre, fol. 84, verso. Récit du Marquis de Châteaurenard.

Les lettres patentes de l'Académie de Caen, fondée en 1652, sont de 1705, celles de l'Académie de Nîmes de 1682, celles de l'Académie de Lyon de 1724. Les nombreuses sociétés littéraires établies à Toulouse, à Castres, à Lille, à Rouen, à Soissons n'avaient pas encore obtenu la sanction royale, et n'étaient que des réunions libres d'hommes de lettres où l'on discutait sur les nouvelles du jour, et pour plusieurs, ce stage académique se prolongea près d'un demi-siècle. Voir Bouillier. L'*Institut et les académies de Province*, ch. I. Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. VI, Preuves 133.

Couronnes académiques, par Delandine, 2 vol. in-8°, 1787. La *France Littéraire* de 1769 à 1784.

la part des académiciens d'Arles. Louis XIV voyait avec plaisir la noblesse s'adonner à la littérature, au lieu de former des ligues et des cabales. D'ailleurs, la ville d'Arles s'était toujours distinguée par son dévouement au service du roi. Lors des derniers troubles de Provence (1659-1660), la noblesse d'Arles était demeurée fidèle, tandis que celle d'Aix et de Marseille était à la tête des mécontents. Le roi était donc disposé à faire droit à la respectueuse requête des Arlésiens.

Pendant que cette affaire se traitait à Paris, les académiciens recevaient dans leurs rangs M. *de Barras de la Penne* (1), lieutenant de la ville, sur la proposition de M. de Sabatier, et l'ancien viguier *d'Estoublon* (2) qui tout « accablé de goûtte et de douleur » demanda, par l'organe de son fils, M. de Grille « d'estre reçeu dans cet illustre corps. » M. de Barras prit rang le 11 mars, après avoir fait ses visites, et signa les statuts dans le Registre. M. d'Estoublon se fit porter à la séance du 19 mars, et apposa sa signature au bas des statuts.

Les travaux de l'Académie étaient assez actifs et l'on se préoccupait vivement de « tout ce qui pouvoit

(1) Registre, fol. 50 bis, et 52 bis.

(2) Registre, fol. 50 bis, verso, et 52, recto. Nous avons parlé plus haut de M. d'Estoublon. Il était alors très âgé et passait la plus grande partie de son temps à sa campagne de Grille, en Camargue. Il avait quatre-vingts ans.

concourir au progrès et advancement de l'Académie (1). »

(1) Registre, fol. 51 bis, verso, (27 février 1668).

M. de Barras, seigneur de la Penne, appartenait à l'une des plus anciennes familles de Provence, car il est question des Barras dès le temps des croisades. Cette famille était divisée en plusieurs branches : il y avait les seigneurs de Saint-Jean de Valecriche, de la Penne, de Melan, de Clémens de Saint-Laurent et de la Robine. Voir *Maynier*. La principale noblesse de Provence, p. 67.

Artefeuil, t. I, p. 96 et sqq.

Robert de Briançon, t. I, p. 342 et sqq.

Les Mémoires du P. *Bouguerel* de l'Oratoire et les divers historiens de Provence, *Bouche*, *Papon*, *Nostradamus*, etc.

Le Nobiliaire de la ville d'Arles de *Bonnemant*.

La Noblesse d'Arles, par *Pierre Véran*, p. 54.

Le dernier représentant de cette famille est mort en 1828.

Jean Antoine de Barras était fort jeune en 1668, cependant nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'un autre Barras que de celui dont le Dictionnaire de Provence fait mention, à moins qu'il ne s'agisse de son père — très obcur, ce qui n'est pas probable.

« *Barras de la Penne (Jean-Antoine)* gentilhomme d'Arles, né dans cette ville vers l'année 1650, fut commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, inspecteur des constructions, premier chef d'escadre des galères du roi et commandant du port de Marseille. Il mourut le 18 juillet 1730, à 80 ans.

Il se distingua par sa bravoure, son esprit et ses connaissances. On a de lui des mémoires manuscrits sur les divers ordres des rames dans les galères des anciens. Ses idées sur cet objet, furent attaquées par *M. Terrin*, son compatriote. On peut voir dans la vie de ce dernier, écrite par le *P. Bouguerel*, les lettres respectives de ces deux savans. Leur dispute honnête et polie doit servir d'exemple aux gens de lettres qui son divisés d'opinions. »

Article de M. Paul. *Dictionnaire de Provence*, t. III, p. 56.

L'abbé Paul, ancien professeur d'éloquence au collège d'Arles, a donné de nombreux articles au *Dictionnaire de Provence*, mais son exactitude est parfois en défaut. Voici ce qu'on lit au supplément du *Dictionnaire* :

Les séances du mois d'avril furent intéressantes, car on y lut et examina diverses pièces, presque toutes à l'honneur du duc de Saint-Aignan, envoyées par « Messieurs de l'Académie de Caen (1) à Messieurs

Barras de la Penne (Jean-Antoine). Cet article fourni par M. l'abbé Paul dans notre *Dictionnaire* est très défectueux. On a imprimé ses ouvrages, qui sont :

1° Des Remarques sur la dissertation des trirèmes, ou vaisseaux de guerre des anciens, par le P. Languedoc S. J., Marseille, Boy, 1722, in-8°.

2° Lettre critique écrite au P. Laval (S. J.), professeur royal de mathématique, Marseille 1726, in-4°.

3° Lettre critique de M. Barras de la Penne, premier chef d'escadre des galères du roi, écrite à M. le bailli de XX, à Marseille, le dernier décembre 1725, au sujet d'un livre intitulé : *Nouvelles découvertes sur la guerre*, etc., avec des remarques critiques sur les trois nouveaux systèmes des trirèmes, ou vaisseaux de guerre des anciens, imprimés dans les Mémoires du Trévoux, août, septembre, octobre 1722, Marseille, Boy, 1727, in-fol. de 58 pages avec des planches. Cet ouvrage est en grand papier.

4° Réplique de M. Barras de la Penne à la réponse du P. de la Maugeraye, insérée dans les Mémoires pour l'histoire des sciences, mars 1728 article 25, Marseille Dominique Sibié, 1728, petit in-8° de 76 pages, avec une planche, qui représente la coupe de l'ordre des Thranites du vaisseau de Philopator. La réponse du P. de la Maugeraye se trouve dans les Mémoires de Trévoux, du mois de mars 1727. M. de Barras nous apprend, dans sa réplique, qu'il était affilié à la société dont le P. de la Maugeraye était membre. »

Dictionnaire de Provence, t. III, supplément et additions, p. 568.

(1) L'Académie de Caen fut toujours en excellents rapports avec l'Académie d'Arles : le Registre nous en fournit plus d'une preuve.

Le 23 février 1677, on lut, à la séance de l'Académie, une lettre du marquis de Châteaurenard.

« Cette lettre faict mention des honnêtetés que le dict Châteaurenard a reçu dans Caen en Normandie, en qualité d'aca-

de l'Académie royale d'Arles. » M. Mercurin envoya aussi l'ode du duc de Saint-Aignan qui avait été couronnée à Caen, l'année précédente.

Il annonçait (23 avril) que le duc de Saint-Aignan lui avait appris que le roi parlait avantageusement de l'Académie, sur le rapport du cardinal de Vendôme (1). Antoine de Grille écrivait de son côté « que

démicien de la Royalle d'Arles, entre autres choses que M. de Segrais (qui s'y trouva) avoyt dit que cette académie avoit l'avantage sur toutes celles du royaume d'estre l'unique et véritable sœur de celle de Paris, que les autres n'avaient point une alliance aussi prochaine et ne pouvoient point se qualifier comme elle, la sœur de l'Académie françoise. »

Registre de l'Académie, fol. 155.

L'Académie de Caen fut fondée en 1652 par Moysant de Brieux, ami de Montausier, de Conrart, de Chapelain, mais ses lettres patentes ne datent que de 1705. Voir dans les *Mémoires* de l'Académie de Caen, année 1872, l'éloge de Moysant de Brieux, par René Delorme.

A côté d'elle existait la société de physique, établie par Huet, en 1662.

Voir la *France Littéraire*, 4 vol., in-12°, (1769-1784), Segrais fut, après Moysant de Brieux, le directeur de l'Académie de Caen.

(1) Le cardinal connaissait bien les gentilhommes de l'Académie d'Arles, car il était gouverneur de Provence.

Louis, duc de Vendôme, fils de César de Vendôme, fils légitimé (en 1595) de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit en 1622. Jusqu'à la mort de son père, il porta le titre de duc de Mercœur. Il servit en Piémont, en Hollande et en Catalogne, où il fut nommé vice-roi des troupes françaises, 1646.

Il épousa, en 1651, Laure Mancini, l'aînée des nièces de Mazarin, et il devint alors commandant de la Provence. Il fit encore, en 1656, la campagne de Lombardie. En 1661, le roi le nomma

Sa Majesté a nommé laditte Académie royale, commandé l'expédition des lettres pattantes où elle sera qualifiée de ce nom, ce qui fut encore confirmé par une lettre du sieur du Tramblay, frère de l'académicien, et aumosnier du duc de Saint-Aignan (1). »

Les négociations était en très bonne voie, néanmoins plusieurs mois se passèrent sans qu'on arrivât au résultat désiré.

Les académiciens, sans manifester encore aucune impatience, se réunissaient avec plus ou moins de régularité et poursuivaient leurs travaux littéraires. Au mois de mai, selon l'usage on tira au sort le nom des

chevalier de ses ordres. Après la mort de sa femme (1657), il embrassa l'état ecclésiastique et le pape Clément IX, en le créant cardinal (1667), le nomma son légat à latere en France.

Le cardinal de Vendôme était le père du maréchal de Vendôme qui s'illustra plus tard sur tant de champs de bataille, et du grand Prieur, si connu à la cour de Louis XIV.

Il habitait à Aix, le pavillon qu'il s'était fait construire, en dehors de la ville. Ce pavillon existe encore. Il s'appelle le Pavillon de la Molle, et appartient aux religieuses du Sacré-Cœur.

M. Roux-Alphéran, dans les *Rues d'Aix*, I. 199 et II. 443, nous apprend dans quelles singulières circonstances il fut créé cardinal. Il mourut à peine âgé de 57 ans, le 6 août 1669, et, s'il faut en croire les divers récits, recueillis par M. Roux-Alphéran, cette mort fut hâtée par la vie peu régulière du petit-fils de Henri IV, transformé en cardinal, sans en avoir pris presque autre chose que l'habit, mais nous nous défions de ces racontars. Le cardinal de Vendôme, qui se trouvait à Paris en 1668, ne tarda pas à revenir à Aix, son lieu de séjour habituel.

Voir sur les regrets que sa mort causa en Provence, la *Gazette* de 1669, p. 809, 833, 948.

(1) Registre, fol. 52 bis, verso, et 53.

directeurs (1), M. de *Grille* demanda d'être déchargé des fonctions de secrétaire qu'il remplissait « avec beaucoup d'ardeur et assez heureusement aux affaires de l'Académie, » depuis dix-huit mois. Ses collègues n'y voulurent pas consentir et le prièrent « de reprendre cette fonction avec tant d'amitié qu'il s'engagea de le faire, à cette condition qu'il seroit soulagé par les soins d'un chacun dans les occurances. » *Giffon*, qui avait déjà maintes fois rempli, par intérim, les fonctions de secrétaire, fut adjoint à M. de Grille, comme substitut (2).

La guerre si rapidement conduite par Louis XIV, fit le sujet de plusieurs pièces de poésie, que l'on envoya au duc de Saint-Aignan (3), dont on se ména-

(1) Directoriat de l'année 1668.

On commencera la troisième année de l'Académie, le mois de may de la présence année 1668, et ce premier mois est escheu par le sort à M. de Manville :

May à M. de Manville ;
Juin à M. l'abbé de Barrême ;
Juillet à M. Bouvet ;
Aoust à M. de Robias ;
Septembre à M. de Sabbatier ;
Octobre à M. de Gageron ;
Décembre à M. de Barras ;
Janvier à M. de Cays ;
Février à M. de Castillon ;
Mars à M. de Boche.

Registre de l'Académie, fol. 53 bis, verso.

(2) Registre, fol. 53-54, passim.

(3) Registre, fol. 55, recto.

nageait les bonnes grâces précieuses pour « le petit corps. »

Deux nouveaux membres furent admis : *l'abbé de Chambonas*, plus tard évêque de Lodève (1), et *M. Le Pays*, tous les deux sur la proposition de M. de Bouvet.

La lettre de demande de l'abbé de Chambonas est datée du 5 mai et celle de M. Le Pays de Grenoble, le 12 mai (2). L'Académie se hâta de répondre à M. l'abbé

(1) En 1679 un abbé *de Chambonas*, troisième archidiacre et député du chapitre de Nimes, signa au bas des articles projetés par les habitants de Nîmes, pour l'établissement de l'hôpital général et soumis au roi. Il est à croire que c'était notre académicien. *Ménard*, Hist. de Nîmes, t. VI, preuves, p. 117.

(2) Voir ces lettres au Registre de l'Académie, fol. 55-57.

René Le Pays, sieur du Plessis-Villeneuve, était né à Nantes en 1636. Il passa la plus grande partie de sa vie en Dauphiné. C'était un écrivain très fécond que l'on appelait *le singe* de Voiture. Il composa une foule d'ouvrages dans le genre léger. Il manquait de goût et exagérait singulièrement les défauts de son modèle.

Le Pays sans mentir est un bouffon plaisant,
Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture,

disait de lui Boileau. Et, chose singulière, Le Pays ne se froissa pas, bien au contraire, il entretint toujours de bons rapports avec le rigide censeur.

Nommé directeur des gabelles du Dauphiné et de la Provence, il fut un administrateur pitoyable et enfin révoqué par arrêté royal. Il mourut le 30 avril 1690 et fut enterré dans l'église de Saint-Eustache à Paris.

Ses ouvrages eurent de la vogue surtout dans le midi de la France. On a de lui : Amitiés, amours et amourettes, Grenoble 1664, in-12°, Zélotide, Histoire galante, Paris 1665, in-12°, etc. etc... Voir Ms 1060, p. 32, deuxième partie, Bayle, Moréri, Didot, Michaud, Allard, Bibliothèque de Dauphiné. — Un de ses frères, Gilles Le Pays, fut également de l'Académie d'Arles.

Chambonas, parce qu'il était à la veille de son départ pour Paris (17 mai). Quant à M. Le Pays on lui répondit le 28 mai, et ce fut à son occasion qu'il fut délibéré : « Qu'attendu la dignité du corps, dont les lettres doivent estre graves, sérieuses, et précises, on se formeroit de nouveau un formulaire qui serviroit pour répondre à tous qui auront écrit pour estre receu de l'Académie, de la manière suivante :

« Monsieur, la lettre que M. N. nous a rendue de votre part esté reçue avec tous les tesmoignages d'estime et d'amitié que vous deviez vous promettre, la demande que vous nous faites, nous a donné beaucoup de joie, on l'a regardée comme un augure de la future grandeur de l'Académie et il n'est aucun, parmi nous, qui n'ait opiné à votre réception.

La chose s'est faite à la manière accoutumée, avec cette différance que vous avez enlevé tous les suffrages, au lieu que la pluspart se contantent de les obtenir. Il est vray, Monsieur, que nous espérons d'estre satisfait de cette violence par l'acquisition d'une personne de vostre mérite, qui procurera par ses belles productions de grands avantages à cette compagnie, dont

Le Pays vint à Arles, au mois de mai 1673, et après avoir visité tous les académiciens et leur avoir soumis « plusieurs observations savantes et judicieuses sur les satires du sieur Boileau » il demanda à signer au bas des statuts à la suite de ses confrères, ce qui lui fut accordé. Le Registre, fol. 112, raconte le sympathique accueil qui lui fut fait.

tous ceux qui la composent sont avec beaucoup de passion,

Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

ROBIAS, secrétaire (1).

A cette même séance du 28 mai, M. l'abbé de Barrême présenta une lettre de son père, *Charles de Barrême*, juge royal, qui demandait place dans l'Académie. Cette demande fut accueillie avec la faveur qu'elle méritait (2).

Les mois de juin, de juillet et d'août furent signalés par « beaucoup de relachement dans les exercices académiques », ainsi que l'écrivait à ses collègues le viguier *d'Estoublon,* le 18 juin (3). On régla divers détails relatifs aux réceptions qui devaient se faire à l'unanimité et avec l'aveu des membres absents, pourvu qu'ils fussent dans le royaume. On donnait ainsi satisfaction à M. de Gageron, qui se plaignait des nouvelles admissions faites pendant son séjour à Turin (4).

(1) Registre de l'Académie, fol. 57.

(2) Registre, fol. 57 et 58.

Voir *Arch. des B.-du-R.* Fonds Nicolaï, numéro 107, pièce 1, Ordonnance du 26 octobre 1645, portant injonction de payer les gages de commissaire des inventaires au sieur Charles de Barrême et de Manville, juge royal d'Arles, et au-dessous la quittance de 62 l. 1 denier, plus d'autres pièces de comptabilité relative au même personnage.

(3) Registre, fol. 60, verso. Il était alors à la campagne et beaucoup d'académiciens aussi.

(4) Registre, fol. 60, verso, et fol. 63, verso. M. de Gageron était revenu de Turin depuis peu de temps.

Le 30 juillet « on lit une lettre de *M. le lieutenant de Romieu* à l'Académie, à laquelle il demande réparation du mauvais accueil qu'on a fait à certaine ordonnance contre l'*Incivilité des Dames,* dont on le faisoit auteur; la pluralité opina qu'on ne répondroit aucunement à tous ces griefs et reproches, auxquels l'Académie n'avoit aucune part, et qu'autant qu'il se peut on doit prendre garde à ne point se commettre avec les amis (1). »

L'Académie agissait avec la plus grande circonspection, pour ne pas prêter le flanc aux critiques de ses ennemis ; et c'est pour « n'exciter point l'envie à la veille où elle se void de recevoir un plus grand honneur par les lettres pattantes de Sa Majesté », qu'au mois de mai, elle avait refusé la dédicace de certaines thèses publiques qui lui était offerte par les pères Jésuites (2).

Les nouvelles reçues de Paris étaient excellentes. Le 25 mai, M. Mercurin écrivait à ses amis de l'Académie une longue lettre, qui les mit au courant de la situation et les renseigna sur les frais qu'entraînerait l'expédition des lettres patentes. Cette lettre fut lue par *M. Giffon* à la séance du 4 juin.

« Messieurs, je ne dois point douter que M. le Viguier ne se soit donné la peine de vous faire voir tout ce que

(1) Registre de l'Académie, fol. 63, verso.
(2) Registre, fol. 54, verso.

je luy ay écrit au sujet de vos lettres patantes et quoy que vous soyés plainement informés de ma conduite, et du zèle de vostre illustre protecteur, je ne laisseray pas de vous en faire une petite récapitulation, et vous dire qu'au retour de la Franche Comté, après que j'eus rendu vostre lettre à cet incomparable duc, je reçeus le billet de M. d'Estoublon, où estoit fait mention de la grâce que le Roy vous avoit faite de vous ériger en Académie royale, et de la résolution qu'on avoit prise de faire un projet de patantes, et de me l'envoyer pour le faire mettre dans l'ordre, et y adjouter ce que je trouverois à propos ; ce billet fut envoyé à poinct nommé à M. le Viguier, et ensuite M. le duc m'ayant donné ordre de lui porter un mémoire de vos prétentions et de la manière que vous désiriés avoir lesdites lettres, je le lui portay, et trois jours après estant de retour de Saint-Germain (il me semble environ les festes de Pasques), il m'assura que la chose passeroit selon vos intentions, qu'il estoit fasché de vous faire donner la qualité de conseiller d'Estat, sans une pension à chascun (1), mais que la conjoncture n'estoit

(1) Il fut souvent question d'attribuer une pension aux membres de l'Académie Française, mais ils s'y refusèrent toujours pour ne pas abdiquer leur indépendance. Colbert se contenta de leur accorder des jetons de présence en argent et se demanda avec raison si une rétribution un peu plus forte ne paraîtrait pas « un bon bénéfice que les grands de la cour solliciteraient et feraient avoir à leurs aumôniers, aux précepteurs de leurs enfants et même à leurs valets de chambre. »

pas favorable, et que cela se pourroit faire avec le temps et qu'il ne vous écriroit plus que après lesdittes lettres scellées.

Madame sa femme fut ensuite malade, et comme elle est son idole, et qu'il a esté quinze jours durant à son chevet, sans vouloir voir, ny parler à personne, il a falu se donner patience.

Enfin, j'eus un matin à ma chambre le bonjour de sa part, par un sien page qui me fit sçavoir que monsieur partoit pour Saint-Germain, et qu'il faloit m'y trouver le lendemain, pour terminer l'affaire, que je sçavois, à quoy je ne manquay point, mais je fus tout à fait surpris d'apprendre que les choses n'estoient pas encore bien disposées, d'autant que M. le duc qui véritablement avoit montré mon project à M. de Berni, et exigé tout ce qu'il lui demanda ne le luy avoit point laissé, et il y a apparence qu'il l'avoit perdu, et bien que je fus sur le lieu pour luy en donner un autre, M. de Lionne me dit que pour bien faire les choses il faloit voir les patantes accordées à messieurs de l'Académie française en 1635, et M. le duc ayant esté obligé de partir le mesme jour pour son gouverne-

La tentative fut renouvelée depuis, mais l'Académie fut assez heureuse pour sauvegarder sa liberté en refusant tout salaire. Richelieu n'avait pas voulu de rétribution pour ne point blesser la dignité des académiciens.

C'est grâce à cette gratuité, que les fonctions d'académiciens conservèrent leur prestige.

ment du Havre, je fus contraint (ne pouvant parler à luy) de m'en revenir avec M. d'Estoublon qui s'intéressa beaucoup à cette affaire ; du depuis m'estant addressé à M. d'Aubri pour le prier de me faire voir les patantes de Mrs de l'Académie françoise, il me renvoya à M. de la Chambre, et celui-ci à l'illustre M. Conrard, connu et chéri de toute la terre, mais certes j'ay esté autant satisfait de ma civilité et de la visite que j'ay faite à ce grand homme, que je le pourray. estre de vous envoyer vos patantes. Il m'a tesmoigné une joie inconcevable de vos beaux et généreux sentiments, et il m'a promis de la manière la plus obligeante du monde qu'il sera ravi de vous servir, et lier une estroite amitié avec vous autres. Ne soyés pas fâché de cette acquisition, qui est aujourd'hui recherchée de tout ce qu'il y a de beau monde dans le royaume, il s'est engagé de faire luy-mesme un projet de vos patantes qui sera fort honneste et fort avantageux, il me l'a promis dans trois ou quatre jours, et je pourray l'avoir pour vous l'envoyer par le prochain courrier, cependant l'illustre protecteur qui doit estre de retour dans vingt jours, ne manquera pas de s'attacher à vostre affaire, mais cependant, messieurs, il y faut estre et solliciter les choses qui traîneroient autrement en longueur. Je me suis donné l'honneur d'escrire à M. le Viguier qu'il faloit quelque argeant pour l'expédition se montant 68 l. 10 s., le

roy ne faisant grâce que du sceau qui seroit quadruple s'agissant d'une compagnie, et il en couteroit du moins 336 l., il faudra s'il vous plaît, messieurs, y donner ordre affin que cette affaire ne traîne plus. Je vous écrirai par le prochain courrier de vendredi, ce que les beaux esprits de ce païs auront dit de vos ouvrages pour Sa Majesté que je trouve parfaitement beaux, je suis cependant vostre, etc.

MERCURIN.

A Paris, le 25 mai 1668. »

Après avoir entendu la lecture de cette lettre, les académiciens résolurent de remercier M. Mercurin de toutes ses démarches et de se cotiser pour payer les frais des lettres patentes, pour lesquelles M. de Grille avait fait une première avance (1).

Le Registre ne mentionne pas la délégation officielle des membres qui se rendirent alors à Paris, mais il est évident que la lettre de M. Mercurin décida les académiciens à cette démarche, en leur rappelant que leur présence mettrait peut-être fin à des retards déjà trop longs.

Le duc de Saint-Aignan n'oubliait cependant pas ses devoirs de protecteur et, le 15 juin 1668, il annonçait aux académiciens le résultat de ses efforts, dans une lettre adressée au secrétaire, M. de Grille : il

(1) Registre de l'Académie, fol. 59. Cette question d'argent donna bien du souci à l'Académie, qui était sans ressources.

remerciait les académiciens des vers qu'ils lui avaient adressés et qu'il avait montré au roi, selon leur désir, puis il s'excusait de n'avoir pu mener encore à bonne fin l'affaire des lettres patentes.

Monsieur,

« Si vous ne m'aviés accoutumé par des faveurs continuelles à recevoir sans confusion les grâces que je reçois de vous, je rougirois aussi bien des vers qu'il vous a pleu de m'envoyer, comme je dois rougir de ne vous avoir point encore envoyé les lettres patantes du roy, que Sa Majesté a eu agréable de me promettre. Je laissai en partant pour mon voyage en cette province tous les ordres que je devois pour cela et donnay l'addresse du logis de M. Mercurin au sieur de Brugière (1), pour luy porter cette dépêche. Vostre obligeante lettre, monsieur, a bien voulu prévenir celles que vous attendez et m'a fait admirer les plus beaux vers du monde. Il faut vous rendre compte de ma conduite en cette occasion, et vous supplier très humblement, monsieur, d'en vouloir faire vostre rapport à messieurs de vostre illustre corps : je trouvay et les odes et les sonnets dignes du lieu d'où ils viennent et je creus estre obligé à les faire aller jusques au grand roy, que vous servez si bien en toutes manières, je

(1) Intendant de la maison du duc de Saint-Aignan.

choisis pour cela M. Rozes, secrétaire du cabinet, et pour luy donner lieu de faire voir à nostre illustre maistre de si beaux vers, je me résolus à luy laisser montrer à Sa Majesté une méchante lettre. Je prends la liberté, monsieur, de vous en envoyer une copie(1), non pas pour vous faire approuver le cheoix qu'il vous a pleu faire de moy pour une dignité qui est trop au dessus de mon mérite, mais pour vous faire voir que je ne veux rien oublier pour ce qui vous

(1) Copie de la lettre écrite par M. le duc de Saint-Aignan à M. Rozes, secrétaire du cabinet, en luy envoyant les ouvrages que messieurs de l'Académie d'Arles ont fait à l'honneur du roy, pour les montrer à Sa Majesté.

Monsieur,

Il a plu au roy de faire planter de beaux arbres dont j'ose envoyer à Sa Majesté les premiers fruicts. Comme vous les sçavés connaistre, et que votre goût est le plus délicat du monde, vous jugerés aussitôt, (non pas qu'il en sont dignes, car rien ne l'est d'un si grand monarque) mais qu'ils peuvent luy estre présentés ; ils viennent d'un corps dont toutes les parties sont nobles, et dont les épées ont autant répandu de sang pour son service, qu'ils vont employer d'encre pour sa gloire. Je vous prie, monsieur, de faire voir ces œuvres à Sa Majesté, affin que j'en puisse écrire à messieurs de l'Académie d'Arles, qui s'addressent par ma plume et par celle de M. de Robias d'Estoublon, secrétaire de cet illustre corps, à l'illustre secrétaire du plus grand des roys, pour luy pouvoir rendre ses hommages par mon moyen. Usés-en, s'il vous plaît, comme le père, et comme vous en supplie très instamment,

Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Saint-Aignan.

De La Ferté, le 15 juin 1668.

Registre de l'Académie, fol. 62.

regarde. J'escris au marquis de Berny, fils de M. de Lionne, pour le conjurer de presser vos expéditions et je vous supplie très humblement, monsieur, en ne me réglant pas par le succès, mais par la volonté, de me vouloir charger de toutes les affaires qui regarderont vostre illustre compagnie, je les solliciteray par mes amis ou par moy, et fairay enfin connoître à cette noble et célèbre assemblée des plus honnestes gens de France que nul n'est dans ce royaume plus que je le suis d'eux et de vous,

Monsieur, le très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

De La Ferté, ce 15 juin 1668 (1).

A cette lettre était jointe la copie du Billet écrit par M. le duc de Saint-Aignan « au sieur Mercurin, ageant de l'Académie, touchant les affaires de ce corps. »

Monsieur,

« Quand je pense qu'un aussi honneste homme que vous et qui veut bien prendre soin de faire tenir les lettres patantes à messieurs de l'Académie d'Arles et d'en poursuivre l'expédition, s'est donné la peine de me voir souvent, et de m'écrire deux fois, en vérité j'ay la plus grande honte du monde que cela ne soit pas encore terminé. Je vous supplie très humblement,

(1) Registre de l'Académie, fol. 61.

monsieur, de croire que ce n'a pas été manque de soin, ny de connaissance de la gloire et des avantages qui m'arrivent par la bonté que ces messieurs ont pour moy, je presse encore M. de Brugères et écris à M. de Lionne la lettre cy incluse affin que cela ne reçoive plus de retardement, s'il est possible et je demeure cepandant avec toute l'estime et la reconnaissance que je dois,

Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

De La Ferté, ce 15 juin 1668 (1). »

Plusieurs membres de l'Académie se trouvaient alors à Paris, et l'un d'eux, le marquis *de Boche*, major de brigade en l'armée de Flandre, écrivait « que M. le cardinal de Vandôme a parlé au roy très obligeamment de l'Académie (2). » On l'en remercia par une lettre du 15 juillet. M. Mercurin annonçait de son côté, que MM. de *Boche*, d'*Aymar* et de *Chalot*, « députés de l'Académie d'Arles à M. le protecteur s'estoient parfaitement acquittés de ce devoir (3). » M. d'*Aymar* rendait compte lui-même quelques jours après « de sa députation pour l'Académie à M. le duc de Saint-Aignan et des honneurs particuliers qu'il

(1) Registre de l'Académie, fol. 62, verso.
(2) Registre, fol. 63.
(3) Registre, fol. 63.

a reçeu de Sa Majesté qui l'a gratifié d'une compagnie dans le régiment royal, dans le temps de la réformation générale, etc. (1). » M. de Boche revint à Arles sur ces entrefaites (13 août) et rapporta « toutes les caresses, promesses, et civilités qu'il avoit reçeus en qualité d'académicien d'Arles, de Monseigneur le duc de Saint-Aignan (2). »

Il entretint également ses collègues des divertissements et des pompes de Versailles « de l'accueil que Sa Majesté luy fit et des grandes espérances qu'il faloit prendre sur la parole des amis touchant les lettres patantes (3). »

Malgré toutes ces assurances, les lettres patentes n'étaient pas expédiées et, le 20 août, M. Mercurin expliqua ce retard par « la résolution qu'on a prise à la cour d'oster son *Committimus* et autres privilèges à l'Académie françoise (4). » Les gentilshommes arlé-

(1) Registre de l'Académie, fol. 64.
(2) Registre, fol. 64.
(3) Registre, fol. 64.
(4) Registre, fol. 64, verso. Voir sur ce privilège les lettres patentes de janvier 1635, qui assimilent les académiciens aux officiers de la maison du roi.

Le droit de *Committimus* n'avait aucune utilité en province, mais il était très important pour les académiciens de Paris. Il leur permettait de faire juger leurs procès à Paris, à quelque ressort que l'affaire appartînt. Il leur donnait l'autorisation d'évoquer toute affaire pendante devant des juges de province par devant le tribunal des requêtes de l'Hôtel ou du Palais. Les académiciens de Paris partageaient ce privilège avec certaines communautés religieuses, avec les princes du sang, les ministres

siens perdaient patience et le directeur, M. de Grille, écrivit en leur nom à M. Mercurin pour le prier « d'obtenir les lettres de quelque manière que ce fust. » Il ajoutait, avec une certaine amertume, « que ces messieurs, aymoient mieux mériter les privilèges que de les mandier, mais que l'Académie pour son honneur ne pouvoit se passer desdittes lettres pattentes après le grand bruit que cela avoit fait dans la province et par tout le royaume (1). »

Malheureusement, le duc de Saint-Aignan était absent et « Saint-Germain fort embarrassé de la cour » ce qui nuisait aux affaires de l'Académie (2).

et tous ceux que leur charge retenait à la cour. Ils se trouvaient ainsi affranchis des obligations qui auraient pu les détourner de leurs travaux.

A la suite des abus qu'on avait fait de cette juridiction privilégiée, il fut résolu, vers 1665, que le droit de *Committimus* serait restreint aux quatre plus anciens membres de l'Académie. Mais, en 1667, il fut rendu à tous les académiciens, afin de leur permettre de travailler plus assidûment. (Voir l'Ordonnance royale dans l'appendice du deuxième volume d'Histoire de l'Académie, édit. Livet). Segrais, directeur de l'Académie, remercia Colbert de cette faveur qui l'avait « plus sensiblement touchée que le rétablissement de ses privilèges, » et qui « la délivre de l'importunité des affaires et lui conserve le plus beau séjour de la France. » (Cfr Recueil des Harangues de l'Académie française, in-4°, 1698).

On voit que le projet dont s'inquiéte Mercurin, ne se réalisa pas. Cfr. le Dictionnaire de Trévoux, art. *Committimus*.

(1) Registre, fol. 64, verso.

(2) Lettre de M. Mercurin lue le 27 août, Registre, fol. 64, verso.

Dans Arles, les grands chaleurs, et l'absence d'un grand nombre d'académiciens rendaient les séances presque désertes.

« Le 3 septembre, *M. Giffon*, directeur, voulut représenter à l'assemblée, en académicien zélé, comme depuis longtemps l'esprit de l'Académie s'estoit fort ralanti et pria un chacun de vouloir renouveller cet esprit, et tascher à l'avenir de n'imposer rien au public, qui avoit desja tant de bonne opinion de leur établissement. M. de Sabbatier, pour répondre à cette remonstrance, fit voir des *Mémoires* de toute sa vie, auxquelles il s'estoit appliqué lors qu'on pouvoit le plus le soupçonner d'oysiveté ; messieurs les abbés alléguèrent l'employ de leurs prédications et tous promirent de nouveau de travailler sérieusement aux exercices académiques (1). »

Quelques jours après, 17 septembre, une bonne nouvelle arriva de Paris, M. Mercurin s'excusait d'avoir douté du bon vouloir du duc de Saint-Aignan, pour avoir « confondu l'opinion qu'on doit avoir de ce grand protecteur avec celle qu'en a si justement de tous les autres grands (2). »

Il avait bien réparé les longueurs passées et avait enfin fait délivrer les lettres patentes, après en avoir

(1) Registre de l'Académie, fol. 65.
(2) Registre, fol. 65, verso.

conféré avec MM. de *Lionne*, de *Berni* et M. de *Paraire*, « leur premier commis. »

On avait conclu, dans cette conférence « qu'il n'estoit pas nécessaire d'avoir une lettre de cachet pour les faire enregistrer au parlement, mais qu'ils envoyeroient incessemment un arrêt du conseil d'en haut (en cas de reffus) pour dispenser l'Académie d'une pareille formalité (1). »

Les lettres patentes étaient entre les mains de M. Mercurin ; mais il fallait que le chancelier *Séguier* les contresignât et il n'y mettait pas beaucoup de bonne volonté. Deux fois, le duc de Saint-Aignan, accompagné de M. Mercurin, s'était rendu chez lui « pour avoir le sceau », sans pouvoir lui parler. Nous ignorons les motifs de l'opposition du chancelier, protecteur de l'Académie française, mais elle fut un sérieux obstacle et dura plusieurs mois (2). Les académiciens d'Arles étaient heureusement fort bien appuyés à la cour.

(1) Registre de l'Académie, fol. 65, verso.

(2) Registre, fol. 65, verso.

L'opposition du chancelier, protecteur de l'Académie française, aurait-elle été motivée par une certaine répugnance de la part de celle-ci à voir ses privilèges communiqués à une société littéraire de province ? Ce sentiment serait assez peu honorable et nous n'osons le prêter sans réserve à l'Académie française.

Néanmoins, sans nous prononcer, nous indiquons cette explication de la conduite du chancelier, conduite singulière alors que le roi, le duc de Saint-Aignan, son favori, M. de Lionne et tant d'autres étaient favorablement disposés vis à vis de l'Académie d'Arles.

Dès les premiers jours de septembre 1668, *M. de Berni* avait prié le premier président d'Oppède de hâter l'enregistrement des lettres patentes par un billet « fort à l'avantage de académiciens. »

Monsieur,

« L'establissement de l'Académie d'Arles estant une affaire dont j'affectionne très particulièrement le bon succès, et par la profession que je fais d'honorer M. le duc de Saint-Aignan, qui en est le chef et le protecteur, et par la considération des personnes qui composeront cette compagnie, que je sçays estre d'un mérite extraordinaire, je ne me suis pas contanté d'en contresigner les lettres patentes qui vous en seront présentées, suivant le commandement que j'en ay reçu du roy, mais j'ay voulu encore vous témoigner par celle-cy que je me tiendray très obligé de la diligence et de toutes les facilités qu'il vous plairra d'apporter à l'enregistrement desdits lettres, cepandant je vous prie de me croire, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

BERNI.

A Saint-Germain en Laye, le 5 septembre 1668 (1). »

(1) Ms 475 de la Bibl. d'Arles. Registre de l'Académie, fol. 66. Berni était fils de Lionne, secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, négociateur des traités de Westphalie et des Pyrénées, le plus grand diplomate du siècle, d'après Saint-Simon.

Louis XIV fit même dresser, à la fin de septembre, les lettres de cachet, auxquelles on s'était décidé à recourir. Il semblait donc que cette affaire des lettres patentes aurait une rapide solution. Il n'en fut rien et les lenteurs de la chancellerie royale furent incroyables. Le chancelier Séguier ne se décida à accorder le sceau qu'au mois d'avril 1669.

Les académiciens semblaient découragés et voici la note que nous lisons au Registre : « Les longueurs de la cour qui conviennent mal au tempérament de la Province, avoient presque mis l'Académie dans la défaillance, et si le courage, l'adresse et la persévérance du sieur Mercurin n'eussent tenu bon contre tant d'inconvénients, il estoit à craindre que ces messieurs les académiciens n'eussent abbandonné le dessein et la prétention des lettres patentes (1). »

Depuis la fin du mois de septembre 1668 jusqu'au 1er mai 1669, le *Registre* ne contient pas le compte rendu des séances. Faut-il croire qu'il n'y en eut pas, durant tout cet intervalle ?

Cela ne semble pas probable, et la raison de cette lacune est peut-être une absence du secrétaire, M. de Grille. Néanmoins cette explication ne nous satisfait point entièrement, car, le Registre ne mentionne pas cette absence, d'ailleurs M. *Giffon* était secrétaire

(1) Registre de l'Académie, fol. 66, verso.

adjoint et, dans bien des circonstances, d'autres me
bres de l'Académie avaient rempli les fonctions
secrétaire. Il est probable que l'absence simulta
des membres les plus actifs rendit les séances
rares durant ces mois d'attente et d'incertitude.

Les séances reprirent le lundi 6 mai 1669, et
jour-là M. de Grille communiqua la lettre qu'il a
reçue, le 1er mai, de M. Mercurin, l'informant qu'en
toutes les formalités avaient été remplies pour l'ex
dition des lettres patentes. Ce n'avait pas été s
peine. « Le sieur Mercurin dit avoir enfin obtenu
sceau des lettres pattentes et qu'elles ont esté port
au Contreroolle, et qu'après tous les obstacles
Mgr le Chancelier a fait en cette affaire, dont
lettres précédantes depuis huit mois ont fait menti
il a falu en dernier lieu employer l'argant (qui es
grande et dernière machine des affaires) pour concl
celle-ci. C'est pourquoi il a tiré une lettre de cha
sur M. de Robias, secrétaire de l'Académie, de
louis d'or que le sieur Pascal de Nismes luy a com
dans Paris, lesquels auroit esté distribués par le
sieur Mercurin aux commis et secrétaires emplo
pour les expéditions de l'Académie (1). »

Une lettre de change de 137 l. fut donc tirée

(1) Registre de l'Académie, fol. 66, verso.
MM. de Bouvet, de Boche frères, de Gageron, de Manville

M. de Grille. Pour couvrir ces frais, les académiciens se cotisèrent à raison de « quatre écus et six sols chacun » et il fut résolu « qu'on recevroit des absents et externes tout ce qu'ils voudroient contribuer pour l'honneur et dépences de ce corps, sans presser ny reffuser personne, mais il fut dit que chacun se fairoit justice (1). »

Les dépenses occasionnées par « l'affaire desdittes lettres patentes » étaient assez élevées, et l'Académie ne pouvait les laisser à la charge de son secrétaire, M. Mercurin parlait sans cesse, dans ses lettres, des dépenses qu'il était obligé de faire, et, le 20 mai, il demanda en outre « un dédommagement à la discrétion de messieurs les académiciens (2). » Ceux-ci pensèrent qu'il pourrait se contenter de 20 pistoles et, comme ils n'avaient pas d'argent, M. de Boche proposa « de faire un emprunt de 400 l. pourvu qu'on fust assuré moyennant cette somme que tant pour le passé que pour l'avenir l'Académie ne fairoit plus aucune dépence (3). »

Sabatier, Giffon, de Barrême, de Cays « envoyèrent l'argent de ladite taxe à M. le secrétaire qui se charge de faire la somme entière. » M. du Tremblay et le vieux viguier de Grille envoyèrent leur contribution. On n'accepta pas celle du P. Vinay, parce qu'il avait fait vœu de pauvreté comme religieux.

(1) Registre, fol. 67.

(2) Registre de l'Académie, fol. 67, verso.

(3) Registre de l'Académie, fol. 67, verso.

Rien ne fut décidé, et, le 29 juillet, *M. de Mellac* « remonstre que cette affaire ne debvoit pas aller plus loing et qu'il seroit honteux qu'un corps revestu de tout l'honneur qu'il venoit de recevoir par la bonté du roy et à la sollicitation du sieur Mercurin parust impuissant ou insensible à cette si petite et si juste reconessance (1). » M. de Grille avança les 20 pistoles et l'affaire fut terminée.

Le 13 mai, l'Académie fut informée que les lettres patentes étaient en chemin et décida que M. de *Grille* et M. *Giffon* se rendraient à Avignon « pour empêcher les inconvénients que l'envie et la malice pourroient causer au sujet de la réception desdites lettres (2). »

Mais, le 20 mai, on apprit qu'elles avaient subi un nouveau retard « pour le controolle, pour le sceau pour la maladie de Mgr le Chancelier (3). » Enfin elles furent envoyées et, le 29 mai, MM. Grille et Giffon « furent prendre les patentes à Avignon et trouvèrent dans un gros pacquet trois autres lettres de cachet, l'une pour monsieur le premier président, l'autre au corps du Parlement et l'autre à messieurs

(1) Registre de l'Académie, fol. 71.
(2) Registre, fol. 67, verso.
Le service de la poste se faisait très irrégulièrement et les commis des postes étaient souvent en désaccord avec le conseil communal d'Arles.
(3) Registre, fol. 67, verso.

du parquet. Toutes ces lettres portoient les intentions de Sa Majesté, touchant l'enregistrement desdites lettres pattentes. Ledit pacquet contenoit encore les sta- de l'Académie réduits suivant la volonté et dernière approbation du roy, la lettre de Mgr le protecteur à messieurs de l'Académie, une copie de son ordonnance touchant la police de ladite Académie, et la perpétuité du secrétaire à l'instar de celle de Paris (1). »

Voici la lettre du duc de Saint-Aignan :

De Saint-Germain en Laye, ce 15 mai 1669.

Messieurs,

« Comme l'honneur qu'il vous a plu me faire vient assurément de celuy que j'ay de servir le roy, c'est en son nom que je rends grâces et que je vous envoie les expéditions que vous allez recevoir. Ce nom glorieux qui après avoir épouvanté l'Asie, ferait encore trembler l'Europe, si ce grand monarque n'avait mis lui-même des bornes à ses conquêtes, rassure ma juste crainte et c'est pour vous parler moins de moy que je ne veux vous entretenir quasy que de luy, de ce trône auguste que l'on voit être l'appuy des armes et des lettres. Il a jeté les yeux sur nos épées et sur vos plumes, et jugeant sur ce qu'elles ont produit que rien ne pouvait leur résister, Sa Majesté a eu agréable tout ce qui a été résolu dans une assemblée aussi illustre que

(1) Registre, fol. 67-68.

la vôtre et aussi attachée à son service. Il aurait sans doute, messieurs, trouvé à redire au protecteur que vous avez choisi si sa bonté n'était venue à mon secours contre son discernement. Il me laisse cette qualité pour ce que vous me l'avez donnée et c'est par elle que je vous envoie, messieurs, tout ce que vous avez désiré de moy. Mais quoique je la tienne d'un prix inestimable et qu'elle passe de bien loin mon mérite et mes espérances, je n'estime pas moins celle que je veux porter toute ma vie, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN (1). »

Cette lettre était accompagnée de l'ordonnance suivante :

« Nous, François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, gouverneur du Havre, chef et protecteur de l'Académie royale d'Arles, etc.

Veu les lettres patentes du roy données à Saint-Germain en Laye au mois de septembre dernier par lesquelles Sa Majesté nous a honoré du titre de chef et protecteur de l'Académie, et, en cette qualité, nous a commis le soin et la direction de toutes les choses qui concernent son établissement ; nous, sous le bon plaisir de Sa Majesté, et sur les instances qui nous ont

(1) Bibl. d'Arles, Ms 475.

été faites au nom de messieurs de l'Académie qui doivent composer cette illustre assemblée, par le sieur Mercurin leur député vers nous, avons réglé et ordonné ce qui s'en suit :

Premièrement, que le sceau dont l'Académie se servira à l'avenir pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle, suivant la permission qu'il a pleu à Sa Majesté de lui accorder pour lesdites patentes, sera tel qu'il est ici représenté.



Secondement, que messieurs les académiciens, pour une marque perpétuelle de la reconnaissance qu'ils conserveront de la grâce qu'il a pleu au roy de leur faire, en consentant à leur établissement et de la protection qu'ils espèrent de sa bonté dans les suites d'iceluy, mettront les armes de Sa Majesté avec les embellissements qu'ils jugeront convenables sur la porte de la maison qu'ils ont résolu de faire bâtir, pour tenir dorénavant leurs assemblées et leurs conférences;

Troisièmement, que toutes personnes de mérite et de sçavoir, bien qu'elles ne soyent pas originaires ni habitants dans la ville d'Arles, si d'ailleurs ladite Académie juge qu'elles ayent toutes les qualités requises pour être admises et agréées dans cet illustre corps en qualité d'externes ou adjoints, pourront y être reçues et incorporées sans aucune difficulté.

En témoin de quoy, nous avons signé la présente de notre main, à icelle fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire, à Saint-Germain en Laye, le 16me jour de may 1669.

Signé : François de Beauvillier,

et plus bas, par Monseigneur, Duret (1).

Il n'est pas fait mention dans cette ordonnance du secrétaire perpétuel, ce qui nous inclinerait à croire, d'après l'examen du Registre, qu'il y eut à cet égard une ordonnance spéciale (2) que nous n'avons pu retrouver.

Le duc de Saint-Aignan réglait la question du sceau de l'Académie et celle des membres externes que l'Académie pouvait adjoindre aux membres titulaires et résidents.

C'était, sur ce dernier point, confirmer une coutume déjà admise.

(1) Manuscrit 475, Bibl. de la ville d'Arles.

(2) « Le 24 juin on procéda à la nomination du secrétaire qui suivant les statuts et ordonnance de Mgr le Protecteur fut perpétuel. » Registre de l'Académie, fol. 49. Voir plus haut p. 149.

Dès qu'elle fut en possession des pièces officielles, l'Académie ne perdit pas de temps pour faire enregistrer les lettres patentes.

Le 1er juin, toutes les pièces furent confiées à l'archidiacre *Varadier de Saint-Andiol* (1), qui se

(1) Registre de l'Académie, fol. 68.

Les Varadier, marquis de Saint-Andiol depuis 1656, descendent de noble Jacques de Varadier qui est nommé dans une enquête faite en 1332, par les maîtres rationaux de la Provence. Il était seigneur d'Entrevenes, du Castelet et de Valbonnette. Les Varadier sont alliés aux Romieu, aux Grille, aux Roquemartine, aux Pontevès, aux Castellane, aux L'Estang, aux Méjanes, aux de Boche (A).

La famille des Varadier s'est éteinte au XVIIIe siècle.

Il existe au fonds Nicolaï, archives des Bouches-du-Rhône, plusieurs pièces relatives aux Varadier, entre autres la provision de la sacristie de Saint-Trophime, en faveur de Louis de Varadier, qui succédait à Jacques de Boche, 30 août 1653 (pièce signée *Molin*, vicaire général de François Adhémar de Montheil de Grignan, n° 114, p. 87).

Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, archidiacre d'Arles, était le second fils de *Nicolas de Varadier* et de *Louise de Grille Robias*, (le contrat est du 10 mai 1620), tante du secrétaire Jacques de Grille.

Il a laissé des poésies latines estimées. Il fut plus tard membre de l'Académie d'Arles; nous aurons à en reparler à l'occasion de sa réception.

Gaspard de Varadier vivait encore en 1704, car à cette date, nous le voyons faire sommation à sa nièce *Marie de Thésan* d'avoir à exécuter les conditions de la donation qu'il avait faite à son frère *Laurent de Varadier*, marquis de Saint-Andiol, et cela sous peine de poursuites. Voir Fonds Nicolaï 114, p. 86.

(A) *Artefeuil*, t. II, p. 475-78.
Nobiliaire de la ville d'Arles par *Bonnemant*.
Arch. des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, 102.
La Noblesse d'Arles par Pierre *Véran*, p. 69.

rendait à Aix et qui voulut bien se charger de les remettre à M. de Cays alors dans cette ville, et député officiellement pour l'enregistrement des lettres patentes.

Le 7 juin, la requête fut rédigée par MM. de Barrême et Ganteaume.

« A nos seigneurs de la Cour et Parlement de Provence,

Supplient humblement les académiciens de l'Académie d'Arles disant que Sa Majesté leur a octroyé lettres patentes portant approbation et autorisation de leurs règlements et statuts, et concession en leur faveur des mêmes privilèges desquels jouissent ceux de l'Académie françoise de la ville de Paris. Le tout ci derrière attaché qu'ils souhaitent de faire autoriser, enregistrer et homologuer. A cet effet, plaira à la cour de sa grâce octroyer aux suppliants l'autorisation, enregistration et homologation desdites lettres patentes, règlements et privilèges de l'Académie royale pour jouir des fruits et de l'effet d'icelle et sera justice (1).

GANTEAUME,

M. DE BARRÊME.

(1) Extraict deubement collationné sur l'enregistrement des lettres patantes de l'Académie royalle d'Arles, par moy soubsigné, et scellé du grand sceau de l'Académie, à Arles, ce 9 novembre 1685. *Giffon*, substitut du secrétaire de ladite Académie. A la fin du Registre de l'Académie. Cfr. Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant, Ms 475.

Soit montré au procureur général du roy, à Aix, le 7 juin 1669. »

Le jour même, elle fut présentée au procureur général qui donna un avis favorable :

« N'empêchons les lettres patentes être enregistrées au Registre de la cour pour être gardées, *à la charge que dans lesdittes assemblées il ne sera parlé d'aucune chose que de ce qui regardera l'Académie*, à peine contre celui qui présidera d'en répondre à son propre.

Délibéré ce 7me juin 1669.

Signé : RABASSE (1).

Attendu le consentement de M. le Procureur général du roy, plaira à la cour octroyer les susdites fins et faire bien.

Signé : GANTEAUME (2).

Le 7 juin, le Parlement enregistra purement et simplement les lettres patentes de septembre 1668. Cette rapidité ne doit pas nous surprendre, si nous nous rappelons que l'Académie d'Arles avait parmi ses membres des représentants des principales familles nobles et parlementaires de la Provence. L'abbé de Barrême, rapporteur, était l'oncle de René de

(1) Balthazar de Rabasse, qui avait succédé, en 1666, à son père Guillaume de Rabasse, seigneur de Vergons.

(2) Registre de l'Académie et Ms 475, fonds Bonnemant, Bibl. d'Arles.

Barrême, M. de l'Estang était conseiller et le marquis de Châteaurenard comptait à la cour de nombreux parents et alliés.

Les magistrats y mirent beaucoup de bonne volonté, et, en moins de 20 jours, les lettres royales furent prises à Avignon, portées à Arles, puis à Aix, enfin enregistrées à l'audience du 7 juin. Rarement semblable diligence était apportée à ces affaires : il est vrai que les lettres de cachet de Louis XIV ne laissaient pas place au moindre retard.

Dressées le 30 septembre 1668, elles étaient adressées l'une aux membres du Parlement, l'autre aux gens du roi, c'est-à-dire aux procureurs généraux et la troisième au premier président d'Oppède (1) pour leur notifier d'avoir à procéder à l'enregistrement pur et simple des lettres patentes.

DE PAR LE ROY, COMTE DE PROVENCE,

Nos amés et féaux, ayant pour les causes et considérations mentionnées ès lettres patentes que nous vous envoyons, approuvé et autorisé les règlements et statuts qui nous ont été présentés de la part des académiciens de notre ville d'Arles, et en même temps permis de continuer leur conférence sous le titre d'Académie royale, nous vous mandons et ordonnons de procéder

(1) Nous citons ces lettres d'après le Ms 475, Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant.

à l'enregistrement pur et simple d'icelles, sans y apporter aucun retardement ny difficulté, si n'y faites faute. Car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain en Laye, le 30 septembre 1668.

LOUIS,

DE LIONNE.

A nos amés et féaux les gens tenant nos cours de parlement de Provence. »

« A nos amez et féaux conseillers en notre conseil d'Etat et nos procureurs généraux en notre cour de Parlement de Provence.

Nos amez et féaux, ayant pour les causes et les considérations mentionnées ez lettres patentes que nous vous envoyons, approuvé et autorisé les règlements et statuts qui nous ont été présentés de la part des académiciens de notre ville d'Arles et en même temps permis de continuer leurs conférences sous le nom d'Académie royale, nous vous mandons et ordonnons très expressément de faire en notre nom toutes les poursuites et diligence nécessaires pour l'enregistrement pur et simple d'icelles, sans y apporter aucune difficulté ny retardement. N'y faites faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain en Laye, le 30e jour de septembre. »

« Lettre de cachet du roy à M. d'Oppède, conseiller

en mon conseil d'Etat et premier président en ma cour de Parlement de Provence.

Monsieur d'Oppède, ayant par les causes et considérations mentionnées ès lettres patentes que j'envoie à ma cour de Parlement de Provence, approuvé et autorisé les règlements et statuts qui m'ont été présentés de la part des académiciens de ma ville d'Arles, et en même temps permis de continuer leurs conférences, sous le nom d'Académie royale, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous employiez en tout ce qui dépendra de votre autorité pour faire enregistrer purement et simplement lesdites lettres sans aucune difficulté ny retardement, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous aye, M. d'Oppède, en sa sainte garde.

Ecrit de Saint-Germain en Laye, le 30e jour de septembre 1668. »

Le Parlement obéit ponctuellement aux ordres du roi :

« Sur la requeste présentée à la cour par les académiciens de l'Académie royale d'Arles, tendante à fin que les clauses y contenues que Sa Majesté leur a octroyé lettres patentes portant approbation et autorisation de leurs règlements et statuts, et concession en leur faveur des mêmes privilèges desquels jouissent ceux de

l'Académie françoise de la ville de Paris (1), le tout attaché à la requeste, requièrent qu'il plaise à la cour octroyer aux suppliants l'autorisation, enregistration et homologation des lettres patentes, règlements, statuts et privilèges de ladite Académie royale pour jouir des fruits et effets d'icelle.

Veu lesdites lettres patentes données à Saint-Ger-

(1) *Extrait des lettres patentes portant approbation de l'Académie française* (*janvier* 1635).

Et d'autant que le travail de ceux dont elle sera composée doit être grandement utile au public, et qu'il faudra qu'ils y emploient une partie de leur loisir, notre dit cousin (Richelieu) nous ayant représenté que plusieurs d'entre eux ne se pourraient trouver que fort peu souvent aux assemblées de ladite Académie si nous ne les exemptons de quelques-unes des charges onéreuses dont il pourraient être chargés, comme nos autres sujets et si nous ne leur donnons moyen d'éviter la peine d'aller solliciter sur les lieux les procès qu'ils pourraient avoir dans les provinces éloignées de notre ville de Paris où lesdites assemblées se doivent faire, nous avons, à la prière de notre cousin, exempté et exemptons par ces mêmes présentes de toutes tutelles et curatelles et de tous guets et gardes lesdits de l'Académie française jusques audit nombre de quarante à présent et à l'avenir, et leur avons accordé et accordons le droit de *committimus* de toutes leurs causes personnelles, possessoires et hypothécaires, tant en demandant qu'en défendant, par devant nos amés et féaux conseillers les maistres des requestes de notre palais à Paris, à leur choix et option, tout ainsi qu'en jouissent les officiers domestiques et commensaux de notre maison. » Ms 475, Bibl. d'Arles.

Nous croyons inutile de citer *in-extenso* les lettres patentes qui approuvent l'Académie française. Elles sont fort longues et se trouvent d'ailleurs dans nombre d'ouvrages imprimés. A la fin du Registre, il y en a une copie collationnée par M. de Grille et scellée du sceau de l'Académie.

main en Laye, au mois de septembre 1668, par le roy comte de Provence, de Lionne, deûment scellées de cire verte, statuts et règlements de l'Académie royale de la ville d'Arles, requeste avec le décret de soit montré au procureur général du roy et les conclusions du 7 juin 1669, recharge aujourd'hui : tout considéré il sera dit que la cour a ordonné et ordonne que lesdites lettres pattantes, statuts et règlèments seront registrés ès Registres de ladite cour pour jouir les académiciens du fruit et effets d'iceulx, suivant leur forme et teneur. »

MAYNIER. — BARRÊME.

BARRÊME.

L'arrêt fut publié, le jour même, à la barre du Parlement de Provence (1).

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, Palais de justice d'Aix, arrêts à la barre du 1er au 26 juin 1669, voir aussi Ms 475 de la bibl. d'Arles et la copie collationnée : *Estienne*, à la fin du Registre de l'Académie.

Les lettres furent enregistrées le 7 juin et l'original fut rendu le lendemain à M. de Cays : « Reçu lesdites lettres pattantes et statuts que j'ai remis à M. de Cays à Aix, le VIII juin 1669.

GANTEAUME.

Note en marge des Lettres royaux, 1669, f. 279.

« Il y a arrest à la barre sur l'authorisation, omologation et registrement desdites lettres pattantes et statuts du VII juin 1669.» Lettres royaux 1667-1671, fol. 285. — Archives du Palais à Aix.

Pendant ce temps, les académiciens écrivaient des lettres de remerciement au duc de *Saint-Aignan*, à M. *de Berni*, à M. *Mercurin*, à M. *Paraire*, à tous ceux enfin qui s'étaient intéressés à l'Académie. Le marquis de Châteaurenard, qui était à la cour, fut prié de remercier de vive voix, Monseigneur le Protecteur, ce qu'il fit sans retard (1). M. *Giffon* composa en latin et en français un sonnet pour le roi et, le 5 juin, M. *de Sabatier* en montra un autre « à l'honneur du roy sur l'expédition de Candie. »

Le 10 juin M. *de Cays*, qui avait déjà annoncé par lettre le résultat de ses démarches, fit son rapport sur l'enregistrement des lettres patentes. « Il exalta la bonté, la diligence et la manière obligeante dont monsieur le premier président avoit fait la chose, et le tout gratuitement et selon l'intention de Sa Majesté et celle des académiciens (2). » On résolut de l'en remercier, puis l'on tira au sort le directeur pour le mois de juin (3). Ce fut M. de Gageron.

Quelques jours après, sur la proposition de M. de Grille, l'Académie procéda à l'élection du secrétaire qui devait être perpétuel « suivant les statuts et ordonnance de Monseigneur le protecteur (4). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 68.

(2) Registre de l'Académie, fol. 68, verso.

(3) On avait tenu si peu de réunions que l'Académie était alors presque désorganisée et n'avait pas nommé ses directeurs au mois de mai, comme les années précédentes.

(4) Voir article 5 des statuts, et plus haut p. 149.

Le Registre rapporte que cette élection se fit le 24 juin et que les académiciens, réunis en grand nombre, désignèrent d'une voix unanime M. de Grille. Mais il faut dire que ce choix s'imposait puisque le duc de Saint-Aignan l'avait déjà nommé. Néanmoins, il semble que l'Académie ait voulu sauvegarder ses droits et une note marginale du Registre appelle « M. de Robias, secrétaire perpétuel par le choix, non seulement de M. le duc (qui l'a faict tel par son ordonnance) mais encore à la prière et par l'élection de messieurs les académiciens, ses confrères (1). »

Restait la question du sceau, auquel on attachait une certaine importance.

Le duc de Saint-Aignan avait envoyé le modèle approuvé par le roi qui avait « voulu le voir dessigné et dépeint, ainsi qu'il est porté dans l'ordonnance dudit protecteur. »

Le 6 mai, le secrétaire en parla à la réunion qui ne décida rien (2), M. Mercurin écrivit de nouveau, quelques jours après, pour informer « messieurs de l'Académie de l'importance et de la nécessité du sceau dont le roy lui-mesme a demandé des nouvelles (3). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 69, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 67.

(3) Registre de l'Académie, fol. 68, verso.

Le sceau de l'Académie d'Arles fut dessiné par Le Brun, peintre ordinaire du roi depuis 1664, ainsi que nous l'apprend une lettre du duc de Saint-Aignan, en date du 9 juin 1681.

« Lorsqu'il pleust au roy d'accorder ses lettres pattentes à la

Il avait chargé *Varin*, graveur du roi, de le préparer. Il devait être en argent massif et coûter dix louis d'or. L'Académie manquait de ressources, d'ailleurs elle fut absorbée par les démarches relatives à l'enregistrement des lettres patentes, et le 5 août (1) M. de Grille « remonstre les pressentes lettres du sieur Mercurin pour le sceau, qui estoit gravé depuis longtemps, qu'il estoyt absolument nécessaire de le retirer autant pour respondre par une prompte obéissance aux intentions de Sa Majesté, que parce que sans le sceau, on ne pouvoit faire aucune expédition académique en forme et avec la dignité requise. » M. de Grille fut obligé d'avancer les dix louis d'or et le sceau fut expédié de Paris (2). Il servit pour la première fois à sceller les lettres patentes qui déléguaient le marquis de Châteaurenard, pour demander à l'Académie française son affiliation. (Déc. 1669).

royalle d'Arles et d'ordonner mesme à M. Le Brun de lui faire le dessein d'un sceau dont elle honora cette compagnie, etc., etc. »
Registre de l'Académie, fol. 205.

(1) Registre de l'Académie, fol. 71, verso.

(2) Le 9 septembre, on parle encore du sceau « de la nécessité de l'avoir au plus tost, des dix pistolles qu'il falloit trouver pour cela. » Registre, fol. 73. En novembre « monsieur le secrétaire montre le crayon du sceau que M. Mercurin avoyt envoyé l'image du roi, etc. » Registre, fol. 74.

Le sceau lui-même ne fut remis à M. de Grille qu'à la fin de novembre. Il représentait le roi en manteau royal, le sceptre à la main et appuyé sur des trophées. En exergue on lisait ces mots : *Academia regia Arelatensis.*

CHAPITRE VI

La séance du 1er juillet 1669. — Les nouveaux statuts. — Admission des roturiers dans la société. — Erreur générale des Historiens sur ce point. — Ses causes.

—

Les lettres royales accordant aux académiciens le droit de continuer leurs réunions, et de donner à leur société littéraire le nom d'*Académie royale d'Arles* avaient été vivement désirées et sollicitées. Elles étaient le véritable titre de fondation de l'Académie, qui, à partir de cette date, avait, pour ainsi dire, une existence officielle et légale. Sous Louis XIV, plus que jamais peut-être, la sanction et l'approbation du pouvoir étaient des privilèges de grande importance, en raison de la centralisation qui s'était dès lors établie dans le royaume.

On s'explique donc aisément la joie des académiciens lorsque leurs désirs furent enfin réalisés. Il convenait d'entourer la promulgation des lettres patentes d'une certaine solennité, aussi fut-il décidé, le 10 juin, que l'on ferait « une ouverture publique de l'Académie » le 1er juillet, et l'on pria M. de Gageron

de préparer un discours pour cette circonstance. En même temps, MM. de Boche et de Sabatier furent délégués pour inviter les consuls à cette séance publique, où l'on se proposait de faire « les exercices ordinaires de l'Académie pour édifier tout le monde de ses emplois. »

Le 17 juin, M. de Gageron soumit son discours au jugement de ses collègues, et tous les détails de la séance furent réglés, le 24 juin (1).

La fête projetée eut lieu le lundi 1er juillet, dans la chapelle des Pénitents-Gris.

« L'ouverture de cette assemblée fust célèbre et magnifique (2) ; le portraict du roy au naturel faisoit la première décoration de la chapelle, avec les armes de France, au-dessoubs du costé droit, celles de M. le duc de Saint-Aignan, du costé gauche, et celles de l'Académie plus bas. On avoyt disposé les chaises par rang, en sorte que tout ce qu'il y a d'honnestes gens

(1) Registre de l'Académie, fol. 69.

« On résoud ensuite qu'au 1er juillet prochain on faira l'ouverture publique selon les résolutions qui ont esté prises, et qu'audit jour M. le secretaire fairoit la lecture des patentes, de l'arrest d'enregistrement et de tout le reste, concernant les grâces de Sa Majesté, ensuite que M. de Gageron fairoit le discours dont il a esté parlé et que chaque académicien porteroit audit jour l'ouvrage dont il fut alors chargé pour cette solennité, comme il doit estre marqué cy-après. » Registre, fol. 69, verso.

Nous avons dit qu'au mois de mai 1667, le projet d'une séance publique avait dû être abandonné. Voir plus haut, p. 99.

(2) Registre de l'Académie, fol. 69, verso et sqq.

dans la ville, peust voir et ouyr les honneurs que les Muses recevoient ce jour-là. Les tapisseries de Flandres paroient les murs de la chapelle, le laurier que les braves et les poètes arrosent de sang et de sueur, estoit respendu en abbondance dans la sale. M. de Gageron, directeur de ce moys, estoit placé selon son rang d'Académie, monsieur le secrétaire de mesme, et messieurs les académiciens, tout à l'entour de la table, sur laquelle estoit le Registre de l'Académie de marroquin de Levant, doré sur tranche, et la grande escritoyre, etc.

Ces messieurs estoient assis, chacun dans un faütüeil de velours cramoisy, les lettres pattantes enveloppées d'une toylette de velours couleur de feu, bordée d'une broderie or et argent, estoient sur le bureau de monsieur le secrétaire dans un grand bassin de vermeil doré. Ce fust environ vers les troys heures d'après-midi que MM. de Boche et de Sabbatier furent prendre messieurs les consuls, comme il avoyt esté résolu. Ils parurent en chapperon, accompaignés de toute une nombreuse noblesse et suyvis d'une multitude de peuple qui pouvoit à pène estre contenüe dans la chapelle.

Les dames firent partie de cette feste, et quelques-unes des plus illustres eurent la loüable curiosité d'assister jusques au bout à la docte cérémonie. Messieurs les consuls furent placés où finissoit le rang des douze académiciens. »

Au milieu du plus profond silence, M. de Grille « debout, teste nüe, et dans un grand respect » donna lecture des lettres patentes et des autres pièces officielles, y compris l'arrêt d'enregistrement.

Louis XIV approuvait et sanctionnait de son autorité les statuts et règlements de l'Académie. Le nombre des académiciens était fixé à vingt, choisis parmi « les *gentilshommes et autres personnes de savoir et de vertu* (1). »

Le roi leur accordait les « mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie françoise. » Ces lettres patentes étaient obtenues par l'intermédiaire du duc de Saint-Aignan, pair de France et gouverneur du Hâvre, protecteur choisi par l'Académie, et qui avait été chargé de régler les menus détails d'ordre intérieur.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous présents et à venir, salut,

Sçavoir faisons que l'Académie françoise établie, dès l'année 1635, en notre bonne ville de Paris, par le feu roy d'immortelle mémoire, nostre très honoré seigneur et père, pour travailler à la pureté du langage et

(1) Elles sont remarquables par l'élégance du langage et l'élévation des vues et très flatteuses pour les membres de la société Arlésienne. Il semble que Conrard a collaboré à leur rédaction, voir plus haut p. 134.

traiter avec élégance toutes les matières de science et d'esloquence, ayant donné de l'émulation dans beaucoup de nos provinces, il s'est formé à leur exemple dans notre ville d'Arles en Provence, une compagnie de *gens d'esprit* et de *qualité*, lesquels s'estant différentiez du commun par l'amour des belles lettres et les marques qu'ils ont donné de temps en temps de leur scavoir, ont mérité que la voix publique ait honoré leurs conférences du titre et nom d'*Académie*, bien que ce ne feussent en effet que des assemblées particulières, que des personnes sçavantes tachaient de faire sans bruict et sans esclat, dans le seul dessein d'y conférer entre elles de la pureté du langage, de la moralle, des ouvrages d'éloquence, de poésie et des choses qui peuvent estre utiles sellon le motif et l'intention de ceux qui le traitent et à la gloire de Dieu et à la nostre : Et comme leur modestie, leur retraite, leur esloignement n'a pas empêché que le mérite et le talent de ceux qui composent cette compagnie n'ayent été connus dans nostre cour, particulièrement lors du voyage que nous fîmes en Provence, en l'année 1659, qui fut le temps auquel lesdittes assemblées prirent leur commencement, nous n'avons pas seulement loué les soins extraordinaires que prenaient tant de beaux esprits pour faire fleurir les sciences et les arts, et d'introduire *la pureté de la langue françoise* dans une Province maritime où le mélange des na-

tions apporte ordinairement la corruption et le changement de langage ; mais nous avons voulu les exciter à continuer ces sortes de conférences et exercices académiques, en autorisant lesdites assemblées, permettant à ceux qui les composent de faire des règlements et des statuts pour la police qui devra y être gardée ; et les gratifiant en outre de quelques témoignages honorables de nostre bienveillance. A quoi nous nous sommes porté d'autant plus volontiers que nous en avons esté supplié par notre très cher et bien aimé cousin le duc *de Saint-Aignan*, pair de France et gouverneur du Hâvre de Grâce, en qui les belles lettres ont toujours été considérées comme un très digne ornement de sa valeur, et voulant commettre à ses soins la direction de toutes les choses qui concerneront l'establissement de ladite Académie, non moins par la connaissance que nous avons de sa grande suffisance et de son zèle et affection à notre service que pour satisfaire au désir qu'ont témoigné ceux qui composent ladite assemblée, de l'avoir pour leur chef et leur protecteur (1). *Pour ces causes,* ayant esgard à l'utilité que

(1) « Dans les lettres patentes d'un certain nombre d'académies, il y avait une clause qui les obligeait à prendre leurs protecteurs parmi les membres de l'Académie française, parmi les illustres comme on disait alors. Ainsi Arles eut d'abord pour protecteur le premier duc de Saint-Aignan, puis le marquis Dangeau... Cette clause de leurs statuts était un honneur et non pas une charge ; c'était un lien filial et non une marque de vasselage. » *Bouillier*, l'Institut et les Académies de province

nos sujets peuvent recevoir desdites conférences, à la fidélité et affection pour notre service qu'a toujours fait paraître nostre dite ville d'Arles, et inclinant à la supplication et remontrance très humbles de nostre dit cousin le duc de Saint-Aignan, *nous avons*, de notre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, loué, approuvé et authorisé et par ces présentes signées de nostre main, louons, approuvons et authorisons les règlements et statuts de ladite Académie cy-attachés sous le contre-scel de nostre chancellier. Voulons qu'à cet effet elle continue doresnavant les conférences en nostre dite ville d'Arles sous le titre de l'*Académie royale d'Arles* ; que notre dit cousin s'en puisse dire le chef et le protecteur, que le nombre des *gentilshommes* et des *personnes de sçavoir et de vertu* qui composeront ladite Académie (et jouiront des privilèges ci-après déclarés) soit fixé et terminé à vingt, lesquels seront tous *originaires* ou *habitants* de ladite ville.

Permettons en outre à ladite Académie d'avoir un sceau avec telle marque et figure qu'il plaira à nostre dit cousin et pour l'inscription qu'elle porte *Academia regia Arelatensis*, pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle, *voulant* aussi que lesdits vingt aca-

p. 20. Il n'y a rien ni dans les lettres patentes, ni dans les statuts qui oblige l'Académie d'Arles à choisir son protecteur parmi les académiciens, et le duc de Saint-Aignan n'est même pas qualifié d'académicien, quoiqu'il le fût, à cette date.

démiciens originaires et habitants d'Arles jouissent des mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie françoise establie en nostre ville de Paris. *Si donnons* en mandement à nos amez et féaux les gens tenans nostre cour de Parlement de Provence et à tous autres nos officiers qu'il appartiendra, que cesdites présentes, ensemble les statuts et règlements de ladite Académie que nous avons, comme dit est cy-dessus, approuvés et authorisés, ils ayent à faire enregistrer et de tout leur contenu faire bien et dûment jouir lesdits académiciens et leurs successeurs plainement, paisiblement et perpétuellement ; cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires, non obstant tous édits, ordonnances, règlements et autres choses à ce contraire, auxquelles, pour ce regard seulement, nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes. Et d'autant que d'icelles on peust avoir besoin en divers endroits, voulons qu'aux copies collationnées par un de nos amez et féaux conseillers et secrétaires, foi soit ajoutée comme au présent original : *car tel est notre plaisir*. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à cesdites présentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Saint-Germain en Laye, au mois de septembre l'an de grâce mil six cens soixante huit et de nostre règne ce vingt-sixiesme. Signé Louis,

Et sur le replis : par le roy, comte de Provence : *De Lionne.*

Et à costé, visa *Séguier*, pour servir aux lettres d'establissement d'une Académie royalle en la ville d'Arles.

Et scellées du grand sceau de cire verte à lacs de soye rouge et verte sous contre-scel (1).

Teneur des statuts et règlements de l'Académie royalle de la ville d'Arles,
Soubs le bon plaisir du roy.

I

L'Académie ne sera jamais composée que de personnes de probité, de savoir et d'expérience.

(1) Les lettres patentes ont été imprimées, 4 pages, in-4°. A la fin nous lisons : Collationné à l'original par moi conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances : *Falentin.*

Il y en a un exemplaire à la fin du Registre, au bas duquel sont ces lignes à la main : Enregistrées en parlement, le 7 juin 1669, en bonne et due forme, en foy de quoi nous sommes soubsignés : *Robias*, secr. perp. de l'Académie royalle.

Scellée du grand sceau de l'Académie, le 20 juillet 1670, *Giffon*, substitut du secrétaire de l'Académie royale.

Nous citons les lettres patentes et les statuts d'après les Registres du Parlement, soigneusement collationnés.

Lettres patentes de Sa Majesté portant authorisation des règlements et statuts de l'Académie royalle *à bien parler* establie dans la ville d'Arles, avec les statuts ensuite.

Archives des Bouches-du-Rhône. Section du Palais de Justice à Aix. Lettres royaux, 1667, 31 janvier 1671, fol. 279-82.

2

On ne recevra personne qui ne demande par escrit, et qui ne fasse ensuite la visite et les civilités accoustumées à chaque académicien, et ceux qui se présenteront de la manière susdite pour remplir les places qui vaqueront jusques au nombre qui sera réglé par Sa Majesté, seront reçus par la pluralité des voix.

3

On escrira dans le Registre le nom de chaque académicien, le jour, le serment et toutes les circonstances de sa réception.

4

Chacun des académiciens présidera un mois en qualité de directeur, et le premier jour du mois que l'Académie commencera, on tirera au sort pour le rang.

5

On faira un secrétaire qui gardera le sceau et le Registre de l'Académie, papiers, lettres missives, archives et autres appartenances de la charge, lequel sera conservé dans ladite charge sa vie durant, ainsi qu'il se pratique à l'Académie françoise.

6

Le secrétaire ne portera aux assemblées qu'une main de papier courante pour y marquer les séances, com-

missions et autres choses que le directeur distribuera, qui ensuite seront mises dans le grand Registre, et au commencement de l'assemblée il lira les emplois donnés à la précédente.

7

Le directeur se mettra à la place la plus honnorable et les autres autour de la table comme le hasard les aura rangés, sans façon et aucune cérémonie.

8

L'assemblée estant en estat, le directeur demandera à chacun suivant l'ordre de la précédente assemblée, ce qu'il aura fait, vers, prose, censure, dissertation et autres choses qui lui ont été commises, et il *ne sera parlé d'aucunes autres affaires générales ni particulières*.

9

Le directeur demandera le sentiment de chaque académicien selon le rang où il se trouvera placé, sur toutes les choses proposées et selon l'importance l'on écrira tous les sentiments, afin que la pluralité en décide.

10

Le directeur nommera un ou deux commissaires pour examiner ce qui aura été fait, et tous ensemble ou chacun en particulier ayant fait ledit examen, le rapporteront à l'assemblée où leurs observations seront veues et corrigées si besoin est.

11

Le jour ordinaire des assemblées sera le lundi et les extraordinaires aussi bien que l'heure seront au choix du directeur.

12

Lorsque quelqu'un sera admis aux nombre des académiciens, le secrétaire fera lecture des statuts et le nouveau venu donnera son serment de les observer et ensuite il signera dans le grand Registre l'acte de sa réception.

13

Personne ne sera introduit par curiosité ni par faveur dans les assemblées que ce ne soit en conséquence d'une délibération.

14

Les lettres de l'Académie ne seront signées que par le secrétaire et rien ne sera envoyé au dehors au nom de la compagnie qu'après une révision exacte et le consentement de la pluralité, et on se fera une religion de garder le secret aux délibération importantes comme sont les censures et commissions particulières.

15

La compagnie et chaque académicien en particulier travaillera de tout son mieux à honorer la mémoire des défunts leurs confrères, pour lesquels avant toute

chose l'Académie fera chanter et célébrer une grande messe où elle assistera en corps.

16

La compagnie dans le commencement de son établissement députera un du corps à Monseigneur le chancelier protecteur de l'Académie françoise, pour lui demander sa protection, lequel fera aussi compliment à cette illustre compagnie et toutes les années on se donnera l'honneur de lui envoyer les pièces les plus importantes qui seront faites.

Fait à Saint-Germain en Laye, le premier jour de septembre mil six cent soixante-huit.

Signé :

François de Beauvillier
Duc de Saint-Aignan (1).

M. de Gageron prit ensuite la parole et son discours fut un remerciement au roi, qu'il termina en priant les consuls de donner une place honorable dans les archives de la ville aux lettres royales.

« Aussitôt après (2), M. le secrétaire fist lecture des emplois ordinaires que l'Académie se faist chasque

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, Palais de Justice à Aix, Lettres Royaux, 1667-1671, fol. 282-285. Ms 475, Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant.

(2) Registre de l'Académie, fol. 70.

semaine, et chasque académicien leut le sien, avec beaucoup d'ordre et d'agrément.

M. l'abbé de Boche leut une partie de la dissertation, dont M. l'abbé de Barrême avoit l'autre, sçavoir si l'on est obligé à un ami qui nous découvre certains deffauts, que nous ne connoissions point en nous, l'un conclud pour l'affirmative, et l'autre au contraire.

M. de Sabbatier un sonnet qu'il avoit faict sur l'Expédition de Candie.

M. le chevalier de Romieu une lettre à messieurs de l'Académie françoise.

M. de Cays la censure d'un sonnet ou sa légitime critique.

M. de Boche un remerciment à M. le chancelier.

M. Bouvet une traduction rithmée de l'ode 3e du 4e livre d'Horace.

M. Giffon les trois sonnets au Roy, à M. le chancelier et à M. le duc protecteur de l'Académie.

M. l'abbé Flesche un discours latin, qui, selon le debvoir de l'Académie, la met soubs la protection du ciel.

M. le secrétaire faict voyr le plan dont on l'a chargé d'un panégyrique pour Sa Majesté et de suite le poème qu'il en a faict. »

La séance se termina à la satisfaction de tous, les

consuls furent reconduits jusqu'à l'hôtel de ville et remercièrent les délégués de l'Académie en les exhortant à ne se relascher jamais d'un si beau dessein et qui promet tant d'honneur et tant d'avantage au publiq (1). »

Cette journée fut un triomphe pour l'Académie, et la sympathie qu'elle rencontra dans toutes les classes de la société fut pour elle un noble encouragement.

Le secrétaire en instruisit le duc de Saint-Aignan en lui envoyant les différentes pièces qui avaient été lues à la séance publique (5 août).

L'Académie royale d'Arles était reconnue au même titre que l'Académie française, et dans ces lettres patentes de 1668 nous trouvons le modèle de toutes celles qui furent accordées dans la suite aux Académies provinciales (2).

(1) Les consuls étaient, en 1669, *Laurens de Varadier de Saint-Andiol, Louis d'Azégat, Guillaume Grossi,* et *Barthélemy Rémusat.* Ms 1060, p. 37. La Lauzière.

Nous ne savons ce qu'est devenu le texte original des lettres patentes ni celui des statuts ; il est probable qu'il a été perdu avec les autres papiers relatifs à l'Académie, conservés cependant par elle avec le plus grand soin dans son « archivaire, » à moins qu'il ne se trouve dans les archives d'Arles.

(2) Dans son livre sur l'Institut et les Académies de Province, M. *Bouillier* insiste sur cette ressemblance des lettres patentes, qu'il appelle les titres de noblesse des académies provinciales. « On y voit, dit-il, p. 13, leur communauté d'origine et d'attributions, l'égalité, la confraternité académique, qui n'exclura pas une déférence toute filiale à l'égard de l'Académie française, la première des Académies, d'où elles procèdent toutes, comme de

Louis XIV, en conférant à l'Académie d'Arles les mêmes privilèges qu'à l'Académie de Paris, lui impose le même devoir, qui est de travailler au perfectionnement de la langue française, et au développement des sciences et des arts.

Les statuts approuvés par Louis XIV ne furent pas lus à la séance du 1er juillet ni insérés dans le Registre de l'Académie (1). Le secrétaire se contenta d'ajouter

leur source, dont elles sont une véritable émanation et qu'elles se proposent comme leur commun modèle. En vertu de la lettre de leurs statuts, comme par l'esprit qui les anime, tous les académiciens de France, de Paris et de la province, sont les membres d'une même famille de savants et de lettrés. »

Selon le P. *Fabre* (Panégyrique d'Arles, 1743, p. 30) ce serait à Arles que serait née l'idée de l'Académie française. « Sous Richelieu, avant même son ministère, elle avoit donné la première idée d'une société littéraire sous le titre d'Académie de politesse et de bel esprit... Je ne tairai point votre nom, illustre Grille ; ce fut vous qui lui donnâtes la naissance, qui rassemblâtes pour des fêtes galantes et d'utiles disputes, les Montmorencis et les Guises ! Vous-mêmes, dignes chefs, arbitres suprêmes du Parnasse François, vous ne rougiriez point de le reconnoître comme l'heureux auteur d'un système, qui peut avoir fourni à un grand ministre l'idée de votre érection. Vous n'avez pas dédaigné du moins d'associer à votre gloire, comme il l'étoit à vos travaux, cet illustre corps, quand le monarque l'autorisa et le favorisa du titre d'Académie royale. »

L'hypothèse est contestable, Richelieu ne chercha sans doute pas dans Arles ses inspirations, il n'en est pas moins vrai que l'Académie d'Arles peut faire remonter ses origines à 1622, dix ans avant celles de l'Académie française.

(1) « M. le secrétaire debout, teste nüe et dans un grand respect, fist lecture des lettres patantes, de celles de caschet à MM. du Parlement, à M. le premier présidant de Provance, à MM. du

aux statuts de 1667, sous forme des notes marginales, les dispositions nouvelles qu'ils renfermaient.

Nous avons cité (p. 80 et sqq.) ces notes incomplètes qui ne peuvent donner une idée exacte des modifications exigées par le roi. Comment expliquer ce qui nous semble un oubli regrettable, et ce qui a induit en erreur presque tous les historiens ? Faudrait-il y voir une marque de mécontentement et l'intention de dissimuler autant que possible des articles désagréables ? Vraiment la pensée nous en est venue, et nous ne savons comment la repousser, tout en ne voulant pas nous y arrêter.

Les nouveaux statuts reproduisent sur plusieurs points le texte des statuts adoptés par l'Académie, le 3 janvier 1667. Mais il résulte d'une collation attentive, que Louis XIV y apporta quelques modifications importantes. Il ordonna que le secrétaire serait nommé à vie et non pas révocable au gré de l'Académie. Les membres devaient demander leur admission

parquet, et de la lettre de M. le duc de Saint-Aignan, protecteur, et de son ordonnance à l'Académie, comme aussi de l'arrest d'enregistrement qu'elle avoit obtenu dans Aix à la sollicitation de M. de Cays, » Registre de l'Académie, fol. 70.

On voit qu'il n'est pas question des statuts, dans ce passage.

Nous en avons retrouvé le texte dans le volume de Bonnemant intitulé : Collège, Académie. Il est joint à une série de pièces transcrites en 1753, selon l'indication qui se trouve sur la couverture du cahier. Ce texte est conforme à celui des Registres du Parlement de Provence.

et faire visite aux académiciens, mais il pouvaient être admis à la *majorité* des voix et non à l'*unanimité*, ce qui eût rendu le recrutement très difficile, pour ne pas dire impossible, si cette prescription eût été strictement observée (1). En outre, l'article I des statuts du 3 janvier 1667 exigeait que les membres de l'Académie fussent « *originaires* de la ville d'Arles et *gentilshommes* (2). » C'était faire de l'Académie un corps fermé, une réunion absolument aristocratique.

Nous constatons, dans cet article, l'influence fâcheuse des préjugés que la noblesse de province n'avait pas encore assez secoués. Mais Louis XIV avait une plus grande largeur de vues, et ne pouvait tolérer à l'Académie d'Arles une exclusion qu'il n'admettait pas pour l'Académie française. Il abattit cette barrière inutile et nuisible et les nouveaux statuts portent simplement : Article I. « *L'Académie ne sera jamais composée que de personnes de probité, de savoir et d'expérience* (3). »

(1) « On a mal observé cette rigueur, pour n'avoir pu s'assembler toujours régulièrement. » Note marginale à l'article 2. Cet article donna lieu plus d'une fois à des récriminations dont le Régis re a conservé les traces.

(2) Voir plus haut, p. 80.

(3) Les lettres patentes de septembre 1668 qui approuvent les statuts portent : Voulons que le nombre des *gentilshommes et autres personnes de savoir et de vertu* qui composeront ladite Académie soit fixé et limité à 20, lesquels seront tous originaires ou habitants de ladite ville. » L'obligation d'habiter Arles était

Il n'y est pas question de noblesse, cependant presque tous les auteurs affirment qu'il fallait, en principe, être noble pour entrer à l'Académie, et signalent l'admission de roturiers comme une exception.

Le dernier écrivain qui se soit occupé de l'Académie d'Arles, *M. Bouillier*, reproche au duc de Saint-Aignan d'avoir composé l'Académie exclusivement de gentilshommes, et déclare qu'il eût peut-être « mieux assuré la durée et l'éclat de la société naissante en y laissant pénétrer des hommes sans blason. »

« Ajoutons cependant à l'honneur de l'Académie, continue-t-il, qu'elle eut la sagesse de ne pas appliquer cette clause d'une façon bien rigide. Elle n'exigeait pas de ses candidats la noblesse héréditaire, mais seulement la noblesse personnelle qui appartenait dans la ville à plusieurs classes de citoyens et entre autres aux avocats. En outre, elle n'hésita pas même à violer ce règlement dans plusieurs circonstances, en faveur de candidats d'un mérite reconnu. (1) »

maintenue, mais l'exclusion des roturiers, des religieux ou des personnes attachées à un corps, n'est pas mentionnée par le roi.

(1) L'Institut et les Académies de Province, 1 vol. in-12°, Hachette, 1879, p. 36. M. Bouillier est tombé dans des erreurs regrettables, les dates qu'il donne, à quelques pages de distance, ne concordent pas et vraiment on ne sait quelle confiance accorder à son témoignage. Evidemment, il s'en est trop rapporté à des autorités douteuses, au lieu de recourir aux sources. Il cite un fragment des lettres patentes de l'Académie d'Arles d'une manière incomplète et qui en dénature le sens. Nous regrettons

M. Bouillier, dont le travail a été fait non d'après les documents originaux, mais sur des ouvrages de seconde main, résume en ces quelques lignes le sentiment *presque* uniforme des historiens qui l'ont précédé.

En 1863, un Arlésien distingué écrivait : « Les académiciens, d'après le règlement approuvé par le roi et annexé aux lettres patentes, devaient être au nombre de vingt, tous originaires du pays d'Arles, tous gentilshommes. Vous souriez, messieurs ; dans notre société si profondément démocratique, nous avons peine à comprendre cet article qui aurait eu pour effet de fermer les portes de l'Académie à Racine, à Boileau, à Molière. Ne nous hâtons pas trop pourtant de condamner nos académiciens. Cet article prouve au moins le grand cas qu'ils faisaient de l'esprit et du talent, puisqu'ils les regardaient comme un privilège de la naissance. Nous devons dire qu'ils n'hésitaient pas à le violer toutes les fois que le récipiendaire prouva que talent et roture n'étaient pas incompatibles (1). »

d'être obligés à une critique aussi sévère, mais il le fallait ; d'ailleurs nous n'oublierons jamais que la possibilité de l'erreur n'est jamais écartée, même pour les esprits les plus sérieux. Le *Registre* de l'Académie, fol. 1 et 229, verso, ne se trompe-t-il pas sur la véritable date des lettres patentes?

(1) Discours de M. Galle, à la distribution des prix du Collège d'Arles, 13 août 1863, p. 14. Ce jugement a été accepté et reproduit par M. Fassin, dans le Musée de 1868.

On nous permettra de remonter ainsi de période en période jusqu'à l'origine de cette tradition non fondée en droit.

Le *Publicateur* de 1841 (1) avait soutenu la même erreur dont la responsabilité remonte au Dictionnaire de Provence. Un passage de l'article sur Arles a contribué surtout à la répandre, dans notre siècle.

« En 1668, Louis XIV établit à Arles une Académie royale composée de vingt gentilshommes habitants de la ville. » Géographie de la Provence, t. 1, p. 141.

Nous comprenons qu'en présence de ces distractions regrettables et souvent répétées, un lecteur du Dictionnaire de Provence, peut-être le président Saint-Vincens, ait ajouté cette note, en marge de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Méjanes, sous le numéro 31267 : « Cet article d'Arles est pitoyable et peu exact, j'aimerais encore mieux celui du Dictionnaire de l'abbé Expilly. » Le Dictionnaire de Provence avait adopté, sans la contrôler, une opinion répandue à l'époque où il fut composé et qui avait déjà cours au commencement du XVIII[e] siècle (2).

(1) « L'Académie royale d'Arles fut érigée en l'année 1666 (c'est en 1668) par lettres patentes du roi Louis XIV; elle devait jouir de tous les priviléges appartenant à l'Académie française être composée de vingt membres, personnes d'élite, véritables amis, originaires de la ville d'Arles et gentilshommes; mais cette dernière condition du règlement fut interprétée plus tard et l'Académie donna tacitement, par son choix, des lettres de noblesse au mérite des personnes. Les candidats devaient être reçus à l'unanimité des suffrages. Les religieux et les membres des communautés ne pouvaient être admis que comme étrangers. »

(2) « En 1668, le roi fit expédier des lettres patentes pour l'établissement d'une Académie à Arles, à laquelle il accorda les

Pierre Véran, qui a laissé de curieux mémoires sur la ville d'Arles, n'est pas plus exact, sur ce point spécial, que les autres historiens. Cette *distraction* nous surprend, car il y avait sous la main les recueils de Bonnemant, où sont transcrits les statuts. Voici ses propres paroles : « Les académiciens devaient, *suivant les lettres patentes*, *être tous gentilshommes* et origi-

mêmes priviléges qu'à celle de Paris. Elle prit pour devise un petit et un grand palmier et un soleil qui répandait ses rayons sur l'un et sur l'autre avec ces mots : *Foventur eodem...*

Il n'était permis qu'à *des gentilshommes* d'aspirer à l'honneur d'être reçu à cette Académie, comme il n'est permis qu'à de nobles Vénitiens d'écrire l'histoire de leur république. Ces messieurs n'avaient peut-être pas fait réflexion qu'Apollon avait gardé les troupeaux et bâti des murailles et que quand il veut inspirer quelqu'un il n'a point d'égard à la naissance. »

Histoire et règles de la poésie-française (par M. Mercuesin), Amsterdam, 1717, p. 213.

L'abbé d'Olivet écrivait de son côté, à Paris :

« Il (le duc de Saint-Aignan) procura, en 1669, l'établissement de l'Académie d'Arles, qui a cela de singulier qu'elle ne doit être composée que de gentilshommes. La France jouissait alors d'une paix profonde, et le dessein de M. le duc de Saint-Aignan étoit d'inspirer le goût des lettres à une noblesse oisive, dessein véritablement digne d'un bon citoyen. Car enfin, quand le goût des lettres ne serait de nulle autre utilité pour un royaume, du moins il est certain que c'est une passion douce, qui écarte ou qui modère les passions turbulentes et qui sert de préservatif contre les suites de l'oisiveté et de la barbarie. » D'Olivet, Histoire de l'Académie françoise, in-12, 1730, p. 248.

L'erreur est plus excusable chez D'Olivet que chez les auteurs provençaux; il est assez facile aussi d'expliquer pour quel motif il exagère sensiblement le rôle du duc de Saint-Aignan, qui eut une part beaucoup moins grande, qu'il ne semblerait d'après ces lignes, à la fondation de l'Académie d'Arles. Il encouragea et il protégea les académiciens, ce fut tout son rôle.

naires d'Arles ; cependant souventes fois on dispensa les récipiendaires de ces deux conditions... Dans la suite, la noblesse se décida, mais avec répugnance, à introduire dans leur société les bourgeois ; aussi ils n'accordèrent des places qu'à un mérite supérieur (1). »

L'abbé Robert de Briançon, après avoir rappelé que l'Académie d'Arles fut établie, en 1668, par lettres patentes du roi, ajoute qu'elle fut, dès le principe, composée de *vingt gentilshommes* originaires et habitants d'Arles, puis il fait cette réflexion : « Jusques ici on a observé religieusement de ne recevoir dans cette Académie que des gentilshommes, et on n'y a pas encore dérogé qu'à l'égard de quelques externes qu'on a agrégés à ce corps, à l'égard desquels on a regardé plutôt le mérite que la naissance (2). » Il est, on le

(1) Essai sur la statistique de la ville d'Arles et son territoire, seconde partie, p. 263, par Pierre Véran, arlésien, secrétaire de la préfecture des Bouches-du-Rhône et chef du bureau de la statistique, Ms conservé aux Archives d'Arles.

C'est à *M. Reybaud,* archiviste d'Arles, que nous devons l'indication tirée du Manuscrit en question.

(2) L'Etat de Provence, t. I, p. 77.

Le P. Fabre affirme aussi (p. 120) que les académiciens, *selon la teneur* des lettres patentes, devaient être gentilshommes et arlésiens. « On dispensa pourtant quelquefois dans la suite le récipiendaire de ces deux conditions, l'Académie interpréta la volonté du prince et accorda elle-même des lettres de noblesse et de nationalité aux talents et à la vertu. » Ce n'était pas la seule méprise que nous pourrions signaler dans les *Remarques historiques* du P. Fabre. Son assertion est reproduite par M. de Villeneuve, Statistique des B.-du-R. t. III, p. 567.

voit, très catégorique sur ce point et il écrivait en 1689, à l'époque où, selon son expression, l'Académie d'Arles n'était pas « un petit ornement à notre Province. »

Il est vrai que l'Académie fut fondée par des gentilshommes, et encore avaient-ils parmi eux un simple roturier, *Giffon*; il est vrai que beaucoup de nobles en firent partie, mais les registres sont là pour témoigner que s'ils y furent en majorité, il y avait à côté d'eux plus d'un roturier (1).

Au lieu de voir dans ce fait, une *dérogation* aux règlements, une *interprétation* très large de prohibitions imaginaires, il eut été plus simple de consulter les statuts royaux. Faute de cette précaution, les historiens se sont tous copiés les uns les autres et ont répété une affirmation erronée. Singulière destinée des écrivains qui reproduisent si souvent sans contrôle ce qui a été dit ou écrit avant eux, au risque d'être victimes de leur trop grande confiance, ou plutôt de leur négligence. C'est évidemment le cas ici.

La politique suivie par Louis XIV ne lui per-

(1) *Séguin*, après avoir parlé de l'établissement de l'Académie qu'il fixe à 1667, de son alliance avec l'Académie française, ajoute que cette faveur fut accordée d'autant plus volontiers « que les personnes qui composent l'Académie d'Arles, ne sont la *plus part* que des personnes de qualité, parmi lesquelles il y a des évêques, des abbés, des commandeurs et des officiers de robe et d'armée. » Antiquités d'Arles, p. 27.

mettait pas d'exclure les roturiers de l'Académie d'Arles.

Sans doute, la noblesse arlésienne, avait des titres particuliers à la bienveillance royale, car, depuis de longues années, elle se signalait par son dévouement au roi, alors que la noblesse d'Aix et de Marseille ne cessait de provoquer des troubles. Mais ce n'était pas une raison suffisante pour que Louis XIV adoptât ses préjugés, bien surprenants, à l'époque où les grands génies de la France étaient de simples roturiers : Corneille et Racine, Louvois et Colbert, Pascal et Bossuet, Poussin et Lesueur, Molière et La Fontaine, Boileau et Bourdaloue, Lebrun et Puget, etc.

La grande pensée du règne de Louis XIV fut d'utiliser tous les éléments qui pouvaient contribuer à la gloire de la France, sans distinction d'origine ni de classe. Les historiens les plus sagaces de notre siècle proclament que Louis XIV ne cessa de travailler au rapprochement des classes sociales (1) et qu'il fut assez habile pour réussir dans cette entreprise délicate.

(1) « Considéré sous le point de vue social, l'esprit de son gouvernement (de Louis XIV) fut de tendre par toute sorte de moyens au rapprochement des classes. Il acheva pacifiquement la ruine de l'indépendance nobiliaire, astreignit, sans contrainte apparente, les grands seigneurs à la vie de cour et au service régulier dans l'armée ; et partout, même à la cour, fit prévaloir pour les honneurs, la fonction sur la naissance. Les maréchaux qu'ils fussent nobles ou non, passaient avant les ducs ; les ministres nés dans la bourgeoisie n'avaient au-dessus d'eux que

L'affirmation catégorique que nous rencontrons chez tant d'écrivains, d'ailleurs exacts, nous avait d'abord impressionné ; mais le texte authentique des statuts est formel. Aussi avons-nous essayé de remonter à la source de cette erreur générale. Rappelons que les statuts de 1668 n'ont jamais été imprimés, et que les écrivains étrangers à Arles n'ont jamais pu en juger, que d'après le témoignage des Arlésiens. Or, il semble que ceux-ci aient cru de très bonne foi et aient voulu laisser croire que la noblesse était une condition indispensable pour entrer à l'Académie. Au lendemain même de l'enregistrement des lettres patentes, le cor-

les princes du sang, et leurs femmes étaient admises à la table du roi. Dans l'armée, il n'y avait plus, pour les grades, aucune préférence nécessaire de la grande noblesse sur la petite, ni de la noblesse sur la roture ; l'ancienneté du service créait le droit à l'avancement, et, sauf le cas de mérite signalé ou de faveur particulière, on suivait l'ordre du tableau. La vieille aristocratie, écartée généralement des affaires, n'avait plus, comme classe distincte, ni pouvoir ni influence politique ; la somme de ses privilèges se trouvait réduite à des exemptions d'impôts que le fisc rendait souvent illusoires, au droit exclusif d'admission dans un ordre de chevalerie (l'ordre du Saint-Esprit) et à des droits seigneuriaux devenus moins utiles pour elle qu'onéreux pour les habitants des campagnes. L'un de ses membres, aussi homme d'esprit qu'entêté de l'orgueil de race (Saint-Simon), appelle le règne de Louis XIV un règne de *vile bourgeoisie*, paroles dont l'âcreté prouve qu'après Richelieu et la chute de la Fronde il s'était passé en France, au profit de l'égalité civile, quelque chose qui, pour les contemporains, avait un air de Révolution. »
Aug. Thierry, *Essai sur l'Histoire du Tiers Etat*, ch. X, éd. in-12, Garnier, p. 300.

respondant arlésien (1) de la *Gazette de France* envoyait à Paris la note suivante :

D'Arles, le 10 juin 1669.

« Le 8 de ce mois, furent registrées au Parlement de Provence, les Lettres Patantes du Roy, pour établir icy une Académie Royale, composée de *vingt gentilshommes, tous originaires et habitants de la ville,* lesquels jouiront des priviléges qui ont esté accordez à l'Académie françoise de Paris : Sa Majesté, qui prend un soin particulier de faire partout refleurir les belles lettres, ayant ainsi voulu appuyer le glorieux dessein qu'elle a sçeu que quelques particuliers, dont le mérite lui est connu, *avoyent d'introduire la pureté de langage, dans une province maritime, où il est aisément corrompu par le mélange qui s'y fait des nations.* On a eu d'autant plus de joye de cet établissement que Sa Majesté, pour témoigner combien elle désiroit le favoriser, a confirmé le choix que ceux qui composent cette assemblée avoyent fait du duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de sa chambre,

(1) Ce correspondant ne serait-il pas M. Joseph de Cays qui, au mois de décembre 1666, exaltait le mérite de la *Gazette* et en recommandait la lecture comme très utile ? Registre de l'Académie, fol. 25. Il indique le 8 juin comme la date de l'enregistrement, alors que l'arrêt fut rendu le 7 juin. Voir *Arrêts à la barre,* 1669, aux archives du Palais à Aix.

Il semble qu'il ne se fût pas trompé sur la date de l'enregistrement, mais l'erreur n'est peut-être qu'une *coquille* d'imprimeur,

dont les belles connaissances n'ont pas moins d'éclat que sa valeur, à qui elles servent d'un si noble ornement (1). »

Le correspondant connaissait fort bien les lettres patentes, puis qu'il en cite textuellement plusieurs passages. Par suite dequelle inadvertance affirme-t-il que l'Académie doit se composer « *vingt gentilshommes, tous originaires et habitants de la ville?* » Nous ne le savons. Toujours est-il que cette note de la *Gazette*, du journal de la cour et de la noblesse, a induit en erreur tous les écrivains qui depuis se sont occupés de l'Académie d'Arles. Elle semblait, en effet, offrir toutes les garanties d'exactitude et il était difficile de la contrôler.

Telle est, selon nous, la cause première de cette erreur qui se répandit d'autant plus facilement qu'elle correspondait à des tendances non dissimulées (2). La confusion entre les statuts de septembre 1668 et ceux de janvier 1667, vint la confirmer encore, et lui donner une vraisemblance dont on se contenta.

Signalons cependant une exception à cette erreur uniforme des historiens. Nous lisons dans les *Annales* de la ville d'Arles :

(1) *Gazette de France*, 1669, n° 74, p. 617.

(2) Le Registre ne contient-il pas cette note marginale, fol. 26, en face de l'article 1 : « Ce premier règlement a esté interprété et l'Académie a donné des lettres de noblesse, tacitement au mérite des personnes. »

« L'Académie d'Arles, dont les assemblées avaient commencé environ dix ans auparavant, obtint des lettres patentes, au mois de septembre, registrées au Parlement, le 7 juin 1669, pour être composée de *vingt gentilshommes ou autres personnes de sçavoir et de vertu*, sous la protection de M. le duc de Saint-Aignan, et avec permission d'avoir un sceau particulier avec ces mots pour inscription : *Academia regia Arelatensis* (1). »

Malgré cette autorité, très grande selons nous, l'opinion qu'il fallait être noble pour faire partie de l'Académie s'enracina si vite, que dès le XVII[e] siècle, on ne désigna les académiciens que par ces mots : *les gentilshommes de l'Académie d'Arles*. Mais c'est un usage abusif et la consécration d'une erreur dont l'Académie était complice (2).

(1) Annales de la ville d'Arles, Bibl. Méjanes, Ms 788, à l'année 1668.

Ce manuscrit est la reproduction du Ms 806, Annales d'Arles, avec des notes marginales et quelques additions intéressantes.

Il fut écrit au XVIII[e] siècle et contient une histoire succincte de la ville d'Arles d'après les documents authentiques, que fort peu de personnes pouvaient consulter. Aussi ce Ms fût-il unique nous lui accorderions plus d'autorité qu'à tous les autres historiens réunis. Son auteur a eu évidemment sous les yeux les lettres patentes et il y a lu ce qui s'y trouve réellemment.

(2) A la fin du Registre, se trouve une pièce qui établit d'une manière irrécusable la complicité de l'Académie. En présence du texte formel des lettres patentes et des statuts, nous ne dissimulons aucun des arguments que les historiens pouvaient invoquer à l'appui de leur théorie : cette pièce est un certificat constatant

Il était impossible aux divers écrivains de la relever et la lecture du Registre était de nature à l'entretenir. Néanmoins il est bon, croyons-nous, de la signaler et de rappeler que, si la Société des *Anonymes* et l'*Académie de Galanterie* avaient été de véritables ruelles, où la noblesse seule avait entrée, Louis XIV, en approuvant la nouvelle Académie, entendait constituer un corps de savants sans distinction de caste et d'origine. Voilà ce qui ressort de la lecture des statuts et des lettres patentes, et ce qu'il est impossible de méconnaître, malgré toutes les assertions contraires.

que M. d'Ayguières (Méjanes Gageron) a été un des premiers membres de l'Académie : « Nous, de l'Académie royale d'Arles soubsignés certifions et attestons à qui de droict appartient, que Messire François d'Ayguières de Méjanes, seigneur de Gageyron chevalier, est du nombre des *vingt gentilshommes* qui composent ladite Académie depuis son établissement, qu'il y a esté nommé pour premier directeur et qu'il s'y est dignement acquitté de toutes les fonctions académiques où il a esté employé... »

Fait à Arles, ce neufviesme novembre 1685.

Beaumont, Robias, secrétaire directeur, Castillon, Cays, Sabatier, le chevalier de Romieu, Giffon, François Flèche, d'Ubaye de Vachères. Cette pièce est revêtue du sceau de l'Académie.

Elle fut légalisée, le 10 novembre, par Honoré Mathieu de Faucher, lieutenant particulier au siège d'Arles.

« L'an mil six cens quatre vingt cinq et le dixiesme jour du mois de novembre, estant nous Honnoré Mathieu de Faucher, conseiller du roy, lieutenant particulier au siège d'Arles, dans nostre maison d'habitation, en absance de M. le lieutenant général, y seroit compareu Messire François d'Ayguières et de Méjannes, sieur de Gageyron qui nous a exposé qu'il lui est nécessaire de justifier qu'il est un des *vingt gentilshommes* de la ville d'Arles qui composent le corps de l'Académie royalle que Sa Majesté a establi dans laditte ville, ainsi que les sieurs *gentilshommes de laditte Académie*, ont attesté le jourd'huy, laquelle

Que l'Académie, dans ses élections, ait donné la préférence à la noblesse, et ne s'en soit point tenue très exactement aux sages prescriptions de Louis XIV, nous ne le contesterons pas. Nous voulons seulement qu'il soit bien entendu, que les statuts de sept. 1668 sont inspirés par cette sage idée que le talent n'est pas l'apanage de la seule noblesse, et que Louis XIV ouvrait les portes de l'Académie aux « *personnes de probité, de savoir et d'expérience* », sans distinction de noblesse ou de roture.

attestation il ont signée et y ont fait apposer le sceau de laditte Académie, qu'il nous exhibe présentement, et pour éviter qu'on ne conteste cette vérité, nous produit MM. Jacques de Grille de Robias, marquis d'Estoublon, Pierre de Castillon, marquis de Beynes, Joseph de Cays, seigneur de la Fossette, Jean de Sabatier, Gaspard de Romieu, chevalier de l'ordre Saint-Jean, Joseph d'Arlatan, sieur de Beaumont, Bertrand de Meyran d'Ubaye, sieur de Vachères, Messire François Flèche, Jean Giffon, lesquels moyennant leur sermant ont recogneu avoir signé et fait escrire la susdite attestation, y ayant fait apposer le sceau de ladite Académie et affirmé unanimant ledit sieur d'Ayguières de Gageyron estre un des *vingt gentilshommes* qui composent ladite Académie d'Arles, en avoir esté le premier directeur, et s'estre dignement acquitté de tous les emplois qu'il y a heu, de quoi ledit sieur d'Eyguières de Gageyron nous a requis acte que lui avons concédé pour lui servir ce présant acte de notoriettè et susditte attestation de l'Académie adverée, ainsi qu'il sera à fere par raison, et nous sommes soubs signés avec les susnommés et nostre greffier, et fait apposer le sceau royal dudit à ces présentes.

Robias, secr. perp., Castillon, Cays, Sabatier, le chev. de Romieu, Beaumont, d'Ubaye de Vachères, Flèche, Giffon. Faucher.

Vaugier, greffier.

Registre, fol. 239 et 240.

CHAPITRE VII

Députation du marquis de Châteaurenard à Paris. — Affiliation avec l'Académie française. — Séance du 30 avril 1670.

A la fin de l'année 1669, les académiciens firent frapper une médaille commémorative de l'approbation royale. Elle représentait un grand et un petit laurier éclairés tous les deux par un même soleil. On sait que le laurier était le symbole de l'Académie française. En exergue, on lisait ces mots : *Foventur eodem,* pour indiquer que les deux sociétés tiraient du roi tout leur lustre et tout leur éclat (1). La flatterie était

(1) Voir l'Estampe de cette médaille en tête du Ms 1060 et dans l'Histoire de Louis le Grand, par les médailles, Paris, 1700, in-fol., par le P. Menestrier, p. 52.

« L'Académie d'Arles, qui s'appela l'Académie Royale tout court, ayant été d'abord la seule honorée de ce titre, prit une devise qui rappelait un peu fastueusement son association avec l'Académie française. Par allusion au laurier, devise de l'Académie mère, elle grava sur son sceau deux lauriers à côté l'un de l'autre et réchauffés par les rayons d'un même soleil, avec ces mots au-dessous : *Sole foventur eodem.* »

Bouillier, l'Institut et les Académies de Province, p. 37.

Nous ne relevons pas l'erreur relative au sceau de l'Académie. Il s'agit d'une simple médaille, et cette médaille est de 1669, c'est-à-dire antérieure à l'affiliation avec l'Académie française.

14

ingénieuse et contenait une grande part de vérité, car Louis XIV était alors l'âme de la France, l'inspirateur des artistes, des littérateurs et des poètes.

La noblesse, en particulier, devait beaucoup au roi de France et les encouragements qu'il accordait aux savants arlésiens les releva beaucoup aux yeux de leurs concitoyens. L'émulation fut grande parmi les arlésiens, lorsqu'ils virent ainsi cette société littéraire hautement patronnée et officiellement présentée au roi de France. Être de l'Académie fut considéré comme un honneur inestimable et tout ce qui possédait un nom dans Arles chercha à s'en rendre digne (1).

L'Académie se reposa un peu trop sur ses lauriers, durant la fin de cette année. En juillet, elle ne tint plus qu'une réunion consacrée à régler des questions pécuniaires. Les « extrêmes chaleurs de la saison » dispersèrent les académiciens. Le 5 août une petite querelle intérieure occupa toute la séance (2).

Cependant M. de Grille rappela, dans cette séance, qu'il avait écrit à M. d'Aymar « suivant l'ordre qu'il en avoit receu du corps » en le priant « de se disposer à prendre la députation et de faire les honneurs de

(1) *Galle*, discours déjà cité. P. *Fabre*, Panégyrique.

(2) Il s'agit d'un sonnet envoyé par Giffon au premier président d'Oppède, sans l'aveu de l'Académie, ce qui était dit M. de Cays, un attentat contre les statuts, M. de Grille intervint et calma les esprits. Il se déclara le seul coupable et protesta qu'il avait agi uniquement dans l'intérêt de l'Académie. Voir Registre, fol. 70.

l'Académie à messieurs de l'Académie françoise, à M. le chancelier et aux autres puissances (1). »

C'était se conformer aux prescriptions du duc de Saint-Aignan, qui promettait de faire affilier l'Académie d'Arles à l'Académie française. Il y avait longtemps que la société littéraire arlésienne ambitionnait cette association. La preuve nous en est donnée par une pièce curieuse écrite par un membre de la société des *Anonymes*. « J'admirai, dit un des interlocuteurs, de certaines traductions qui me sembloient dignes du suffrage de la grande Académie et de l'honneur de son alliance, et je me plaignais de la négligence de messieurs les *Anonymes* qui n'avoient point brigué cet advantage, à l'exemple de leurs voisins, dont l'émulation avoit esté si heureuse. »

Un peu plus loin l'académicien ainsi pris à parti répondait : « Nous reconnaissons la grande et l'illustre Académie de Paris pour nostre souveraine, et nous répondons à ceux qui se flattent de l'honneur de son alliance que les roys ont des subjets, ils n'ont point de parents ; et que si nous pouvons quelque jour mériter ses suffrages (à quoi nous travaillons), nous serons plus glorieux sans doute que ceux qui ont déjà son adoption (2). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 71, verso.

(2) Le Mont-Parnasse ou de la Préférence entre la prose et la poésie, par M. D. S. (Estoublon de Grille), dédié à M. le comte

Etre affilié à l'Académie de Paris et, à de bonnes relations de confraternité, ajouter de véritables traités d'alliance avec ce corps déjà illustre, fut au XVII[e] et au XVIII[e] siècle l'ambition de toutes les Académies de province. Il convient d'insister sur cette adoption, car c'est un des faits les plus caractérisques de l'histoire des anciennes académies, et la preuve de ces relations qui, de nos jours, ont à peu près disparu entre les académies de Paris et celles de province. Il semblait que l'on voulût resserrer autant que possible ces liens de confraternité, et, pour beaucoup d'académies de province, l'obligation de s'affilier à l'Académie française est insérée dans leurs statuts ou dans les lettres patentes de leur fondation. Tel est le cas de l'Académie d'Arles, qui fut d'ailleurs, la première appelée officiellement à cet honneur.

D'après l'article 16 de ses statuts, l'Académie d'Arles devait envoyer un de ses membres « *dans le commencement de son établissement, à Mgr le Chancelier, protecteur de l'Académie française, pour lui demander sa protection, lequel fera aussi compliment à cette illustre compagnie.* »

Toutes les années on devait également lui adresser

de Saint-Aignan, à Paris, chez Pierre de Bresche, libraire ordinaire de la reyne... 1663. — Au fonds Bonnemant. Il est fait allusion à la démarche des Emulateurs d'Avignon qui, en 1660, envoyèrent des délégués à l'Académie française, pour demander son alliance. Gazette de 1660, n° 142, p. 1200.

les pièces les plus importantes lues aux séances. A peine établie, l'Académie songea à demander l'affiliation promise.

Pour s'acquitter de cette mission, il fallait un homme qui fût connu à la cour et qui pût s'y présenter avec avantage. Aucun membre ne paraissait mieux remplir ces conditions que le marquis de Châteaurenard, capitaine au régiment royal (1). Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle (mai 1668) la France était au repos et universellement respectée par l'Europe. Rien n'empêchait donc le marquis de se rendre à Paris. Il était alors en garnison à Mariambourg, et ce fut là que lui parvint la lettre du secrétaire de l'Académie royale.

Il accepta la mission que lui confiaient ses collègues,

(1) Il était très lié avec le duc de Saint-Aignan et le Registre nous en donne maintes fois la preuve. En 1672, le duc de Saint-Aignan lui écrivait: « Vostre incommodité, monsieur, m'a fait passer ici de plus méchantes heures que tout mon procès à Blois, et je vous jure que je n'ai véritablement respiré que depuis que vous sortez de la chambre, si vous me rendez justice, vous en serez bien persuadé, et, que si je n'avois eu à Paris M. de la Touche qui m'a mendé fort régullièrement de vos nouvelles, j'aurais pris la poste pour en aller apprendre moi mesme... Si Sa Majesté apprend vostre incommodité, elle en sera sans doubte marrie et je prierai l'un de mes amis, à mon deffault, de la lui faire savoir. » De la Ferté, Saint-Aignan, 8 février 1672.

Il s'agit du procès d'un fermier général qui voulait compromettre le duc : celui-ci rédigea un long factum contre ces accusations calomnieuses et il priait le marquis de Châteaurenard de le faire tenir aux consuls et aux académiciens d'Arles. Ce qu'il fit en accompagnant l'envoi d'une lettre datée de Paris, le 17 février 1672. Voir ces deux lettres au Registre, fol. 105.

mais il demanda des lettres patentes de l'Académie, attestant qu'il agirait en son nom.

« Ce 29 octobre 1669, M. le secrétaire dict que M. d'Aymar a remercié par lettre sa députation, et que pour l'honneur de son emploi, il demande des mémoyres pour tous les compliments qu'il doibt faire, mais surtout des lettres patantes de l'Académie par où il paroisse de sa commission et de l'authorité du corps, ce qui est résolu et M. le secrétaire chargé de dresser la minute desdites lettres (1). »

On apprit, sur ces entrefaites, que « toute la cour a pris goust aux petits ouvrages de l'Académie d'Arles » et au mois de novembre, *M. de Barras* « revenu de Paris, parle du beau bruict que l'Académie royalle d'Arles y faict et dit que MM. l'abbé de Lédignan et d'Arnaud de Beaucaire en ont parlé avec beaucoup d'estime et qu'ils souhaiteraient bien d'estre receus comme externes (2). »

Enfin, au mois de décembre, le sceau de l'Académie étant arrivé, on scella les lettres patentes pour le marquis de Châteaurenard et on les lui envoya.

« Nous, de l'Académie royalle d'Arles, establie en ceste ville par lettres patentes de Sa Majesté, expédiées à Saint-Germein en Laye du 1er septembre 1668, après nous être assemblés diverses fois pour délibérer, suivant

(1) Registre de l'Académie, fol. 74.
(2) Registre de l'Académie, fol. 74.

les intentions de M. le duc de ***Saint-Aignan***, chef et protecteur de cette compagnie, sur la nécessité qu'il y avoit de députer un du corps à la cour, dont l'esprit, le mérite et la qualité répondissent dignement à l'idée qu'on a desja conçeue de nous en divers endroits du royaume, avons enfin résolu de députer, comme nous députons par ces présentes, le sieur marquis ***d'Aymar de Châteaurenard***, capitaine dans le régiment royal, pour rendre en nostre nom les très humbles et très respectueux hommages que nous debvons à Sa Majesté. A ces fins, l'avons chargé de s'adresser à M. le duc de Saint-Aignan pour recevoir de lui toutes les instructions importantes et nécessaires à sa conduite, tant à l'endroit de M. le Chancelier, de MM. les secrétaires d'Estat et l'illustre M. Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, que pour le compliment que nous debvons à messieurs de l'Académie françoise, auxquels il rendra une visite solemnelle de nostre part, pour ***leur demander l'honneur de leur alliance***. De ce faire lui avons remis et confié le pouvoir dont il a plu à Sa Majesté nous honnorer, et pour un plus grand témoignage de notre estime et de nos intentions, nous lui avons faict dresser les présentes, signées du secrétaire de la Royalle Académie d'Arles, et scellées du grand sceau de laditte Académie, où est gravée l'image du roi, nostre Sire, que Dieu conserve. »

A Arles, ce 25 octobre 1669.

Robias Estoublon, secr. de l'A. R. d'Arles.

C'était le premier acte officiel de l'Académie, a que le fait remarquer une note du Registre (1).

Après avoir expédié au marquis de Châteauren les lettres patentes et les diverses pièces dont il a besoin, M. de Grille partit « pour son voyage d'It qu'il appelle académique, par rapport à certaines ve qu'il a de faire alliance avec les fameuses acadén de dela les monts (2) ». Il avait déjà visité Rome pré demment (3), mais l'Italie l'attirait par les chefs d'c vres de ses artistes.

Il consigna les diverses particularités de ce voy dans un ouvrage publié, en 1676, et dont l'A démie s'occupa au mois de juillet 1677, sur l'initia de M. *d'Arbaud* (4).

(1) Registre de l'Académie, fol. 74, verso. A la suite on « Ces lettres sont dattées du moys d'octobre, quoy que le marquis de Châteaurenard ne les receut que longtemps ap C'est ici le premier acte d'assemblée ou corps approuvé l'Académie ayt faict. Ledit M. d'Aymar demenda long temps formalité et gardera sans doubte ceste patante pour la gloyre petit corps, autant que pour la sienne particulière. On luy voye avec cette commission toutes les lettres nécessaires, à sieurs de l'Académie françoise, à M. Conrart, à M. le du Saint-Aignan, à M. Mercurin, qui agissoit vigoureusement l'honneur du petit corps, et à M. le Chancelier. »

(2) Registre de l'Académie, fol. 74, verso.

(3) Voir le Registre de l'Académie, fol. 39, verso.

(4) Lettres de M. le marquis de ......, de l'Académie d'A écrites pendant son voyage d'Italie, en 1669, contenant dive particularités sur son séjour à Rome, et dans les cours de q ques autres princes d'Italie, avec un recueil des œuvres dive du même auteur, Paris, Barbin, 1676, in-12. L'abbé Dubr t. 1, fol. 250, verso.

Durant les mois de décembre 1669, de janvier, de février et de mars 1670, on ne trouve rien « dans le Registre de mémorable ; peust estre la cause de cette suspension des exercices académiques doibt estre imputée à l'absence du secrétaire (1). » Les comptes rendus ne recommencent qu'au mois d'avril.

C'est que M. de Grille était l'âme de la jeune Académie et nous aurons plus d'une fois à constater que lorsqu'il n'était pas à Arles l'Académie semblait sans vie.

Les derniers mois de l'année 1669 furent assez peu remplis : en juillet on nomma les directeurs (2), dont le Registre oublie de nous donner la liste ; au mois d'août, M. de Sabatier composa une épitaphe pour le duc de Beaufort (3), au nom de l'Académie. Un

« M. d'Arbaud a dict qu'il avoyt veu un livre à la foyre, imprimé par Claude Barbin, à Paris, qui faisoit bien honneur à la compagnie. C'est une relacion d'un voyage, avec un recueil à la fin de quelque poésie en diverse sorte de langue. L'assemblée a désiré voir cet imprimé, d'autant mieux que l'autheur (qui n'a pas mis son nom) semble estre un grand et zellé académicien. On a prié M. le secrétaire de recouvrer cette relacion et d'en vouloir faire un meuble de l'archive. » Registre de l'Académie, fol. 160, verso.

Le Registre ne paraît pas indiquer que les académiciens en aient connu l'auteur, mais véritablement ils ne pouvaient pas ne le connaître point.

Nous n'avons pu découvrir ce volume à la Bibl. Méjanes.

(1) Registre de l'Académie, fol. 75.

(2) Registre de l'Académie, fol. 71.

(3) Registre de l'Académie, fol. 72. Il venait d'être tué devant Candie. Voir *Gazette de France*, 1669, p. 837 et sqq. Le duc de

peu plus tard on rédigea quelques sonnets sur le même sujet, mais l'activité de l'Académie n'était pas grande et elle refusait (26 août) de prendre en considération une proposition très sage de M. l'abbé de Boche, tendant à entreprendre une traduction qui fût « un emploi de durée. » Aussi, au mois de septembre M. de Grille, directeur, exhortait-il ses collègues de l'Académie « à reprendre ce beau feu qui l'avoit desjea faicte admirer dans tout le royaume. » Il invoquait l'exemple des membres de l'Académie française, et insistait pour que l'on observât exactement les statuts.

Le duc de Saint-Aignan demandait aux académiciens d'Arles de faire imprimer quelques-unes des pièces examinées depuis trois mois : sur ce sujet encore rien ne fut décidé, ou du moins rien ne fut mis en exécution (1). On laissa à chaque auteur sa liberté.

Le Registre s'étend sur des petites querelles intestines, sur des particularités peu importantes, comme la visite imprévue de M. *d'Arlatan de Beaumont*, qui

Navailles commandait le corps expédionnaire envoyé au secours des Vénitiens assiégés par les Turcs.

(1) « On dict que l'Académie françoise ne faisoit rien imprimer en son nom ou fort peu de chose, qu'on n'avoit presque rien vu de sa manière depuis 35 ans, que les observations sur le Cid, etc., mais que pour de pièces des académiciens, en avoit veu quantité et que ce seroit tirannie, à laquelle aucun particullier ne se soubmetroit jamais de vouloir lui deffendre d'exposer ses caprices et qu'il estoit mesme honorable pour l'Académie d'Arles, que tout le monde fust persuadé qu'elle ne scavoit rien, qu'elle n'approuvoit rien de tout cela. » Registre de l'Académie, fol. 72, verso.

entra dans la salle de l'Académie, sans qu'il y eût eu une délibération pour l'admettre, ce qui provoqua des réclamations, car c'était violer le texte formel des statuts (1). Enfin nous devons avouer que les exercices académiques sont de faible valeur et nous sommes surpris que l'Académie ait fait preuve d'une telle nonchalance, au lendemain de l'approbation royale.

Heureusement pendant que l'Académie s'endormait dans une inaction coupable, ses intérêts étaient défendus à Paris par des amis intelligents et dévoués (2).

Le marquis de Châteaurenard commença, sans retard, ses démarches auprès de l'Académie française.

Le duc de Saint-Aignan l'avait reçu avec des marques particulières de sympathie, à son arrivée à Paris, au mois de décembre 1669. Le protecteur avait pour l'Académie d'Arles « des tendresses de père » et il s'employa de tout son pouvoir à faire réussir les négociations. Nul doute qu'il n'ait parlé plus d'une fois, à ses collègues de l'Académie française de la demande d'affiliation qui allait leur être présentée, et qu'il n'ait préparé lui-même les voies.

Il obtint, pour les délégués, une audience solennelle

(1) Registre de l'Académie, fol. 73, verso.

(2) « Le 29 octobre, M. de Gageron prend congé de l'assemblée, disant qu'il part pour Paris. Il demande une lettre pour M. le duc de Saint-Aignan. » Registre, fol. 74. Son absence fut d'assez longue durée, mais il ne s'occupa point des négociations.

qui fut fixée au 30 janvier 1670, et lui-même devait introduire à l'Académie M. *de Châteaurenard*, M. *de Castillon*, M. *Roubin*, et M. *Mercurin*, qui composaient la députation arlésienne. Mais il fut « obligé de se mettre au lict par l'ouverture de deux ou trois blessures qu'il avoit reçeues au service du roy » et dut se contenter de leur donner une lettre d'introduction « si belle et si obligeante et pour vous et pour moi, disait le marquis de Châteaurenard, dans sa Relation, que c'est un monument éternel de vostre gloire (1). »

Le .. janvier 1670.

MESSIEURS,

Vingt personnes de qualité qui composent l'Académie royale d'Arles, et de qui le mérite passe encore la naissance, ont député vers vous M. le marquis de Châteaurenard, pour vous faire leurs compliments. Il aurait trouvé bon que je l'y eusse accompagné, si je me fusse trouvé en état de le pouvoir faire, et vous auriez su, messieurs, par une bouche aussi véritable que peu éloquente (au moins si la voix publique ne vous l'a point encore appris) qu'il est des plus considérables de ce corps, aussi bien que des armées du roi et de sa province. Vous le trouverez sans doute aussi digne de cet emploi comme je le suis peu du rang auquel il a plu à cette illustre compagnie de m'élever et de la

(1) Registre de l'Académie, fol. 78, verso,

place que j'ai l'avantage de tenir dans la vôtre. Cependant, messieurs, j'aurai peine à souffrir la douleur qui me force à vous écrire au lieu de vous parler, puisqu'elle me prive de l'honneur de vous voir et du plaisir d'entendre un gentilhomme très digne d'être écouté. Il est vrai que le sujet de ma souffrance sert à ma consolation, c'est tout ce que la modestie peut permettre de dire à un homme qui cherche à s'excuser de ne vous rendre pas ce qu'il vous doit, qui vous honore infiniment et qui veut toujours être, messieurs, votre humble et très obéissant serviteur (1). »

Le duc de SAINT-AIGNAN.

La réception concertée avec *M. Conrard*, secrétaire perpétuel, et M. l'abbé *Testu*, directeur de l'Académie française, eut lieu le jeudi 30 janvier. Sur les deux heures, l'abbé *Cottin* et M. *Charpentier* vinrent prendre MM. de *Châteaurenard*, de *Castillon* et *Mercurin* dans la première cour de l'hôtel Séguier. Ils les introduisirent « dans un salon magnifique de cet hostel où se tiennent ordinairement les séances de l'Académie » et les firent asseoir, à la tête de la compagnie tout près du directeur. M. de Châteaurenard présenta à l'abbé Testu la lettre de l'Académie d'Arles, avec celle du duc de Saint-Aignan, puis commença sa

(1) Bibliothèque Méjanes, Ms 1060. Nous ne l'avons pas trouvée dans le Registre.

harangue « comme surpris et estonné de la hardiesse que j'avois, dit-il, de m'exposer à parler devant une si célèbre assemblée dont chaque illustre teste me debvoit estre plus redoutable qu'une armée (1). »

Il déclara tout d'abord qu'il n'était qu'un soldat, incapable d'exprimer dignement les sentiments de vénération, que l'Académie d'Arles avait pour l'Académie française, puis il exposa que la jeune académie croirait qu'il manque quelque chose à sa gloire, même après l'approbation royale, si elle n'obtenait « l'approbation et l'alliance de la plus célèbre assemblée du

(1) Registre de l'Académie, fol. 79. Les membres de l'Académie française étaient à cette date :

MM. Godeau, évêque de Grasse. — Paul Tallemant. — Chapelain. — Esprit. — Cotin. — Conrard. — Pellisson. — Balesdens. — Le cardinal d'Estrées. — Desmarets de Saint-Sorlin. — Segrais. — L'abbé Testu. — Rabutin de Bussy. — Colbert. — L'abbé Tallemant. — L'abbé de Bourzeis. — La Mothe Le Vayer. — Pierre Corneille. — Gilles Boileau. — De Gomberville. — L'abbé Cassagnes. — Le duc de Saint-Aignan. — Charpentier. — Le marquis de Coislin. — Patru. — Doujat. — Racan. — De Villayer. — Hardouin de Périfixe. — De Salomon. — Furetière. — Le marquis de Dangeau. — Mézerai. — De Chaumont. — De Montmor. — Cureau de la Chambre. — De Bezons. — Daniel Hay du Chastelet. — Boyer. — Le Clerc.

On peut voir, par cette liste, que beaucoup de gentilshommes étaient membres de l'Académie française, mais à côté des prélats, des ducs, des ministres de Louis XIV, se trouvaient des hommes qui n'avaient d'autre titre que celui d'écrivain et il régnait, entre les membres, une égalité absolue. Les différences de rang disparaissaient et personne n'avait droit à aucun honneur distinctif à aucune préséance. C'était l'acheminement naturel et certain vers l'empire des intelligences.

royaume. » « Ne trouvez donc pas mauvais, messieurs, poursuivit-il, que dans l'espoir que nous avons de pouvoir obtenir un jour cette glorieuse approbation, où tendent les veilles des plus sçavans, et où la plus haute ambition des hommes de lettres doibt estre bornée, je vous demende maintenant pour nostre compagnie cette glorieuse alliance qui faira désormais nostre plus grande gloire et qui faict aujourd'hui nostre plus grande passion. »

Il ajouta que la ville d'Arles, « qui a commendé autrefois en qualité de reyne à la plus part de celles de la France, » se fera une honneur d'être une « colonie » de l'Académie françoise et que les académiciens d'Arles espèrent que le patronage de l'Académie de Paris donnera une vigueur extrême à leur jeune société. Enfin, en terminant, il pria ces messieurs de ne pas juger les Arlésiens par les discours incultes d'un soldat, nourri dans la poussière des camps et au milieu du fracas des armes qui « ne s'accorde pas bien avec le repos du cabinet (1). »

L'abbé Testu, directeur, répondit « par un discours très éloquent, » puis chaque académicien lut des vers ou de la prose, et le tout parut si charmant au marquis de Châteaurenard qu'il se croyait « dans un lieu enchanté. » *Mézeray* proposa la lettre R. et le mot *Rose*

(1) Registre de l'Académie, fol. 81, verso.

et la discussion sur le Dictionnaire termina la séance. Les académiciens d'Arles furent reconduits à leurs carosses et visités le lendemain de la part de l'Académie. L'abbé Testu et plusieurs autres les visitèrent, en leur nom personnel, et rapportèrent toutes les circonstances de cette séance au duc de Saint-Aignan, qui félicita le marquis de l'excellente impression produite par son attitude et par ses paroles.

L'Académie accorda l'alliance demandée et, le 5 février, *Conrard* rédigea, en son nom, une lettre officielle qui constatait cette concession gracieuse :

MESSIEURS,

Nous avons reçeu par M. le marquis de Chasteaurenard la lettre qu'il vous a pleu de nous escrire et il nous a confirmé dans nostre assemblée avec tant d'esprit et d'éloquance, les sentiments obligeants que vous avez pour nous, que nous ne saurions vous tesmoigner trop fortement la reconnessance que nous avons de l'honneur que vous nous faites. L'alliance que vous désirez faire avec nous sera sans doute bien avantageuse à nostre Académie, puisque la vostre qui est composée de personnes de qualité et de rare mérite, donne, dès le moment de sa naissance, des essais si glorieux des progrès qu'elle va faire dans les belles lettres, et véritablement, messieurs, ce n'est pas une des moindres merveilles de nos jours qu'en une des extrémités du royaume il se soit trouvé tant de

:sonnes capables de ***contribuer à la pureté et à légance de nostre langue*** ; nous en sommes toute- s moins surpris quand nous considérons que la Pro- nce a toujours été fertile en esprits délicats et qui, ıns la barbarie même des siècles les plus grossiers, ıt cultivé si heureusement les grâces de la poésie et s exercices les plus ingénieux, que les Italiens se sont ict honneur de les imiter. Une compagnie si choisie qui faict espérer de si belles choses estoit certes très ;ne d'avoir pour chef un héros, qui s'est signalé lle fois dans les armes et dans les lettres, et que nous .ons, aussi bien que vous, pour un des plus illustres mbres de nostre corps. C'est donc et par la considé- ion d'un si grand homme et par l'estime que nous ›ns pour vous, messieurs, que nous acceptons avec : l'alliance que vous nous proposez ; vous assurant ẽ désormais nous nous intéresserons à tout ce qui ardera vostre gloire, et que nous tascherons même l'augmenter par tous les offices d'amitié et par tous services que vous nous jugerez capables de vous dre, et qui pourront persuader que nous sommes, ssieurs, vos très humbles et très obéissants servi- rs, les académiciens de l'Académie française (1). »

A Paris, le 5 février 1670.

CONRARD, *secrétaire de la compagnie.*

) Bibl. Méjanes, Ms 1060, p. 61-62. Registre de l'Académie, 83, verso.

Cette lettre officielle était accompagnée d'une lettre que M. Conrard adressait, en son particulier, aux académiciens d'Arles pour les assurer de son entier dévouement et leur annoncer la réalisation de leurs désirs (1).

(1) Messieurs, la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'écrire et les visites que j'ay receües de M. le marquis de Chasteaurenard vostre député, me sont si glorieuses que je ne trouve point de parolles qui respondent ni à de si grandes faveurs ni au ressentiment que j'en ai. Mais quoique j'aie une extrême regret de ne pouvoir exprimer ma reconessance dans cette lettre, j'en ai un beaucoup plus grand de n'avoir pu vous témoigner, en la personne de cet illustre et vertueux gentilhomme, le respect que j'ai pour vous. Vous pourrez apprendre de lui, messieurs, que ma volonté n'a point eu de part en ce menquement, et qu'il a esté causé par une impuissance absolue à laquelle mes grandes et continuelles indispositions m'ont réduit, pour tous les devoirs de la vie civile qui consistent en action. Ce n'est pas qu'il eust besoin de mon service pour estre introduit dans nostre Académie, comme il vous a pleu de me le dire trop obligamment, car, messieurs, j'ai sceu de toute la compagnie, qui estoit fort nombreuse le jour qu'il y présenta vostre lettre, qu'il estoit impossible de réussir mieux qu'il fist en une action de cette nature, de sorte que tout ce que j'ai pu contribuer à vostre gloire et à la sienne a esté de marquer fidèlement et avec exactitude dans nos registres et les civilités obligeantes que vostre compagnie a faictes à la nostre, et l'allience en laquelle elle a désiré d'entrer avec elle, et l'adroite et spirituelle manière dont monsieur vostre député s'est conduit en toute cette négotiation. Il vous pourra dire, messieurs, combien je suis indigne des louanges excessives qu'il vous a pleu de me donner, et auxquelles j'aime mieux ne rien répondre que de vous donner subjet de vous pleindre que j'aurois menqué de respect en vous accusant de vous estre trompés. Que si, pour mériter l'honneur de la continuation de vostre bienveillance, il suffit d'admirer les belles choses que vostre compagnie a produites à un des bouts de la France, dès son commencement, d'espérer que ses progrès seront encore plus

tait la première fois qu'une Académie de province affiliée à l'Académie française, et les démarches narquis de Châteaurenard, combinées avec les ts du duc de Saint-Aignan, étaient pour une bonne dans l'heureuse conclusion de cette affaire. L'Acaie d'Arles ne fut pas ingrate et plus d'une fois nous ontrons, dans le Registre (1), des témoignages de connaissance envers le marquis de Châteaurenard le traita toujours comme un de ses membres les zélés et les plus importants.

duc de Saint-Aignan, remis de son indisposition, t ses fonctions à la cour, et ménagea aux délégués audience de Louis XIV.

4 février, M. de Châteaurenard se rendit à Saintnain et remercia le protecteur « des penes qu'il

illeux et d'avoir une particullière véné racion pour cet illusrps et pour les membres qui le composent, j'ose me pro- que vous ne me jugerés pas indigne de cet avantage, ni de l'estre avoüé de vous, messieurs, pour vostre très humble obéissant serviteur,

CONRARD.

A Paris, ce 5 fébrier 1670. »

istre de l'Académie, fol. 84.

On s'entretient avec joye et complaisance de toutes les oblis que l'Académie royalle avoyt à M. le duc de Chasteaureon remet sur le tapis sa députation au roy, à messieurs les res à l'Académie francese. On n'oublie pas l'alliance que lle avoyt obtenue par les soings et le mérite de ce confrère, urtout on s'entretient de cette fameuse journée, où l'on omme les petits estats généraux de l'Académie dans l'esles Pères cordelliers d'Arles, en présence de toute cette ville. » Mémoires d'août 1674.

stre de l'Académie, fol. 122, verso. Le marquis revenait

avoit prises et qu'il vouloit encore prendre » par une petite harangue fort bien tournée. L'audience royale qui semblait effrayer le marquis de Châteaurenard, se passa selon le cérémonial accoutumé. « Je fus le lendemain (5 février) au lever du roy. La générosité de ce duc qui est premier gentilhomme de la chambre, me fit entrer des premiers dans un lieu, où les plus grands seigneurs du royaume s'estiment heureux d'estre introduits parmi la foule. Après que Sa Majesté eust achevé de se faire habiller et que la piété de ce grand monarque, qui n'est pas moindre en lui que toutes ses autres vertus, l'eust obligé de commencer la journée par les prières accoustumées, M. le duc de Saint-Aignan me fist placer tout contre la porte du cabinet où Sa Majesté entra quelque temps après. Je ne tardai pas longtemps à y estre appellé par l'huissier, et c'est sans doute ici, messieurs, où j'avais besoing de vostre esprit et de vos lumières, pour pouvoir donner à ce grand monarque, le plus éclairé des hommes, quelque idée advantageuse de nostre compagnie, mais comme

alors de la campagne de Hollande où il avait été blessé. Il se rendait aux bains de Balaruc, pour soigner ses blessures.

« Ce lundi permier jour d'octobre (1674), M. le marquis de Chasteaurenard arrive d'Avignon avec M. Roubin du Saint-Esprit. Ces deux illustres académiciens ne respirent que la gloire et les avantages de l'Académie qu'ils ont déja faict connaître et à la cour en se montrant et dans l'assemblée célèbre de la ville d'Arles par leur éloquence... M. Giffon dict que ces messieurs estoient venus malades et qu'ils se font porter aux bains de Balaruc. » Registre de l'Académie, fol. 123, verso.

il est aussi bon qu'il est grand et qu'il est spirituel, il me reçeut avec une douceur extraordinaire, il m'écouta avec une patience admirable et me répondit avec des termes si glorieux et si doux pour vous et pour moi, si éloquens et si polis, etc... (1). »

Dans un discours assez long, le marquis de Château-renard présenta au roi les très humbles actions de grâces de ses plus fidèles et plus zélés sujets, à qui il venait d'accorder une faveur signalée, en encourageant « les plus petits efforts de quelques gentilshommes que l'amour de la vertu, l'oisiveté de la province et le calme de la paix avoient assemblés. »

Il le remercia de leur avoir donné le duc de Saint-Aignan, présent à cette audience, pour protecteur, ce qui était pour eux une garantie de succès. « Sa Majesté, dit-il en terminant, aura la bonté d'excuser mon zelle et de pardonner ce deffaut d'éloquence à un homme d'espée, qui ayant mesme l'honneur d'estre actuellement à son service, met plus tost toute sa gloire à bien faire qu'à bien parler et ne respire autre chose que de pouvoir répendre un jour, en la servant, jusqu'à la dernière goutte de son sang (2). »

Durant ce discours, Louis XIV encouragea l'orateur « par un air doux et riant, et tempéra, pour ainsi dire,

(1) Registre de l'Académie, fol. 81.

(2) Registre de l'Académie, fol. 81, verso.

pendant tout ce temps là cette fière majesté qu'on void ordinairement sur son visage, et qui pouvoit mettre en désordre l'âme la mieux concertée. » Il répondit quelques paroles flatteuses pour l'Académie d'Arles et pour M. de Châteaurenard, dont il loua ensuite le discours, en présence des ministres et de tous les seigneurs de la cour (1).

Le même jour, 5 février, le marquis de Châteaurenard présenta les hommages de l'Académie, au chancelier *Séguier* « pour le remercier des bontés qu'il avoit eues de sceller si obligeamment les lettres patantes dont le roi nous a honorés et lui demander ensuite sa protection. » Nous avons vu que le chancelier s'était fait prier longtemps avant d'accorder le sceau, mais ce n'était pas le lieu d'en témoigner quelque rancune ; Séguier était protecteur de l'Académie française et très influent à la cour.

Aussi, après quelques remerciements, le marquis de Châteaurenard poursuivit-il : « Souffrez que je vous demende encore, en leur nom, quelque part de cette glorieuse protection que vous accordez si advantageusement à toutes les Muses françoises et que cet empire absolu que vous avez sur tout le monde spirituel se

(1) Registre de l'Académie, fol. 82. Le marquis fait remarquer dans sa relation que le roi lui donna audience dans un cabinet « où il ne reçoit ordinairement que les ambassadeurs ou les députés des corps les plus considérables du royaume. »

répende encore sur nous. Quelques petits que soient nos efforts, ils deviendront considérables, s'il nous est permis d'espérer que le grand Séguier les protègera, et quelque esloignée que soit nostre province du soleil de la cour, les bénignes influences que nous recevrons de cette précieuse protection nous tiendront lieu de toute autre chose (1). »

Le chancelier « malgré son âge avancé et même caduc » répondit par un discours plein de « feu et de délicatesse. » « Il exalta la ville d'Arles par son ancienneté, par la noblesse et la fidélité de ses habitants et conclut par des offres de service en général à nostre compagnie et à tous les particulliers qui la composent (2). »

Partout les délégués de l'Académie d'Arles reçurent bon accueil et l'influence du duc de Saint-Aignan n'y fut pas étrangère. Aussi M. de Châteaurenard avait raison de rappeler « ses tendresses, ses ardeurs et ses transports » pour l'Académie d'Arles qu'il ne perdait aucune occasion de faire valoir auprès de ses amis.

Au moment où le marquis de Châteaurenard vint prendre congé de lui, il lui remit la lettre suivante, qu'il le pria de transmettre à ses collègues d'Arles :

MESSIEURS,

Bien que je ne puisse doubter que M. le marquis de Chasteaurenard ne vous rende compte du bon succès

(1) Registre de l'Académie, fol. 82.
(2) Registre de l'Académie, fol. 82, verso.

de sa députation au roi et à messieurs de l'Académie françoise, j'ai creu vous debvoir témoigner ce qui m'en a paru ; sa modestie m'est suspecte en cette occasion, ce que j'ai entendu moi-mesme et ce que j'ai appris par plusieurs de mes amis très capables d'en juger, ne s'accorde point bien avec ce qu'il dit lorsqu'on lui en parle, et je ne saurois l'excuser d'estre si retenu en recevant de si grands avantages. En vérité, messieurs, les louanges du plus grand de tous les roys mériteroient bien qu'il en fust un peu plus vain, et si je ne le puis blasmer d'avoir remarqué sans s'esmouvoir les applaudissements de messieurs de l'Académie françoise, j'ai pene à lui pardonner tant de retenue dans les marques de satisfaction qu'il a reçeu nostre grand monarque : le discours qu'il lui a faict a esté très élégant et très délicat, et l'on a bien connu que le ruisseau partoit de la plus pure et de la plus vive source d'éloquance qui fut jamais. Cette cadette n'aura pas moins d'approbation que son aînée, et l'on pourra dire avec raison que si l'une ne surpasse l'autre, il est au moins très difficile de les egaller, aussi bien que la passion avec laquelle je suis toujours, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Saint-Aignan.

Du 10 février 1670 (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 83.

M. de Châteaurenard quitta Paris au commencement de mars, au plus tard, et dès que M. de Grille fut de retour de son voyage d'Italie, le délégué de l'Académie vint à Arles pour rendre compte de sa députation (26 avril).

Il était accompagné de M. Roubin « l'un de nos messieurs qui s'estoit joint à lui dans la plus part de ses affaires de cour (1). »

Les académiciens lui firent fête, et, le 30 avril 1670, on tint une séance publique dans la chapelle des Pénitents Gris, pour entendre le récit fidèle et circonstancié de ce qu'il avait fait durant son séjour à la cour. L'archevêque d'Arles, Monseigneur François-Adhémar de Monteil de Grignan (2) s'y trouva, avec

(1) Registre de l'Académie, fol. 75 et 76, verso.

(2) *François de Castellane Adhémar de Monteil de Grignan* était fils de Louis-François de Castellane Adhémar, comte de Grignan, capitaine de cent hommes d'armes, sénéchal du Valentinois, et de Jeanne d'Ancézune (mariés en 1595). Il fut abbé d'Aiguebelle, puis évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1630. Transféré à l'archevêché d'Arles, en 1643, il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en 1662, et mourut le 9 mars 1689.

Il eut successivement pour coadjuteurs ses deux neveux *Gabriel* et *Jean-Baptiste*, tous deux abbés d'Aiguebelle. Jean-Baptiste mourut archevêque d'Arles, le 11 novembre 1697, âgé de 59 ans.

Il était l'oncle de François de Castellane d'Ornano, comte de Grignan, lieutenant du roi en Provence de 1670 à 1700 (nommé par lettres patentes du 29 nov. 1669), gouverneur du Comtat Venaissin en 1688, chevalier du Saint-Esprit, mort en 1714, et qui avait épousé en troisièmes noces (29 janv. 1669) *Françoise-Marguerite* de Sévigné, fille de Mme de Sévigné.

son chapitre et plusieurs notables personnages de la ville.

Les consuls *François Duport*, sieur de la Vignole, *Jacques de Montfort*, *Arnaud Eymin* et *Blaise Boussard*, « s'excusèrent sur l'embarras de certaine ordonnance reçeüe touschant les choses de la ville. » La véritable cause de leur abstention fut qu'ils prétendaient avoir le pas sur l'archevêque et le chapitre, ce qui leur fut refusé (1).

Malgré cet incident désagréable, la séance du 30 avril fut très solennelle, et M. de Châteaurenard satisfit pleinement la légitime curiosité de ses confrères dans une longue relation qui fut écoutée avec un vif intérêt.

Il exposa ses démarches, le succès qui les avait couronnées, les encouragements qu'il avait reçus et il conclut en ces termes : « Voilà, messieurs, ce que j'avois à vous dire pour nous rendre un compte exact de la députation dont il vous a pleu m'honnorer ; mais avant que finir mon discours, souffrez que la gloire qu'elle m'a procuré et dont je me voids encore revestu face esclater mon zelle en ce jour devant une si auguste compagnie, et permettez-moi de vous dire

Voir Pithon Curt, Hist. de la noblesse du Comté-Venaissin, t. IV, p. 38-39, Gilles Duport, Guillaume Marcel, l'abbé Trichaud, etc.

(1) Registre de l'Académie, fol. 75, et Ms 1060, Bibliothèque Méjanes, p. 49.

hautement que vous estes obligés à soutenir à l'advenir, cette belle réputation que vous vous estes acquise et toute cette gloire qui vous environne. Vous le pouvez, mais c'est par une digne application à vostre debvoir, par des productions proportionnées à l'estime qu'on a conçeu de vous, par des ouvrages immortels, tels que la plus part de vous scavent faire, enfin par une union et une intelligence que rien ne puisse jamais ébranler... (1). »

M. Roubin prit ensuite la parole et compléta, sur certains points, le récit du marquis de Châteaurenard et rendit surtout hommage au tact et à l'habilité dont ce dernier avait fait preuve.

Le directeur, M. l'abbé de Boche, remercia chaleureusement les deux orateurs et les pria de remettre une copie de leur discours à M. le secrétaire.

M. de Châteaurenard se conforma à ce désir et son récit fut consigné tout au long dans le Registre, en vertu d'une délibération de l'Académie (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 84, verso.

(2) « M. l'abbé de Boche remercie de nouveau et dans l'assemblée ces MM. d'*Aymar* et de *Roubin* de l'honneur qu'ils avoient faict à l'Académie par leurs discours et récits du jour de devant. Ensuite il les pria de la part de la compagnie, d'en vouloir donner une copie à M. le secrétaire qui se chargea agréablement de les mettre dans le Registre. » Registre de l'Académie, fol. 77.

La relation de M. le marquis de Châteaurenard occupe les feuilles 78-85. Nous la citerons aux pièces justificatives. Roubin ne remit sans doute pas son discours, car il n'est pas au Registre.

Au mois de mai, le sort désigna pour directeur le marquis de Châteaurenard, mais il était pressé de partir et il remit « son authorité directoriale » à l'abbé de Boche.

En même temps, il proposa d'adopter « le formulaire des lettres d'académicien que donne M. Conrard, de la part et au nom de l'Académie françoyse, pour en pouvoir expédier de semblables au nom de la royale d'Arles, à tous les membres qui la composent, y apposant le sceau du roy, le seing du secrétaire et toute autre chose en forme (1). »

M. de Châteaurenard montra le formulaire de l'Académie française qu'il avait apporté (2) et sa proposition fut acceptée. Le secrétaire lui donna une copie sur parchemin de ce formulaire, adapté à l'Académie d'Arles, et un mois après, M. *Roubin* en demanda une semblable. Il fut décidé qu'on en accorderait à tous les académiciens, *externes* ou *assidus*, qui le désireraient (3).

Il nous semble intéressant de le reproduire ici :

« L'Académie royale d'Arles à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : ayant pleu au roy d'établir nostre compagnie, en cette ville d'Arles, par lettres patantes du mois de septembre 1668, vérifiées

(1) Registre de l'Académie, fol. 77, verso.
(2) Registre de l'Académie, fol. 77, verso.
(3) Registre de l'Académie, fol. 87. Délibération du 22 juin 1670.

et enregistrées au parlement de Provence le 7 juin 1669, pour les mêmes causes, ***pour la même fin et avec les mêmes privilèges*** que l'Académie françoise fut établie dans Paris, par l'édit du feu roy Louis XIII, de glorieuse mémoire, en janvier 1635, nous avons jugé que pour répondre, autant qu'il nous sera possible, à l'intention de Sa Majesté et au dessein de Mgr le duc de Saint-Aignan, nommé par les mêmes lettres chef et protecteur de cette compagnie, nous ne devions jetter les yeux, pour le choix des académiciens, que sur des personnes de ***probité, d'esprit et de mérite***, et propres aux fonctions académiques, c'est pourquoi ayant reconnu toutes ces qualités en la personne de M. N.., nous, suivant le pouvoir à nous donné par l'ordonnance de mondit Seigneur le duc de Saint-Aignan, du 16 may 1669, de Saint-Germain en Laye, signé François de Beauvillier, donnons et accordons par ces présentes, une place d'académicien audit sieur N..., l'agrégeons et l'admetons parmi nous, pour assister à toutes les conférences académiques tant ordinaires qu'extraordinaires, y opiner, avoir voix délibérative et même y présider lorsqu'il sera élu directeur, comme aussi pour jouir des honneurs, priviléges et exemptions qu'il a pleu au roy de nous accorder, à la charge d'observer tous les statuts de l'Académie faits ou à faire, d'obéir et se soumettre à toutes les résolutions qui seront prises dans les asssemblées, ce qu'il jurera

et promettra entre les main du directeur, ou en son absence en celles du secrétaire sur les Registres de l'Académie, auxquels nous mandons qu'après que l'un d'eux aura pris le serment, il admette au nom de la compagnie ledit sieur de N.., lui fasse prendre séance dans les assemblées, pour jouir ensuite de toutes les concessions qui nous sont accordées par les lettres patentes. Mandons aussi à leurs successeurs auxdites charges de directeur et de secrétaire qu'ils les maintiennent en la possession desdits avantages, et audict secrétaire qu'il fasse mettre le nom dudit sieur N... dans le Registre de l'Académie, selon l'ordre de sa réception, aux rolles des académiciens, attendant qu'il puisse signer luy-mesme et, si besoin est, copie des présentes luy sera expédiée par ledit secrétaire. Car telle est notre intention, pour témoignage de laquelle nous avons fait sceller les présentes du sceau royal de l'Académie (1). »

A Arles, ce 25 juin 1669.

ROBIAS ESTOUBLON,
Secr. de l'Académie.

Le marquis de Châteaurenard ne prolongea pas longtemps son séjour dans Arles. Le 2 juin, il était à Tarascon, sur le point de retourner à Paris, et ce fut là

(1) Registre de l'Académie, fol. 87, verso. Voir aussi le Ms 475, Bibl. d'Arles. Le même formulaire est donné avec de légères variantes dans le Ms 1060, p. 63.

qu'on lui remit avec des lettres de remerciement à l'adresse du protecteur, de M. Conrard et de l'Académie française, la « lettre de l'Académie royalle à M. le duc de Saint-Aignan, contenant le mémoire fidelle du récit de M. le marquis d'Aymar, après sa députation en cour. » C'était le compte rendu de la séance du 30 avril. L'Académie le jugeait assez important pour en faire part au protecteur.

Monseigneur,

« Nous regardons la gloire de l'Académie royale d'Arles comme un bien qu'il nous a plu de nous confier. Il est donc bien juste de vous apprendre l'usage que nous faisons de nos biens. M. le marquis de *Châteaurenard* s'est chargé de le faire, en vous portant nos très humbles remerciments, et de vous témoigner les sentiments d'amour, de respect et de reconnaissance que nous conservons pour toutes vos grâces ; c'est avec beaucoup de complaisance, Monseigneur, que nous l'en avons prié, puisqu'il est vrai, comme il vous a plu de nous l'écrire, que nous ne saurions remettre nos affaires en meilleures mains. Mais si sa modestie nous a paru suspecte lorsqu'il nous devoit entretenir de l'heureux succès de sa députation, quel soupçon n'auriez-vous pas de lui lorsqu'il vous parleroit de vous-même ?

Il s'intéresse trop assûrément en tout ce qui vous touche, et vous, vous en intéressez trop peu,

Monseigneur, pour l'en croire sur sa parole ; vous nous permettrez d'y joindre la nostre, et de vous faire ici le récit fidèle de tout ce qui s'est passé parmi nous en la réception de vostre lettre et de celle de messieurs de l'Académie françoise. Tout nostre monde spirituel de l'un et de l'autre sexe ne manqua point d'honorer le 30 avril 1670, nostre feste académique, car c'est un jour de feste pour nous, Monseigneur, de faire monstre de vos faveurs ; ce fut donc dans le couvent de RR. PP. Cordeliers, dans la chapelle des Pénitents-Gris où l'assemblée fut convoquée, elle fut nombreuse et composée de personnes de première qualité ; les curieux de tous les états, les dames les mieux faites, les dévotes et les savantes s'y rendirent, Mgr l'archevêque qui revère jusqu'aux moindres intentions de Sa Majesté et qui a une estime très particulière de nostre ouvrage attira par sa présence tous messieurs du vénérable chapitre Saint-Trophime, les religieux importants, les supérieurs des ordres et les RR. PP. Jésuites, qui peuvent passer sans faire tort à personne pour les arbitres des choses de l'esprit, s'y trouvèrent ; chacun y fut logé sans choix, mais sans confusion, lorsque environ les trois heures d'après-midi messieurs les académiciens estant placés selon leur coutume sans façon, M. *de Robias*, secrétaire l'Académie et M. le chevalier *de Romieu* furent recevoir M. le marquis de Châteaurenard et l'accompagnèrent dans la chapelle

où il estoit attendu. Aussitôt qu'il eut prit sa place parmi nous, M. l'abbé de Boche, directeur de ce mois, fit un discours sur le sujet de cette assemblée ; il fit voir la grandeur d'âme de Sa Majesté qui ne paraissoit pas moins dans l'établissement de nos emplois pacifiques, que dans les plus bruyants et dans les plus glorieux exercices de Mars. Il fit connoistre les grandes obligations que nous vous avions pour cette seconde vie d'honneur et de réputation que vous nous aviez donnée, et enfin s'adressant à M. le marquis de *Châteaurenard*, il le pria au nom de toute la ville de faire le récit fidèle et circonstancié de toute sa députation, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde. Mais ce fut après nous avoir remis la lettre dont il vous a plu nous honorer, celle de messieurs de l'Académie française et celle de M. *Conrard* dont la lecture fut faite par M. le secrétaire : nous estions ravis, Monseigneur, d'observer la joie de tous nos compatriotes pendant cette lecture, elle éclatoit dans leurs yeux, et sur leur visage, n'osant la faire paroistre autrement, de peur d'interrompre une si glorieuse occupation. De vous dire maintenant le détail du discours de M. le marquis de Châteaurenard, ce seroit une grande entreprise. En vérité, Monseigneur, un commandant des troupes de Sa Majesté qui seroit un peu plus éloquent que nostre confrère (s'il s'en trouve) se voyroit soubmis au reproche que fist autrefois un grand orateur à un brave :

« N'as-tu point de honte, lui disoit-il, de mieux haranguer que nous. » Tout ce qu'on pourroit lui reprocher c'est qu'après avoir parlé du Roy comme d'un Mars et de vous, Monseigneur, selon nos sentiments, comme d'un Alexandre ; après avoir dit les soins obligeants qu'il nous a pleu prendre pour nous mériter l'alliance de messieurs de l'Académie françoise et fait connoistre à tout le monde le prix de cette obligation, il s'alla imaginer qu'un discours de deux heures sur cette matière pourroit enfin ennuyer. Si vous eussiez pu voir le silence et l'attention des écoutants vous auriez condamné son scrupule et vous l'auriez obligé de parler encore. Il est vrai, Monseigneur, que nous ne perdîmes pas tout et que *M. de Roubin*, l'un de nos messieurs qui s'estoit joint à lui dans la plupart de ses affaires de cour, nous vengea de la trop grande modestie de celui-ci, et fit le supplément de sa relation de la manière du monde la plus éloquente et la plus sincère ; son discours passe pour une pièce achevée au rapport des maistres, et si l'un et l'autre de ces confrères est aussi docile qu'il est parfait académicien, il nous remettra son discours pour en charger le Registre.

Après cela, Monseigneur, les esprits se trouvèrent si pleins de la grandeur du Roy et si satisfaits de vos bontés, à nostre égard, qu'ils n'en perdront jamais la mémoire. Nous eûmes à peine le temps de lire deux

a trois ouvrages d'Académie, que M. le directeur onna selon la coutume pour estre examinés, ensuite le quoi, il conclut, comme il avoit commencé, par les louanges de nostre invincible monarque, mais, Monseigneur, quelque insensibilité que vous professiez pour les vostres, vous auriez pris plaisir à la manière dont il s'y prit. Il remercia *M. le marquis de Châteaurenard* d'avoir si bien parlé des merveilles de nostre ville et d'avoir rendu publiques nos obligations. Mgr l'archevêque confirma ce qu'avoit dict nostre directeur, son discours estoit digne d'un prince de l'église, il n'oublia pas les éloges de Sa Majesté ni les vostres, il en laissa même tomber quelques-unes sur nostre Académie, par une harangue aussi sainte qu'elle estoit instructive et éloquente. Après cela, Monseigneur, on faillit estouffer nostre confrère à force de le caresser. Tout le monde demeura d'accord des vérités esclatantes qui sont couchées dans vostre lettre en sa faveur, mais quoique vous ayez escrit de sa modestie, croiriez-vous bien que de *M. de Châteaurenard* est un insatiable en matière de gloire, et qu'il parut non plus touché des acclamations publiques qu'avoit mérité son éloquence que s'il eut ouï louer les hauts faits de feu Gustave Adolphe ou de quelque conquérant plus éloigné. Il nous advoua franchement que ni l'encens de la province, ni la gazette de l'armée, ni l'eau bénite de la cour, n'auront jamais rien de si touchant pour

lui, que ce que vous mesme avez eu la bonté de lui dire, et qu'il seroit très peu satisfait de tout le reste, s'il n'avoit une place illustre dans vostre esprit. Il a raison, Monseigneur, c'est la plus belle place du monde et nous lui porterions envie, quelque obligation que nous lui ayons, si vostre cœur bienfaisant, ne s'estoit partagé entre nous, depuis longtemps. Nous ne ferons jamais rien qui nous rende indignes de cette grâce, et nous n'oublierons jamais que nous sommes par vostre consentement aussi bien que par nostre inclination, Monseigneur, vostres humbles et très obéissants serviteurs,

Les Académiciens de L. R. A.

Robias d'Estoublon,
secrétaire de l'Académie (1).

A Arles, ce 28 mai 1670.

(1) Registre de l'Académie, fol. 75, verso, et sqq.

CHAPITRE VIII

L'Académie de 1670 à 1675. — Admission de M. d'Abeille, du comte de Modène, de M. de Ranchin, de M. d'Arbaud, de M. de Verdier. — Mort du viguier de Grille. — La traduction de Corbinelly. — Rapports avec l'Académie française. — M. de Grille à Paris. — La critique des œuvres de l'Académie d'Arles par M. Charpentier. — Ferrier et ses poésies.

—

L'affiliation de l'Académie d'Arles à l'Académie française était une grande marque de faveur.

Les lettres de l'Académie française à son alliée sont très flatteuses, et les savants arlésiens les reçurent avec de grandes démonstrations de joie. Mais noblesse oblige, et M. de Châteaurenard le rappelait, fort à propos, à ses collègues : « Vous êtes obligés, leur disait-il, à remplir dignement la prefférence que nostre grand monarque a donné à la ville d'Arles sur plusieurs autres de ce royaume qui demendoient le mesme honneur (1). » L'examen du Registre nous conduirait peut-être à douter que les académiciens aient suffisamment rempli le rôle qu'ils pouvaient et devaient jouer, pour l'honneur des lettres, dans le midi

(1) Registre de l'Académie, fol. 84, verso.

de la France. Nous constatons presque continuellement que les séances ne sont pas très suivies, et que les membres de l'Académie s'en dispensent très facilement. Les abbés de *Boche* et de *Barrême*, M. *Bouvet*, M. *Giffon*, M. de *Grille*, M. de *Cays* sont généralement assidus, mais souvent les autres membres sont absents.

L'article 1 des statuts n'avait pas reçu son application, et les académiciens n'étaient pas au nombre de vingt, dans la ville d'Arles. Cependant les adhésions ne manquaient pas, mais il était difficile de trouver, dans une seule ville, vingt lettrés, qui eussent du zèle pour les exercices académiques.

Les principales adhésions sont celles des académiciens externes, et, parmi celles-ci, celle de l'abbé *Gaspard d'Abeille*, prieur de N.-D. de la Merci, et auteur assez apprécié à Paris, où il était fixé auprès du duc de Luxembourg.

Le Registre ne mentionne pas la date de la réception de M. d'Abeille, qui eut lieu très probablement dans les premiers mois de 1670 (1), pendant l'absence du secrétaire. Une des premières fois qu'il soit question de M. d'Abeille « confrère de l'Académie royalle », c'est en mars 1672 (2), à propos d'une pièce de vers latins

(1) Le Ms 1060, p. 48, deuxième partie, fixe sa réception au 8 juillet 1670, mais le Registre n'en parle pas, ce qui nous étonne, car M. d'Abeille était, par ses relations, un personnage assez important.

(2) « On receut encores un sonnet à l'honneur du roy avec

intitulée *Sol et Ranœ*, à l'honneur du roi, contre les Hollandais, et envoyée de Paris. Au mois d'octobre 1673, M. d'Abeille écrivit quelques sonnets sur la prise de Maestricht, puis, en septembre 1675, il composa un sonnet sur la mort de Turenne, qu'il envoya à l'Académie d'Arles. Après l'avoir examiné, « elle tesmoigna beaucoup de désir de voir l'autheur, dont les ouvrages imprimés ne peuvent que lui faire beaucoup d'honneur, après avoir eu l'avantage de plaire à la bonne cour, et à M. le prince qui est assurément un bon connesseur en ces matières d'esprit quoi qu'il passe pour le génie de la guerre (1). »

L'abbé d'Abeille avait une maison à Tarascon, où il venait de loin en loin passer quelques jours. Il appartenait à la famille de ce nom, domiciliée à Riez, qui avait pour ancêtre un frère de celui dont la descendance subsista à Tarascon jusqu'au milieu du 18e siècle, d'après l'opinion des *Abeille* actuels de Marseille, qui prétendent remonter à l'un des trois frères Abeille, venus d'Italie en Provence, vers le 13e siècle. Mais cette prétention n'est pas absolument prouvée.

La Critique du nobiliaire de Provence conteste même la noblesse des Abeille, en disant que la dignité de viguier de Marseille, qui fut possédée par l'un

l'inscription du Louvre au bas par le sieur d'Abeille. » Registre, fol. 52 bis, verso. — 16 avril 1668.

(1) Registre de l'Académie, fol. 140, verso.

d'eux, ne prouve pas qu'ils soient d'origine noble. Cependant, les Abeille furent maintenus dans leur noblesse par les commissaires chargés de la vérification des titres nobiliaires, en 1669 (1).

(1) Voir *Artefeuil*, I, p. 1; Dictionnaire de la Noblesse de *La Chesnaye Desbois*.

Gaspard d'Abeille, né, en 1648, à Riez (Basses-Alpes), vint de bonne heure à Paris; le maréchal de Luxembourg le prit pour secrétaire. Doué d'un esprit très vif, il se lia avec le *duc de Vendôme*, le prince de *Conti* et une foule de beaux esprits. En 1670, il n'avait encore composé que quelques poésies ; plus tard il écrivit même pour le théâtre quelques pièces qui eurent, il est vrai, peu de succès. La première, *Argélie*, tragédie en 5 actes, date de 1673, et fut imprimée à Paris, en 1674.

En 1714, il composa une ode sur *la Valeur*, à la louange du maréchal de Luxembourg; on cite encore de lui nombre de pièces qui se trouvent dans les différents recueils de l'Académie française. Il fut reçu membre de cette compagnie, en 1704 (11 août), à la place de *Charles Boileau*, abbé de Beaulieu. Son discours de réception est un des meilleurs, bien qu'il manque d'élévation et de trait. Son successeur à l'Académie, l'*abbé Mongault*, a fait son éloge, inséré dans le tome III de l'Histoire de l'Académie par d'Alembert. Ses œuvres sont très nombreuses, mais d'un style lâche et languissant. Il fut secrétaire général de la province de Normandie, et mourut à Paris, le 22 mai 1718. Très attaqué de son vivant, on fit contre lui cette épigramme :

Abeille, arrivant à Paris,
D'abord pour vivre vous chantâtes
Quelques messes à juste prix ;
Puis au théâtre vous laissâtes
Les sifflets par vous renchéris ;
Quelque temps après fatiguâtes
De Mars l'un des plus grands favoris,
Chez qui pourtant vous engraissâtes ;
Enfin digne aspirant entrâtes
Chez les quarante beaux esprits,
Et sur eux même l'emportâtes
A forger d'ennuyeux écrits.

(Hom. ill. de Prov., I, 3).

L'abbé d'Abeille semble n'être guère venu à Arles avant le mois de mars 1676. « M. l'abbé d'Abeille confrère de messieurs les académiciens de l'Académie royalle, est reçeu dans l'assemblée de ce jour (lundi 13 mars 1676) avec beaucoup de joie, après une absence de 4 ou 5 années. Il entretient la compagnie des diverses pièces d'esprit de la cour et de ses amis, mais il la régalle agréablement de trois imprimés de vers et de prose de sa façon (1). »

A la fin de l'année 1675, il était encore à Paris (2).

L'abbé d'Abeille fut un académicien très actif et le Registre lui en rend témoignage. Au mois de mai 1677, il célébra en vers latins la victoire de *Cassel* remportée par Monsieur, frère du roi ; au mois de juillet 1677, il ne « se lasse point de parestre tousjours et partout académicien, il travaille continuellement à la gloire

M. Ollivier, avocat, de l'Académie de Marseille, lui fit cette épitaphe :

Ci-git un auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité,
Mais sa gloire et son corps n'ont qu'une même bière ;
Et quand Abeille on nommera,
Dame postérité dira :
« Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère. »

Voir les Mémoires du P. Niceron, t. XLII, p. 348 et sqq, reproduits par tous les dictionnaires biographiques, y compris le Dictionnaire des hommes illustres de Provence.

M. *de Beauchamp*, Recherches sur les Théâtres de France, t. II, p. 389, Bibl. Méjanes, Ms 1060, deuxième partie, p. 48.

(1) Registre de l'Académie, fol. 144, verso.

(2) Registre de l'Académie, fol. 139, verso.

du roy, il fait des petits vers à l'honneur des armes et des victoires de Sa Majesté (1). »

Nous pourrions multiplier les citations, pour montrer qu'en aucune circonstance, il « ne manque de sa part aux debvoirs d'académicien royal, » et ne cesse d'envoyer des vers « pour entretenir la confraternité. »

Au mois de mai 1670, Giffon avait présenté la demande d'admission du comte de Modène (2) et de

(1) Registre de l'Académie, fol. 160, verso ; voir aussi fol. 156-159 et passim.

(2) Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, appartenait à une famille noble du Comtat Venaissin. Il était fils de François et de Catherine d'Alleman. Il naquit à Sarrians, près de Carpentras, le 19 novembre 1608. Il servit dans l'armée, et accompagna en Italie Henri de Lorraine, duc de Guise, lors de son aventureuse campagne à Naples, contre les Espagnols (1647-1648). Prisonnier de ces derniers, le comte de Modène passa deux ans dans le Château-Neuf de Naples. Marié deux fois, il eut d'abord un fils unique, puis, de Madeleine Béjart, une fille, née le 3 juillet 1638, qui devint la femme de Molière, s'il faut en croire Voltaire et Pithon-Curt (Hist. de la Noblesse du Comtat Venaissin). Mais le fait est nié par M. *Beffara*, dans sa dissertation sur J.-B. de Poquelin de Molière, Paris 1821. Le comte de Modène mourut le 1er décembre 1672.

Il a laissé : 1° *Histoire des Révolutions de la ville et du royaume de Naples*, 3 vol. in-12, 1667 (publiée de nouveau en 1828. Paris, 2 vol. in-8).

2° *Des Mémoires depuis l'expédition de Béarn jusqu'au siège de Montauban*, restés inédits, dont le président de Grammont s'est servi dans son Histoire latine de Louis XIII.

3° *Un ouvrage burlesque* sur les mœurs de ses compatriotes, une traduction d'une partie du livre des Rois, une paraphrase du psaume 50, des prières pour la messe en vers, des odes, des sonnets, le tout manuscrit.

M. de Bédouyn (1), auxquels l'Académie répondit favorablement.

Ce fut également au mois de mai que l'on répondit à M. *de Venel* « qui avoit demandé d'estre reçu dans l'Académie, par une lettre de civilité et d'agrément (2). »

Gaspard de Venel de Garron avait été conseiller au Parlement de Provence, charge dans laquelle il fut reçu le 11 octobre 1633, et qu'il résigna l'an 1649 en faveur de *César de Gaillard*, son beau-frère. Il se distingua par son zèle pour les intérêts du Parlement, durant les troubles du semestre, en 1649. Il est qualifié conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, dans le contrat de mariage *C. de Gaillard* du 28 octobre

(1) Nous n'avons aucun renseignement sur M. de Bédouin, dont nous ignorons même le prénom. Voici du moins quelques détails sur sa famille, extraits de la Géographie de la Provence par *Achard*, t. 1, p. 334.

La terre de Bédouin passa de la maison des Baux à celle des *Rascas*, puis à celle de *Budoz*, enfin à celle de *Petris*. Cette famille, connue en France sous le nom de *d'Orléans*, finit avec le XVII[e] siècle et la terre de Bédouin fut vendue à *Pierre de Vervins*.

Sur la famille d'Orléans, voir Pithon-Curt, t. II, p. 303 et sqq. p. 306 en particulier.

« François d'Orléans II du nom, seigneur de Bédouin épousa Marie, fille de Pompée Catilina, gouverneur des armes du pape à Avignon. Il en eut :

1° Charles-Joseph, marié en 1640 à Lucrèce de Joannis, fille de Pierre sieur de Verclos. D'où des enfants, entre autres Alexandre d'Orléans, mort sans postérité, en 1726 ;

2° Paul d'Orléans, appelé l'abbé de Bédouin, né en 1623, chanoine et précenteur de la cathédrale de Carpentras. »

(2) Registre de l'Académie, fol. 79 et 86.

1656, et maître des requêtes ordinaires de la reine dans le testament que fit, le 18 juin 1680, demoiselle *Madeleine de Gaillard*, sa femme, dame ordinaire de la reine et sous-gouvernante des enfants de France (1).

(1) Artefeuil II, p. 481 et sqq., rapporte tout au long la filiation des Venel. Cfr Robert de Briançon, t. III, p. 199 et sqq.

Il y a dans les *Juvenilia* de Varadier de Saint-Andiol, plusieurs pièces dédiées à M. de Venel, conseiller au Parlement de Provence, p. 137 et sqq. M. de Venel était docteur en droit de la Faculté d'Aix, depuis le 30 novembre 1631.

Le Registre mentionne rarement son nom et jamais sa présence aux assemblées, car il ne fit dans Arles que de courtes apparitions.

Gaspard de Venel fut le dernier représentant de la famille de ce nom, d'après la Critique du nobiliaire de Provence.

« La famille de Venel, noble et ancienne, est éteinte par la mort de Gaspard de Venel sans enfant, ancien conseiller au Parlement d'Aix, distingué en Provence par son bel esprit. *Henri d'Antoine*, conseiller en la Chambre des Comptes, son neveu, a recueilli sa succession, de la part de N. de Venel, son aïeul maternel; il a été chargé d'en porter le nom et les armes, coupé d'azur et de gueule, par une fusée d'or, d'azur chargé de trois pals d'or et de gueule, d'un lion aussi d'or. » Bibl. Méjanes, Ms 820, fol. 1251.

Gaspard vivait tantôt à la cour, tantôt dans son hôtel de la rue de Venel, à Aix. Il mourut en 1692.

Le portrait de Gaspard de Venel fut peint par Fauchier.

La tombe où il reposait près de sa femme n'existe plus, nous n'en avons pas trouvé trace dans la chapelle des Ursulines.

Magdelaine de Gaillard était fille de Pierre de Gaillard, seigneur de Ventabren, conseiller du roi, contrôleur général et trésorier des Etats de Provence, et de *Marquise* de Villages. Elle naquit à Marseille, le 24 janvier 1620, et épousa à 13 ans Gaspard de Venel (févr. 1633). D'abord gouvernante des nièces de Mazarin, puis sous-gouvernante des enfants de France, elle mourut a Versailles, le 22 novembre 1687. La *Gazette de France* mentionne sa mort, en ces termes : « De Paris, le 29 novembre 1687. La

En juin 1670, l'Académie admit parmi ses membres, sur la proposition de M. Giffon, M. *de Ranchin*, conseiller à la chambre de l'édit de Castres. Il était l'auteur d'une ode intitulée : *Le Voyage de l'Amour et de l'Hyménée*, en l'honneur du mariage de Louis XIV (1660). M. de Grille en fit, au mois de février 1671, une longue et élogieuse critique, insérée au Registre (folio 92, verso et sqq.).

M. de Ranchin adressa sa demande de Balaruc, où il prenait les eaux avec Giffon, le 2 juin. Dans sa lettre de remerciement (8 sept. 1670) il déclarait que « les lettres patantes de l'Académie royalle d'Arles » seraient le titre le plus glorieux pour sa famille. Sans être un lettré de profession, il envoya à l'Académie plusieurs travaux et, en 1675, on le citait en exemple aux académiciens externes (1).

dame de *Venel*, sous-gouvernante des enfants de France, mourut à Versailles, le 22 de ce mois, après une longue maladie. » *Gazette* de 1687, p. 644. Elle fut enterrée à Aix, dans la chapelle de Sainte-Croix de l'église du premier monastère de la Visitation (Ursulines, rue Mignet). Louis XIV lui avait concédé le droit exclusif de vendre de la glace en Provence, ce qui lui valait plus de 20,000 fr. de rentes. V. Artefeuil, 1, 432.

Son frère Jean de Gaillard, né en 1634, fut de 1671 à 1695 évêque d'Apt. *Moréri* lui dédia son dictionnaire.

M. Roux-Alphéran rapporte sur G. de Venel diverses anecdotes qui prouvent qu'il était un mystificateur infatigable. Les Rues d'Aix, t. I, p. 139-196-412-510, II, 120.

Cfr. *Pitton*, Histoire d'Aix. — *Papon*, Histoire de Provence, t. IV, p. 517 et sqq, Robert de Briançon, 1, 108 et sqq.

(1) Registre de l'Académie, fol. 128.

A cette date, il était gravement malade, mais il ne mourut que plus tard, sans avoir pu cependant venir remercier l'Académie, comme il se le proposait (1).

M. de Grille présenta M. *Pierre d'Arbaud*(2) le 22

(1) En 1682 (19 janvier) il demanda à l'Académie d'admettre son fils aîné, désirant « lui laisser cette survivance prefférablement à celle de sa charge de conseiller. » Registre, fol. 210, verso.

L'Académie ne rejeta pas cette demande qui n'eut pas de suite, ce semble, bien que le Ms 1060 affirme le contraire.

Il envoya également (nov. 1682) un sonnet qui fut jugé assez sévèrement par les académiciens (Reg., fol. 219). Il était adressé au roi, sur la naissance du duc de Bourgogne.

(2) « Pierre d'Arbaud, sieur de Blonzac, fut capitaine d'infanterie et littérateur. Il était membre de l'Académie royale d'Arles. Nous ignorons s'il a donné au public ses productions. » Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 122.

Est-il l'auteur de *la Relation* de ce qui s'est passé entre le roi et M. le comte de Belle Isle, au sujet de l'échange de la ville de Beaucaire par M. de R. (d'Arbaud de Rougnac), viguier et premier consul de Beaucaire, Avignon, Giraud, 1723, in-8° ? N'y eut-il pas deux familles de ce nom ? Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point, et l'extrait du sommaire des délibérations de l'Académie, par Pierre Véran (Ms des Archives d'Arles) signale, à cette date de novembre 1669, l'admission d'un *Arnaud*, de Beaucaire, dont parle aussi le Registre, fol. 74.

Pierre était de la même famille que François d'Arbaud de Porchères qui fut de l'Académie française, et mourut en 1648. Les poésies de François d'Arbaud sont très médiocres. Elles furent publiées en 1660. Il a été ridiculisé par Saint-Evremont dans la *Comédie des académiciens*.

Pierre d'Arbaud fut chargé de faire les honneurs de la ville de Nîmes aux consuls d'Arles qui s'y rendirent, en 1677 (Reg., fol. 162, verso). Ménard, Histoire de Nîmes, t. VI, p. 231 et sqq.

Le Registre fait à diverses reprises l'éloge de M. d'Arbaud, qui prit une part active aux travaux de l'Académie. Il fut comme le trait d'union entre l'Académie d'Arles et celle de Nîmes. M. d'Arbaud, d'abord protestant, se convertit au catholicisme.

juin, et il est à noter que cette élection est la première qui fut soumise à l'approbation du protecteur. Le duc de Saint-Aignan semble, du reste, n'avoir jamais entravé la liberté des académiciens, du moins durant les premières années. Le Registre ne mentionne pas d'opposition de sa part et même, jusqu'en 1678, l'élection de M. d'Arbaud est peut-être la seule qui lui ait été formellement soumise.

« Dans cette mesme assemblée du 22 juin 1670, M. le secrétaire propose la passion de mériter l'entrée de l'Académie, que lui avoit tesmoigné *M. d'Arbaud*, gentilhomme de Nîmes, et connu dans Arles despuis longtemps, y ayant mesme une ancienne maison, et faisant profession particullière de la vertu et des belles lettres, on le balotta selon la coustume et l'on chargea M. de Robias de tout le reste.

« Le 30 de ce mois, ledict M. d'Arbaud ayant escrit à l'Académie, sa lettre fut estimée et l'on résolut qu'il seroit reçeu, si tel estoit le bon plaisir de M. le duc

D'après Robert de Briançon, t. I, p. 291, Pierre d'Arbaud appartenait à l'ancienne famille arlésienne de ce nom. Il était fils de Tristan d'Arbaud et de Françoise de Blanc, et fut capitaine au régiment de Montpézat. Il est aussi renommé par sa valeur que par ses belles lettres, dit Maynier, Principale Noblesse, p. 54.

La branche des d'Arbaud Blonzac s'éteignit au XVIII[e] siècle, mais d'autres branches de cette famille fournirent des conseillers au Parlement, des officiers de marine, etc. Voir Artefeuil, t. I, p. 46 et sqq. Sur les d'Arbaud-Blonzac, branche des Arbaud établie dans Arles, voir le Dictionnaire de la Noblesse de *La Chesnaye Desbois*, t. I, p. 653.

protecteur auquel on donneroit avis de la chose, et cependant qu'au cas qu'il se présentât il auroit séance comme les autres dans l'assemblée (1). »

M. d'Arbaud fit ses visites, et prit place parmi les académiciens, à la séance du 8 juillet 1670 (2), sans qu'on eût encore reçu la réponse du duc de Saint-Aignan relative à sa réception ; mais il ne pouvait se refuser à l'approuver, car le Registre fait un portrait excessivement flatteur de Pierre d'Arbaud.

« On peut dire de ce gentilhomme que si le caractère d'académicien estoit égaré ou perdu, on le retrouveroit en sa personne. Il a de la capacité autant qu'il en fault pour soustenir cette qualité partout, il a de l'honneur beaucoup et de l'honnêteté, mais entre autres choses, on peust dire, sans le flatter, qu'il a ce zèle académique, si nécessaire aujourd'hui pour respondre à la réputation que la fortune ou le mérite ont acquis à l'Académie royalle, dans la France et peut-estre dans toute l'Europe (3). »

Le duc de Saint-Aignan s'employait très assidûment à faire connaître la jeune Académie, dont il était le protecteur, et une lettre de M. Mercurin, lue à une des séances d'octobre, nous donne, à ce propos, des détails intéressants. Elle est adressée à M. de Grille :

(1) Registre de l'Académie, fol. 87.
(2) Registre de l'Académie, fol. 88.
(3) Séance du 23 juillet, où M. d'Arbaud est élu directeur pour le mois d'août 1681. Registre de l'Académie, fol. 204.

« Vous scavez, monsieur, mieux que tout autre, si je m'intéresse comme je doibs pour les affaires de vostre Académie, mais quoy que j'aye faict jusqu'icy, je ne serois pas content de moy mesme sy je ne vous apprenoys ce qui se passe à l'honneur de cet illustre corps. Monseigneur le duc de Saint-Aignan m'a faict l'honneur de m'inviter à un repas magnifique qu'il donna dimanche passé à cinq ou six personnes choisies, auxquelles, pour son plus délicat entremets, il présenta vostre ode héroïque, et le portraict du roy que je luy avois remis de la part de l'Académie royalle. Il fist voir là mesme un autre ouvrage pour luy qu'avoit faict M. Giffon, en suyte il fist porter une cassette d'où il tira certains mémoires de sa vie qu'il destine au publiq. Mais, adjousta-t-il fort obligeamment, on ne verra rien dans ces mémoires-cy, de si glorieux pour moy que l'article de la royalle Académie d'Arles, je vous supplie, continua-t-il, beuvons à sa prétieuse santé ! Mlle de Scudéri qui estoit là porta cette santé, qui fust suyvie à la ronde de toute la compagnie. Je ne vous dis pas comme il s'étendit sur la noblesse et valeur des académiciens, sur les bontés du roy, sur l'avantage et la joye qu'il avoyt reçeue en cette affaire, etc. (1) »

Pendant ce temps, les reproches d'oisiveté et d'inac-

(1) Registre de l'Académie, fol. 89, verso, octobre 1670.

tion recommençaient à se répandre, dans la ville d'Arles (1) contre « le petit corps » qui méprisait ces reproches, tout en se proposant d'en tirer son profit, pour exciter son zèle qui semblait, en effet, singulièrement ralenti.

D'après l'article 16 des statuts, on devait envoyer chaque année à l'Académie française les principales pièces lues aux séances : au mois de décembre 1670, M. de Cays regrettait que cet envoi n'eût pas encore été fait. La mort du vieux viguier de Grille (2) qui arriva le 4 décembre 1670, affligea beaucoup l'Académie. Elle lui composa une pompeuse épitaphe et chargea le P. Vinay de prononcer son oraison funèbre. L'Académie exprima, en cette circonstance, tous ses regrets à M. de Grille, et fit tout son possible, pour honorer la mémoire du vénérable collègue qui avait constamment témoigné une grande sympathie pour la nouvelle entreprise.

Après en avoir conféré dans plusieurs séances, on convint que la cérémonie aurait lieu le 8 janvier, et

(1) « M. Bouvet se trouve directeur de ce mois (nov. 1670), il dict et monstre qu'on a escrit certaines sottises contre l'Académie et propose de quelle manière il falloit se deffendre, qu'on l'accusoit d'un excès de loysir, d'inaction et d'inutilité. Il fust trouvé bon de combatre cet insulte par le mespris et par le scilance, et de profiter cependant des advis que les envieux et les ennemis donnoient. » Registre de l Académie, fol. 90.

(2) On l'appelait à la cour le Bassompierre de Provence. Il mourut à son château de *Mompaon*, près des Baux.

consisterait en une messe chantée, suivie de l'oraison funèbre, dans la chapelle des Pénitents-Gris. Mais il y eut des contestations « qu'on ne pouvoit nullement prévoir » et elle fut ajournée au 27 janvier.

« Ce fust le mardi 27 janvier 1671 que le R. P. Vinay fist la harangue dans la sale ou salon des RR. PP. cordeliers, tapissée de noyr et fermée et obscurcie de partout, autant qu'elle estoit éclairée de divers luminaires. La compagnie y estoit nombreuse. Le R. P. sans flatter les morts ni les vivants, y fist des merveilles, et son éloquance le rendist considérable, autant qu'elle fist naistre d'estime et d'affection pour l'Académie dans l'âme de ses auditeurs (1). »

Peu de jours après, 9 février 1671, l'abbé de Verdier fut reçu dans l'assemblée, après avoir rempli les formalités d'usage. Appartenait-il à la famille de Verdier, éteinte par la peste en 1721, et qui descendait de Guillaume Verdier, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, dont le fils Pierre, anobli par lettres patentes de Louis XIII, données en 1623 et vérifiées à la Cour des Comptes, à Aix, le 26 mai 1626, fut consul d'Arles en 1641 ? Nous le croyons.

(1) Registre de l'Académie, fol. 91, verso. Le P. Vinay avait prononcé, le 13 mars 1666, dans l'Eglise de Saint-Trophime, l'oraison funèbre de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Voir cette pièce au fonds Bonnemant, vol. 58. Elle fut imprimée aux frais de la ville (Ms 806, Annales d'Arles).

S'il en était ainsi, l'abbé de Verdier aurait été parent, par alliance, des Varadier de Saint-Andiol.

Séguin (Antiquités d'Arles, p. 22) le qualifie excellent prédicateur.

Il fut un des membres les plus assidus de l'Académie et, en 1677, il fit le rapport sur le fameux discours du P. *Lucas,* De monumentis publicis latine inscribendis, et prit part à la discussion relative à Corbinelly, aussitôt après son admission.

En 1675, il proposa d'augmenter le nombre des académiciens, en allant au devant des désirs « de tant de bons subjets qui pourraient faire honneur à l'Académie et qui n'osent pas s'expliquer touschant la demande et les cérémonies de leur réception (1). »

Il s'associa aux abbés de *Boche* et de *Barrême* pour demander que l'Académie entreprit une traduction d'Epictète ou d'Isocrate (juin 1675).

Il rédigea une inscription pour le piédestal de la

(1) Registre, fol. 129, verso.

(2) Le 10 octobre 1677, l'abbé Honoré de Verdier fut parrain de Honoré de Verdier, baptisé à l'église Saint-Martin. C'est vraisemblablement l'académicien.

Voir à la Bibliothèque d'Arles les papiers de la famille Verdier, 1 vol. in-8°, don de M. Louis Mège. Jean et Pierre de Verdier, sieurs de la Carbonière, fils de Pierre, furent reconnus nobles le 18 janvier 1669. — Jugement de Noblesse, n° 3, fol. 3208. Une demoiselle de Verdier, décédée en 1664, fut une des bienfaitrices du collège d'Arles. Cfr. *Bonnemant,* Noblesse d'Arles, passim. *Robert de Briançon,* t. III, p. 221. *Maynier,* p. 119; *Artefeuil,* t. II, p. 491.

Diane que les consuls voulaient placer dans l'hôtel de ville (sept. 1675). Il écrivit aussi pour mettre sur la grande porte de ce monument, nouvellement achevé, l'inscription latine qu'on y lit encore aujourd'hui. (Portail du Midi).

Le fait le plus saillant de l'année 1671 est la critique qui fut faite par l'Académie de la traduction de l'Art poétique d'Horace par *Corbinelly*. Cet auteur était alors le compagnon d'exil du fameux marquis de *Vardes*, qui lui promettait une pension par testament, ce qui ne se réalisa point.

Le marquis de Vardes aimait beaucoup l'académicien Henri de Boche et avait écrit au moins une fois à l'Académie (1) qui connaissait de longue date Corbinelly. Elle savait les rapports de ce dernier avec Mme de Sévigné. Il y a une allusion évidente aux lettres de cette dame, dans les lignes suivantes : « Les dames éloquantes avec qui vous avez commerce d'esprit n'emploient-elles pas des termes en vous escrivant dont elles n'oseroient se servir dans une honneste conversation, ni mesme dans les lettres qu'elles escrivent à leurs autres amis, qui n'ont peut estre pas vos goûts, ou qui ne sont pas de vostre force (2). »

(1) En décembre 1670. Registre de l'Académie, fol. 91.

(2) Réponse de M. de Grille aux observations de Corbinelly. Registre de l'Académie, fol. 99.

Au mois de mars 1671, Corbinelly écrivit d'Aigues-Mortes, pour solliciter la critique de l'Académie sur la traduction qu'il lui fit remettre. Cette démarche ne fut pas sans causer quelque ennui aux académiciens, car après avoir pris connaissance de la traduction, ils reconnurent qu'elle était médiocre. Ils essayèrent alors de se soustraire à la nécessité d'en donner leur sentiment. Ils se retranchèrent derrière leurs règlements, mais Corbinelly (1) insista, il s'adressa aux abbés de

(1) « Il y a parmi les amis les plus intimes de Mme de Sévigné une figure qui reste pour nous un peu obscure et indistincte. C'est celle de Corbinelly : philosophe équivoque, chrétien équivoque, en toutes choses, ce nous semble, caractère équivoque ; homme d'esprit, dit-on, mais cela ne se voit pas d'un premier coup d'œil. Cependant il ne faut pas trop se hâter. S'il n'y avait que le dictionnaire de Somaize qui eût parlé de la finesse de son esprit, ce ne serait peut-être pas très embarrassant. Mais quand Mme de Sévigné dit : « Son esprit est fait pour plaire au mien... Je perds la joie et la douceur de ma vie en le perdant, » on se sent tout autrement arrêté. Il ne semble pas que ce soit là un compliment banal. »

Notice biographique sur Mme de Sévigné, p. 146. En tête de l'édition des Grands Ecrivains de France.

Jean Corbinelly était originaire de Florence, son père était venu en France avec Concini, dont il était secrétaire. Il fut plus attaché à Bussy qui le mit en relation avec Mme de Sévigné. Mêlé aux intrigues *du marquis de Vardes* et de Mademoiselle de *Montalis,* fille d'honneur de Madame, il fut emprisonné en 1663. Plus tard Vardes ayant été exilé, Corbinelly alla le rejoindre. En 1672, Mme Sévigné le trouva auprès de Vardes lors de son voyage en Provence. Après la mort du marquis de Vardes, le cardinal de Retz vint au secours de Corbinelly qui fut toujours pauvre et mourut, en 1716, âgé de plus de cent ans. Il en est parlé très souvent dans les lettres de Mme de Sévigné.

ème et de Boche, fit même intervenir le coadju-
d'Arles, si bien que l'Académie se décida à lui
yer le jugement tant désiré(1). Mais Corbinelly le
'a trop sévère et se plaignit avec aigreur.
Académie s'étonna « que ledit sieur Corbinelly (2)
le picqué de ce qu'elle s'est expliquée dans ce

(1) Le 20 avril 1671, M. le sacristain abbé de Boche remonstre
: sieur Corbinelly lui avoit escrit deux ou trois fois, aussi
ju'à l'Académie, pour le mesme subjet, qu'il l'avoit prié et
ré par une dernière lettre d'offrir ses très humbles et res-
:ux saluts à messieurs les académiciens, qu'il appelle *mes-*
mes maistres, et qu'il les prie encore très instemment de
ı traduction qu'il a faicte de la poétique d'Horace, de l'exa-
· *oculo inimico*, et de lui en donner leur sentiment sans mi-
rde.
advis ne sont point partagés sur cette matière ; tous ces
:urs demeurent d'accord que l'Académie ne doibt point
ler sa prière à M. Corbinelly, non plus qu'à un père malade
it, qui prieroit ses amis de prendre la pene d'escorcher
tits enfants. Mais, enfin, M. l'abbé l'emporta et fist connes-
a compagnie qu'on désobligeroit infiniment le demandeur
ne censuroit point sa pièce, et qu'on lui laisseroit croire
constant refus qu'on ne l'a pas mesme trouvée digne d'es-
ıminée. » Registre de l'Académie, fol. 94, verso.
.e Bouvet et M. de Sabatier furent chargés du rapport, et le
s, ils remirent le cahier tel qu'ils l'avaient reçu, en disant
l auroit esté trop ennuyeux et trop difficile de faire des
ques sur tous les mots et façons de tourner les choses
trouvoit dans cet ouvrage, » se contentant d'un jugement
aire. M. l'abbé de Boche « s'en allant à Aigues-Mortes avec
:oadjuteur » fut prié, au mois de juin, d'informer M. Corbi-
les délibérations de l'Académie. Il rapporta que M. Corbinelly
nécontent et que l'on se moquait de lui parce que des
es gens » lui montraient qu'il n'était pas infaillible, comme
endait.
(2) Registre de l'Académie, fol. 96, verso. Séances de juillet 1671.

cahier, l'ayant faict avec tant de modération et après tant de lettres et tant de prières, M. le secrétaire qui faict la lecture de ces observations, faict remarquer à l'assemblée l'injuste chagrin dudict Corbinelly... M. N. dict que l'Académie royalle ne debvoit pas souffrir qu'un particulier du calibre du sieur Corbinelly prist la liberté qu'il avoit prise. »

Quelques membres proposèrent de lui répondre comme il le méritait, mais la majorité fut d'avis de ne pas le froisser et de lui envoyer simplement une réponse telle « que la moralle et la dignité académique le demenderoient. » Il fut ensuite décidé que l'Académie refuserait désormais de donner son appréciation sur les ouvrages qu'on lui enverrait. La réponse au sieur Corbinelly rédigée par M. de Grille, fut insérée tout au longs dans le Registre, mais ne lui fut pas communiquée (1), car il était de bonne politique de ne

(1) Registre de l'Académie, fol. 97 et sqq.

La critique de M. de Grille est mordante et pleine d'esprit. En voici un échantillon :

« Vous sçavez bien, monsieur, que c'estoit à vostre requeste et très humble supplication que ces messieurs avoient prononcé et que vos maistres prétendus (contre la coustume des souverains) avoient eu cette modestie de rendre raison de leur jugement, parce que, disoient-ils, la poétique d'Horace et la traduction du sieur Corbinelly sont de deux différents caractères, et c'est de quoi le raisonnable lecteur ne sçauroit doubter, s'il s'en trouve quelqu'un aussi débonnaire ou d'aussi grand loisir que ceux qui se sont donné la pene de lire votre ouvrage et de le conférer avec le latin... (Registre, fol. 101). Puis en terminant il

point s'aliéner un auteur lié avec les ***Grignan***, les protecteurs de l'Académie et les premiers personnages de Provence.

Cette curieuse affaire se prolongea jusqu'au mois d'octobre.

L'Académie qui ménageait avec tant de soin ses amis, même trop susceptibles, faillit se brouiller avec les PP. Cordeliers, et à deux reprises, ceux-ci fermèrent à clef le local ordinaire de l'Académie, ce qui obligea les académiciens à se réunir chez M. le sacristain de Boche, le 15 mars et le 22 octobre 1671. La cause de ce froissement est assez mesquine. Le 9 février l'Académie avait introduit dans une de ses réunions le P. *Marsain*, minime, qui prêchait alors dans Arles. Elle avait eu soin, il est vrai, de tenir cette réunion chez M. de Boche, afin que les Cordeliers n'eussent pas lieu de se plaindre de la faveur accordée aux Minimes, à leur exclusion.

ajoute : « Au reste, ne soubçonnez personne d'avoir pris l'intérêt de l'Académie royalle par commission. Je vous jure toutes les divinités du Parnasse que ces messieurs non seulement ne se sont pas tous refleschis sur l'insulte de vos corrections, mais que je suis presque le seul qui a pris la pene de les lire, vous ne sçauriez les accuser que d'un peu d'indifférence pour vos ouvrages, comme peut-estre je suis coulpable d'un peu trop de considération. »

M. de Grille raille très agréablement Corbinelly qui n'entendait pas la plaisanterie, et vraiment ces pages sont pleines de sel; elles sont, en même temps, un curieux spécimen de critique littéraire.

Il faut croire que les Cordeliers trouvèrent le procédé blessant. Ils le firent sentir à l'Académie, mais ils durent s'incliner devant l'ordre de leur général qui leur prescrivait « de caresser, honorer et loger l'Académie. » Ce différend n'eût pas de suite et les réunions continuèrent à se tenir au local habituel.

Une affaire plus sérieuse fit diversion à ces petites querelles, ce fut la mort du premier président *Henri de Meynier de Forbin d'Oppède*, décédé à Lambesc pendant la tenue des Etats de Provence (1).

(1) Henri de Forbin Meynier, baron d'Oppède, successivement conseiller (1638), puis président (1645), enfin premier président du Parlement de Provence (1655), mourut le 13 novembre 1671. Il joua un rôle très important dans les affaires de Provence. En 1667, il exerça le pouvoir de commandant du pays en l'absence du duc de Vendôme et du comte de Mérinville. On lui reprocha d'avoir sollicité cette charge, qui revenait de droit au Parlement, mais que le roi fut bien aise de déléguer à qui il voulait, depuis cette date. Henri d'Oppède était un homme énergique et dévoué aux intérêts du pays. Papon fait sur lui cette réflexion, dont nous lui laissons la responsabilité : « Quoiqu'il eût des vertus et des talens rares pour sa place, on sait qu'il ne négligeait point les intérêts de sa gloire et de sa fortune, lorsqu'il pouvait les concilier avec le bien public, et dans les traverses que l'humeur et la jalousie lui suscitèrent il mit quelquefois des personnalités dont un grand magistrat ne sait pas toujours se défendre. » (T. IV, p. 601.)

L'assesseur de *Juliany* fit son éloge dans l'assemblée des Etats, le 17 novembre 1671.

Il courut des épitaphes où le premier président était assez mal mené (fonds Nicolaï, n° 109, p. 37), on lui reprochait surtout sa sevérité, lors de la révolte de Marseille, en 1659. Voir aussi le Registre, fol. 106. Sur les *Forbin* consulter les divers Nobiliaires de Provence. Plusieurs branches de cette illustre famille existent encore.

Il légua son cœur à Lambesc et les consuls de cette ville prièrent l'Académie de lui composer une épitaphe.

Celle-ci n'avait pas oublié les bons offices du président lors de l'enregistrement des lettres patentes, et M. de Grille fut chargé de rédiger cette épitaphe qui fut consignée sur le Registre (folio 104).

Au mois de décembre 1671, M. d'*Aymar de Châteaurenard* faillit mourir par suite de la maladresse d'un chirurgien qui le blessa, en le saignant. L'Académie fut très émue de cette nouvelle, et envoya Giffon à Avignon, pour prendre des informations exactes. Heureusement M. d'Aymar fut promptement rétabli et, au mois de janvier, il était de retour à Paris (1), d'où il remerciait chaleureusement ses collègues de leur sympathie.

Les séances de l'année 1672 furent remplies par des éloges de Louis XIV. Les victoires des Français en Hollande absorbaient l'attention et nombre de membres de l'Académie étaient au service du roi dans ses armées, ce qui explique la rareté des réunions.

« Ces messieurs ne s'assemblent point durant le moys de may et presque point encore durant le moys de juin, du moins n'a-t-on pas lieu de marquer aucune assemblée régulière dans le moys de juillet, ce ne sont encore que des entretiens, et de simples conversations,

(1) Registre de l'Académie, fol. 105, verso.

à cause de l'absence de la plus part des académiciens. Il est vray, et c'est ce qu'on ne doibt pas oublier pour une marque éternelle de leur reconessance qu'ils ne s'entretiennent que des victoires du roy, ils commentent la gazette de l'armée et taschent par leurs grands souhaits de suppléer aux muses académiciennes quy sont en vacation, durant les grandes chaleurs. »

M. *de Sabatier*, M. *Roubin* lisent des sonnets à la louange du roi, non transcrits dans le Registre (1). Voici un sonnet de M. de Grille sur le même sujet, qui fut lu et examiné dans les rares séances d'août et de septembre.

Louys, l'honneur du ciel et l'amour de la terre,
L'appuy des oppressés, le protecteur des lois,
La terreur des mutins et l'exemple des Roys,
L'invincible Louys a quitté son tonnerre.

Pour vaincre plus longtemps en une juste guerre,
Il laisse respirer ceux qu'il mit aux abboys,
Et trace avant partir (2), par mille beaux exploits,
Le chemin de la gloire aux braves d'Angleterre.

Le perfide Hollandoys, qu'un second Alexandre (3),
Dans le siècle dernier n'a pas sceu faire rendre,
Donne en son désespoir ces mots audacieux :

« Je voids mes champs déserts et mes villes en poudre,
Mais il est toujours beau d'avoyr affaire aux Dieux,
On ne scauroyt périr que par un coup de foudre. »

(1) Il est aussi question d'une traduction de Pétrarque, à laquelle travaillait M. Bouvet. V. le Registre, fol. 105 et s.q.q.

(2) Allusion au départ du roi qui avait quitté l'armée au mois de juin.

(3) Alexandre Farnése, duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne.

La guerre de Hollande avait été une suite de triomphes pour les armées françaises, conduites par *Condé*, *Turenne* et *Luxembourg*, sous les ordres suprêmes de Louis XIV. Les Hollandais furent écrasés dans toutes les rencontres. Le 12 juin 1672, Louis XIV franchit le Rhin à Tolhuys, près du fort de *Schenck*. Ce passage du Rhin, qui valut au roi les adulations de Boileau et de tous les poètes de l'époque, ne fut, au rapport de Napoléon, qu'une opération militaire de quatrième ordre, mais il produisit l'effet d'une grande victoire.

Dès qu'ils eurent passé le Rhin, les Français prirent *Arnheim*, *Nimègue*, *Amersfoot*, *Naarden*. *Utrecht* capitula avec toute la province qui porte son nom ; l'*Over Yssel*, la *Gueldre*, firent de même. *Amsterdam* était menacée et cette capitale prise, c'en eût été fait de la Hollande.

Les frères de *Witt* envoyèrent des ambassadeurs à Louis XIV, pour lui demander la paix et lui offrir dix millions, avec la ville de Maëstricht, et les places de Bréda, Bois-le-Duc, Ravenstein et Berg op Zoom. La réponse arrogante de Louis XIV exaspéra les Hollandais qui massacrèrent les frères de Witt et se préparèrent à une lutte désespérée sous les ordres de *Guillaume d'Orange* (1). Une nouvelle coalition se forma,

(1) Voir dans le Registre une pièce latine contre les Hollandais, intitulée : *Sol et Rana*, de la manière de M. d'Abeille, (Registre, fol. 106, verso). La guerre de Hollande occupait beaucoup les académiciens d'Arles.

Louis XIV eut à lutter contre toute l'Europe, et la guerre ne se termina que par les traités de Nimègue, en 1678.

Pendant cette guerre acharnée Louis XIV trouvait le temps de s'occuper de l'Académie française. Elle avait assez grandi pour qu'elle lui parût digne d'être placée sous son patronage direct, après la mort de Séguier, en 1672 (1). Il lui ouvrit le Louvre pressa et encouragea ses travaux, aidé par Colbert qui fut l'intermédiaire naturel entre l'Académie et son nouveau protecteur.

Elle sembla entrer dans une période d'activité plus grande ; mais lorsqu'elle se plaignit que l'Académie d'Arles ne la suivît pas dans cette voie, ses plaintes furent assez mal reçues. « Le lundi, neufviesme janvier 1673, M. le secrétaire monstre une lettre de M. Mercurin qui escrit de Paris et remonstre à messieurs les académiciens de la ville d'Arles,

(1) Voir l'oraison funèbre de Messire Pierre Séguier, chancelier de France, et protecteur de l'Académie françoise, prononcée à ses obsèques faites au nom de cette compagnie, en l'église des Billettes, par M. l'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, à Paris, chez Pierre Le Petit, imprimeur ordinaire du roi et de l'Académie françoise, 1672, 40 p., in-4°. (Recueils de la Bibliothèque Méjanes).

Le 10 novembre 1672, « on s'entretient de l'honneur que le roy faisoit à l'Académie françoise, et qu'il est assuré qu'il s'en est déclaré le protecteur. » Registre, fol. 108, verso. Suit un sonnet de M. de Grille sur cet événement important pour le monde des lettres.

comme MM. Conrard, l'abbé Talman, M. Charpentier, Paraire (secrétaire de M. de Pomponne) et autres illustres de l'Académie françoise, luy ont faict des pleintes amoureuses du scilance de leurs confrères et nouveaux alliés, messieurs les académiciens d'Arles. On demande qu'est-ce qu'il y a à respondre la dessus et l'on ordonne que M. le secrétaire prendra la peine de justifier le petit corps de cette oysiveté prétendue, par une lettre qu'il escrira à M. Mercurin, en réponse de la sienne, affin qu'il puisse satisfaire à ces messieurs les plaintifs »

Le 16 janvier, on lut à la séance cette lettre qui fut insérée dans le Registre comme « pièce justificative pour l'Académie royalle qu'on semble accuser d'inaction ou de paresse (1). »

MONSIEUR,

Nos messieurs ont chargé le secrétaire de l'Académie de respondre à l'honneur de vos remonstrances, avec toute la sincérité que mérite vostre franchise. Je leur ay faict voir vostre lettre, comme l'écho des pleintes amoureuses et fraternelles que font messieurs nos maistres contre nostre oisiveté. On a reçeu la chose avecque plaisir, et chascun a tasché de s'en faire une leçon,

(1) Registre de l'Académie, fol. 110. Cette lettre fut envoyée à M. Mercurin, le 21 janvier 1673.

en son particullier quy peut l'instruire et l'élever jusqu'à la dignité de metre au jour quelque composition à la gloyre du monarque, mais enfin après un long entretien sur ce subjet, on s'est advisé que nos illustres confrères n'ont point encore faict suer les presses, sous le poids de leurs ouvrages despuis la guerre de Hollande, ils ont leur excuse, à la vérité, aussi bien que toutes les Académies de l'Europe, Sa Majesté est allée si viste et si rapidement jusques icy, qu'il a estourdi la Gazette, il a esbloui tous les yeux, et il n'a guere esté plus facile de faire l'histoire de ses conquestes à nos scavans qu'à ses ennemis de luy résister. Mais, monsieur, on a trouvé à propos de vous dire que, avant que de nous instruire de nostre debvoir, il eust esté bien que ces messieurs, nous eussent envoyé les divers ouvrages qu'ils ont composé sans doubte à l'honneur de Sà Majesté. Il eust fallu que toutes les provinces eussent esté inondées de cette eau du Parnasse, dont ils ont la clef, qu'au reste ce seroyt à nous de nous plaindre de leur scilance, puisque la qualité d'autheur que la plus part d'entre eux ont prise semble les engager nécessairement à quelque royalle composition, où il est vray de dire que les académiciens d'Arles, comme vous scavez, sont braves avant qu'autheurs et ils donnent la primauté à la bravoure, d'autant mieux qu'ils sont assurés que nostre monarque donne la préséance dans son cœur à cette qualité

héroïque et quelque tendresse qu'il ayt pour les muses qu'il ne lès regarde que comme les suyvantes de sa vaillance, ainsi nous avons quelques-uns de nostre petit corps dans les armées, nos officiers de la ville font leur charge et servent le roy dans leurs fonctions ! Nos abbés s'occupent à la prédication et aux autres employs de la robe, et en suyte chascun selon son talant, ne laisse pas de faire toujours quelque chose à l'honneur du maistre, nos abbés ne preschent jamais qu'ils ne confondent heureusement les honneurs de Sa Majesté avec ceux du bon Dieu, sur quoy il est important que vous sachiez qu'entre plusieurs quy se font admirer dans leur employ, M. l'abbé de Verdier, directeur du mois passé, fist un discours digne de l'ancienne Romme ou de la fameuse Athènes (à l'ouverture de son moys) aussy bien que de la gloyre du roy, avec tout cela ny lui ny pas un de ses confrères n'estiment point assez tout ce quy entre du leur dans ce qu'ils composent, pour s'en faire feste, l'excès de leur zelle ne leur laisse pas la liberté de rien metre au jour, parce qu'ils ne se persuadent pas aisément qu'on puisse rien escrire qui soit digne de Sa Majesté. Ils attendent néantmoins (et cela est digne du bon sens) que leurs confrères de l'Académie françoise leur ouvrent un chemin par où ils puissent porter des couronnes sur la teste de la statue royalle dans le temple de la gloyre où nos maistres la doivent poser.

« Voilà, monsieur, cependant ce que vous pourrez faire comprendre, pour excuser nos bons amis de l'Académie royalle, qui vous remercient très amoureusement de vos bons offices et qui m'ont chargé tous en corps et en particullier de vous saluer de leur part. Pour moy, je suis toujours du meilleur de mon cœur, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

ROBIAS ESTOUBLON,
secrétaire de L. R. A. (1). »

On proposa ensuite « d'en escrire une autre à peu près dans le mesme sens à M. le duc protecteur, dont l'estime n'est pas moins nécessaire aux académiciens d'Arles que celle de MM. de l'Académie françoise. »

Le duc de Saint-Aignan avait une grande affection pour l'Académie, il déplorait lui aussi qu'elle n'eût encore rien envoyé à l'Académie française, et, au mois d'avril 1673, M. Mercurin « député de la ville d'Arles au conseil, et grand amy de l'Académie royalle, escrit à M. le secrétaire l'estonnement de Monseigneur le protecteur à quy la gloire de ce petit corps est toujours fort chère. » De son côté, le marquis de Châteaurenard se plaignait de ne pas recevoir de réponse (2).

L'Académie « délibère de respondre à tout cela et

(1) Registre de l'Académie, fol. 110, verso, et 111.
(2) Sa lettre est écrite de Wisbourg, lieu de sa garnison. Registre, fol. 111, verso.

de faire connestre à M. le protecteur la continuation du zelle et du respect qu'elle professe pour son service. » Mais ce zèle ne se traduisait point par des actes : « Cependant, lisons-nous au Registre (1), comme toute l'Europe est en suspens touchant les desseins de Sa Majesté, l'Académie royalle attend avec toute l'Europe, qu'est-ce que le roy veut faire d'Amsterdam et des misérables restes des Estats de Hollande. Elle prend haleine pour entonner ensuite avec la renommée les merveilles et les victoires de nostre monarque, et se contente de faire des vœux avec toute l'esglise pour l'heureux retour de Sa Majesté victorieuse. »

Le passage de M. Le Pays, dans Arles, au mois de mai, permit à l'Académie d'entendre « plusieurs observations scavantes et judicieuses sur les satyres du sieur Boysleau et sur bien d'autres livres du temps (2). »

Puis les trois mois d'été se passent dans les « langueurs ordinaires en cette saison, les assemblées sont peu nombreuses et l'on se relasche aisément (3). »

Il semble que l'Académie n'ait eu encore durant cette année 1673 d'autre souci que les louanges de Louis XIV : « Les amys et les alliés de l'Académie royalle escrivent de Paris, d'Aix et d'Avignon à messieurs les académiciens et envoyent des devises pour le roy,

(1) Registre de l'Académie, fol. 111, verso.
(2) Registre de l'Académie, fol. 112.
(3) Registre de l'Académie, fol. 112.

chascun à l'envy et à sa manière tasche de célébrer les exploits du monarque. »

Le P. *Bertet*, jésuite, communique des vers « qui ont eu l'honneur de divertir Sa Majesté durant le siège de Maestricht (1). »

Ce siège qui dura trois jours seulement et qui fut dirigé par le roi en personne (juin 1673) lui valut les éloges les plus enthousiastes, auxquels l'Académie d'Arles ne pouvait manquer de s'associer.

« Le R. P. Vinay, le sieur Ferrier et quelques autres académiciens externes souffrent impatiemment que l'Académie d'Arles semble immobile en ce temps où toute la terre se remue et que toutes les plumes s'occupent pour dire ce que la renommée a publié du fameux siège de Maestricht (2). »

Les louanges de Louis XIV étaient alors célébrées avec le plus grand zèle par l'Académie française.

« Le principal objet de l'Académie est de consacrer le nom de l'incomparable Louis à l'immortalité » put dire, avec l'approbation de tous, l'évêque de Noyon, dans la séance où il déclara son dessein de fonder à perpétuité le prix de ces compositions poétiques dont la louange du grand roi devait toujours être le sujet.

(1) Voir le P. Bouguerel, p. 208, sur la nature de ces épigrammes et sur le P. Bertet (Hommes illustres de Provence).

(2) Registre de l'Académie, fol. 112, verso. Voir fol. 114, verso, un sonnet de M. d'Abeille contre les Espagnols.

ngt ans auparavant (1678) Racine ne s'était pas primé très différemment : « Qui mieux que vous, sait-il à l'abbé Colbert, pouvait nous seconder dans dessein que nous nous sommes tous proposé de tra- .iller à immortaliser les grandes actions de notre au- ıste protecteur. ».... On pourrait trop aisément ultiplier les exemples de cette rhétorique adulatrice, ıi semblait être devenue la fonction la plus impor- nte, le premier devoir de l'Académie (1). »

L'évêque de Noyon, M. de Clermont Tonnerre, ne : qu'établir comme une règle fixe ce qui, depuis 1671, 'ait été un usage constamment suivi, ainsi qu'on :ut le voir en parcourant les recueils de l'Académie. a première pièce couronnée était de La Monnaye et :lébrait *le duel aboli par le roi* (1671) ; on y lisait ces :rs :

> Sagesse, esprit, grandeur, courage, majesté,
> Tout nous montre en Louis une divinité.

L'Académie d'Arles imitait l'Académie française.

Le P. *d'Augières*, jésuite, écrivit un poème latin en honneur du roi, le P. Vinay et M. Ferrier (2) le tra- ıisirent en vers français que l'Académie trouva fort ɔns.

(1) Histoire de l'Académie française par *Paul Mesnard*, p. 31.

(2) Ils l'adressèrent à l'Académie au mois d'avril 1674, sous le re de *Maestricht rendu.* Ils l'avaient fait imprimer, et l'abbé Barrême proposa de joindre ce poème aux pièces que l'on vait communiquer à l'Académie française. (Registre fol. 118, rso).

Aux séances d'octobre et de novembre on lut et approuva deux sonnets sur la prise de Maestricht et contre les Hollandais, composés par M. l'abbé d'Abeille (1).

Au mois de septembre 1673, M. de Grille était parti brusquement pour Paris, sans même avertir ses collègues ; mais, si les négociations relatives au titre de marquis qu'il sollicitait, furent le motif déterminant de ce voyage, il n'oublia pas néanmoins l'Académie et « les suytes ont faict voir que ce n'estoit principalement que pour la gloire de cette Académie qu'il s'en esloignoit. »

Il écrivit le 5 octobre, de Saint-Germain en Laye, une longue et intéressante lettre à ses collègues :

« Que si je n'ai point eu de regret de vous quitter pour un temps, leur disait-il (2), et si je suis même parti sans recevoir vos ordres, donnez cela, je vous conjure, à la tendresse que j'ai pour l'Académie. Ma désertion n'est pas une marque de mon indépendance prétendue, au contraire, messieurs, c'en est une d'amour et de respect. J'aurois eu trop bonne opinion de moi mesme si j'avois pu croire d'avoir failli et si j'avois eu quelque regret de laisser la conduite de nos petites affaires entre les mains de ceux qui pourroient

(1) Ces deux sonnets furent consignés sur le Registre, par ordre de M. de Gageron, directeur.

(2) Registre de l'Académie, fol. 113.

conduire celles d'un Estat. Chacun de vous est le secrétaire né des muses royalles, et quand je m'esloigne d'Arles, c'est pour les faire honnorer en d'autres lieux, mais toujours sous vos auspices. Je prétends que l'heureuse influence de l'Académie royale me porte bonheur à la cour, et je prétends par reconnessance de resusciter son nom et sa gloire, en un pays où le malheur du temps sembloit l'avoir effacée. J'ai desja escrit à M. le duc de Saint-Aignan au Havre, d'où il m'a fait l'honneur de me rescrire qu'il est ravi de me scavoir à Paris, qu'il se hastera d'y venir bientost et qu'il meurt d'envie de s'entretenir avec moi de nos petites affaires. J'ai salué M. l'archevesque de Paris, M. de Colbert et bien d'autres illustres de l'Académie françoise qui tous entrent amoureusement dans l'intérest de la nostre. »

Il écrivit très souvent à ses collègues « sur tout ce qui peust servir à l'honneur de leur corps, » et, au mois de novembre, l'abbé de Verdier, directeur, le proposait « comme exemplaire de la vertu académicienne. » Chaque semaine il envoyait des nouvelles « de la bonne cour. »

« Notre cher protecteur, mandait-il à Giffon au mois de décembre (1), est près de venir à la cour, il m'a envoyé quelques lettres de recommendacion pour

(1) Registre de l'Académie, fol. 115.

ses amis. Il admire les vers que je lui ai envoyés (1) sur la réduction de Maestricht, il loue nos petits soins et nous prie de faire imprimer ce poëme. Je ne me laisse pourtant pas séduire à son opinion, je l'attends avec impatience et j'espère de lui faire comprendre que le nom de l'Académie royalle ne doibt pas estre en compromis, et qu'il faudra bien examiner la chose avant que d'en hazarder l'impression. »

Le duc de Saint-Aignan arriva à Paris à la fin de janvier 1674, MM. de *Grille* et de *Boche* le virent aussitôt et annoncèrent à leurs collègues que ce protecteur « conserve toujours beaucoup de tendresse pour l'Académie. »

« Il les prie et les invite, il les accompagne chez les dames de bel esprit, chez les *Bussi Rabutin,* au Louvre, à l'opéra, à la comédie et n'oublie rien de ce qui peut leur persuader son amitié (2). »

Il parla au roi de l'Académie et lui fit voir « quelques sonnets ou madrigaux à l'honneur des campagnes passées, qui ont le bonheur de plaire à Sa Majesté (3). »

(1) Il s'agit du poème du P. d'Augières.

(2) Registre de l'Académie, fol. 116, verso.

(3) Registre de l'Académie, fol. 116, verso.

« Ce lundi (4 décembre 1673) du courant M. Giffon, secrétaire substitué, monstre à l'assemblée une lettre de Paris, par laquelle on apprend que, M. le duc protecteur a eu son congé du roi, et qu'il part de son gouvernement du Havre pour la cour, cepen-

Peu après, le marquis de Châteaurenard revint à Paris, et se joignit à MM. de Grille et de Boche, pour régler les affaires de l'Académie.

Le 24 février, M. de Grille demanda à ses collègues « un certain petit recueil de pièces choisies en vers et en prose, qui est de la manière de quelques-uns de nos confrères et qui a esté souvent examiné par la compagnie. » Il se proposait de le soumettre au jugement de M. Charpentier, de l'Académie française, en même temps qu'un autre recueil déjà entre les mains du duc de Saint-Aignan. A cette fin, il engageait l'Académie à prier ce savant de donner son sentiment sur les diverses pièces, que le protecteur voulait faire imprimer et qui semblaient au secrétaire peu dignes de cet honneur(1). Après une semaine de réflexion (20 mai 1674),

dant pour entretenir la reconnaissance de ces messieurs, envers ce duc, il les advize des bontés qu'il continue d'avoir pour l'Académie, qu'il a envoyé audict M. d'Estoublon, le sieur de Touche, gentilhomme à M. le duc de Saint-Aignan avec diverses lettres de recommandation pour M. Roze, pour son fils M. le comte de Saint-Aignan, et pour quelques autres personnes de qualité, et que entre autres bontés, il a eu celle là d'estimer infiniment un petit poëme à l'honneur du roy, sur la prise de Maestricht, que M. d'Estoublon lui a faict voir sous le nom de l'Académie royale d'Arles. » Registre de l'Académie, fol. 115.

Le duc de Saint-Aignan demandait qu'on imprimât *Maestricht rendu*, mais M. de Grille voulait que l'on ne se pressât pas.

Il est souvent question de l'impression d'un recueil des principales pièces lues à l'Académie. Voir en particulier fol. 118, verso.

(1) Registre de l'Académie, fol. 117, verso. Lettre escrite de

on envoya à M. de Grille plein pouvoir, pour l'impression de ce recueil ; on écrivit à M. Charpentier de vouloir bien examiner les ouvrages en vers et en prose

Paris, ce 24 fébrier 1674, à messieurs de l'Académie royalle.

MESSIEURS,

« Vous aurez veu dans la dernière lettre que je me suis donné l'honneur de vous escrire, tous les tesmoignages d'estime et de bonté que j'ai receus de M. le duc de Saint-Aignan. Je scay que c'est à vostre mérite principallement à qui je les doibs et c'est pour cela que je vous en rends mes très humbles grâces. Mais il m'en fault faire encore une, s'il vous plaist, et vous souvenir qu'ayant l'honneur d'estre vostre secrétaire, tout ce que je vous demanderai et tout ce que vous m'accorderez sera pour vostre gloire. Vous aurez bien connu par toutes mes précédantes comme je suis un académicien zellé, et que ma cour que monseigneur nostre protecteur me faict assez bien faire, deux ou trois fois la sepmaine, les scavantes conversations où j'ai l'honneur de l'accompagner, les bals et les comédies de Saint-Germein, tout cela ne m'arresteroit pas si longtemps hors de nostre ville, si je ne voyois quelque jour d'estre ici utilement, pour les avantages du petit corps. Ce que vous debvez faire présentement pour moi, c'est, messieurs, de m'envoyer incessemment un certein petit recueil de pièces choisies en vers et en prose, qui est de la manière de quelques-uns de nos confrères et qui a esté souvent examiné par la compagnie. Il seroit tout à faict nécessaire de joindre ce recueil à celui que nous avons trouvé dans le cabinet de nostre cher protecteur. Il le gardoit prétieusement despuis plus d'un an, que je le lui envoyai par vos ordres, mais je ne scay si l'air de Paris m'a donné d'autres lumières ou plus de délicatesse, je ne voids pas que ce que nous faisions l'année passée soit digne du grand jour où on le destine. Cependant, le sieur *Barbin* s'en est saisi, M. le duc de Saint-Aignan lui a donné mein levée sur ce petit trésor (comme il l'appelle) il lui a mesme obtenu le privillège de le faire imprimer, et c'est tout ce que j'ai pu faire de le faire revoir par M. Charpentier, l'illustre académicien. Il fault encore, s'il vous plaist, que vous escriviez à cet illustre ; il honore le petit corps et s'intéresse pour sa gloire, comme je pourrois faire moi-mesme, il fault, s'il vous plaist,

que l'on rechercha dans les archives, pour les lui envoyer par l'entremise de M. de Grille (1).

Notons ici que le nom de M. Charpentier, qui n'est encore guère apparu dans le Registre, y sera désormais répété bien souvent. Charpentier est même, en divers endroits, qualifié de « confrère de la royalle d'Arles, » non pas, croyons-nous, qu'il en ait jamais été membre, mais il est certain qu'il fut, depuis ce moment, l'ami dévoué de la jeune Académie. Il en était comme le second protecteur et lui facilitait singulièrement les rapports avec l'Académie française, en l'absence du duc de Saint-Aignan,

messieurs, que vous le priez par une de vos lettres, mais que vous l'en priez instemment, de revoir ce petit recueil et de vous en rescrire son sentiment. Le mien a esté, pour ne pas choquer celui de M. le duc de Saint-Aignan, de consentir à cette prétendue impression conditionnellement, et qu'en premier lieu toute l'Académie royalle le voudra bien, qu'elle priera messieurs de l'Académie françoise d'y jetter exactement les yeux dessus et qu'enfin on ne metra aucun titre à cet imprimé par où l'Académie royalle puisse estre exposée ; à ces conditions, je pense, messieurs, que vous ne m'en desdirez pas, et que nous pouvons avoir cette complaisance pour le protecteur que de laisser faire la chose. Mais n'oubliez pas, je vous en conjure, de m'envoyer tout ce que vous trouverez dans les archifs, de vers ou de prose, affin que l'ayant faict voir et examiner à nos illustres confrères de l'Académie françoise, nous puissions le joindre avec ce premier recueil dont je vous parle, qui est desja entre les mains de M. Charpentier. J'apporterai tous mes soins à cette affaire et la ménagerai avec autant de précaution que de, etc. »

Registre de l'Académie, fol. 117.

(1) Registre de l'Académie, fol. 118.

très souvent retenu loin de Paris, par ses fonctions. C'est à Charpentier que les académiciens d'Arles auront recours, en bien des cas, comme à un de leurs meilleurs amis (1).

(1) Charpentier (François), né à Paris, le 15 février 1620, fut d'abord destiné au barreau, où sa santé vigoureuse, sa voix mâle et forte, son éloquence naturelle jointe à un certain air d'intrépidité lui assuraient une brillante carrière. Néanmoins il l'abandonna, pour se consacrer tout entier aux lettres. Il composa pour Colbert, qui songeait à fonder une compagnie pour le commerce des Indes Orientales, *Le Discours d'un fidèle sujet du roi,* touchant l'établissement d'une compagnie française, pour ce commerce, Paris 1664 et 1665. Ce discours fut suivi, en 1666, d'une relation de cet établissement.

Colbert mit Charpentier à la tête d'une réunion de savants qui s'assemblaient dans son hôtel, et qui donna naissance à l'Académie des inscriptions et belles lettres. Membre de l'Académie française depuis 1651, il en devint dans la suite directeur perpétuel. Dans la querelle des anciens et des modernes il prit parti contre les anciens, qu'il connaissait à fond. On a oublié ses écrits et l'on ne se souvient que des épigrammes de Boileau contre le *Gros Charpentier*.

Il plaida en faveur des inscriptions françaises et réfuta le discours du P. Lucas : *De monumentis publicis latine inscribendis,* par deux ouvrages : *La Défense de la langue françoise,* pour l'inscription de l'Arc-de-Triomphe, 1676, in-12 ; et de l'*Excellence de la langue françoise*, 1683, 2 vol. in-12.

Son zèle pour la langue nationale peut être taxé d'exagération, mais il est fort louable, et à Charpentier revient l'honneur d'en avoir défendu le premier les droits avec cet accent de conviction qu'on retrouve dans ses ouvrages de polémiqne.

Malheureusement les écrits de cet académicien, malgré leur mérite, sont d'une lecture difficile et assez diffus.

Il fut un des principaux rédacteurs du volume intitulé : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, premier travail de l'Académie des inscriptions, imprimé à Paris, impr. Royale, in-4°, 1702, puis réimprimé, en 1723, in-fol.

Le marquis de Boche rentra à Arles, au mois de mai. Il entretint la compagnie « de tout ce qui la peust charmer, de la santé du roy, et de ses victoires du voyage prétendu en Franche-Comté », et il affirma « que la réputation et l'estime de la Compagnie n'est pas diminuée, qu'elle a toujours de grands amis, que messieurs de l'Académie françoise l'ayment comme leur véritable sœur et que M. le duc de Saint-Aignan se faict toujours et partout beaucoup d'honneur de l'Académie (1). »

M. de Grille suivit de près le marquis de Boche et l'Académie fut aussitôt convoquée, pour entendre le récit de ce qu'il avait fait à Paris et connaître le résultat de ses démarches (fin juin 1674). Les diverses pièces académiques, envoyées d'Arles, avaient été lues et examinées par M. Charpentier, qui donna son avis dans une lettre très longue et assez obscure, datée du 20 juin et remise à M. de Grille. Il s'excusait d'abord de remplir le rôle de censeur vis à vis d'une Académie « qui est un tribunal du jugement duquel on n'appelle point. » Puis il déclarait qu'il s'y était astreint, sur la

En 1679, il écrivit un Panégyrique au roi sur la paix, et le Recueil des Harangues de l'Académie contient de lui de nombreux discours, entre autres celui qu'il prononça à la réception de Bossuet. La préface et l'épitre dédicatoire du Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, sont également de lui.

Charpentier mourut, le 22 avril 1702, doyen de l'Académie française, dans des sentiments très chrétiens.

(1) Registre de l'Académie, fol. 119,

demande du duc de Saint-Aignan et à la prière de M. de Grille. Il signalait vaguement quelques passages un peu négligés et ajoutait : « Comme vous n'avez rien publié jusques ici au nom de vostre illustre corps, je suis persuadé que vous ne publierez rien encore sous son nom, qui ne soit de la dernière exactitude et qui ne puisse servir de règle aux autres. Il est permis aux particuliers d'exposer des ouvrages douteux, mais ce qui porte le nom d'une compagnie entière doit, à mon sens, n'avoir rien à creindre de la malice des envieux, ni de la jalousie des rivaux. Ce sont des réflexions dont vous voyez beaucoup mieux que moi l'usage qui se doibt faire, et je n'entrerois point si librement en délibération avec vous sur ce sujet, si vous ne me l'aviez ordonné par un effect de la trop bonne opinion que vous avez de moi. J'ai déjà prié M. le marquis de Châteaurenard qui m'a rendu votre lettre de vous marquer le ressentiment que j'en ai et que j'en conserverai éternellement (1). »

Après la lettre de M. Charpentier, on lut encore une lettre du duc de Saint-Aignan, confiée également à M. de Grille.

Le protecteur, après quelques mots d'éloge pour M. *le marquis de Robias* (2), *cet illustre et généreux*

(1) Registre de l'Académie, fol. 120.

(2) M. Charpentier parle aussi de M. *le marquis d'Estoublon* et le Registre du *marquis de Robias*. Il est donc à croire que

ami, demandait aux académiciens de s'en rapporter à ce qu'il leur dirait de sa part, enfin il les conviait « comme autant de dignes parties d'un auguste corps, à ne le point laisser deschoir de ses avantages et ne pas se relascher de cette ardeur et de ce zelle pour la gloire du roy qui a charmé toute la France jusques ici et dont M. le marquis de Robias a convaincu toute la cour (1). » Il terminait sa lettre en exprimant l'espoir qu'il sauraient maintenir la réputation, que leurs plumes avaient acquise aussi bien que leurs épées.

M. le marquis de Grille, nommé directeur pour le mois de juillet 1674, entretint ses collègues des nouvelles de Paris et de la cour. Il leur cita, pour les encourager, l'exemple des académiciens de Paris qui « se font une loi de se rendre assidus et ponctuels aux assemblées du lundi et jeudi de chasque semaine. Il leur descript le rendé-vous des Muses dans le Louvre, où le roy les a logées, il leur parle de ce fameux ouvrage du Dictionnaire que toute la France attend despuis si longtemps avec impatience. Il leur monstre

M. de Grille avait obtenu ce titre, durant son séjour à la cour, quoique les lettres patentes ne soient que du 4 août 1674.

Ce qui nous surprend c'est que l'Académie ne l'en félicite nulle part, et l'on sait qu'elle saisissait avidement les occasions de complimenter un de ses membres. Mais, comme il était secrétaire, peut-être s'est-il abstenu de mentionner ce compliment à son adresse, dans le Registre. Voir plus haut p. 45.

(1) Registre de l'Académie, fol. 120, verso.

un poëme de deux ou trois cents vers qu'un de ces messieurs composa l'année dernière, pour remercier Sa Majesté de ce superbe batiment et de la protection qu'il leur a donnée (1). »

Il confirma ce qu'il leur avait dit dans ses lettres, au sujet du duc de Saint-Aignan, toujours plein d'estime et d'affection pour l'Académie d'Arles, et il proposa de placer son portrait au-dessous de celui du roi, dans la salle des séances, ce qui fut exécuté. Il communiqua même à ses collègues une pièce de vers qu'il avait dérobée au duc (2).

Charmant et glorieux vainqueur,
Qui mettez tout sous vostre empire,
Ce qui se passe dans mon cœur,
Vous voulez donc l'apprendre, Sire,
Hélas ! à toute heure il soupire,
Et dit, accablé de travaux,
Que brusler et ne l'oser dire,
Est le plus grand de tous les maux.

Mon esprit n'a plus de vigueur,
Rien n'est égal à mon martyre,
Et, dans l'excès de ma langueur,
Je ne scay ce que je désire,
A chaque instant mon mal empire,
J'ay des jaloux, j'ai des rivaux,
Mais brusler et ne l'oser dire,
Est le plus grand de tous les maux.

(1) Registre de l'Académie, fol. 121. Cfr *Mesnard,* Histoire de l'Académie française, p. 26.

(2) Louis XIV ayant demandé au duc s'il n'était pas amoureux, Saint-Aignan lui répondit par cette Ballade insérée au Registre, fol. 121, verso, et conservée dans les Archives de l'Académie avec une autre de M. de Momplaisir, apportée aussi par M. de Grille.

On voit à ma triste couleur,
Un changement que l'on admire :
Partout l'excès de ma douleur,
Tous les plaisirs vient m'interdire,
Je ne scay si l'on peust descrire
Des tourments qui n'ont point d'égaux,
Mais je sais que n'oser les dire,
Est le plus grand de tous les maux.

L'arrivée du marquis de Châteaurenard, à Avignon, au mois d'août, réjouit fort l'Académie, car il avait affronté tous les périls de la guerre durant deux campagnes en Hollande. On avait fait courir le bruit de sa mort, il avait reçu deux blessures et subi diverses maladies, et ce confrère avait contribué à donner à l'Académie « la plus grande partie de son lustre et de cette haute réputation où elle est à la cour (1). »

MM. Giffon et de Bouvet allèrent le visiter et rapportèrent qu'il était à peu près rétabli, et qu'il se proposait de venir à Arles, en compagnie de M. *Ferrier* (2),

(1) Registre de l'Académie, fol. 122, verso. Il y avait alors dans Avignon comme une succursale de l'Académie formée par MM. *Le Pays, Ferrier, d'Aymar* et le *P. Vinay*, qui n'était plus *correcteur* du couvent des Minimes d'Arles.

(2) Au mois de septembre 1674, M. Bouvet fait grand éloge du talent de M. Ferrier et montre une satire de cet auteur « contre certaines gens qui affectent de parestre ce qu'ils ne sont pas, beaux esprits de profession et souvent véritablement ridicules. On loue la pièce et l'on attend l'autheur avec impatience. » Registre de l'Académie, fol. 123.

Louis Ferrier naquit d'une noble famille d'Avignon, en 1652, et donna de bonne heure des marques d'un goût prononcé pour la poésie ; jeune encore il composa des pièces de vers qui eurent du succès. Son admission à l'Académie d'Arles en est la preuve.

qui avait grande envie d'avoir le sentiment de l'Académie, sur certaines pièces de poésie de sa façon.

Le marquis de Châteaurenard vint, en effet, à Arles avec M. Roubin et y passa huit jours avant de se rendre aux bains de Balaruc. Les académiciens s'empressèrent de le visiter, et il leur remit les œuvres de Boileau qu'il rapportait de Paris (1). Il sera piquant de voir le jugement qu'en porta l'Académie : « Le 21 octobre 1674, la compagnie assemblée chez M. l'abbé de Boche, prend la pene d'estendre lire et d'examiner le livre du sieur Boyleau, ses satyres, sa traduction de la poétique de Horace, son Lutrin et le

Il se rendit à Paris, en 1675, et le duc de Saint-Aignan lui confia l'éducation de ses enfants. En 1678, Ferrier publia et dédia au duc de Saint-Aignan son poème des *Préceptes galans* (Barbin, Paris, 1 vol. in-12). Il composa quelques pièces de théâtre : *Anne de Bretagne*, reine de France, tragédie représentée en 1678, à l'hôtel de Bourgogne, publiée l'année suivante (on y trouve, dans le portrait de Charles VIII, des éloges délicatement tournés à l'adresse de Louis XIV) ; *Adraste*, tragédie ; *Montézuma*, dernier roi du Mexique, tragédie représentée en 1702. Il a laissé aussi une traduction de Justin, sous ce titre : *Histoire universelle de Trogue-Pompée*, réduite en abrégé par Justin, traduction nouvelle, avec des Remarques, par D. L. M., 1693, 2 vol. in-12. Ces initiales signifient De La Martinière, nom d'un château que Ferrier avait acheté en Normandie, et où il mourut, en 1721, âgé de 69 ans. Cfr. Hommes illustres de Provence, t. 1, p. 291, et Bibliothèque Méjanes, Ms 1060, 2e partie, p. 50.

(1) Avec la critique venait d'en faire Desmarets. « Ce lundi 1er jour d'octobre M. le marquis de Chasteaurenard arrive d'Avignon avec M. Roubin du Saint-Esprit, ces deux illustres académiciens ne respirent que la gloire et les avantages de l'Académie qu'ils ont desjà fait connestre. » Registre, fol. 123, verso.

ste. On demeure d'accord que la traduction estoit
iste, et qu'elle pouvoit estre utile selon la disposition
es lecteurs, on dit pour le Lutrin que peu de gens y
rouveront le mot pour rire, s'ils n'entendent bien toute
intrigue du chapitre, et les divers intérêts des capi-
ulans, on observa dans sa composition beaucoup
'inégalité, des vers excellents, d'autres moindres,
uantité qui ne sont pas dignes de la réputation que
rétend ce moderne autheur, mais entre autres choses
ne infinité de meschantes césures, qui déshonorent le
ers. On ne laissa pas, malgré tout cela, d'admirer le
our de la phrase, l'esprit et la manière toute nou-
elle de sa diction en divers endroits de son livre (2). »

M. Charpentier envoya, en octobre 1674, la critique
u'on l'avait prié de faire des œuvres de l'Académie,
t que sa lettre du 20 juin avait seulement ébauchée.
elle-ci le remercia et l'assura « qu'on suivroit exac-
ement non seulement les doubtes qu'il se propose
ans ses observations, mais encore qu'on vouloit bien
onsidérer la pluspart de ses moindres scrupulles,
omme une règle de bien penser et de bien dire. On
gea ce compliment à propos, puisque on avoit non
ulement demendé son sentiment à M. Charpentier,
ais qu'on l'avoit comme forcé de le donner.

On dict qu'après cela on n'estoyt plus libre de re-

2) Registre de l'Académie, fol. 124.

jeter ce sentiment, mais que la bienséance et la confraternité demendoient une submission aveugle et entière en cette rencontre (1). »

L'Académie accepta les observations de Charpentier, non sans quelque arrière pensée, mais elle ne tint pas rigueur à son critique, et en cela elle fit preuve d'intelligence et de largeur d'idées.

Les vers dont M. Ferrier avait entretenu M. Bouvet furent communiqués à l'Académie, au mois de décembre 1674. L'œuvre était faible, aussi le pria-t-on de ne plus rien publier « sans l'avoir premièrement envoyé à l'Académie. » Cet avis lui fut donné trop tard; car ces vers étaient déjà imprimés et avaient été l'objet de sévères critiques. Ils lui occasionnèrent même des poursuites de l'inquisiteur de la foi, à Avignon, parce que Ferrier ne les avait pas soumis à l'approbation exigée par les règlements sur la librairie. L'Académie dut intervenir auprès de l'inquisiteur, le P. H. de Pérussis, qui apporta la plus grande bienveillance dans cette affaire. Ferrier, qui avait aussi blessé ses compatriotes par ses satires, fut heureux d'être soutenu par l'Académie et la remercia chaleureusement, au mois de

(1) Registre de l'Académie, fol, 124. Et en marge on fait observer que les académiciens « en usèrent d'une manière bien différente à celle dont le sieur Corbinelli en avoit usé. »

mars 1675, de l'avoir « fait craindre des sots et respecter des raisonnables (1). »

M. Ferrier, était un esprit turbulent et ambitieux, et dans ses ouvrages il prenait le titre d'académicien,

(1) Registre de l'Académie, fol. 126. « Ferrier est l'auteur des *Préceptes galans,* poëme dédié à M. de Saint-Aignan, qui fit des affaires à son auteur, à cause de ce vers :

L'amour pour les mortels est le souverain bien.

L'inquisition en prit connaissance, et Ferrier fut obligé de se retirer à Villeneuve lez Avignon, pour éviter les poursuites. Ses amis s'intéressèrent pour lui auprès du P. de Perussis, grand inquisiteur. Ce dominicain qui connaissoit Ferrier, qui l'estimoit et qui étoit porté à le favoriser, exigea que l'auteur du poëme vint se soumettre au tribunal et s'y rétracter, il lui donna ensuite l'absolution et cette affaire fut terminée. » Cet extrait du Dictionnaire de Provence (Hom. Illust., t. I, p. 291), a besoin d'une rectification. M. Ferrier fut mis en prison. « Il a des ennemis ou des envieux, qui le defferent au tribunal de l'inquisition, on l'accuse principalement de n'avoir pas rendu le respect qui est deu et ordinaire en ce pays là, d'attendre que messieurs les inquisiteurs aient veu et examiné son livre. On lui fait peur, on l'arreste. » Registre, fol. 125, verso.

Il avait fait imprimer quatre pièces fort critiquées, et cela malgré les instances du P. de Perussis qui, dans sa lettre aux académiciens (février 1675) dit avoir fait tous ses efforts pour l'aider « à sortir du petit embarras où il s'est trouvé pour n'avoir voulu defférer à la prière très honneste que je lui avais faite de ne pas précipiter son impression. » Ces pièces semblent avoir été des satires contre « les gens d'Avignon qui découvrent leurs noms renversés et mis en anagramme », dont le Registre de l'Académie parle folio 123. En tout cas, il ne s'agit pas des *Préceptes galans* qui ne furent achevés d'imprimer, pour la première fois, que le 6 juin 1678, ainsi qu'on peut le lire en tête du volume in-12, publié chez Claude Barbin, à Paris, 1678.

ce qui donna lieu à ***M. de Montcalm*** de demander depuis quelle date il avait ce droit.

On sait que M. de Montcalm ne résidait pas habituellement dans Arles, et il n'avait point trouvé la lettre de demande de M. Ferrier dans le Registre, car elle n'y avait pas été consignée, parce qu'au moment où elle fut envoyée, le secrétaire était à Paris. Personne ne s'en rappelait la date précise. M. de Grille la retrouva dans les Archives de l'Académie et en fit lecture, le 9 mars 1675. On constata qu'elle était datée du 2 octobre 1673 (1), et que M. Ferrier se réclamait du P. d'Augières qui l'avait, disait-il, engagé à demander son admission dans « le petit corps. » Il avait traduit en vers français le poème du P. d'Augières sur les victoires du roi, et paraît avoir été très lié avec ce savant religieux (2) dont nous aurons à parler plus bas, puisque lui aussi fut académicien.

(1) C'est donc à tort que le Ms 1060, p. 211, assigne à la réception de Ferrier la date du 9 janvier 1668. Sur la famille de Montcalm, voir Artefeuil, t. II, p. 156 et s.q.q.

(2) Au mois d'octobre 1675, M. Ferrier envoya de Paris un sonnet sur la mort de Turenne et une ode imitée d'Horace. Le tout fut trouvé « un pur attentat contre les lois de l'Académie. » et l'on pria M. Ferrier de se rappeler qu'un particulier ne devait pas se qualifier académicien dans un écrit que l'Académie n'avait pas approuvé « ne devant point commettre à la critique ou mauvaise humeur du publiq, l'honneur d'un corps que le roy chérit et que toute la France estime. » Registre de l'Académie, fol. 138.

Ferrier n'avait pas observé cette règle et il adressait toujours

S'il fallait s'en rapporter au Dictionnaire de Provence, Ferrier n'aurait été admis à l'Académie que sur la demande du duc de Saint-Aignan. Il y a là une erreur, Ferrier n'avait aucun rapport avec le duc au moment où il sollicita son admission et ce fut même une lettre de recommandation de l'Académie qui lui valut la faveur du protecteur (1). Ferrier n'alla à Paris qu'au mois de mars 1675. Les assertions du Dictionnaire sont donc très hasardées.

Cette période de 1670 à 1675 s'était écoulée sans incident grave, et l'Académie avait vécu dans le plus grand calme, honorée et estimée dans Arles, pendant qu'elle recrutait de nombreux amis à Paris et à la cour, grâce à M. Charpentier, au marquis de Châteaurenard et surtout au protecteur, le duc de Saint-Aignan. L'Académie était hautement patronnée

ses ouvrages à l'Académie, lorsqu'ils étaient imprimés, sans se préoccuper s'il compromettait l'honneur de ce corps, qui lui en fit plusieurs fois remonstrance.

Les pièces en question sont insérées à la suite des *Préceptes galans*, et sont très médiocres.

(1) « M. d'Estoublon escrit pour M. le marquis d'Aymar, pour M. Giffon, et adjouste à cela une recommandation obligeante au nom de l'Académie pour le sieur Ferrier qui désiroit faire connestre le talent qu'il a pour les vers à l'Académie françoise et à M. le duc protecteur de la royalle d'Arles. Ces lettres ont leur effet, comme on le verra dans la suite. » Mars. 1675, Registre, fol. 128, verso. Le duc de Saint-Aignan présenta les vers de Ferrier à l'Académie française.

par Mgr de Grignan, archevêque d'Arles, oncle c
comte de Grignan, lieutenant du roi en Provence.

Les consuls d'Arles témoignaient à la nouvel
société une légitime déférence et prenaient son av
pour les diverses inscriptions de l'Hôtel de Ville, qu'
faisaient reconstruire. Ce bon accord fut rompu m
mentanément, dans des circonstances qu'il nous fa
rapporter avec quelque détail.

CHAPITRE IX

Le marquis de Châteaurenard et Giffon à l'Académie française. — Admission de M. Joseph d'Arlatan de Beaumont. — L'obélisque et les inscriptions. — Longs démêlés de l'Académie avec les consuls (1675-1677).

—

Au mois de mars 1675, M. le marquis de Châteaurenard et M. Giffon se rendirent à Paris, munis de lettres de recommandation pour l'Académie française et pour le duc de Saint-Aignan.

M. Ferrier « qui désiroit faire connestre le talent qu'il a pour les vers à l'Académie françoise » les accompagnait. Dès leur arrivée à la cour, ils donnèrent des nouvelles de ce qui s'y passait, de *Bossuet* et du P. *La Chaise*, des projets du roi, etc.

Pendant qu'ils traitaient à Paris les affaires de l'Académie et visitaient ses amis, M. de Grille ne cessait d'exciter le zèle de ses confrères en leur citant l'exemple des académiciens de Paris et en rappelant l'intérêt que Louis XIV témoignait à l'Académie française (1).

(1) Registre de l'Académie, fol. 129. « On s'entretient de la passion que tesmoigne le roy pour cet ouvrage, et comme Sa Majesté descend jusques au détail de leurs exercices, des mé-

Il venait d'instituer les jetons de présence et Colbert, en son nom, pourvoyait à tous les besoins de la société.

Prise d'une noble émulation l'Académie, assemblée dans la chambre du *P. Vadé*, cordelier, chercha les moyens d'entretenir et d'augmenter la gloire du petit corps. Depuis quelque temps, il n'y avait pas eu d'admissions, la dernière avait été celle de M. le chanoine de *Sabatier*, frère de Jean de Sabatier, et datait du mois de décembre 1672 (1). M. Ferrier n'avait été reçu que comme externe, en octobre 1673.

dailles qu'elle leur fait distribuer au nombre de quarante, toutes les semaines deux fois, etc. On s'excite à l'exemple de ces messieurs, et l'on propose de s'occuper toujours plus glorieusement dans la suite. » Séance du mois d'avril 1675. V. plus haut p. 273.

(1) Registre de l'Académie, fol. 109. « Ces messieurs proposent d'acquérir M. le chanoine de Sabatier, nouvellement arrivé de Paris, comme estant un très bon subjet d'Académie. M. de Sabbatier remercie l'assemblée d'un sentiment si obligeant pour M. l'abbé son frère. Il dit enfin qu'il rendra ses debvoirs à l'Académie et qu'il taschera de mériter l'honneur qu'elle lui faict par les révérences accoustumées en pareilles occasions. » Séance de décembre. Nous n'avons pas rencontré dans le Registre la mention de la lettre de demande de l'abbé de Sabatier. D'ailleurs eu l'absence de M. de Grille (sept. 1673-juin 1674) le Registre fut tenu avec quelque négligence. C'est ainsi que nous avons constaté qu'il ne parlait pas de M. Ferrier qui sollicita le titre d'académicien, en octobre 1673, et qui fut admis « au nombre des académiciens, ou du moins au nombre des *amis externes de l'Académie* » comme le fait observer le Registre, fol. 127.

Ce chanoine *de Sabatier* a laissé peu de traces de son passage. Il ne faut pas le confondre avec *Pierre de Sabatier* égalemen chanoine de Saint-Trophine, neveu du précédent. Le premier mourut à une époque que nous ne pouvons préciser ; Pierre, fils de Jean de Sabatier et de Monique de Cotel, fut baptisé à la pa-

M. l'abbé de Verdier soumit à l'Académie la question de savoir s'il ne serait pas à propos de se rendre aux « vœux secrets et clandestins de tant de bons subjets qui pourroient lui faire honneur et qui n'osent pas s'expliquer touschant la demende et les cérémonies de leur réception. » Après examen, l'Académie tomba d'accord « que sauf l'honneur des statuts et maximes escrites de l'Académie, qui doibvent estre inviolables, elle se doibt rendre facile à la réception et acceptation de tous ceux qui auront le courage de se présenter (1). »

Quelques semaines après, le 2 juin 1675, M. Joseph de Beaumont envoya à l'Académie une lettre de demande qui laisse trop entendre qu'il cédait aux sollicitations dont il avait été l'objet (2).

roisse de Sainte-Croix d'Arles, le 3 septembre 1670, et mourut le 6 mai 1748, âgé de 77 ans (obituaire du chapitre). Il a composé divers ouvrages estimés, entre autres les *Acta Ecclesiæ Arelatensis,* Ms 839, pièce 9, de la Bibliothèque Méjanes. C'est une histoire de l'Eglise d'Arles depuis Saint-Trophime jusqu'à l'année 1731, qui rectifie sur certains points le *Pontificium Arelatense* de Saxi, et le complète, car il s'arrête à l'année 1628. Pierre de Sabatier, alors théologal, remplaça (en 1730) l'abbé *de La Mothe,* depuis évêque d'Amiens, comme directeur des conférences ecclésiastiques établies dans Arles par Mgr Fr. Adh. de Grignan et encouragées par Mgr Jacques de *Forbin Janson,* l'infatigable adversaire du jansénisme.

(1) Registre de l'Académie, fol. 129, verso. « C'est à dire, est-il ajouté en marge, des scavans, gentilshommes, serviteurs du roy, amateurs de la paix et de la poésie, et le reste comme il est porté dans les statuts. »

(2) Messieurs,

« La connaissance que j'ai de moi mesme m'ayant persuadé jus-

Joseph d'Arlatan, sieur de Beaumont, était le représentant d'une des plus anciennes familles d'Arles. Il avait épousé *Jeanne Saxi* et il mourut le 2 juin 1697 (1). Son frère *Jacques d'Arlatan*, ancien capitaine d'infanterie, fut nommé commandant de la ville, par M. de Caylus, et mourut de la peste, en 1721, en accomplissant courageusement son devoir.

Les d'Arlatan tiraient leur nom de la ville d'Arles, où ils étaient établis depuis le XI[e] siècle. Geofroi d'Arlatan était consul d'Arles, en 1100, et, dans la suite, il y eut nombre de consuls de cette famille. Maynier, Robert de Briançon et la Critique du Nobiliaire de Provence, sont d'accord sur ce point (2). Les

ques aujourd'hui que je ne méritois pas d'estre de vostre illustre compagnie, j'avois considéré toutes vos semonces quoique très obligentes et pleines d'empressement comme des complaisances dont je ne devois point me prévaloir à vostre préjudice, mais, messieurs, vous voyant persister dans vostre sentiment avec tant de bonté, je passe volontiers au dessus de toutes ces raisons pour vous assurer en mesme temps qu'il ne me sauroit rien arriver de plus avantageux ni de plus satisfaisant que d'avoir part en vos exercices, et que vous me fairez une grâce très particullière, s'il vous plaist de me donner rang parmi vous. Je scay, messieurs, que par ce seul endroit on peut aller à la véritable gloire et à la source de la vertu sublime, et je ne désespère pas d'y arriver sous la conduite et à la compagnie de tant d'excellants maistres, si je suis assez fort pour les suivre et assez heureux pour avoir leur approbation, c'est, messieurs... Vostre très humble et très obéissant serviteur, BEAUMONT. »

Registre de l'Académie, fol. 131, verso, 2 juin 1675.

(1) Registres de la paroisse Saint-Lucien.

(2) « Arlatan, noble de nom et d'armes. J'ai trouvé dans les vieux documents et dans les chartes d'Arles que la famille d'Ar-

armes des d'Arlatan étaient gravées sur le tombeau de Jean d'Arlatan, surnommé le Grand, qui illustra sa maison au XV[e] siècle, et fut enterré dans l'Eglise des Carmes, à Arles. Elles sont d'argent à cinq losanges de

latan a pris son nom de cette ville, par le droit qu'elle y avoit depuis que les noms furent fixes et héréditaires. Elle a conservé jusqu'à ce jourd'huy le droit de vermillon qu'on lui paye dans Arles un denier couronné par livre. Il n'est pas permis de le cueillir dans tout le terroir d'Arles sans en avoir obtenu la permission de la famille d'Arlatan. Elle la donne dans la saison de le cueillir en faisant publier la permission à son de trompette, par tous les carrefours de la ville. Les Arlatan sont nommés dans les plus anciennes chartes tantôt d'*Arlatan*, *Arlatan*, et d'autres fois *Arelates* et d'Arles d'Arlatan. On le trouve chef de la ville dans les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles. Jean d'Arlatan, jurisconsulte et chevalier, est un des députés de la ville d'Arles pour terminer les différents entre la communauté et plusieurs seigneurs voisins de leur territoire, au sujet des bornes de leurs seigneuries et celles d'Arles et de Tarascon en la charte de l'Hôtel de Ville d'Arles de l'an 1297. Ce même d'Arlatan fut député de la ville d'Arles l'an 1321, pour faire leur hommage au procureur général du roi Robert. Ses descendants ont possédé la terre de Gignac. Ils passèrent à la cour des comtes de Provence où ils furent pourveu des principaux emplois. Ils ont possédé les terres de Châteauneuf lez Martigues et celles de Pélissane, et dans les XIV[e] et XV[e] siècles, une branche des Arlatan s'étoit établie à Marseille, où elle y a possédé une rue entière de maisons, les terres de Ventabren, de Beaumont, de Négréoux. Elle revint à Arles reprendre son premier établissement avec toutes ses branches, dont l'abbé Robert a fait la filiation. *Jacques* et *Joseph* d'Arlatan, frères qui en sont les chefs, ont leurs armes sur un vieux monument, avec l'écrit en lettres antiques ; Arlatan, chevalier, maître d'hôtel et conseiller du roi de Naples comte de Provence. »

Critique du Nobiliaire de Provence, Bibliothèque Méjanes, Ms 820, p. 220 et s.q.q. — Nostradamus, p. 296. — Robert de Briançon, t. I, p. 299 et s.q.q. — Maynier, la Principale Noblesse de Provence, p. 57.

gueule, posés en croix, le timbre couronné d'une couronne fleurdelysée et ont pour cimier un lion assis tenant de sa patte une épée haute, soutenant une fleur de lis avec cette devise : *Nul autre que nous.*

En 1667, les commissaires royaux maintinrent *Joseph d'Arlatan* en possession de sa noblesse (1). Ce gentilhomme était aussi distingué par son talent que par sa naissance. Au moment où il entrait à l'Académie, il était dans la maturité de l'âge et les jeunes académiciens lui pardonnaient volontiers certains procédés un peu cavaliers. Tantôt il louait l'Académie, tantôt il semblait en faire peu de cas (2). Ainsi, au mois d'octobre 1670, il se présenta à la porte de la salle où se réunissaient les académiciens, pour demander quelqu'un. On pria le secrétaire de lui faire civilité et de l'engager, de la part du petit corps, à entrer, M. de Beaumont « se laisse vaincre et n'osant demander place dans l'Académie, il la prend sans qu'on la lui présente et comme si c'estoit pour une conversation ordinaire. *Invitus invitos invisit :* quelqu'un dit ces trois paroles, sans y penser ; qui ont servi depuis d'excuses à l'Académie (3). »

Peu de jours après, le 21 octobre « messieurs les académiciens absans laissent la place libre à deux

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, n° 102.
(2) Voir plus haut, p. 96, note 3 et p. 102.
(3) Registre de l'Académie, fol. 73, verso.

beaux esprits, M. de B. (de Beaumont) et M. de G. qui firent une ample conversation académique dans ce mesme domicile des Muses, où leurs favoris ordinaires estoient en coustume de s'assembler. Le sieur Giffon arrive sur les trois heures et M. le secrétaire, qui seuls adsistent pour tout le corps (1). »

Le Registre porte en marge de ce récit : « nota que M. de Beaumont a esté possédé d'amour pour l'Académie, quelque mine au contraire qu'il fist. »

Au mois de septembre 1667, il était déjà venu voir la salle des réunions et avait fait « connoistre à ces messieurs, qu'il voudroit bien trouver une porte facile et commode pour venir à l'Académie, mais on lui tesmoigna que, pour qui que ce soit, on ne dérogera jamais à la dignité académique, ni à la sévérité des statuts (2). » Après huit années d'hésitations, il se décidait enfin à se conformer à l'usage et à solliciter son admission, dans les formes. La séance du 3 juin fut consacrée à cette affaire importante.

« M. le secrétaire présente à l'Académie la lettre dont M. de Beaumont l'avoit chargé, par laquelle il demande l'honneur d'être reçeu. On discourt longtemps sur ce subjet, on justifie la légitime passion qu'il en avoit, et l'on demeure d'accord que l'acquisition de ce gentilhomme, dont la science et la capacité,

(1) Registre de l'Académie, fol. 74.
(2) Registre de l'Académie, fol. 50, verso.

l'honneur et la vertu sont si connues dans sa patrie, ne pourroient estre que d'un grand usage à l'Académie. On le receut dans les formes ordinaires, tous les suffrages furent en sa faveur (1). »

Cette décision n'a rien qui doive nous surprendre car M. de Beaumont avait des titres sérieux à faire valoir. Il faisait de très jolis vers, et prenait une part active au mouvement intellectuel dont la ville d'Arles était le centre. Il avait été très lié avec le savant ***François de Rebattu***, conseiller au présidial d'Arles, qui lui donna un exemplaire de sa dissertation sur la Diane d'Arles (2), et qui entretenait avec lui une correspondance littéraire suivie (3). L'archidiacre ***Gaspard de Varadier de Saint-Andiol*** lui adressa plusieurs pièces

(1) Registre de l'Académie, fol. 131.

(2) Ms 545 de la Bibliothèque Méjanes : Roolle de ceux qui ont reçeu des portraicts retouchés de ma *Diane*, 1659 ; voir aussi Ms 839, la liste de ceux à qui M. de Rebattu avait donné la première édition de ce travail.

(3) Le Ms 561 de la Bibliothèque Méjanes contient sur cette correspondance de très curieux détails. Le 26 août 1660, M. Joseph de Beaumont envoyait à M. de Rebattu un sonnet sur sa traduction des épigrammes de Martial (p. 247). M. de Rebattu avait alors 62 ans, il nous l'apprend lui même à la fin d'une pièce signée de lui et datée du 19 août 1660. Le 5 janvier 1661, M. de Rebattu envoyait à M. J. de Beaumont des bouts rimés et celui-ci lui répondait sur les mêmes bouts (p. 355).

Les dernières lettres de M. de Rebattu sont de janvier 1662.

Le Ms 561 est le Ms de François de Rebattu cité par ***Dubreuil***, t. I, p. 254 et qui provient de M. de Méjanes. Presque toutes les pièces ont été imprimées et M. de Rebattu en indique la date.

de poésie et en tête des *Juvenilia*, nous lisons cette épigramme de la manière de M. Joseph de Beaumont :

> Si l'esprit, l'art et l'abondance,
> Contentèrent jamais les critiques du temps,
> Cet ouvrage immortel, selon tout apparence,
> Sans doute les rendra contents (1).

La candidature de M. de Beaumont était appuyée par M. de Grille, qui était en relation depuis longtemps avec lui (2), et qui avait partagé son affection pour M. de Rebattu. L'accord ne règna pas toujours entre ces deux hommes, à peu près égaux en âge et qui tous les deux cultivaient la poésie, mais ce jour-là, les dissentiments furent mis de côté, et l'Académie fit, en la personne de M. Joseph de Beaumont, une excellente acquisition, bien que la susceptibilité du nouvel académicien, et plus tard sa santé délicate l'aient empêché de rendre tous les services qu'on était en droit d'en attendre.

(1) M. de Beaumont loua en particulier la traduction en vers latins des vers de La Monnaye sur l'éducation du Dauphin, couronnés par l'Académie française, insérée dans les *Juvenilia.*

> Après avoir longtemps admiré cet ouvrage,
> Qui remporta le prix et qui fit tant de bruit,
> Qu'on l'examine bien en cet autre langage,
> Et l'on admirera l'auteur qui l'a traduit. — p. 227.

Voir p. 137 quelques vers : Pro assumpta suppositia comà ; — p. 194, quatre lettres à M. de Beaumont ; — p. 249 et s.q.q., la traduction en vers latins de diverses pièces de M. de Beaumont avec le texte en regard ; — p. 11, 2e partie, quelques pièces.

(2) En octobre 1670, M. de Beaumont adressa à M. Jacques de Grille, l'ancien viguier, un sonnet, auquel celui-ci « à la veille de son départ de ce monde » répondit de son lit par un sonnet, inséré au Registre de l'Académie, fol. 90, verso.

Le 10 juin, M. de Beaumont, qui avait rempli toutes les formalités d'usage (1), fut introduit à la séance de l'Académie par M. de Verdier. M. de Sabatier, directeur, le complimenta brièvement et il répondit en termes fort élégants « comme un vieux académicien », puis jura d'observer les statuts qu'il signa.

Le 28 mai 1675, M. Giffon revenu de Paris (2) avait fait le récit de son voyage, sans oublier aucun détail de nature à intéresser ses collègues. Il raconta que, grâce au duc de Saint-Aignan, il avait pu assister à une séance ordinaire de l'Académie, le 8 mai, avec M. de Châteaurenard, au palais du Louvre. Le grand Corneille lui-même « les receut à la porte, et les conduisit, et les accompaigna, M. de Châteaurenard et luy, jusques au hault de la table, à l'entour de laquelle dix huit ou vingt de ces illustres estoient rangés, un chascun ayant le chapeau à la main et debout dans un scilance et une modestie vénérable, digne de l'ancien aréopage d'Athennes (3). » *Segrais*, directeur, les

(1) Registre de l'Académie, fol. 132.

La famille de Beaumont avait son banc à Saint-Trophime, près du second pilier du chœur du côté de l'Epitre. Voir au Ms 839 le plan de Saint-Trophime. « En août 1717, le feu prit à la maison de M. de Beaumont près du Sauvage, et la ville paya 60 l. pour le prix des flambeaux seulement pour esclairer pendant l'incendie. » Annales d'Arles, Ms 806.

(2) Registre de l'Académie, fol. 130.

M. de Châteaurenard revint un peu après porteur d'une lettre du protecteur à l'Académie.

(3) Registre de l'Académie, fol. 130, verso.

complimenta et les traita comme des confrères, en leur permettant de prendre part à la discussion sur le mot *Air* et en leur demandant leur avis comme aux autres académiciens.

L'Académie revisait alors son Dictionnaire achevé récemment, mais qui ne fut publié qu'en 1694. Segrais leur fit donner à chacun trois médailles ou jetons de présence et les pria d'assister toutes les semaines aux séances, durant leur séjour à Paris. Cette bienveillance de l'Académie française était fort honorable pour l'Académie d'Arles qui entendit avec le plus grand plaisir le récit de Giffon (1).

(1) Giffon rapporta un sonnet de M. Charpentier, composé à l'occasion des jetons de présence accordés par le roi, et le discours qu'il fit en réponse au discours de réception de Bossuet. Il n'oublia rien « pour bien persuader la compagnie de l'estime et de l'amitié que celle de Paris lui promettait. » Il parla du « grand Dictionnaire, tant attendu dans toute l'Europe », et assura qu'il était achevé et que l'Académie en faisait alors la révision.

Ordre de la séance de messieurs de l'Académie françoise en la réception de MM. le marquis de Châteaurenard et Giffon, le jeudi, 8 *mai* 1675, *dans la sale du Louvre.* Directeur (à la droite), M. de Segrais, chancelier (à la gauche), M. l'abbé Tallemant. Tous deux au bout d'une longue table autour de laquelles estoient rangés :

M. de Marais.
M. de La Furetière.
M. l'abbé Cottin.
M. de Corneille.
M. Racine.
M. Doujat.
M. Balesdans.
M. l'abbé Fléchier.
M. Pélisson.

M. Perraut.
M. Quinaut.
M. l'abbé Cassagne.
M. de Mezeray.
M. Boyer.
M. Charpentier.
M. Giffon.
M. de Châteaurenard.

Registre de l'Académie, fol. 130, verso.

On remercia sans retard le duc de Saint-Aignan et l'Académie française, qui répondit, le 15 juillet 1675, par une lettre empreinte de cette politesse exquise qui était un des caractères distinctifs du siècle de Louis XIV.

Messieurs,

« La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous escrire nous a confirmé toutes les assurances de vostre estime et de vostre affection, qui nous avoient esté données quelque temps auparavant par MM. le marquis de Chasteaurenard et de Giffon, dans une de nos assemblées, où ils avoient désiré d'estre introduits. Vous savez peut estre, messieurs, que nos règles ne nous permettent pas d'y admettre des personnes estrangères, mais nous avons creu que ce ne seroit qu'expliquer favorablement cette règle, que d'en dispenser ces deux messieurs, dont nous connessions déjà le mérite et qui tiennent un rang si considérable parmi vous, puisque l'alliance qui est entre vostre compagnie et la nostre, nous deffend de les considérer comme estrangers, nous avons apris avec joye vos sentiments sur ce subjet et vous y adjoutez des louanges qui nous font connoistre, messieurs, combien vous en méritez vous-mesmes, puisque vous les scavez donner d'une manière si éloquente et accompagnée de tant de délicatesse d'esprit ; c'est ce qui nous fait croire que vous les em-

ployerez désormais à célébrer les victoires et les triomphes du roy, qui, par ses nouvelles conquestes, nous engage tous à travailler incessemment pour sa gloire, si nous voulons n'estre point ingrats envers sa bonté. Nous vous exhortons donc, messieurs, d'y contribuer de tout vostre pouvoir, comme nous sommes résolus de faire tous les efforts qui nous seront possibles pour tacher de mériter la protection de ce grand monarque. Nous ne doutons pas aussi que M. vostre illustre protecteur ne joigne ses exhortations aux nostres, luy qui peut encore mieux juger que nous des actions héroïques de Sa Majesté, puisqu'il a le bonheur de l'approcher de plus près. Il ne nous reste plus qu'à vous assurer qu'en toutes les choses, où nous pourrons vous estre utiles et vous faire connoistre combien nous estimons vostre compagnie, et tous ceux qui la composent, vous aurez sujet de croire que nous sommes véritablement, messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

CONRART,

secrétaire perpétuel de la Compagnie.

A Paris, le 15 juillet 1675 (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 133, verso.

Cette lettre est une des dernières écrites par *Valentin Conrart*, qui mourut cette année même (23 septembre).

Il était né à Paris, en 1603, d'une famille protestante. Il fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il n'a rien publié, et Boileau a rendu fameux son *silence prudent*. En revanche, il écrivait beaucoup et les matériaux manuscrits, ras-

Le 3 juin, M. de Sabatier, directeur, avait rappelé la nécessité de mériter l'estime particulière de l'Académie française, par un renouvellement de zèle. Sur quoi, MM. les abbés *de Verdier*, *de Boche* et *de Barrême* furent d'avis « de se faire une occupation qui dure et où chascun contribue du sien, quelque chose comme une traduction des œuvres d'Epictètes, la vie d'Atticus, ou quelque chose d'Isocrate, qui n'ayt pas été traduit. » (Registre de l'Académie, fol, 131.)

Cette proposition ne fut pas mise à exécution mais, le 10 juin, il fut résolu « que chascun observeroit de

semblés par ses soins, forment 42 volumes, in-fol., déposés à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. On a de lui des lettres, des mémoires et de nombreux et utiles documents. Voir sur *Conrart* l'*Etude* publiée en 1881 par MM. Kerviler et de Barthélemy, et la thèse de M. Bourgoin, en 1883.

Cette lettre était transmise par le marquis de Châteaurenard, qui écrivait à la même date (15 juillet 1675) :

« Je ne vous parle point de l'honneur que M. Giffon et moi receumes de ces messieurs, et qui couvre nostre corps naissant d'une gloire immortelle, croyant bien que nostre cher confrère, vous en aura fait un fidelle récit, avec plus d'éloquence que je ne le saurois faire ; mais comme sa modestie ne lui aura pas peut estre permis de vous parler de ce qui le regarde, je ne puis vous taire, sans trahir la vérité ce que j'en ai veu et oui moi-mesme. Le sieur Giffon s'acquit une si grande estime parmi tous ces messieurs, le jour que nous fumes admis et lui et moi dans leurs séances, et il y parla si juste et si à propos, enfin i pleust si fort à toute l'assemblée, qu'ils ne peuvent se lasser présentement de m'en parler et de me dire que si tous les subjets de nostre Académie sont à peu près de sa force, nous fairons dans peu un grand bruit dans le monde. M. de *Corneille*, entre autres, et M. de Charpentier en font un grand cas. » Registre, fol. 134, verso.

tout son mieux les mots ou phrazes les plus ordinaires qui sont dans la bouche des Provenceaux, et qui chocquent ou la grandmère francese ou la politesse, affin qu'estant observées on les pust éviter facillement (1). »

On rappela, à ce sujet, que ce travail d'épuration de la langue était, à proprement parler, l'emploi particulier de l'Académie, d'après les lettres patentes de Louis XIV. Giffon, au mois de juillet suivant, apporta ses observations sur les mots *aveindre, chuchutement* et autres ; on cita les remarques de *Vaugelas* (2) et l'on émit le vœu que le Dictionnaire de l'Académie fût rapidement achevé, pour trancher toutes les difficultés de la langue.

Au mois d'août, l'Académie s'associa au deuil causé en France par la mort de Turenne, et les nouvelles du théâtre de la guerre firent l'objet presque unique de l'entretien, dans toutes les réunions de ce mois.

L'affaire de l'obélisque vint passionner les esprits à un point dont nous avons peine à nous rendre compte et prima toutes les autres questions.

Sur les bords du Rhône, au quartier de *La Roquette* (3), on avait découvert, sous Catherine de

(1) Registre de l'Académie, fol. 132.

(2) Claude Favre de Vaugelas naquit en 1585 et mourut en 1650. Ses *Remarques sur la langue française*, publiées en 1647, ont exercé une grande influence sur la formation de notre langue.

(3) Le jardin où l'obélisque fut découvert porte encore le nom de Jardin de la Pyramide.

Médicis, un bloc de granit qui attira l'attention. C'était un fragment de l'obélisque qui décorait la *spina* du cirque romain d'Arles, aujourd'hui complètement disparu sous le limon du Rhône.

Par ordre de Charles IX, cet obélisque fut mis à découvert, puis, plus tard, Henri IV ordonna de démolir les maisons qui encombraient les Arènes et d'élever au milieu l'obélisque de La Roquette (1). Il ne fut pas donné suite à ce projet, et, en 1675, le vieux monument romain était encore abandonné dans l'endroit où on l'avait découvert.

Les consuls d'Arles, jaloux de contribuer à glorifier Louis XIV, songèrent alors à l'ériger sur une des places publiques de la ville, et à le dédier au roi.

Devant la maison de *Jean de Sabatier*, se trouvait un fragment de granit que l'on reconnut être la pointe de l'obélisque. Réunir les deux fragments, les dresser sur un piédestal, les orner des emblèmes du roi, avec des inscriptions sur la base : telle fut la proposition adoptée par le conseil de la ville, le 15 septembre 1675 (2). *Jacques Peytret*, l'habile architecte de

(1) Voir *Lantelme de Romieu*, les Antiquités d'Arles, Ms Bibliothèque Méjanes 839, P. *Joseph Guis*, de l'oratoire, Description de l'amphithéâtre, *J. Séguin*, les Antiquités d'Arles, *Estrangin*, Etudes sur Arles, *Clair*, Monuments d'Arles.

(2) « En cette année on a découvert la partie de la pyramide ou obélisque ayant cinq cannes, trois pans de longueur, dans le jardin de la dame *Bourgarel*, veuve du sieur Deloste, à La Roquette, l'autre partie qui fait la pointe d'icelle ayant deux cannes deux

l'hôtel de ville, fut chargé de l'exécution de ce dessein et il s'en acquitta avec une science technique et une habileté au-dessus de tous les éloges.

Il n'y avait pas alors en France d'obélisque aussi monumental que celui d'Arles, et l'idée des consuls arlésiens était on ne peut plus ingénieusement flatteuse.

La rédaction des inscriptions revenait de droit à l'Académie royale qui fut priée d'y travailler. « Ce lundi, 9 septembre 1675, M. le sacristain de Boche estant nommé directeur a remonstré à l'assemblée qu'il y a desja longtemps que messieurs les consuls ont eu le dessein de seconder le zelle de l'Académie pour la gloyre du monarque et qu'ils n'ont rien immaginé de si grand que d'eslever une pyramide (qui est en-

pans de longueur étant devant la maison de M. *Jean de Sabatier*, écuyer, faisant les deux parties sept cannes cinq pans au tout, et ayant été considéré que l'élévation dudit obélisque seroit d'un grand ornement dans la ville, pour n'y avoir point d'autres dans la France, il fut délibéré, le 15 septembre 1675, de le faire élever pour la gloire du roy dans la place du Marché. Pour cet effet, il fut passé convention avec *Claude Pagnon*, de la ville des Martigues, et *Antoine Barthélemy*, de celle de Marseille, pour le transport dudit obélisque, depuis la porte *Marcanau* (Marché Neuf), (où il avait déjà été transporté, moyennant la somme de 1500 lv.) jusqu'à la place du Marché, et pour élever lesdites deux pièces et les poser l'une sur l'autre, sur le piédestal qui avoit été fait à ladite place, moyennant la somme de 3750 lv. Il fut élevé le 20 mars de l'année suivante. Comme il était écorné en ses arrêtes, il fut ensuite réparé par *Rochereau*, ouvrier en marbre de la ville d'Aix. Le globe de bronze, avec les six fleurs de lis qui est au dessus ledit obélisque, est du poids de deux quintaux dix-sept livres. Le poids du soleil qui est de même matière n'est point marqué. ». Bibliothèque Méjanes, Ms 806, année 1675.

terrée despuis plusieurs siècles) comme un monument éternel de leur vénération et du culte qu'ils ont voué à Sa Majesté, et que pour achever ce grand dessein, ils avoient besoin de l'esprit et de la conduite de messieurs les académiciens, qu'ils les prient bien fort de vouloir travailler aux inscriptions qu'il estoit nécessoire de metre aux quatres faces de laditte pyramide qu'on avoit intention de metre au mitan de la place du Marché vis-à-vis de l'hostel de ville, avec le soleil de bronze doré qui sommera la piramide, et tout le reste qui concerne la devise et simbole de Sa Majesté de Louys le Grand (1). »

Immédiatement l'Académie désigna M. de Grille pour préparer les inscriptions, dont on discuta séance tenante le programme.

(1) Registre de l'Académie, fol. 136, verso.

« Ils suivaient en cela, dit *Gilles Duport,* l'exemple des Egyptiens qui avaient l'habitude d'élever des obélisques pour immortaliser les grands rois. » Histoire de l'Eglise d'Arles, p. 22.

Une discussion assez singulière s'éleva entre les savants : il s'agissait de savoir si on devait se servir du mot *Pyramide,* ou du mot *obélisque.* Il y eut plusieurs écrits. L'archidiacre de Saint-Andiol publia une plaquette de huit pages, in-4°, ajoutée ordinairement au volume des *Juvenilia* contenant :

1° Pyramidis Arelatensis vindicatum nomen Civi Arelatensi, une page et demie, paru en août 1677, d'après le Ms 1060, p. 94 ; voir *Dubreuil,* t. 1, p. 253 ;

2° Une lettre au P. Athanase Kirker en date du 25 septembre 1676, pour lui demander son avis ;

3° La lettre du P. Kirker, qui approuve le nom de Pyramide (Rome, le 9 novembre 1676) ;

La première inscription, en face le portail de l'hôtel de ville, devait rappeler les victoires de Louis XIV, la seconde, en face de Saint-Trophime, devait célébrer les vertus chrétiennes du roi ; la troisième, du côté de l'église Saint-Anne (Musée lapidaire) devait porter les noms des consuls, qui présidaient à l'érection de l'obélisque ; la quatrième devait rappeler simplement l'endroit où ce monument avait été trouvé (1).

4° Une seconde lettre au P. Kirker du 2 décembre 1676, avec sa réponse du 7 décembre 1676 ;

5° Une troisième lettre du 22 janvier 1677, avec la réponse du P. Kirker, le tout terminé par ce distique :

Me mage sunt cœci licet alma luce fruantur,
Qui dum vera vident, falsa probare nolunt.

Le P. Kirker, célèbre par ses travaux sur les antiquités égyptiennes, dit Charpentier, (de l'Excellence de la langue françoise, p. 873), croyait l'obélisque transporté d'Egypte. Il mourut peu après, et son épitaphe est à la fin des *Juvenilia.* Il a laissé un ouvrage intitulé : *Kircheri* (Athan.) è Soc. Jesu Iter exstaticum cœleste quo Mundi opificium id est cœlestis expansi siderumque tam errantium quam fixorum natura, vires, proprietates, singulorumque compositio et structura ab infimo Telluris globo usque ad ultima Mundi confinia per ficti raptus integumentum explorata nova hypothesi exponitur ad veritatem, et illustratum a P. Gasp. Schotto ; access. ejusd. auctoris iter exstaticum terrestre. Herbipoli, 1671. In-4, d'env, 700 pag. avec 12 pl. grav.

L'Académie, saisie de cette querelle (Reg., fol. 145, verso) ne se prononça pas, et le Registre emploie indifféremment les deux mots : obélisque et pyramide. — *Claude Terrin* soutint qu'il fallait donner à ce monument le nom d'obélisque et ses *Observations sur les proportions des Pyramides et des obélisques* furent le point de départ de la discussion.

(1) Tel est le programme adopté par l'Académie, au mois de septembre 1675. Voir Registre, fol. 136, verso.

Durant plusieurs mois, la question des inscriptions fut à l'ordre du jour, et l'on discuta longuement sur le style à employer, sur la méthode à suivre, sur les qualités d'une bonne inscription. On convint qu'il fallait « une latinité forte et vigoureuse, une éloquence renforcée pour ainsi dire avec éloge, le tout succinct et sans obscurité. »

Dès la fin de septembre, M. de Grille soumit à ses collègues des inscriptions pour les quatre faces du piédestal et l'Académie prit son temps pour les juger. En dehors de l'Académie, on présenta également divers projets mais l'abbé de Boche affirma que les consuls n'accepteraient aucune inscription qui ne fût approuvée par l'Académie (1).

Ils lui demandaient également une inscription pour la *Vénus* ou *Diane* qu'ils voulaient placer dans l'hôtel de ville : l'accord le plus parfait régnait entre les consuls et les académiciens.

(1) « M. l'abbé de Boche a dict que messieurs les consuls ne vouloient recevoir d'inscription, pour le roi et pour l'honneur de la ville, que des mains de l'Académie royalle, et que cela lui estoit dû naturellement. On a délibéré de les remercier, d'autant mieux que le plus souvent on n'exécute point dans un conseil de communauté, les délibérations des sages. » Registre, fol. 137. Séances de septembre 1675.

Au mois de novembre, « M. le secrétaire a dict qu'il falloit remercier messieurs les consuls d'un jugement aussi équitable, mais qu'il estoit si bien du droit naturel de l'Académie de donner cette inscription qu'on ne peut lui refuser cette prefferance sans lui faire tort. » Registre, fol. 139.

Confiante dans la promesse de M. de Boche, l'Académie réunit les divers projets d'inscription, pour les comparer et les examiner. Elle les soumit au coadjuteur de Mgr de Grignan. Mais les sermons de la mission que l'on prêchait alors ayant « un peu dissipé les employs académiques (1), » et éclipsé l'Académie durant tout le mois de janvier 1676, on ne s'occupa sérieusement de l'affaire qu'au mois de février.

Le 6 de ce mois, la réunion se tint chez le sacristain de Boche, afin que l'on pût entendre le premier consul François de Boche, son père. Il était question de charger le marquis de Châteaurenard, alors à la cour, d' « entretenir le roy du zelle, de la dépense et des soins que prennoit la ville pour élever ce monument éternel à la gloire du monarque (2). »

(1) Voir sur cette mission, l'Histoire de la Sainte Eglise d'Arles par l'abbé *Trichaud*, t. IV, p. 171.

Les principaux missionnaires étaient le grand pénitencier d'Avignon, le prévôt de l'Isle, l'abbé de La Pérouse et M. Viany, frère du grand prieur de Malte. Ils prêchaient à la Major, à Saint-Trophime et à Sainte-Croix. La mission se termina par la consécration de la ville d'Arles à la Sainte-Vierge, et chaque année jusqu'à la Révolution, cette consécration fut renouvelée par la municipalité arlésienne, en exécution d'une délibération conservée aujourd'hui aux Archives d'Arles. Cfr. *Gilles Duport*, Histoire de la Sainte Eglise d'Arles, les Manuscrits Bonnemant, le Ms 806 de la Bibliothèque Méjanes, etc., etc.

(2) Registre de l'Académie, fol. 141. D'après Robert de Briançon, t. I, p. 405, le projet d'ériger l'obélisque à la gloire de Louis XIV appartenait en propre à François de Boche, marquis de Vers.

Le consul *de Boche*, s'était engagé verbalement à lui confier cette mission et il fallait se hâter, car le marquis était sur le point de rejoindre son régiment, et l'Académie lui avait fait espérer cette députation. Le consul, tout en protestant de «l'estime particullière qu'il avoit pour l'esprit, la conduite et le mérite de M. de Chasteaurenard, et même du désir et de l'intention qu'il a de faire réussir cette députation, » représenta qu'il fallait attendre que l'obélisque fût érigé et que les inscriptions fussent gravées. Il promit de faire accepter les inscriptions proposées par l'Académie et il fallut se contenter de cette promesse, bien que l'Académie se défiât des dispositions des consuls qui allaient être nommés. Les consuls en exercice étaient fort bienveillants pour l'Académie et ils firent commencer de graver, sur le piédestal de l'obélisque, une inscription à la gloire d'Arles, due à M. de Grille (mars 1676), et M. de Sabatier affirmait encore, en février, que leur volonté était de n'accepter que les inscriptions approuvées par l'Académie (1).

L'érection de l'obélisque commença le 18 mars et tout fut terminé le 20 mars (2). On avait réparé tant

(1) Registre de l'Académie, fol. 143, verso. — fol. 144, verso.

(2) Il existe au fonds Bonnemant, vol. Antiquités, une relation détaillée de l'érection, avec la figure des machines employées.

« On se servit pour cet effet de huict gros masts de navires qu'on avoit dressez à l'entour du pied d'estail et liez ensemble par le haut. On y avoit attaché plusieurs fortes poulies dans

bien que mal les fractures du monolithe, avec des morceaux de granit antique (1), et, le 20 mai, on plaça au sommet un globe en bronze parsemé de fleurs de lys dorées. Trois jours après, on ajouta à ce globe un soleil doré représentant la figure de Louis XIV. C'est l'œuvre du sculpteur arlésien Jean Dedieu.

L'Académie suivait avec une grande attention, l'affaire de l'obélisque, et, sur l'observation de M. de Gageron, directeur, que la promesse du consuls ne se réalisait pas, un académicien fit remarquer, à la

lesquelles passoient de gros cables qui estoient tirés par huict tours ou cabestans qu'on faisoit tourner en même temps. Et ces machines eurent un succès si heureux, que cette pièce qui pèse environ deux mille quintaux, selon la supputation qui en a été faite par des habiles mathématiciens, ayant esté suspendue en l'air par la force des cabestans, fut mise sur son pied d'estail dans un quart d'heure. Ce qui attira si fort l'admiration des spectateurs, que chacun poussoit des cris de joye, pendant que les fanfares des trompetes estoient interrompues par le bruit des canons qui estoit redoublé de toutes parts. » *Séguin*, Antiquités d'Arles, p. 4, Cfr. *La Lauzière*, p. 489.

(1) « Il fut enfin élevé sur la place du Marché, en 1676, avec d'autant plus de peine, qu'il étoit rompu en plusieurs endroits et principalement vers la base, qui ne pouvoit le soutenir ; on eut grand soin d'en ramasser toutes les pièces, et on les rajusta avec tant d'art et de succès qu'une grande partie du poids (qui selon la supputation qu'en a fait *M. de Romieu* est d'environ 2,000 quintaux) porte sur ces morceaux brisés et séparés en longueur. » *P. Fabre*, Remarques Hist., p. 96.

Nous serions plutôt de l'avis de M. Clair (op. cit., p. 50). Il regrette que les cassures n'aient pas été mieux dissimulées et croit qu'il y aurait peu de chose à faire pour raccorder le ton du ciment avec celui du granit. Voir le P. *Bouguerel,* Hommes Illustres de Provence, p. 317 et sqq.

séance du 20 mars 1676, « qu'on estoit après pour faire crayonner les inscriptions, que celles de l'Académie avoient été choisies par messieurs les consuls, et qu'assurément on les feroit graver ou dans ce consulat, ou dans le prochain ; que l'irrésolution où l'on estoit de scavoir si ce seroit sur la même pierre blanche qui sert de base à la pyramide, ou sur une incrustation de marbre, cette irrésolution faisoit qu'on ne se hastoit pas de graver les dittes inscriptions et parconséquand on ne pouvoit en aucune manière envoyer l'histoire de la superbe machine que tout ne fust en estat (1). »

La remarque était juste, mais le même académicien avait également raison d'ajouter « qu'après le consulat de M. de Boche, l'Académie ne seroit pas autant considérée qu'elle avait esté apparemment, et que le temps et le nouveau consulat apporteroit quelque changement dans les résolutions avantageuses qu'on avoit prises pour l'honneur de l'Académie (2). »

C'était l'avis général : « Ces messieurs demeurèrent tous d'accord de cette opinion, mais qu'il y avoit certaines choses qu'on pouvoit plus aisément prévoir qu'empescher, d'autant mieux qu'il s'agissoit en cela de la parole donnée aux ministres, à M. le duc de Saint-Aignan et même de tirer les anciens consuls de toute sorte de reprosche (3). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 145.
(2) Registre de l'Académie, fol. 145, voir aussi fol. 143, verso.
(3) Registre de l'Académie, fol. 145.

Colbert, sollicité par le duc de Saint-Aignan et par le marquis de Châteaurenard, s'intéressait à cette question de l'obélisque et l'Académie comptait beaucoup sur la protection du puissant ministre.

Le 25 mars 1676, MM. Pierre de Sabatier de l'Armillière, Pierre Deloste, Bœuf Gérard et Bœuf Claude, furent nommés consuls (1).

(1) Pierre Deloste, second consul, fut plus tard, en 1688, lieutenant général au siège d'Arles (Ms 806), après Charles de *Laugier* de *Momblanc.* Il fut installé le 1er avril 1688 (Ms 806).

Un de ses frères était médecin, peu ami de Giffon apparemment, et l'Académie avait refusé une inscription propcsée par lui : ce sont là tout autant de petites causes qui expliquent son attitude, dans la question de l'obélisque.

« M. Pierre Deloste, second consul, présente des lettres d'écuyer qu'il a obtenus de Monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brione et de Charny, pair et grand écuyer de France, en vertu desquelles il a droit de jouir des mêmes honneurs, privilèges, franchises et prérogatives que les autres nobles ou écuyers du roi étant dans le royaume. » Bibliothèque Méjanes, Ms 806, Annales d'Arles, année 1676.

« MM. François de Mandon et de Liautard, Claude Faucheri et Jean Deloste, docteurs en médecine, et autres savants, présentent des inscriptions relatives à l'obélisque. L'assemblée refuse de les transcrire sur le Registre académique (décembre 1675). » Ms 1060, p. 80. Faucheri, était un ami de Giffon qui fit peu après son éloge, en pleine Académie, et lui composa une épitaphe.

Parmi les conseillers (Ms 808, Bibliothèque Méjanes), nous relevons les noms de François Flèche, Antoine Flèche, Antoine de Ferrier, J.-B. de Forbin, Ch. Barras de La Penne, Jean François de Romieu, Henri de Boche, Joseph de Barrême, André Aube de Roquemartine, Louis et Antoine d'Azégat, Joseph d'Arlatan de Beaumont, Joseph de Cays, Robert de Chiavari, Imbert de Chalot, Jacques d'Augières, avocat, Henri d'Eyguières, trois de Grille, Pierre Gavarri, avocat, cinq d'Icard, Jacques de l'Estang.

Ils ne modifièrent en rien les dispositions prises par leurs prédécesseurs, et M. *de Cays* put constater que l'Académie n'avait pas à se plaindre « puisqu'on a desja tracé et crayonné sur le piédestal de l'obélisque deux inscriptions de celles que l'Académie a approuvées (1). » Cependant, dès ce mois de mars, le deuxième consul *Pierre Deloste* manifesta le dessein d'envoyer à l'Académie une inscription composée par un de ses amis. Cette nouvelle émut l'Académie avec d'autant plus de raison, qu'au mois de décembre précédent, elle avait écarté une inscription rédigée par un frère de ce même consul (2).

On représenta, il est vrai, que Pierre Deloste n'avait pas intention de substituer son jugement à celui de l'Académie, et que les consuls n'en feraient graver aucune sans son approbation. M. de Grille, tout en réservant le droit de l'Académie à la composition des inscriptions projetées, fit remarquer que, si les consuls lui demandaient son avis et s'y conformaient, elle n'aurait pas lieu de se plaindre, quel que fût l'auteur des inscriptions (3). L'assemblée se rangea à cet avis, en disant que « faire quelque chose ou l'approuver, en ces sortes d'affaires d'esprit, c'estoit le mesme, » et elle demanda à voir l'inscription proposée.

(1) Registre de l'Académie, fol. 145, verso.
(2) Registre de l'Académie, fol. 139, verso.
(3) Registre de l'Académie, fol. 145, verso.

L'affaire restait pendante, mais on s'en occupait dans le public et, au mois d'avril, le P. d'Augières, jésuite, envoya à l'Académie des vers latins de sa façon, sur l'obélisque.

Au mois de mai, MM. de *Grignan*, de *Guitaut* (1) et de *Rouillé* étant venus dans Arles, on leur montra les projets d'inscription qu'ils approuvèrent, en louant le zèle de l'Académie.

A la séance, tenue chez l'abbé d'Abeille, le 1er mai 1676 (2), « M. le sacristain de Boche a dict qu'on en avoyt escrit à Paris à M. de Pomponne, secrétaire

(1) Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, comte de *Guitaut*, marquis d'Epoisses, né le 5 octobre 1626, fut d'abord page du roi en la petite écurie, puis il s'attacha au prince de Condé qui n'eut pas d'ami plus constamment dévoué. Il fut honoré de très grandes charges militaires et civiles. Il fut gouverneur des Iles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, et assista à plusieurs batailles, aux côtés de Condé. Chevalier des ordres du roi depuis 1661, il mourut à Paris, le 27 décembre 1685, avec la réputation d'un des gentilshommes les plus accomplis du royaume. Son corps fut inhumé à Epoisses. Le comte de Guitaut était très lié avec Madame de Sévigné qui lui écrivit de nombreuses lettres conservées au château d'Epoisses (Côte d'Or), avec 113 lettres du prince de Condé. Son portrait fait partie de la galerie des portraits, du château d'Eu, numéro 244. Voir la description de cette galerie par M. *Vatout*, t. IV, p. 61, — où se trouve une notice biographique sur le comte de Guitaut. Cfr. les Lettres de Madame de Sévigné ; Histoire des grands Officiers de la Couronne, t. IX ; *Désormeaux*, Histoire de Condé, in-12, 1766, t. II, passim ; *Coste*, Histoire du prince de Condé ; les Mémoires de *Gourville* ; enfin, les Archives de la noblesse de France, par M. Lainé, Paris, 1843, t. VIII, et les papiers de la famille de *Guitaut* qui possède encore aujourd'hui le château d'Epoisses.

(2) Registre de l'Académie, fol. 147.

d'Estat, dans le despartement duquel estoit la ville d'Arles, que la *Gazette* avoyt parlé des soins amoureux de cette ville pour la gloire du roy et qu'on parleroit de mesme des inscriptions académiques aussitôt qu'elles seroient gravées, mais ce qui suspend la chose, c'est pour n'avoir point encore pu recouvrer le marbre qui est nécessaire, pour une incrustation dont on doibt revestir le pied destail de la machine. »

L'inscription latine était déjà « crayonnée » et cependant, le 8 mai, l'Académie après avoir examiné le livre de *La Deffence de la Langue Françoise*, par Charpentier, et rappelé que la statue de Louis XIII sur la place royalle à Paris portait une inscription française (1) se demandait s'il ne serait pas à propos de

(1) « Un autre de nos illustres m'a dict que si nos consuls le vouloient croire, ils songeraient à parer cette belle antique de quelques ornements à la mode, selon le goust et le génie de du siècle, et qu'après l'inscription de la dédicace qu'ils metront dans la face principalle, ils fairoient mettre dans les autres tout ce qu'ils trouveroient à propos, en beaux vers latins et mesme en beaux vers françois, quelque chose pour faire honneur à nostre pays, à nostre siècle et à nostre langue ; c'est ainsi que le grand cardinal de Richelieu en a usé au pied destail de la statue du roy Louis treiziesme, dans la place royalle. Il me dict encore cent petites observations qui marquent plus de caprice, selon moi, que de bon goust et que je ne vous redist point de peur de vous ennuyer. »

Extrait d'une lettre « d'un confrère de l'Académie royalle présent à Paris, qui, ayant esté prié de tirer le sentiment des amis touchant le caractère des inscriptions, faisoit response. » Cette lettre « parust de bons sens et tout à faict instructive » à M. de Grille qui la lut à la séance du 5 février 1676, et l'inséra

ire graver sur le piédestal de l'obélisque un éloge de ouis XIV en français, comme par exemple le sonnet e Gilles Roubin, déjà inscrit au Registre (1). Tel ait l'avis de M. de Grille, mais les abbés de Boche de Sabatier rappelèrent qu'il était intempestif de

Registre. Les inscriptions avaient été communiquées à ce nfrère, aussi bien celles des académiciens que les autres. Il inrmait M. de Grille que ses deux inscriptions avaient été troues irréprochables.

(1) « M. Giffon faict voir un sonnet qu'il a receu de la part un confrère, c'est M. Roubin du Saint-Esprit.

Sur l'obélisque :

Grand roi dont les exploits sont fameux dans l'histoire,
Qui joins le nom d'Auguste à celui de chrétien,
Ton bras qui de la France est le ferme soutien
Entasse tous les jours victoire sur victoire.

Ton règne est si chéri des filles de mémoire,
Qu'elles en font partout leur plus doux entretien ;
Jamais destin ne fut plus heureux que le tien :
Le temps qui détruit tout s'intéresse à ta gloire.

Ce pompeux monument de l'orgueil des Romains
Qu'aujourd'hui la fortune a mis entre nos mains
Est de ces vérités une preuve éclatante.

Il semble que les ans ne l'ont tant respecté
Qu'afin de nous offrir une table d'attente
Pour y graver ton nom à la postérité.

M. le directeur demende le sentiment à la compagnie, on demeure d'accord du mérite de ce petit poëme et que, s'il plaisoit à messieurs les consuls, il pourroit bien honorer une des faces du pied destail de la pyramide qu'on prétend bientôt d'élever. L'on admira non seulement la richesse des rithmes, le tour du vers, la douceur et la majesté de cette poésie, mais encore la modestie de l'autheur qui la soubmettoit avec tant d'honnesteté à la censure et au jugement de messieurs ses confrères. »

Registre de l'Académie, fol. 143. Février 1676.

« toucher à cette corde » attendu què le premie consul de Boche avait fait mettre, le 22 mars 1676 dans les Registres de la communauté, la délibératioı du conseil de la ville, touchant les inscriptions latine proposées pour l'obélisque (1). Cette remarque fu consignée dans le Registre. Mais peu après, on acqui la certitude que les inscriptions de l'arc de triom· phe (2) que l'on élevait à Paris, près de la porte Saint·

(1) Registre de l'Académie, fol. 147, verso.

(2) Juin 1676, Registre de l'Académie, fol. 148, verso.

Cet arc de triomphe dont la première idée appartenait à Colbert, et dont *Charles Perrault* avait dressé les plans, devai s'élever sur le point culminant du faubourg Saint-Antoine, e rester comme le monument principal consacré à la gloire de Louis XIV. « La première pierre fut posée le 6 août 1670, et quoi· que cet ouvrage ne fut encore qu'à la hauteur des piédestaux des colonnes, on pouvoit juger par la beauté du modèle de maçon· nerie, qui a longtemps resté sur pied, que ce devait être un des plus riches morceaux d'architecture qu'il y eût en Europe. » Ains s'exprime Germain Brice dans sa Description de Paris, 1752 t. II. Ce projet grandiose ne fut pas réalisé, le monument qu l'on commença avec des soins inouïs ne fut jamais achevé ; ja mais les inscriptions n'y furent gravées et les dernières assise de la construction abandonnée furent enlevés en 1716. Il rest plusieurs estampes du monument, la meilleure est celle de *L Clerc,* célèbre graveur du XVII• siècle, d'après laquelle est fai cette description de Germain Brice :

« C'étoit un grand édifice à deux faces, ouvert par trois arc entre lesquels étoient placés quatre corps d'architecture form chacun de deux colonnes corinthiennes isolées, qui, toutes en semble faisoient le nombre de huit à chaque face, sans compt deux autres colonnes sur les épaisseurs des extrémités. L entablements en ressault sur les groupes de colonnes, étoie chargés de trophées d'armes, aux côtés desquels des captifs étoie attachés. Le dessus de tout l'ouvrage devoit être en plate form

Antoine devaient être en langue française, par ordre de Louis XIV, assurait-on. La discussion continua et rien ne fut décidé pour le moment.

Nous retrouvons ici la trace des longs démêlés qui passionnèrent les savants, au XVII[e] siècle.

En 1663, Colbert avait pris dans l'Académie française quelques hommes pour former *la petite* Académie, l'Académie des médailles, dont l'unique fonction était de rédiger des inscriptions et des devises pour les arcs de triomphes, les pyramides, les médailles dont le XVII[e] siècle, appelé spirituellement par Villemain le siècle de l'admiration, était si prodigue en l'honneur de Louis XIV. *Bourzeis, Chapelain, Cassagne, Perrault, Charpentier,* furent les premiers membres de ce petit corps, qui devint plus tard l'Académie des Inscriptions et belles lettres. Colbert con-

au milieu de laquelle s'élevoit un grand amortissement en gorge, surmonté d'un piédestal où la statue du roi Louis XIV devoit être placée. Tous les divers ornements de cet édifice devoient apprendre à la postérité les événements du règne passé, qui auroient été représentés dans des médaillons de figure ovale, placés sur les massifs entre les pilastres qui répondaient aux colonnes.

Cet arc de triomphe, s'il avoit été achevé et mis dans la perfection où il devoit être, auroit surpassé tous ceux qui se voient à Rome et en d'autres endroits, restés sur pié jusqu'à présent, dans lesquels on remarque encore l'arc et la magnificence des anciens, Celui-ci auroit fait voir plus de régularité et de grandeur, et la solidité auroit répondu à la beauté de tout le reste. »

Description de Paris, par *Germain Brice,* in-12, Paris 1752, t. II, p. 250.

sulta les académiciens pour savoir si les inscriptions de l'arc de triomphe ne pourraient pas être rédigées en français. C'était aller contre l'usage admis jusqu'alors, mais la langue française semblait assez perfectionnée pour remplacer enfin le latin. La discussion sortit bien vite du petit cercle des académiens et dans tout le monde savant, on se demanda si on devait rédiger ces inscriptions en latin ou en français.

« C'est sur quoi les sentiments étaient partagés. L'avis de M. Colbert était qu'on les fît en français. Le plus grand nombre des membres de l'Académie opinait de même... D'un autre côté les défenseurs de la langue latine représentaient qu'il ne fallait pas troubler dans sa possession une langue qui avait immortalisé les Césars et les Augustes. La dispute s'échauffa, M. Santeul et quelques autres poètes se livrèrent à tout leur zèle pour la langue de l'ancienne Rome (1). » Desmaret de Saint-Sorlin, l'abbé Bourzeis, le P. Lucas, l'abbé de Marolles, M. de la Chambre, l'avocat Belot et surtout Charpentier (2) prirent une large part à cette dispute, qui provoqua la fameuse querelle des anciens et des modernes.

Charpentier consulté par Colbert publia la « *Deffence de la Langue Françoise pour l'inscription de l'arc de*

(1) L'abbé *Gouget*, Bibliothèque Françoise, t. I,

(2) L'abbé *Gouget* donne la liste des ouvrages enfantés par cette controverse, dans sa Bibliothèque Françoise, t. II.

triomphe. » Il dédia cet ouvrage au roi, en lui demandant sa protection, pour la langue française, qui devait, en cette occasion, entrer avec le roi « en possession de l'immortalité. » « Oui, Sire, un roy qui a bien voulu accorder sa protection au Parnasse François, ne peut pas la luy refuser en cette rencontre, car, que serviroit-il de le déguiser ? L'Académie n'est plus rien si cette langue, qu'elle s'est efforcée, depuis 40 ans, de rendre agréable, riche, éloquente, est demeurée si imparfaite que de ne pouvoir pas fournir avec dignité, cinq ou six lignes pour consacrer à vostre valeur le trophée immortel qu'on lui prépare..... Il ne s'agit point de condamner la langue latine comme on se le pourroit imaginer. Il s'agit seulement d'examiner si la langue française est aujourd'huy si défectueuse qu'on ne doive pas lui confier l'inscription de ce monument. »

Dans sa préface, Charpentier proteste de nouveau qu'il n'entend pas « donner atteinte à l'authorité de la langue latine », mais seulement établir que la langue française est capable de fournir une inscription, et qu'il ne faut pas voir dans son ouvrage une invective contre la langue des Romains, ce qui est loin de sa pensée. Puis il exprime l'espoir qu'il sera soutenu par ceux à qui l'amour des latin ne fait pas oublier qu'ils sont Français.

Après que son collègue à l'Académie des Inscriptions, *l'abbé Bourzeis*, eut attaqué ses conclusions, il

refondit son plaidoyer, le développa et fut amené à faire ressortir les avantages que le français, selon lui, a sur le latin. Ce plaidoyer est écrit avec chaleur, les preuves sont bien présentées, la discussion est courtoise et vraiment c'est un ouvrage de valeur.

La première édition sortit des presses, le 2 mars 1676. Charpentier se hâta de l'envoyer aux académiciens d'Arles, pour lesquels il professait une grande estime et dans l'espoir, sans doute, de les gagner à sa cause. Il savait qu'ils travaillaient alors à la rédaction des inscriptions pour l'obélisque, et que, si les premiers projets adoptés par eux étaient en latin, au mois de février 1676, ils avaient proposé d'inscrire sur le piédestal du monument un sonnet français de Roubin (1). Il y avait donc lieu de croire qu'ils ne se rangeraient pas du côté des *Latinistes*, et c'est ce qui arriva. L'Académie d'Arles suivit l'opinion de l'Académie française et se prononça en faveur de la langue nationale (2). Charpentier se félicita de cette adhésion et lorsque, en 1683, il fit imprimer son ouvrage sur l'*Excellence de la langue françoise*, il en fit tenir des exemplaires à l'Académie d'Arles et à celle de Nîmes, par l'entremise de M. de Faure Fondamente. Les deux exem-

(1) Registre de l'Académie, fol. 143. V. plus haut p. 311.

(2) Elle aimait beaucoup le « cher M. Charpentier, lequel s'est hautement déclaré pour les intérêts de l'Académie royalle. » Registre de l'Académie, fol. 129, verso, mai 1675.

plaires destinés à l'Académie d'Arles lui furent remis en novembre 1683, et sans tarder les académiciens remercièrent M. Charpentier, par une lettre que l'abbé *de Beaujeu* se chargea de lui porter, en rentrant à Paris (1).

M. Charpentier avait envoyé en même temps une copie du compliment qu'il avait fait, au nom de l'Académie française, au roi et à toute la famille royale sur la mort de la reine.

La lettre à l'Académie est datée du 21 septembre, mais de Faure Fondamente rentré à Nîmes le 5 octobre 1683, ne la fit parvenir qu'un mois après (2). Nous la citons d'après le Registre.

(1) « On reçoit lettre de Nîmes et deux exemplaires du livre qu'a fait en dernier lieu M. Charpentier de l'Excellence de la langue françoise. Ledit M. Charpentier escript une lettre obligeante à messieurs de l'Académie royalle et à M. le secrétaire en son particullier, le priant de présenter de sa part son livre à ses chers confrères auxquels il demende leur sincère et légitime sentiment sur son ouvrage. Messieurs les académiciens prient M. le secrétaire de respondre à tant d'honnestetés et de vouloir insérer la lettre et la response dans le Registre, afin qu'il conste à perpétuité de l'honneur qu'a faict un si digne confrère à messieurs les académiciens et de la reconnessance de ceux-ci. L'abbé de Beaujeu, confrère royal, nouvellement receu, partant pour Paris, s'est chargé de laditte response et des autres lettres qu'escript M. le secrétaire au protecteur, amis et confrères externes avec lesquels il faut entretenir le commerce. » Registre de l'Académie, fol. 228' verso. La réponse du secrétaire ne s'y trouve pas.

(2) Charpentier écrivait une lettre à peu près identique à ces messieurs de Nîmes, en leur adressant son traité et une copie du compliment au roi. « Du mercredi, 6 octobre 1683, M. de Faure étant de retour de son voyage de Paris depuis hier au soir seulement, a témoigné à la compagnie la satisfaction qu'il a de

Messieurs,

« J'ai prié monsieur vostre illustre secrétaire et M. de Giffon de vous présenter de ma part un exemplaire du livre, que j'ai nouvellement faict imprimer, touschant l'*Excellence de la langue françoise*. Ce titre, messieurs, vous doibt agréablement disposer à le recevoir, car je ne vois pas de quelle utilité peuvent estre les académies françoises, si elles ne travaillent à l'avancement de nostre langue et si elles ne favorisent les efforts de ceux que tachent d'en découvrir les beautés. Vous m'avez desjea secouru dans une pareille entreprise, et l'excellante response que vous fistes à monsieur le premier président de Provence, qui vous avoit demendé vostre sentiment sur le livre du *P. Lucas*, jésuite, m'a faict croire que je ne

se trouver pour la première fois à ses assemblées, et lui a rendu deux lettres de M. Charpentier de l'Académie françoise: par l'une desquelles il assure la compagnie des sentiments avantageux qu'il a pour elle, et la prie d'avoir pour agréable un exemplaire du livre qu'il a fait imprimer depuis peu sur l'Excellence de la langue françoise, pour répondre au livre que le P. Lucas, jésuite, a fait imprimer contre lui, touchant l'inscription de l'arc de triomphe. Il proteste aussi à la compagnie qu'il voudroit l'avoir fait assez bien pour mériter son approbation, puisqu'il lui sera toujours très glorieux d'avoir fait quelque chose qui obtienne les suffrages d'une compagnie choisie, qui fait honneur à nostre siècle et qui devient un des ornements de la France... Sur quoi la compagnie a délibéré d'écrire à M. le Charpentier pour le remercier le plus honnestement qu'il se pourra... »

Registre de l'Académie de Nîmes, cité par *Ménard,* Histoire de Nîmes, t. VI, preuves, p. 125.

debvois pas me retirer du combat, après que vous y estiez entrés si généreusement pour moy. Cependant je ne vous regarde plus comme mes défenseurs, je vous considère désormais comme mes juges. Car je me fairai un plaisir singulier d'apprendre ce que vous aurez pensé de la manière dont j'ai traitté mon subjet. Je vous prie donc très sincèrement, messieurs, de ne pas me reffuser vos advis, puisque c'est pour un intérest commun, et qu'il n'y a personne au monde qui soit avec plus de respect, ni avec plus de zelle que moi, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

CHARPENTIER (1). »

Mais revenons à l'année 1676 : l'Académie d'Arles témoigna sa reconnaissance à Charpentier en étudiant sérieusement son ouvrage (2), dont elle admit les conclusions. Nous aurons à en parler plus tard.

(1) Registre de l'Académie, fol. 229.

(2) Du huitiesme may 1676. L'assemblée se faict chez M. d'Abeilles, directeur de moys, ces messieurs s'entretiennent aggréablement sur les pensées de M. Charpentier, ils ne peuvent s'ennuyer dans une lecture si utile et qui semble proprement devoir occuper toutes les académies, M. le secrétaire a dict que si l'estime de ce petit ouvrage avoyt conveincu la cour et les ministres, nous verrions bientôt la superbe machine qui faira l'arc de triomphe de Sa Majesté inscripte en son piédestal des éloges en langue françoise, et en vers et en prose, que pour l'un et pour l'autre il y avoit déjà de grands préjugés, que la statue à cheval du roy Louis XIII, dans la place royalle, avait en sa baze un sonnet françois et un éloge de ce prince en mesme langage de prose,

La *Deffence de la langue françoise* était accompagnée d'une Elégie de Santeuil, en vers latins, où les mêmes idées étaient soutenues (1).

M. de Grille la traduisit en vers français, que l'on résolut d'envoyer à M. Charpentier « pour marquer plus d'estime d'une pièce qui entroit si juste dans les sentiments de son livre et pour lui faire connestre le soing et l'attaschement qu'on avoit pour ses ouvrages, puisque les particulliers du corps en traduisoient les louanges latines, ce qui ne se fait guère sans beaucoup de réflexion, d'observation et de complaisance. »

Les vers du chanoine de Saint-Victor en faveur de Charpentier nous étonneraient, si nous ne savions que Santeuil était l'homme changeant par excellence et que ses palinodies sont très nombreuses (2).

que si l'Académie le trouvoit à propos on pourroit en user de mesme pour l'obélisque. » Registre, fol. 147, verso.

Juin 1676. « M. N. a mis de nouveau sur le tapis la question des inscriptions, on est demeuré d'accord que les plus naturelles et les plus intelligibles seront toujours les meilleures, d'autant mieux que les lettres de Paris portent que le roy veut et entend que toutes les inscriptions de l'arc de triomphe qu'on élève à la porte Saint-Anthoine soient en langue françoise. Ce suffrage royal décide la chose. » Registre, fol. 148, verso.

(1) Dix avril 1676. « M. d'Estoublon monstré encore une élégie latine de la manière d'un ami de M. Charpentier, par laquelle ce livre intitulé : *Deffence de la langue françoise*, est extrêmement loué. On admire la douceur et la force desdicts vers et l'on résout de les garder dans les Archives, avec les pièces académiques. » Registre, fol. 146. Et en marge : par M. de Saintœuil, Santolius, Victorinus.

(2) Voir *Rigaut*, Histoire de la Querelle des anciens et modernes, p. 108, *Gouget*, Bibliothèque française, t. I.

Ses relations amicales avec Charpentier expliquent comment le poète latin le plus remarquable du XVIIe siècle put chanter un ouvrage tout à l'honneur de la langue française.

M. de Grille apporta à la défense de l'idée nouvelle l'ardeur qu'il mettait à toute chose. C'était presque une conversion, car il était excellent latiniste et nous ne devons pas oublier qu'il était l'auteur des inscriptions latines en l'honneur du roi, adoptées par l'Académie, et que tout récemment encore il venait d'en composer une, à la demande des consuls (1).

Au milieu de ces discussions interminables, arriva une lettre du protecteur « toute pleine d'amour et d'estime pour l'Académie » par laquelle il témoignait

(1) Séance du 6 mars 1676. « M. le sachrestein abbé de Boche dict que messieurs les consuls gouverneurs de la ville et pères de la patrie désireroient avant la fin de leur consulat de metre un éloge de la ville d'Arles, dans la maison commune qu'ils ont faict bastir, ou au pied destail de la piramide, affin d'immortaliser leur amour pour la patrie, aussi bien que la gloire de cette Romme françoise. M. le secrétaire monstre celui qui est ici enregistré, disant qu'il estoit ce lui semble dans le sens de messieurs les consuls. » Registre de l'Académie, fol. 144.

Il commence par ces mots : Exultet gallula Roma.

L'Académie le trouva fort bon, mais fut d'avis qu'il ne devait point « occuper la place d'une inscription dans l'une des faces de la piramide, en son pied destail, comme on l'avoit proposé. » Néanmoins une note du Registre nous apprend que les consuls furent d'un avis différent et le firent même « ébaucher sur le pied destail qui est desja posé en mars 1676. »

que l'inscription latine lui plaisait fort, et que *M. Ro*[illegible]*s* secrétaire du cabinet, devait la montrer au roi ([illegible])

(1) A Paris, le 24 avril 1676.

MONSIEUR,

Ce n'est pas d'aujourd'huy que j'ay dict avec beaucoup de raison, que messieurs de l'Académie royalle d'Arles meintenoient la gloire des armes du roy par leurs espées, et l'eslevoient par leurs plumes, il fault adjouter meintenant que le ciel secondant leur zelle pour nostre victorieux monarque, faict parler tout ce qui est sur la terre, et mesmes ce qui est au dessoubs pour célébrer ses louages, s'il se trouve dans le royaume une pièce rare et extraordinaire, s'il naist une huictiesme merveille en France, si quelque pyramide peut effacer le lustre de celles d'Œgypte, qu'on a tant ventées, c'est au royaume d'Arles qu'elle se rencontre, on la lève avec autant de soing que de despense ; rien ne couste, pourveu qu'il face mention de S. M. et vous, messieurs, vous adjoutez à ce miracle de la nature, un autre miracle d'éloquence. Vous faites si bien parler les pierres, qu'on vous reconnoyt facilement pour un grand maistre en l'art de bien dire. Il ne se peut exprimer combien d'approbation on a donné à vostre inscription, que j'ay faict voir à des gens très délicats, et entre autres à M. Rose, secrétaire du cabinet du roy, qui la doibt lire à Sa Majesté à la première alte. Il eust esté à désirer, monsieur, que pour donner à de si grandes choses l'approbation et l'applaudissement qu'elles méritent, on se fust moins pressé d'en parler, et que M. de Colber et moy eussions pris le soing d'exagérer au roy tant de merveilles, lorsqu'elles eussent esté plus achevées, mais je me console en ce que des tableaux parfaits l'esbauche mesme est toujours belle, et ce que j'aurois à souhaiter en cette occasion seroit seulement deux choses, l'une que le mesme génie qui a si bien commencé l'une des inscriptions, voulut bien achever les autres, et qu'estant confus et comblé de toutes les grâces et les bontés de messieurs d'Arles, dont nous parlons souvent avec M. le marquis de Chasteaurenard, je pusse estre employé pour leur service et vous tesmoigner avec combien de passion je suis toujours, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur, LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

A M. le marquis d'Estoublon, secrétaire. Registre fol. 149.

Mais il exprimait aussi le regret qu'on eût trop parlé de cette affaire, avant qu'elle fût terminée, et pressait les académiciens de rédiger au plus tôt les autres inscriptions, car il n'y en avait encore qu'une seule d'approuvée. Cette lettre était accompagnée d'un billet du marquis de Châteaurenard, qui engageait ses collègues à en faire part aux consuls.

L'Académie, après en avoir pris connaissance (1), résolut de déléguer deux ou trois de ses membres, pour la présenter aux consuls et s'informer de leurs sentiments, à cet égard.

Cette idée ne fut point mise à exécution et ce fut un tort, car les consuls eussent été flattés de cette démarche : on voulut attendre que l'estampe de l'obélisque fut gravée et que les consuls en eussent adressé quelques exemplaires à l'Académie. De là un nouveau retard. Le 10 juin, M. N. proposa, puisque la gravure de l'estampe n'était pas encore achevée, de s'excuser auprès des ministres du roi de ce trop long délai (2).

Le marquis de Châteaurenard écrivait, en effet, qu'il était de l'intérêt de l'Académie « de faire sa cour à mes-

(1) La lettre était adressée à M. de Grille qui fit quelques difficultés pour la communiquer à ses collègues : Gillon représenta qu'elle ne pouvait être personnelle puisqu'elle lui était adressée comme secrétaire de l'Académie, M. de Grille se rendit à cette bonne raison, il fit lui-même lecture de la lettre, le 23 juin, et elle fut consignée au Registre, comme très importante, fol. 149.

(2) Registre de l'Académie, fol. 149.

sieurs les ministres, surtout que M. de Colbert et M. le duc de Saint-Aignan, M. Rose et M. Charpentier ont des bonnes intentions pour les avantages de l'Académie royalle et pour la ville ; qu'ils ont desja parlé fort obligeamment de l'une et de l'autre, que tous les amis s'unissent pour obtenir du roy quelque récompense et, que, si l'on s'y prend comme il fault, la ville sera recouvrée des frais et despense qu'on a faicte pour l'élévation de la pyramide, et l'Académie qui a eu le bonheur de plaire par ses inscriptions, pourroit bien avoir le don des médailles, à l'instar de son illustre alliée, l'Académie françoise (1). »

Cet espoir était partagé par les amis de l'Académie à Paris, mais il était tout au moins prématuré.

On était alors à la fin de juin : la bonne volonté des consuls devenait très douteuse. Le 23 juin, un académicien exposa « qu'il y avoit quelque petite discution entre messieurs les consuls pour le faict des inscriptions, et que cela retardoit les résolutions de l'Académie (2). » Néanmoins, il fut convenu qu'on écrirait aux amis de la cour que, dès qu'on pourrait se procurer l'estampe de l'obélisque, on la leur enverrait, et que « si messieurs les consuls ne vouloient plus employer les inscriptions de l'Académie, elle ne seroit pas coul-

(1) Registre de l'Académie, fol. 150. Nous verrons ci-après ce qu'il advint de cette affaire des jetons de présence.

(2) Registre de l'Académie, fol. 150.

pable de ce petit attentat et manquement de parolle (1). »

Le bruit que les consuls ne voulaient plus des inscriptions précédemment acceptées prit de la consistance et l'Académie, au mois de juillet, résolut d'en informer le protecteur, afin de sauvegarder, s'il était possible, l'honneur du corps. Malheureusement, la protestation était assez platonique et tout ce qu'on pouvait tenter, pour faire revenir les consuls sur leur décision, était de leur rappeler l'engagement d'honneur qu'ils avaient pris, et d'écrire, pour se plaindre du procédé, à ceux qui pouvaient être de quelque secours (2). Les chances de réussite étaient faibles.

Les consuls, pour atténuer l'odieux de leur conduite, proposaient d'ajouter à l'inscription approuvée par l'Académie, une nouvelle qui ne lui serait pas soumise. L'Académie ne voulait point accepter ce compromis, et, puisque le français semblait prévaloir sur le latin, elle proposa « à messieurs les confrères et protecteurs de Paris de faire les inscriptions françoises, si c'est l'intention de Sa Majesté plutôt que de souffrir le mélange qu'on propose des inscriptions latines qu'on a faictes dans la ville avec celles de l'Académie qui ont desja esté receues et crayonnées sur le pied destail (3). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 151.

(2) Registre de l'Académie, fol. 150, verso.

(3) 2 juillet 1676. M. le secrétaire reçoit un pacquet de Paris avec les lettres de M. Charpentier et de Roubin, par lesquelles on

Les consuls en furent sans doute informés et froissés : le 19 juillet, ils écrivirent à *Pellisson*, de l'Académie française, en lui demandant des inscriptions pour les quatre faces de l'obélisque (1). C'était rompre en visière avec l'Académie d'Arles.

Le lendemain, il fut représenté au sein de cette Académie « que ce moyen d'accord estoit déshonorant pour ceux qui avoient desja faict les premières inscriptions, déshonorant pour l'Académie en particulier et pour le corps de ville, qu'on pourra dire à la cour et partout le royaume que cette célèbre ville d'Arles, qui faict tant de bruit, tantost sous le nom de chef de province, de Royaume, de seconde Rome, nourrice de tant de beaux esprits, de tant de noblesse et de tant de braves n'a pas un génie dans tout son terroir capable de fournir six lignes en latin, ou en français pour une des faces de l'obélisque (2). » Il fallait agir vigoureu-

donne advis à l'Académie des intentions de S. M. touschant les inscriptions et qu'il est certain que toutes celles de l'arc de triomphe seront en langue françoise. » Registre, fol. 150, verso.

(1) 20 juillet, M. N. a dict qu'on ne sauroit ignorer l'indignité qu'on a faicte despuis 24 heures à l'Académie, et qu'il est tout à fait expédiant d'en donner advis à M. le duc protecteur, on assure que pour adjuster messieurs les consuls sur le faict des inscriptions, on avoit résolu qu'on escriroit à M. Pellisson de la part desdicts consuls et qu'on le prieroit de travailler luy-mesme pour les quatre faces de l'obélisque. » Registre, fol. 151.

Paul *Pellison-Fontanier*, né à Béziers, en 1624, mourut en 1693. On lui doit l'Histoire de l'Académie française jusqu'en 1653. Voir les divers dictionnaires biographiques.

(2) Registre de l'Académie, fol. 151.

ement afin d'obtenir du roi et des ministres les ordres nécessaires « pour réprimer l'attentat des envieux. » M. de Grille promit de se conformer à cette décision, tout en exprimant l'espoir que Pellisson « auroit soin de l'honneur et de l'intérêt de l'Académie royalle en cette rencontre. » Pellisson répondit, en effet, aux consuls « qu'il y avoit lieu de s'estonner qu'ayant une compagnie de gens d'esprit establie dans cette ville par lettres patantes de S. M., on fust en peine de faire faire des inscriptions (1), » et il se réserva d'en parler au roi, pour agir ensuite conformément à ses ordres.

Par suite d'un concours fâcheux de circonstances, l'Académie, au mois d'août 1676, n'avait plus d'agent ni de correspondant à la cour, ce qui laissait le champ libre à ses ennemis (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 151, verso. Le Ms 1060 prétend que Pellisson écrivit en même temps à l'Académie.

(2) « M. le secrétaire a dict que si M. de Saint-Aignan estoit à la cour, on ne seroit pas en pene de protecteur, qu'il ne désespéroit pas pourtant de la fortune académique. »...

« M. Giffon a dict que M. le marquis de Chasteaurenard luy avoit escrit du camp devant Haire, et que le sieur Roubin estoit parti de Paris de manière que les ennemis s'estoient imaginés avec grande joye que l'Académie royalle n'auroit plus d'agent ni de correspondance à la cour. »

« M. N. a dict que ce ne seroit pas sans pene qu'on se defferoit de l'envie, en cette conjoncture, que les anciens amis de l'Académie se destachoient despuis peu, pour quelque vil interest, et que les déserteurs faisoient à peu près autant de mal à cet illustre corps que les rénégats en faisoient aux chrétiens. » Mémoire d'aoust 1676. Registre de l'Académie, fol. 151, verso.

Pellisson avait soumis la demande des consuls d'Arles à M. *de Pomponne,* en le priant d'entretenir le roi « de l'obélisque et de l'estat des inscriptions. »

L'Académie comptait sur l'appui de Colbert, dont la sœur avait épousé le fils du duc de Saint-Aignan.

M. de Grille qui était disposé à user de « tout le zèle et toute l'adresse nécessaire pour faire les honneurs du corps, quoi qu'il lui en deubt couster, » fit dresser le plan de l'obélisque, pour l'envoyer au grand ministre (1). Il paraît que ce dessin fut très mal interprété par les ennemis de l'Académie. Il y a, au fonds Bonnemant, volume *Antiquités*, toute une série de lettres échangées entre Claude Terrin et un avocat au Parlement de

(1) « M. le secrétaire a dict que sur la bonne foi des intentions de l'assemblée qu'il avoit receues despuis longtemps, il avoit faict faire un plan de l'obélisque avec ses mesures et dimentions, par le meilleur architecte de la province ; que ce plan avoit esté dressé sur une toile avec l'échelle mathématique au pied, avec les couleurs observées de la pierre granite orientale, avec les esmaux du soleil de la boule, ou globe, des fleurs de lis qui sommoient l'obélisque, le tout représenté au naturel, les lions qui le soustenoient, le pied destail, la place du marché et tout le reste, qu'il avoit envoyé aux amis de Paris laditte figure, pour l'offrir en présent à M. de Colbert de la part de l'Académie royalle d'Arles, parce que ce ministre se trouve dans l'alliance de M. le protecteur duc de Saint-Aignan lequel ne menquera point d'en savoir bon gré à la compagnie, et M. de Colbert encore, qui est scavant et très affectionné à ces sortes de ces sortes de curiosités, qu'au reste il n'en peust jamais arriver que de l'honneur à l'Académie, puisqu'elle sera la première en date qui faira voir au roy ce que la ville d'Arles a faict pour sa gloire, d'où l'on debvoit attandre infailliblement de grands avantages. » Registre de l'Académie, fol. 152.

Paris du nom de Brunet (1). Terrin parle de la gravure de l'obélisque et se plaint qu'on la confie à un artiste médiocre, puis il accuse l'Académie de vouloir accaparer pour elle seule le mérite de l'érection de ce monument et il lui reproche l'envoi du dessin à M. de Colbert, comme un empiètement sur le droit des consuls. Le ton de ces reproches est, en général, très violent, preuve évidente que la passion avait envenimé singulièrement la dispute, et que les rivalités de personne y jouaient un rôle déplorable.

La démarche proposée par M. de Grille était toute naturelle, et l'hostilité des consuls ne lui ôtait rien de son opportunité, bien au contraire.

Au mois d'octobre, Charpentier annonça au secrétaire « le favorable accueil que M. de Colbert, secrétaire d'Estat et intendant des finances, avoit faict au présant de l'Académie royalle, que le ministre malade et accablé d'affaires n'avoit pas laissé d'estudier (s'il fault ainsy dire) et d'examiner sérieusement la figure envoyée, d'en avoir pris les dimensions avec le compas luy-mesme, d'avoir demendé avec curiosité, à M. Charpentier la nature de la pierre, dont on ne lui disoit

(1) Ce Brunet était sans doute arlésien. La famille bourgeoise de ce nom a fourni des notaires, des médecins et des avocats. L'un d'eux a laissé une Histoire d'Arles, conservée au fonds Nicolaï, 140, Archives des Bouches-du-Rhône, et il était notaire à Arles, à l'époque dont nous nous occupons.

rien, savoir si c'estoit marbre, porphire, granite, etc., et quels mémoires il peut y avoir, de quelle part de la terre on a transporté laditte pierre (1). »

Après avoir entendu la lecture de cette lettre, les académiciens discutèrent sur l'origine de l'obélisque. M. de Sabatier dit tout d'abord que les registres de la ville ne contenaient aucun renseignement à cet égard, mais qu'il était probable qu'un bloc aussi pesant ne venait pas de loin.

Un académicien prit alors la parole et exposa l'avis de M. *Peytret*, « expert et intelligent en ces sortes de choses. » D'après lui, l'obélisque avait été tiré des carrières de granit de Provence et il offrait même d'indiquer l'endroit où l'obélisque a été taillé, au dessous de la Sainte-Baume « où il montrera le lict et la minière et les proportions de cette piramide et la mesme matière granite dans le mesme lieu (2). » L'Académie

(1) Registre de l'Académie, fol. 152, verso. — Le silence de M. Charpentier et des autres amis de Paris mécontentait les académiciens, ainsi qu'il ressort du compte rendu des séances de septembre 1676. « On demande la raison de ce scilance et chascun a dict une opinion. » Reg., fol. 152.

(2) Registre de l'Académie, fol. 152, verso.

Sur l'origine de l'obélisque d'Arles, qui est une imitation romaine des obélisques d'Egypte, on peut consulter le P. *Bouguerel*, Hommes illustres de Provence, p. 315, les Remarques Historiques du P. *Fabre*, p. 96, qui le prétend apporté d'Egypte ; La Revue Britannique (juin 1836) qui est du même avis ; Les Monuments d'Arles par *H. Clair*, p. 49 et 56, qui le croit tiré des carrières de l'Estérel, ainsi que M. *Estrangin*, dans ses Etudes Archéologiques sur Arles, p. 240. *La Lauzière*, p. 489, dit que

accepta cette opinion comme vraisemblable, en constatant que ni l'histoire de la Provence, ni l'histoire d'Arles, ne parlaient de l'obélisque, et M. de Grille fut prié d'envoyer à MM. Colbert et Charpentier le résumé de cette discussion.

Cependant le marquis de Châteaurenard était revenu à Paris et, presque en même temps (novembre 1676) le duc de Saint-Aignan s'y trouva. Le marquis de Châteaurenard, « très zellé confrère » parla sans retard au protecteur de la proposition faite à Pellisson. Puis, de concert avec lui, avec M. de Roubin, qui était alors à Paris, avec M. Antoine de Grille, maître d'hôtel de la maison du roi, et neveu par sa femme de *François Vautier*, premier médecin de Louis XIV, il vit M. Pellisson pour lui demander raison de sa conduite.

Les inscriptions qu'il avait composées étaient déjà connues à Arles, mais, comme il n'y avait point d'ordre du roi pour les graver sur l'obélisque, on pouvait « faire réparer la chose. » Pellisson donna pour excuse que l'Académie ne lui avait pas écrit au sujet des inscriptions, et qu'il avait cru, par conséquent, pouvoir se rendre au vœu des consuls. L'excuse était faible, et M. de Grille avait raison de penser que l'Académie

l'obélisque est en granit oriental, c'est aussi l'opinion de *Moréri*, article sur Arles. Cette énumération est forcément incomplète.

On pense généralement aujourd'hui que l'obélisque fut taillé dans les carrières de l'Estérel, et l'opinion qu'il serait d'origine égyptienne est totalement abandonnée.

ne devait pas prendre cette précaution « qu'il eust semblé qu'elle eust doubté de son droit, qu'elle se fust méfiée de l'honnesteté de M. Pellisson en craignant quelque chose de sa part (1). »

Il proposa de lui écrire, pour le remercier de ses offres, mais M. de Sabatier objecta « qu'il n'estoit plus libre à la compagnie de recevoir les offres de personne puisque les consuls s'estant addressés audict M. Pellisson et luy ayant demendé les inscriptions, ils les avoient reçues, que ce seroit se moquer. (2) »

Il était trop tard, semblait-il, les inscriptions de Pellisson étaient acceptées, mais le duc de Saint-Aignan se plaignit au roi et Louis XIV voulut savoir « le fonds de cette affaire. » C'est ce qui ressort des lettres du marquis de Châteaurenard et de Roubin, adressées à M. de Grille, au mois de décembre 1676 :

« Ces deux confrères le prient d'advertir la compagnie du desplaisir que tesmoigne M. le duc de Saint-Aignan, au faict des inscriptions, qu'il en a parlé au roy et que S. M. a voulu sçavoir le fonds de cette affaire, que M. Pellisson ne se justifie pas simplement de ce qu'il a faict les inscriptions, mais qu'il se pleint encore pour l'intérest de l'Académie royalle, de ce qu'elle ne lui a point faict l'honneur de lui escrire,

(1) Registre de l'Académie, fol. 153. V. Mémoires de décembre 1676, analyse d'une lettre du marquis de Châteaurenard.

(2) Registre de l'Académie, fol. 153.

que si, dans la naissance de ce desmêlé, il en eust esté adverti, il est sans doubte qu'il eust prefféré l'intérest de l'Académie royalle à celui des envieux de ce corps illustre, mais que pour réparer ce malentendu et pour un moyen d'accord, il semble qu'on pourroit mettre la première inscription de l'Académie, la deuxiesme des consuls et les deux dernières de la manière dudict sieur Pellisson. Toute la compagnie d'une commune voix se récrie contre cette proposition, on examine les avantages que pourroit recevoir l'Académie d'un pareil expédiant, et l'on opine qu'il vault beaucoup mieux en demeurer aux termes où l'on se trouve que de faire une si honteuse composition (1). »

Ce fut l'avis général, et le compromis proposé n'était pas réalisable, puisque les nouvelles inscriptions avaient reçu l'approbation du roi. D'ailleurs, les académiciens étaient trop irrités contre les consuls qui avaient manqué aux engagements de leurs devanciers et fait effacer les inscriptions déjà crayonnées, pour consentir à ces concessions. Il fut dont décidé qu'on laisserait les choses en l'état, et qu'on écrirait, en ce sens, au duc de Saint-Aignan. Quant à M. Pellisson, l'Académie lui fit une réponse dans laquelle, à travers les formules très polies, on devine tout son mécontentement. Elle fut rédigée par M. de

(1) Registre de l'Académie, fol. 153, verso.

Grille, qui informa également de la décision prise « les amis de l'Académie et les confrères de Paris. »

La lettre adressée à M. Pellisson fut approuvée le 2 janvier 1677 et insérée au Registre (1), à cause de son importance « pour l'honneur du corps. » Elle est datée du 25 décembre 1676, bien qu'elle n'ait été envoyée qu'en janvier 1677.

MONSIEUR,

« Si nous n'avions eu beaucoup de respect pour vostre personne et une confience très particulière en vos jugements, nous aurions gaigné les devants à nos envieux, vous auriez été informé par nous-mêmes du subjet de nos contentions et peut estre vous seriez vous laissé prévenir en faveur de l'Académie royalle d'Arles. Il est vraisemblable, monsieur, que nos meschants politiques ne l'auroient pas emporté sur une compagnie de gentilshommes, establie par lettres patantes de S. M., et qui a l'honneur de vostre alliance puisqu'elle vous reconnait pour un des plus illustres membres de l'Académie françoise, mais qu'aurions nous jamais faict de si glorieux que ce que l'envie elle mesme vient de faire ? Elle a voulu tout perdre pour conserver ses inscriptions, cependant elle entre dans nos sentiments sans y penser ; elle n'a rien gaigné que pour

(1) Registre de l'Académie, fol. 154, verso.

nous et nous n'aurions rien pu faire que ce qu'elle a faict pour l'honneur de nostre patrie et pour laisser une belle idée de la grandeur du roy à la postérité. Oui, monsieur, nous nous fussions adressés à M. Pellisson, vous eussiez esté nostre oracle en cette occasion et nous eussions faict par choix et par raison ce qu'elle n'a faict qu'étourdiment et par désespoir. Quoi qu'il en soit, nous vous remercions très humblement des inscriptions qui vous avez envoyées à nos consuls, nous n'en voulons point d'autre et il sera toujours vray de dire que l'Académie les a faictes, vous représentez assez bien l'Académie, l'intérest de sa gloyre et de sa réputation qu'elle vous a commis depuis longtemps, les ouvrages admirables qui sont partis de vos meins, le portraict de S. M. que sans avez faict adorer à toute la terre, tout cela nous sert de préjugé et de satisfaction. M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de l'Académie royalle d'Arles, et nos amis de la cour vous diront plus au long nos petites affaires, si cela ne vous ennuie point. Nous n'avons rien aujourd'hui de plus important à vous dire, si ce n'est que nous sommes avec passion, monsieur, vos très humbles et très obéissans serviteurs,

Les académiciens de l'Académie royalle d'Arles.

ESTOUBLON, *secrétaire.* »

Pellisson, historiographe du roi, accompagnait

Louis XIV dans la campagne de Flandre et ce fut là que M. de Châteaurenard lui remit la lettre de l'Académie (1).

Il y répondit assez tardivement, par une lettre datée du 20 mai 1677, « au camp de Thulein, près Saint-Gaidain. » Le Registre de l'Académie la cite et la fait précéder de ces lignes : « Monsieur le secrétaire monstre une lettre de M. Pellisson qui lui est addressée, pour rendre à l'Académie ; elle est du 20 mai 1677, par laquelle ce fameux accadémicien se justifie de ce qu'on pourroit luy imputer, contre les considéracions

(1) Le 18 mars 1677, M. de Châteaurenard écrivit à ses confrères, une longue lettre datée du Camp de Valenciennes. « Il rend compte de ce siège à messieurs les académiciens, de la bravoure des mousquetaires qui sont entrés en héros de romant dans cette place ; des soings infatigables du roy qui est partout et de l'estonnement des ennemis, mais enfin il prie M. le secrétaire de faire lire en particulier à tous ces messieurs les compliments de M. Pellisson et les honnestetés qu'il observe à l'esgard de l'Académie royalle. Il le fust voir dans sa tente, n'ayant pu le voir à Saint-Germein, et lui rendit la lettre de l'Académie touschant l'affaire des inscriptions, qu'il s'excusa comme il avoit desja faict sur ce que personne ne lui avoit parlé de l'intérest que l'Académie pouvoit avoir en cette affaire, qu'au reste dès que M. le duc de Saint-Aignan s'en estoit expliqué avec luy, il eust bien voulu ne s'estre jamais meslé de la chose, et qu'il s'en estoit mesme excusé à S. M. à laquelle il avoit dict en lui monstrant trois inscriptions qu'il avoit faictes : Sire, j'ai admiré celle de l'Académie d'Arles, et j'en ai pris la plus part des pensées que j'ai employées dans les trois que j'ai faictes. » Qu'après tout cela il avoit assuré M. le marquis de Chasteaurenard qu'il rendroit toujours ses services à messieurs de l'Académie comme il prétendoit le leur tesmoigner par sa réponse dont ledit marquis s'est chargé. »
Registre de l'Académie, fol. 156, verso.

qu'il fault avoyr pour une compagnie de gentilshommes establie par lettres pattantes de S. M. en titre d'Académie ; ses honnestetés vont plus loing que les compliments ordinaires, il leur demende pardon d'avoir travaillé après eux aux inscriptions pour le pied destail de l'obélisque (1). »

Il est probable, en effet, que Pellisson « eust bien voulu ne s'estre jamais meslé de la chose », comme il l'assurait au duc de Saint-Aignan, mais il était trop tard. Voici du reste sa lettre :

MESSIEURS,

« Il m'a esté plus difficile de vous respondre qu'il ne l'a esté au roy de prendre Valenciennes, Cambray et Saint-Omer et de gaigner une grande bataille ; ce fut au siège de la première de ces trois places que M. le marquis de Chasteaurenard me rendit la lettre dont vous m'avez honnoré, mais le froid, les bourbiers et le tumulte où nous vivions ne me sembloient pas se pouvoir accorder avec que le beau feu, l'élégance et la liberté d'esprit qu'il faudroit pour vous escrire. Je m'apperçois à la fin qu'en attendant tout ce qu'il faudroit, vous pourriez bien n'avoir jamais de mes nouvelles et me croire fort insensible à vos bontés. Il vault mieux vous remercier comme je le puis, c'est à dire comme je le fais icy, fort simplement et de tout mon

(1) Séances de juin 1677, Registre, fol. 159, verso.

cœur, de la considération qu'il vous a pleu avoir pour moi et vous assurer en mesme temps que je n'ai jamais pu, ni ne puis jamais en menquer pour des personnes de vostre qualité et de vostre mérite. Quand il m'a esté commandé de travailler aux inscriptions pour l'obélisque, je n'ai point sceu qu'il y en eust une de vous. Je puis, messieurs, faire voir à qui il vous plaira à Paris l'original de ce qui m'a esté envoyé, où la clause *præbente vocem Academia Arelat.* ne se trouvera pas. M. le duc de Saint-Aignan m'a faict l'honneur de m'en parler despuis, mais ce que j'avois à faire estoit faict et envoyé longtemps auparavant. Sans vous connestre pourtant, messieurs, je vous ai rendu justice, car *j'ai conseillé qu'on se servit de vostre pensée sur le soleil et je n'ai faict qu'y joindre d'autres pensées au mesme sens qui n'estoient point de moi.* Si j'eusse esté mieux informé, ce petit traict de vostre mein auroit esté comme cette ligne unique qu'Appelle tira chez Protogène, que les siècles suivans regardèrent avec respect et à laquelle personne n'osa jamais rien adjouter : ma faute n'est pas volontaire, je ne laisse pas de vous en demander pardon, et suis avec toute sorte d'estime et de passion,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

PELLISSON FONTANNIER (1). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 159, verso. Ces explications de Pellisson sont très embrouillées. (Voir Ms 1060, p. 92). Il crai-

Cette lettre fut examinée en détail, mais elle ne satisfit point les académiciens, trop gens d'esprit cependant pour s'en plaindre ouvertement.

« On s'entretint durant un temps des pansées de cette lettre, du stille et de l'honneur qu'on faisoit à l'Académie ; on se reffleschit entre autres choses sur le mot *j'ai conseillé, qu'on se servit de vostre pensée* (sur le soleil) *et je n'ay faict qu'y joindre d'autres pensées au mesme sens, qui n'estoient point de moy*, etc. » Cela est assez remarquable ou surprenant que les consuls aient mendié la plume de M. Pellisson et qui la leur ayt reffusée. J'ay conseillé, dict-il, c'est à dire à ceux que j'avois subdélégués pour satisfaire vos consuls (1). » La remarque est mordante, sinon juste, mais l'Académie était vaincue.

Les inscriptions de Pellisson arrivèrent à Arles, au mois de mars (2), et les consuls firent toute la diligence

nait de mécontenter le duc de Saint-Aignan, dont l'amitié ne lui avait jamais fait défaut. Ne pourrions-nous pas conclure de sa lettre qu'il travailla aux inscriptions de concert avec ses collègues de la *Petite Académie* dont la fonction était de composer les inscriptions et des devises en l'honneur de Louis XIV ?

(1) Registre de l'Académie, fol. 160.

(2) « On parle des inscriptions de M. Pellisson qui sont arrivées et que messieurs les consuls prétendent faire graver avant que de sortir de charge, on demeure d'accord de la justice de cette prétention et que la ville d'Arles se chargeroit du'ne affaire, si ses consuls ou quelque particullier reffusoit des inscriptions à l'honneur de S. M., après les avoir demendées et avoir mis en jeu un secrétaire d'Estat. » Registre de l'Académie, fol. 155, verso.

possible pour les faire graver, avant de sortir de charge. Mais ils n'y parvinrent pas et cet honneur était réservé à leurs successeurs, MM. *Pierre de Châteauneuf de Mollégès, Honoré Gros de Boussicaud, Jacques Borel* et *Jean Alivon.*

La ville d'Arles put se flatter d'avoir célébré dignement la gloire de Louis XIV, mais la dépense fut considérable (1) et l'Académie ne pardonna pas aux

Il s'agit de M. de Pomponne qui fut favorable à la demande des consuls, encouragea Pellisson à rédiger les inscriptions demandées et les fit approuver par le roi.

(1) Dépense pour le transport et élévation de l'obélisque :

Le 28 août 1675, payé à *Hector Bremond,* jardinier, pour dommage causé au jardin de la demoiselle *Deloste,* tenu par lui en arrentement .... 20 l.

A *Louis Roque,* travailleur, pour journées employées à découvrir ladite obélisque 25

A la demoiselle *Bourgarel* et audit *Bremond* pour dommage lorsqu'on l'a enlevée 126 2

A la demoiselle *Bourgarel,* veuve du sieur *Deloste,* en considération de la pierre obélisque qui a été tirée de son jardin 330

A *Antoine Daniel,* pour le transport depuis ledit jardin jusqu'à la porte Marcanau (ou *Mercanou*).......... 1595

A *Mathurin Rochereau,* marbrier, pour ouvrage par lui fait à iceluy 315

A *Jacques Peytret,* architecte, pour la construction dudit pied d'estail 664

Le 24 mars 1676, à *Claude Pagnon* et *Antoine Barthélemy,* maîtres d'ache (?) de Marseille, pour le transport depuis la porte Marcanau jusqu'à la place du Marché et élévation des deux pièces de l'obélisque sur le pied d'estail 3750

6825 l. 2

Suivent les inscriptions de Pellisson. Bibl. Méjanes, Ms 807

consuls de 1676 d'avoir eu recours à M. Pellisson, pour composer les inscriptions de l'obélisque. Le Registre le prouve.

Au mois de juillet 1677, M. d'Arbaud arriva de Castres, d'où il apporta des nouvelles de M. de Ranchin, et passa quelque temps dans Arles, où il venait assez rarement. Ses confrères lui firent fête et lui confièrent, sur sa demande, le Registre des délibérations « attendu que ce gentilhomme qui est sans doubte l'un des plus zellés pour toutes les choses de l'Académie n'estoit pas souvent à la ville », et à la condition qu'il le rendrait au secrétaire, dans les 24 heures (1).

On le pria d'occuper le fauteuil du directeur, en l'absence de M. de Sabatier, ce qu'il fit en remerciant la compagnie « avec des parolles d'honnesteté et beaucoup d'esprit, à son accoustumée. »

Puis il dit « qu'après avoir leu et passé plus d'une fois les mémoires contenus dans le Registre (2), il seroit aisé, ce lui semble, de faire un juste volume de l'histoire de l'Académie royalle, et que celuy qu'a composé M. Pellisson de l'Académie françoise n'a pas tant d'articles importants et considérables, mais qu'enfin il ne sauroit se consoler de l'injustice qu'on a faicte à la compagnie de chercher hors de son sein un pannégiriste du roy, pour les inscriptions de l'obélisque,

(1) Registre de l'Académie, fol. 161, verso.
(2) Registre de l'Académie, fol. 161, verso.

que la lettre de M. Pellisson à l'Académie royalle ne se debvoit pas prendre pour un compliment, qu'il l'avoit assez bien examinée pour en juger comme le mesme M. Pellisson en jugeoit, lorsqu'il faisoit des excuses à ces messieurs jusques au pardon. M. le secrétaire a dict que c'estoit une affaire faicte et qu'on n'en debvoit plus parler. » On n'en parla cependant encore lorsque, quelques années plus tard, M. *de Vertron* demanda à être délégué pour haranguer Mme la Dauphine. On lui refusa cet honneur et, dans le cours de la délibération, un académicien donna pour raison de son refus qu'il ne fallait pas confier toujours aux étrangers et aux externes les missions les plus honorables, parce qu'on pourrait croire qu'ils sont plus habiles que les académiciens et « que cette conjecture est faisable, puisque on a veu un M. Pellisson employé pour faire des inscriptions au piédestal de l'obélisque, comme si l'Académie n'eust pas eu un esprit assez élevé pour faire les éloges de S. M. (1). »

Les inscriptions de Pellisson n'eurent qu'une durée très éphémère et l'Académie est bien vengée de « l'injure » qu'elle reçut alors, on ne les retrouve plus que dans les divers historiens de la ville d'Arles (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 185, verso. Mémoires d'avril et de mai 1680.

(2) Elles sont citées par Séguin à la fin de son ouvrage sur *les Antiquités d'Arles* à la suite d'une bonne gravure de l'obélisque

Le projet de revêtir le piédestal de l'obélisque de plaques de marbre sur lesquelles on eût gravé les inscriptions, fut abandonné, comme trop coûteux apparemment pour les finances de la ville. On se contenta de les graver sur le piédestal en pierre du pays et, dès 1743, elles étaient à peine lisibles (1).

Vint la Révolution française qui les effaça complètement, puis l'aigle de Napoléon remplaça, en 1805, le soleil de Louis XIV, et les louanges du vainqueur de Marengo celles du grand roi (2). Napoléon mourut en exil, et la place des inscriptions resta vacante. Le piédestal était tellement rongé qu'on dut, en 1825, le renforcer par une application de blocs de pierre, sans élégance et sans grâce. L'obélisque est aujourd'hui découronné, le soleil et l'aigle ont disparu, les quatre faces du piédestal sont ornées de masques en bronze, de modèle antique ; autour du piédestal on a disposé une vasque de style fort ordinaire, et le monument, dans son état actuel, est loin d'avoir la physionomie

par M. Ogier. Elles se trouvent également dans le Ms 807 de la Bibliothèque Méjanes et dans une foule d'ouvrages imprimés ou manuscrits.

(1) « Il eût été à souhaiter qu'on eût donné un piédestal de marbre à un monument si digne d'être conservé : nos pierres sont trop molles pour résister au temps : celles du piédestal sont déjà toutes rongées et les inscriptions sont à peine lisibles. » *Fabre*, Remarques historiques, p. 97.

(2) Délibérations du conseil municipal du 22 ventôse, an XIII.

gracieuse, que nous ont conservée les excellentes gravures de François de Poilly (1), et de M. Ogier.

Néanmoins, il n'y a guère, en France, que l'obélisque de Louqsor, sur la place de la Concorde, à Paris, qui produise un effet plus imposant et rappelle plus de souvenirs d'un passé évanoui.

(1) Le piédestal à 14 pieds de hauteur et l'obélisque lui-même 47 pieds (15 m. 26 c.). Il est soutenu par quatre lions en bronze.

Il existe plusieurs fort belles gravures de l'obélisque d'Arles, avec cette inscription :

Erexere consules *Franciscus de Boche, Mauritius Romany, Anthonius Agard, Joannes Maure,* Anno salutis M DC LXXVI, et insequenti anno erectum ornavere consules *Petrus de Sabatier de l'Armeillière, Petrus de Loste, Claudius Bœuf, Gerardus Bœuf,* ornatum denique consules *Petrus de Chasteauneuf de Mouleges Honoratus Gros de Boussicaud, Jacobus Borel, Joannes Alivon* excudi curaverunt regique offerri ab *Ægidio Roubin* Arelat. Academ.

Bibliothèque Méjanes, Icones provinciarum. Recueil de gravures très intéressantes formé par Roux-Alphéran.

Dans le Ms 839 de la Bibliothèque Méjanes, il y a une Estampe de l'obélisque, avec ces mots : Curâ Jacobi Peytret, Arelat. Archit. De Poilly sculpsit. Le P. Ménestrier dans l'*Histoire de Louis le Grand par les Médailles,* in-fol. 1700, a inséré (p. 63) une gravure de l'*obélisque,* sans nom d'auteur.

Sur l'exhumation et l'érection de l'obélisque, sur l'affaire des Inscriptions, voir les *Mémoires* de l'académicien *Jean de Sabatier,* dans le *Musée* d'Arles, troisième série, p. 193-197.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LES ANONYMES

(VOIR P. 3)

Nous extrayons d'un curieux ouvrage de M. de Grille Estoublon, conservé à la Bibliothèque d'Arles (Fonds Bonnemant, vol. *Collège, Académie*), quelques détails sur la Société des Anonymes, qui fut, pour ainsi dire, le berceau de l'Académie d'Arles.

Le Mont Parnasse, ou *de la préférence entre la prose et la poësie*, par M. N. S. (d'Estoublon), dédié à Monseigneur le comte de Saint-Aignan (1).

A Paris : chez Pierre de Bresche, libraire et im-

(1) François de Beauvilliers obtint de Louis XIV l'érection du comté de Saint-Aignan (dans le pays Chartrain) en duché-pairie. Les lettres patentes sont du mois de décembre 1663, et furent enregistrées au Parlement de Paris, le 13 décembre 1663.

Voir Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, grands officiers de la couronne, etc., etc., par le P. *Anselme*, à Paris, in-fol. 1728, 3me édit., t. IV, p. 693 et sqq., *Bernier*, Histoire de Blois.

Sur les *Anonymes*, consulter le P. Fabre, *Panégyrique d'Arles*, p. 31, et *Remarques Historiques*, p. 118, mais se tenir en garde contre plusieurs affirmations inexactes.

Voir aussi le *Musée* d'Arles, le discours de M. Galle, etc., etc.

Le *Mont Parnasse* est bien l'œuvre de M. *Jacques de Grille*, l'académicien, car nous lisons dans l'*Epitre au lecteur*, en tête du *Poëme Provençal* sur l'obélisque, Arles, 1676 (Bibliothèque Méjanes, Recueil 31687, pièce 9) :

« On se contentera d'admirer en passant les rares productions de ce grand génie, et surtout *la préférence* qu'il a fait de *la poësie à la prose* et son *Voyage d'Italie* », p. 6.

primeur ordinaire de la Reyne, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Joseph et Saint-Ignace, MDCLXIII, avec privilège du roy.

L'IMPRIMEUR AU LECTEUR

Amy lecteur, ce seroit une espèce d'injustice de vous faire approuver ce petit ouvrage ou parce qu'il porte un beau nom, ou, parce qu'il rencontre un grand protecteur. Je ne veux point vous surprendre, je ne vous donneray mon livre que pour ce qu'il vaut, et, c'est pour cela, que je vous prie de lire cette préface qui sera comme l'histoire de sa naissance, et l'éclaircissement de tout son dessein.

Je revenois d'un long voyage (peu de temps après le mariage du roy), lorsque je fus contraint par la nécessité de mes affaires d'arrester dans *Arles*. Cette ville est célèbre dans la Provence et par sa noblesse et par son antiquité. Elle est peuplée d'un grand nombre de gentilshommes et personnes de qualité, entre lesquels j'en reconnais un, dont le mérite et la vertu ne m'étaient pas inconnues. Celuy-ci me fit l'honneur de me recevoir dans sa maison et de payer avec usure quelque petit service qu'il disait avoir reçeu de moy dans Paris : et que sa générosité luy rendait considérable.

Un jour, (c'était le jour que je destinais à mon départ), et que tâchant de remercier ses bienfaits par des paroles, je lui disois que je ne les oublierois jamais ; que je dirois partout de sa maison, qu'elle estoit non seulement le refuge des malheureux et des affligés ; mais un vrai temple d'honneur et de vertu, il me prit par la main, et me dit en riant : Vous n'avez pas eu le temps de voir le sanctuaire de ce temple, il vous

faut bien encore quinze jours pour cette visite. C'est ainsi qu'il appelloit son cabinet, où j'eus l'honneur d'être introduit avec un plaisir incroyable. Je vous jure, mon cher lecteur, que je ne fus point marry de la douce violence qu'il me fit pour m'arrester, et vous ne le serez pas, à mon advis, d'apprendre ce que j'appris dans ce lieu.

Je ne vous parlerai point de la situation agréable et commode de ce cabinet ; le rapide Rhône qui baigne son pied, et qui le sépare d'une fort belle campagne (si l'on peut donner ce nom à la grande Isle qui se forme au milieu de cette rivière), luy en laisse une veüe libre et fort estendue, avec la jouissance d'une éternelle musique que font les rossignols et les autres oiseaux qui l'habitent. Il est inutile de vous décrire la propreté de ce cabinet, la petite, mais savante bibliothèque qui le pare, les peintures, les fenestrages, le beau balcon et les autres beautés que j'admirois ; mais voici ce qui n'est pas inutile, ce me semble, et ce qui fait à propos de nostre livre.

Cinq ou six amis de mon hoste entrèrent après nous dans ce cabinet, qui n'y furent pas longtemps, sans s'informer de mon nom et de mon employ. Il leur répondit en riant ces quatre paroles : *C'est, messieurs, ou ce sera* (si vous l'agréez) *l'imprimeur de l'Académie.* N'en faites rien, me dit le premier de ces messieurs, qui était entré. Ce serait pour vous une misérable pratique où vous n'auriez rien à faire la plus part du temps. Mon hoste adjouta que je ne serois pas plus délicat que les abbés et prélats à la mode, qui se permettent facilement la multiplicité des bénéfices, et que l'imprimeur de la Reyne pourroit bien adjouter à son titre, sans scrupule, Imprimeur de la nouvelle Académie. Un autre dit que j'oublierais mon mestier, dans

cet employ, que leur Académie estoit en coustume de ne mettre ses œuvres au jour, que comme on dit du Phœnix, après plusieurs siècles ; et je pense continua-t-il, que c'est en veüe de cette coustume que nous avons consulté durent longtemps si nous prendrions ce bel oyseau pour le Caryn (??) de notre devise. Vous ne dites pas, reprent un autre, que le phœnix est le dernier effort de la nature, qu'elle ne compte pour rien son travail de cinq ou six cents ans, pour mettre au jour une aussi rare production. Si la comparaison est juste, poursuit un autre, j'augure mal de notre Académie ; il faudra qu'elle se consomme pour faire quelque merveille qui lui ressemble. Ha ! c'est trop, dit celui qui n'avoit pas encore parlé, nous retrancherons, si vous m'en croyez, quelque chose de cette longueur de temps, et nous ne mettrons plus que dix ans à faire un livre, encore serons-nous plus sages que beaucoup d'autres, car après tout, continua-t-il, cela n'est pas fort honorable, d'estre plus lents à produire que les éléphants (1).

Ces messieurs s'entretindrent ensuite et plus du même style, des autheurs nouveaux, ils parlèrent de la diversité des livres, dont l'impression nous occupe ; ils en parlèrent avec beaucoup d'esprit et de discernement, et je remarquai dans tous leurs discours outre cette raison universelle qui fait les hommes, cette autre raison particulière qui les différentie les uns des autres.

Cela vous surprendra, mon lecteur, si vous êtes de la cour, qu'à deux cents lieues de cette orgueilleuse ville (2) qui regarde toutes les autres comme des bar-

(1) Note marginale. L'éléphant selon Pline porte dix ans.

(2) Note marginale. Paris, comme l'ancienne Rome, dite par excellence Urbs.

bares, à l'un des bouts du royaume, dans une ville éloignée de ce pays qu'en appelle Grand Monde, on rencontre des gens qui parlent tout comme vous pourriez le faire, qui jugent et raisonnent des vers et de la prose en gens du mestier. J'en fus surpris moi-même, je vous l'advoue, comme je le pourrais estre de rencontrer des pierreries dans un chemin public, mais je ne m'oubliay point de mes advantages pour toute cette surprise, comme vous allez voir.

Les six amis se rangèrent à l'entour d'une longue table, et commencèrent une discussion agréable et judicieuse de quelques sonnets qui, selon moy, étaient admirables. Ils étaient de la manière d'un jésuite (1), si je ne me trompe, qui, au passage du roy, avait ravi et régalé la meilleure partie de la cour de sa poésie.

J'étais fort attentif à leur entretien lorsqu'un de ces messieurs, me dit ainsi : « Il faut bien que vous soyez des amis, puisque notre cher secrétaire ne vous a point fait un secret de nos petits exercices. »

« Pardon, illustre Académie, se prit à dire mon hoste d'un ton de voix et d'un air enjoué. Pardon de cette entreprise, j'ai cru que l'interprétation des loix estoit un privilège de ma charge et comme nostre première loi, c'est de n'en avoir point, je n'ay pas cru que ce secret que nous professons, deust estre inviolable. »

Je profitay de la belle humeur de mon hoste, et de la complaisance de cette petite assemblée. J'appris comme il en était le secrétaire durant cette semaine, mais que cette charge non plus que celle du président, n'estoient point affectée à aucun d'eux en particulier ; que le premier venu avoit la première place ; qu'ils ne se rencontroient jamais guère plus d'une douzaine en-

(1) Note marginale. Le P. Le Blot,

semble, qu'ils avoient pris un nom de caprice en apparence, mais, en effet, un nom qui marquait leur intention. Ils s'appelaient les *Anonymes*, un nom sans nom, qui dissumulait plus tôt leur gloire, qu'il ne servait à la publier, sachant bien que l'éclat qu'on fait de pareilles choses, les ruine et les détruit. L'envie les regarde avec ses yeux empoisonnés, elle les attaque par la médisance qui lui sert de bouche et d'armes à feu, au lieu que le secret et la solitude sont comme un baume précieux et incorruptible qui maintient et conserve les choses en leur entier, et leur communique une espèce d'immortalité.

J'appris qu'ils s'assemblaient chez le secrétaire aux *jours de dissertation*, c'est ainsi qu'ils nommaient certains sujets problématiques qu'on agite par des raisonnements opposés et contraires, dont il fallait que le Registre fût chargé, non point, pour en achepter ensuite l'opinion des hommes qu'ils n'ont jamais recherchée, mais enfin que leur divertissement durast plus d'un jour et qu'ils le pussent reprendre en un autre temps. Je me servis de l'offre obligeante qu'on m'avait faite, et j'assistai durant mon séjour à toutes leurs conférences.

J'observai dans celles qu'ils nommaient *(de la belle raillerie)* certaine façon de dire et de penser les choses qui me charma et dont peut-être je vous régaleray bien tost, mon cher lecteur, si l'on me tient parole : *(Le Pour et le Contre du mariage)*, et l'autre : *(Si l'homme de bien doit prendre-party dans les troubles de la République)* (1) passent la force ordinaire des

(1) Ces trois dissertations sont de M. de Beaumont, d'après une note marginale.

ıvinciaux ; j'admirai de certaines traductions qui
semblaient dignes du suffrage de la grande Acadé-
: et de l'honneur de son alliance, et je me plaignais
la négligence de messieurs les *Anonymes* qui
vaient point brigné cet advantage, à l'exemple de
:s voisins (1), dont l'émulation avait été si heu-
se; leur manière enfin de composer, de réciter leurs
s, de raisonner les pièces sans chicane et sans flatte-
et tous les autres ouvrages de ces modernes acadé-
iens, me donnèrent tant de plaisir et tant d'estime
r eux, que je ne sceus m'empêcher de connoistre ces
ors cachés, je fus tenté plus d'une fois de violer les
its de l'hospitalité, et d'enlever à mon hoste un tas
:ritures qui semblaient mieux à mon usage qu'au
ı. Mais enfin, convaincu de sa générosité, et sup-
ant que celuy qui me donnait ses faveurs de si
ıne grâce me laisserait jouir de celles de ses amys, je
donnay la liberté de les lui demander : Vous m'obli-
, me dit-il ; (c'était un autre jour que nous estions
ls dans ce même cabinet), vous m'obligerez asseu-
ıent, d'avoir assez bonne opinion de nos essays aca-
ıiques pour m'en demander des copies ; mais vous
s trompez, si vous me croyez assez vain pour vous
donner, et puis, continua-t-il en riant, ce que
s me demandez ne dépend pas de moy. Dès le
nent .qu'on nous reçoit de l'Académie des *Ano-*
ıes, nous nous obligeons d'estre secrets et fidèles.
re gloire va par le monde incognito, comme les
ıces en Italie, nous faisons vœu de nous cacher
yeux des hommes, pour jouir plus doucement et
agréablement du commerce des Muses. Advouez,

Note marginale, d'Avignon. Voir plus haut p. 107, note 1.

me disait-il, que cette maxime est commode, personne ne prend garde à nous, et nous jugeons impunément de tout le monde. Il est vrai que la justice est révérée dans nos jugements, la vertu y est toujours couronnée, toutes les sciences, tous les arts, la guerre, la cour et la politique sont de notre juridiction. Mais comme ce n'est ny pour régler la conduite de l'Etat que nous travaillons, ny pour acquérir du bien, ny pour la vanité de faire des livres ; que ce n'est que pour nous plaire à nous-mêmes et pour nous désennuyer, nous ne nous obligeons point aux fonctions des savants, et quelque vénération que nous ayons pour la science nous trouvons qu'il y a moins de peine à nous divertir et à nous instruire, qu'à vouloir instruire les autres, et à soutenir la réputation des véritables savants.

Nous estimons infiniment la politesse du langage, et la perfection du style, mais, ny pour écrire, ny pour parler, nous ne nous attachons à rien avec scrupule, quoi que nous jugions de tout sans flatterie et sans complaisance. Nous professons une grande liberté dans tous nos sentiments, sans que notre liberté offense personne. Nous n'avons point fait de loix parmy nous, parce que nous suivons les loix générales de la raison. Nous reconnaissons la grande et l'illustre Académie de Paris pour notre souveraine, et nous répondons à ceux qui se flattent de l'honneur de son alliance, que les roys ont des subjets, ils n'ont point de parents, et que si nous pouvons quelque jour mériter ses suffrages (1), (à quoi nous travaillons), nous seront plus glorieux sans doute, que ceux qui ont desja son adoption. J'estais tout à fait arresté aux paroles de mon hoste,

(1) Note marginale. Comme messieurs les *Emulateurs.*

qu'il se prit à rire en me regardant. On dirait, me
il, à voir votre sérieux et votre attention, que vous
gez à faire un livre, au moins, continua-t-il, si
s imprimez l'histoire de notre Académie, n'oubliez
sa devise, car, c'est là l'essentiel de l'histoire aca-
iique, comme on le voit par l'inimitable original
:n a fait le sieur Pellisson. Il satisfit ensuite ma
osité touchant cette devise, dont j'ai voulu satis-
: la votre, mon cher lecteur, par sa représentation.
t la *Lyre d'Orphée*, comme vous voyez, dont
e explique l'intention de ces illustres inconnus.

.A PRÉFÉRENCE ENTRE LES ANCIENS OUVRAGES ET LES MODERNES

PAR M. J. DE GRILLE

us avons mentionné, page 92, un discours de M. de Grille,
oncé le 31 janvier 1667, nous le citons ici, à titre de curio-
Rappelons que M. de Grille était versé dans la connaissance
espagnol et de l'italien, les deux langues à la mode. On
, par son discours, ce qu'il pensait de la querelle qui devait
er si profondément les esprits, quelques années après.

MESSIEURS,

à esté l'occupation de mon esprit durant long-
ps de considérer l'estat présent de cette ville, les
x, les sociétés et les divertissements d'aujourd'huy
e comparer toutes ces choses aux occupations illus-
et éclattantes de nos pères. J'avais de la peine à la
ignoistre cette aymable ville, qui se vantait d'estre
·efois la rivale de Rome, qui a esté la cour des rois,
ɛjour des grâces, l'amour et les délices des Guises et
Mommorencis, je rougissois de mémoire lorsque
'oyais raconter les geux et les parties d'esprit, les
entions, les carouzels, les devises, les vers et la prose

dont la galanterie du siècle passé faisoit profession, à la honte du nostre, et je voulois mal à l'histoire qui sembloit nous reprocher l'abbatement d'esprit et la pesanteur où nous vivions, cependant qu'elle nous représentoit l'honneur, la vertu et la belle ambition de ceux qui nous ont précédé. Mais enfin, messieurs, il le fault dire à vostre gloyre, je me console de tout lorsque je regarde vostre petit corps, lorsque je le considère comme une production extraordinnaire du ciel qui dans la vieillesse et la décrépitude (s'il faut ainsi dire) de nostre patrie, dans ses misères et dans sa nécessité, permet qu'elle se recouvre en quelque manière de toutes ses pertes par l'establissement à l'Académie.

Ce mot seul représente vostre gloire, messieurs, et la faveur du ciel ; cette gloire et cette faveur sont des preuves de vostre mérite, ces preuves sont les plus beaux éloges et les plus légitimes que vous pouvez recevoir, et ces éloges doivent satisfaire à tous les remerciements que je vous doibs, et que vous devez attandre de moi, mais, messieurs, comme je confonds tous mes désirs et toutes mes pensées dans l'Académie, il faut que mes parolles sentent encore cette confusion, que je ne me lasse point de vous féliciter de l'inspiration du ciel, des grandeurs nouvelles de l'Académie, des éloges qu'on luy donne et de ceux que méritez ; que je me réjouisse avec tous les gens de bien de tout cela comme d'une félicité publique, et qu'après avoir donné mes soins et mes services à l'Académie, je me serve d'elle-même en cette rencontre, pour la décision de notre problème.

On demande quelle doibt estre la préférence entre les ouvrages modernes et les anciens : je ne fais pas difficulté, messieurs, de me déclarer pour les premiers et, pour ne pas vous ennuyer, je réduis tout mon art

t toutes mes preuves en une seule expérience. Je ne
ous parleray donc point de Raphaël d'Urbin, de
lichel-Ange, du Carrache, de Frédéric Succharo, de
ietro di Cortona, du Titian et de quelques autres
ont les moindres ouvrages ont effacé les miracles des
euxis, des Appelles, des Phydias et des Praxiteles.
ostre France, messieurs, a produit, dans nos jours, des
ignards, des Poussins et des *Veluds* (?) et des Bruns,
ui ont eu leurs partisants dans Rome contre ces pre-
iers, le cavailler Bernin et le beau Romain pour le
mi relief et pour l'architecture sont miraculeux, le
que de Saint-Pierre et le dessein de Place Navonne,
Proserpine du palais Ludovisio du premier, la Ma-
na del populo, Castel Gondolphe et Saint-Jean de
tran réparés par le deuxième sont des merveilles de
stre siècle qui laisse à démêler l'affaire à la postérité,
voir qui le doibt emporter des ouvrages modernes
des anciens. J'ai vu dans Rome la Vénus de Médi-
et la Niobé, l'infâme favori de Néron et son matte-
d'une même pièce de marbre, j'ai veu les deux
teurs et le frondeur, mais la Flora, la Daphné et le
diateur ne sont pas de moindre prix et tout cela
persuade, messieurs, que je me suis pas tant mal
dé de chercher chez nous-mesme ce qu'on ne trouve
nt dans Rome, je veux dire la décision du pro-
ne.

ous scavez si la Diane d'Arles est estimée, si les
es honnestes gens et les curieux qui passent
lvoüent pas qu'ils n'ont rien veu dans toute l'Italie
soit comparable à cette statue : j'en cognois un
e autres d'une province voisine qui a fait plus
n voyage en ce pays pour lui rendre visite, qui
e lasse point de la regarder et qui trouve toujours

quelque chose qui le charme et qui le surprend en contemplant cette merveille (aliquid divinitatis spirat) me disoit-il, la dernière fois qu'il fut ici, je ne scay s'il me disoit cela pour exprimer la perfection de l'ouvrage ou la cognoissance qu'il avoit de cette perfection (1).

Mais que dira-t-il ce scavant ami lorsqu'il apprendra par ma bouche ce que c'est que la Minerve d'Arles (l'Académie), quelle différance il y a entre cette nouvelle divinité et cette divinité de pierre qu'il estime tant. Je m'asseure, messieurs, qu'il décideroit bien tost le différant d'entre les curieux et qu'il le décideroit bien tost à nostre advantage, qu'il diroit que la Mi-

(1) *En marge* et d'une écriture très serrée, on lit : MESSIEURS, « Vous avez eu parmi vos citoyens un illustre dont la docte curiosité ne mérite pas seulement une honorable mention, chez tous les amateurs des belles lettres qui vivent, mais qui sera renommé sans doubte de la juste postérité pour tant de beaux ouvrages qu'il a laissés, c'est lui qui a esté plus avant que l'histoire des Dieux et qui a si bien escrit de nostre Diane, qu'il en a descouvert l'origine et en a faict un objet d'amour et de vénération pour quelques uns et de beaucoup d'estime et de jalousie pour les autres. Vous savez donc, messieurs, quelle est cette *Diane d'Arles* qu'on estime tant et si les curieux, etc. »

Registre de l'Académie, fol. 39, verso.

Il s'agit évidemment de François de Rebattu, conseiller du roi au siège d'Arles, qui avait publié en 1656 : *La Diane et le Jupiter d'Arles se donnant à cognoistre aux esprits curieux*. En 1659, il en donna une seconde édition sous le titre de : *Le Portrait de la Diane retouché*. Nous aurons à en parler à l'occasion du débat provoqué par la célèbre statue, connue aujourd'hui sous le nom de *Vénus d'Arles*. (Musée du Louvre).

Le savant « d'une province voisine » est peut-être M. *François Graverol* de Nîmes, qui se prononça plus tard contre M. de Rebattu à la suite de Claude Terrin. Il avait 30 ans, en 1667.

Voir sa Dissertation, 7 p. in-4°, Bibliothèque Méjanes, Recueil 28255. Elle est datée du 16 février 1685, et dédiée à M. de Charnes.

erve d'Arles n'est pas une statue taillée par la main
es hommes, un ouvrage de marbre ou de métail, une
ivinité factice, mais animée de l'esprit et du cœur
es plus honnestes gens du royaume, que son corps
'est composé que de parties nobles, que son âme toute
ure et plus chaste que celle de la Diane fabuleuse ne
ui inspire rien de prophane, rien que ce que la vertu
plus charmante peut inspirer aux véritables déesses,
u'elle se fait elle-mesme un secret, des lois et un
oint d'honneur, des mystères et une religion. Le
nsentement qu'elle donne à ses règlements faict
gnoistre que les hommes ne sont pas raisonnables
ui affectent l'indépendance ; le secret qu'elle observe
ous tesmoigne qu'elle n'a rien de la femme ordinaire,
qu'elle est toute déesse, toute divine en son tout et
ses parties. Son point d'honneur n'est autre chose
ue le bel exemple qu'elle propose à toute la province et
ux jeunes gens, de fuir l'oisiveté et de chercher la gloire,
mme font les braves ou dans la guerre ou dans le
rnasse ; la religion enfin de nostre Minerve, mes-
urs, doibt estre une saincte et parfaicte union, une
itié inviolable et éternelle que vous devez professer
rmi vous. Disons le plus clairement, messieurs, et
uvons sans figure toutes les proportions d'une belle
e, toutes ses puissances et ses fonctions dans
cadémie : j'y vois sa mémoire dans le Registre, sa
onté dans l'union, et l'intelligence, qui rend l'âme de
omme l'image de la divinité, dans la personne de
ui que le sort nous donne pour directeur. Ce n'est
, messieurs, qu'en cet endroit je n'eusse un beau
mp pour controoller la conduite du sort ou la vos-
et que je ne peusse peut-estre avec justice vous
rocher l'honneur que vous m'avez faict : je dis re-
cher, messieurs, parce que vous n'avez rien faict

pour vostre utilité particulière, vous n'avez travail
que pour mes advantages, mais comme je vous le prc
testay en prenant le rang honorable que je quitte aı
jourd'huy, puisqu'il est vray que vous ne scauri
rien faire que de bien, et que je puis jurer que mc
intention a tout à faict esté bonne, je puis conclu
que nous avons parfaictement bien fait et vous et mc
mais, messieurs, si je vous regarde comme la cause
l'objet de toutes mes bonnes pensées, encore faut-
que je vous réitère les asseurances de mes service
c'est ce que fait, Messieurs, autant par inclinatio
que par recognoissance, vostre très, etc. »

(Registre de l'Académie, du fol. 38, verso, au fol. 40 versc

RELATION

FAITE PAR M. LE MARQUIS DE CHATEAURENARD, A MM. DE L'ACADÉM ROYALE D'ARLES, *dans une publique assemblée*, le mard 29 avril 1670.

Contenant un fidèle récit de toute sa gestion en qualité de dépu de ce corps auprès de Sa Majesté, de Monseigneur le Chanceli et de Monseigneur le duc de Saint-Aignan et de MM. c l'Académie Française (1).

MESSIEURS,

Lorsque vous me fites l'honneur de jeter les yeu
sur moi, pour porter à Sa Majesté le témoignage d

(1) Nous citons le texte du Ms 475 du fonds Bonnemant *Collège Académie*, Bibliothèque d'Arles, parce qu'il est plı complet que celui du Registre (fol. 77, verso, à fol. 85, verso et nous indiquerons au passage la seule variante important La relation se trouve dans un cahier transcrit en 1753.

Notons de suite que la séance est assignée par le Registre a 30 avril, nous avons adopté cette date contredite par le Ms 47 de la Bibliothèque d'Arles et par le Ms 788, *Annales d'Arles*, d a Bibliothèque Méjanes. On y lit à l'année 1670 : « Le 2

votre respect et de votre gratitude, pour l'établissement glorieux de notre Académie, selon les ordres et les intentions de Monseigneur le duc de Saint-Aignan, notre protecteur ; lors même que vous eutes la bonté de me confier vos dépêches à MM. de l'Académie française, et me charger en même temps de demander la protection et l'alliance de cette illustre compagnie, de remercier Monseigneur le Chancelier de la bonté qu'il avait eu de sceller les lettres patentes, dont il a plu au roy de nous honorer, et rendre les très humbles actions de grâces que nous devons à notre incomparable protecteur de tous les avantages qu'il nous a procurés ; l'oserai-je dire, messieurs, je balançai longtemps entre l'obligation de vous satisfaire et l'appréhension que j'avais de ne pouvoir pas remplir aussi dignement vos espérances que vous vous l'étiez peut-être promis. La grandeur de cet emploi me paraissait au-dessus de mes forces, et mon peu de suffisance me le faisait regarder comme un écueil à votre naissante gloire et comme un abîme dont j'aurai peine à me retirer. Mais mon zèle et mon devoir l'emportèrent par dessus toutes ces considérations, je crus que vos lumières, messieurs,

avril, dans une assemblée publique de l'Académie, M. le marquis de Châteaurenard rendit compte de sa députation à Paris, avec M. le marquis de Castillon, et comment ils avaient été admis à une assemblée de l'Académie française, le 30 janvier précédent, et à l'audience du roi et à celle de M. le Chancelier, le 5 février, suivant. »

En faux titre, le Ms 475 porte ce qui suit : Relation de ce qui s'est passé au sujet de la députation faite par MM. de l'Académie royale d'Arles, de M. d'Aymard, marquis de Châteaurenard, auprès du roy, de Monseigneur le Chancelier, de M. le duc de Saint-Aignan et de MM. de l'Académie françoise (1670).

Voir le chapitre VII, du présent volume où nous avons résumé ce récit, p. 195 et sqq.

suppléeraient au défaut des miennes, que mon cœur me tiendrait lieu d'esprit, en cette rencontre, et que, si j'étais privé de la force et des brillants de ce dernier, les ardeurs et la sincérité de l'autre feraient mon excuse. Notre Magnanime protecteur ne contribua pas peu à ce dessein, son éloquence soutint ma faiblesse, et ce grand homme qui sait forcer ses amis et ses ennemis par des moyens différents, à qui rien ne résiste, me soumit d'abord à ses sentiments avec la même facilité, que les plus redoutables guerriers ont accoutumé de se rendre à la force de son épée. Je ne pus après cela me dispenser d'accepter cet emploi, qui me fit paraître en même temps environné de toute votre gloire, et qui est la plus forte et la plus favorable raison de l'heureux succès qui a suivi ma députation. Mais comme vous m'ordonnez aujourd'hui de vous en rendre un compte exact, de vous particulariser les moindres circonstances, de réciter devant cette illustre et nombreuse compagnie, jusqu'aux moindres paroles que j'ai dites de votre part à notre grand monarque, à la savante et très polie Académie française, à Monseigneur le chancelier et à notre généreux et illustre protecteur M. le duc de Saint-Aignan, je suis contraint d'avouer, messieurs, devant cette auguste assemblée, que c'est mettre mon obéissance à bien plus forte et plus rude épreuve, puisque par tout ce que j'ai fait de votre part à la cour et à Paris, je ne hasardais que votre gloire que vous soutiendrez à l'avenir par mille choses dignes de l'immortalité, et je sacrifie aujourd'hui toute la mienne que je ne recouvrerai peut-être jamais, et que je n'ai acquise que par un bonheur inespéré et par la participation de la votre ; mais comme je ne soutiens pas assez par mon mérite l'honneur que j'ai d'être votre confrère, il faut que ce soit par mon obéissance : aussi veux-je,

messieurs, la faire éclater hautement devant tout ce beau monde qui m'écoute et vous donner aujourd'hui des marques authentiques de ma defférence et de ma soumission à vos ordres, en vous rapportant mot à mot toutes les choses que j'ai dites de votre part, autant que ma mémoire pourra me le permettre.

RELATION

Suivant les ordres de Monseigneur le duc de Saint-Aignan, à qui je remis la patente de ma députation, que vous m'aviez envoyée en bonne forme, il fut arrêté que je serai reçu en l'Académie française, le jeudi, 30 janvier, jour de l'ordinaire assemblée, et selon les formes accoutumées, ayant visité M. *Conrard*, secrétaire perpétuel de cette illustre compagnie et M. l'abbé Testu qui était le directeur. Monseigneur le duc de Saint-Aignan se rendit de Saint-Germain à Paris, sur le commencement de la semaine, pour se trouver à l'assemblée de cet illustre corps, dont il est un si digne membre, et soutenir mes faiblesses par l'éclat de sa protection et de sa présence, mais votre malheur et le mien en particulier voulut qu'en arrivant à Paris, il se sentit tout d'un coup incommodé et obligé de se mettre au lit, par l'ouverture de deux ou trois anciennes blessures, qu'il avait reçues au service du roy et qui furent des *bouches* bien plus éloquentes que la mienne pour publier sa valeur et son mérite. Ne pouvant donc par cette raison assister à l'assemblée, il me chargea d'une lettre pour MM. de l'Académie française, si belle et si éloquente et pour vous et pour moi, que c'est un monument éternel de votre gloire et de la mienne, si j'ose ainsi le dire. (V. cette lettre, p. 206).

Le jour arrêté étant arrivé, nous fumes introduits sur les deux heures après midi dans cette fameuse assemblée, M. le marquis de *Castillon*, M. *Mercurin* et moi. M. de Castillon, comme un des plus dignes membres de notre corps et des plus considérables gentilshommes de cette ville, donna beaucoup d'éclat à la députation, et M. Mercurin par ses soins assidus, par son adresse et par son esprit n'y contribua pas peu, ainsi qu'il avait fait à l'établissement de cette compagnie par la sollicitation des lettres pattentes et par mille autres bons services, qu'il nous a rendus et dont nous lui devons une éternelle gratitude.

Messieurs de l'Académie nous envoyèrent recevoir par deux de leur corps jusque dans la première cour de l'hôtel de Monseigneur le Chancelier, où se tient leur assemblée. Les députés furent M. l'abbé *Cottin* et M. *Charpentier*, tous deux très connus par leurs mérites et par les beaux ouvrages qu'ils ont donné au public.

Ils nous conduisirent jusque dans un salon magnifique de cet hôtel, où se tiennent ordinairement les séances de l'Académie française, et où ils nous firent placer sur trois fauteuils préparés exprès à la teste de leur compagnie, tout auprès du directeur. Je présentai en entrant à M. l'abbé *Testu* la lettre dont vous m'aviez chargé et celle de notre auguste protecteur, mais tout le monde s'étant disposé à écouter attentivement ce que j'avais à dire, j'avoue, messieurs, que je me sentis tout d'un coup surpris et étonné de la hardiesse que j'avais de m'exposer à parler devant une si célèbre assemblée, dont chaque illustre teste me devait être plus redoutable qu'une puissante armée ; cette surprise parut à mon discours, et si elle n'eut pas assez de force pour m'ôter la parole, elle m'obligea du moins à la

commencer comme je vais vous la dire, bien que je l'eusse préparé autrement. Voici donc, messieurs, dans quels termes je leur parlai :

Harangue a MM. de l'Académie Française

Messieurs,

C'est avec juste raison que je me trouve surpris de me voir au milieu d'une si célèbre assemblée, et d'être obligé de parler devant de si éclairés et si illustres auditeurs. Quelque hardie pourtant et peut-être téméraire que soit mon entreprise, je pourrai trouver mon excuse dans le métier que je fais, mais vos bontés, messieurs, et vos lumières me sont encore plus nécessaires, pour me pouvoir dignement acquitter du discours que j'ai à vous faire, de la part de messieurs de l'Académie royale d'Arles, que notre grand et invincible monarque a depuis peu érigée en corps, par des lettres patentes très authentiques, sous la protection de Monseigneur le duc de Saint-Aignan, pair de France et un des plus dignes et des plus illustres membres de votre auguste corps. En effet, messieurs, j'aurai besoin de toute votre éloquence pour vous pouvoir parfaitement exprimer les sentiments de ce petit corps naissant pour votre incomparable compagnie. Quelque gloire dont il se voye revêtu dès son établissement, il croit qu'il manque quelque chose à sa bonne fortune s'il ne vous en faisait part et quelques applaudissements qu'on y donne, rien n'est capable de pouvoir remplir ses souhaits que l'approbation et l'alliance de l'assemblée la plus célèbre du royaume. Ne trouvez donc pas mauvais, messieurs, que dans l'espoir que nous avons de pouvoir mériter un jour cette glorieuse approbation, où tendent les veilles des plus savants et où la plus

forte ambition des hommes de lettres doit être bornée, je vous demande maintenant pour notre compagnie cette glorieuse alliance qui fera désormais notre plus grande gloire et qui fait aujourd'hui notre plus forte passsion.

Vous êtes, messieurs, les souverains du royaume des lettres, tout le monde spirituel vous reconnaît à juste titre pour ses maîtres et ses arbitres, mais tout le monde n'a jusqu'ici pu participer à vos lumières, quelques brillantes et fortes qu'elles soient, elles n'ont pu venir jusqu'à nous. L'éloignement de notre province et la barbarie de notre langage nous ont privé d'un avantage si précieux et c'est seulement aujourd'hui que nous en pouvons recevoir quelques écoulements, par la glorieuse alliance que je vous demande; mais comme nous ne sommes pas assez polis ni assez éclairés, pour oser prétendre le droit de bourgeoisie parmi vous, je veux vous protester, messieurs, que la ville d'Arles, qui a commandé autrefois en qualité de reine à la plupart de celles de France, se fera gloire aujourd'hui d'être une de vos colonies et préfèrera son obéissance et, si j'ose le dire, sa servitude même, aux sceptres et aux couronnes qu'elle a porté.

Après cet aveu, messieurs, et la crainte que j'ai d'abuser de votre patience, j'ajouterai seulement, de la part de notre compagnie, que quelques avantages qu'elle trouve dans son établissement, elle n'en veut jouir que sous vos auspices, qu'elle met dès à présent ses naissantes muses sous votre illustre protection qu'elle espère de voir bientôt croître ses lauriers à l'ombre des votres et d'apprendre de vous le bel art d'en faire des couronnes. Ainsi, messieurs, bien que ses commencements soient très faibles et très petits, elle se persuade facilement que par votre moyen les suites

en seront un jour très hautes et très glorieuses ; il ne me reste qu'une chose à vous dire, qui est de ne vouloir pas juger ces messieurs de l'Académie d'Arles, par mon peu de capacité, je vous ai protesté, dès le commencement de mon discours, que je portais l'excuse de mes fautes dans le métier que je fais ; car ce n'est pas pas dans la poussière des camps que l'on éclaire les esprits et que l'on polit le langage, et le fracas des armes ne s'accorde pas bien avec le repos du cabinet. Ne prenez donc pas garde, messieurs, au peu de justesse de mes paroles, mais à la sincérité de mes sentiments, c'est par elle que j'espère de vous persuader de la vénération parfaite, de l'attachement extraordinaire et de la passion inviolable que messieurs de l'Académie royale d'Arles auront éternellement pour votre illustre corps et pour les particuliers qui le composent.

Suite de la Narration

Monsieur le directeur répondit à mon compliment par un très éloquent discours, où, avec les éloges de notre monarque, il n'oublia pas de donner une gloire immortelle à notre nouvelle Académie, d'élever extrêmement celle de la ville d'Arles et d'en faire tomber quelques écoulements sur moi. Mais pour faire voir l'estime que cette compagnie faisait de notre corps et de nous-mêmes, quand M. l'abbé *Testu* eut fini son discours, chaque académicien citait des vers ou de la prose qu'il avait composé ; le tout m'y parut si charmant que je me crus dans un lieu enchanté ; pour donner ensuite à notre compagnie une idée de l'occupation de l'Académie française et du Dictionnaire utile et savant qu'ils travaillent depuis si longtemps, M. de *Mézeray* proposa la lettre et le mot où ils

étaient demeurés en leur dernière assemblée : la lettre était R. R. et le mot *Rose* sur lequel ils disent tout ce qu'on peut imaginer de bon et de beau. La nuit finit bientôt après l'assemblée et termina tout d'un coup nos plaisirs. Au sortir, nous fûmes ramenés par les mêmes députés jusqu'à nos carrosses, et le lendemain matin, ils vinrent chez moi, pour me faire compliment de la part de toute l'Académie. Monsieur le directeur me visita quelques jours après, et plusieurs autres membres des plus illustres de ce corps m'ont rendu le même honneur (mettez tout cela, messieurs, sur votre compte). Comme je crus après toutes ces choses être obligé d'aller informer Monseigneur notre protecteur du succès de cette journée, je fus chez lui le jour suivant, pour lui rendre un compte exact de tout ce qui s'était passé en cette assemblée, mais la part qu'il prend aux intérêts de notre Académie ne lui permit pas d'attendre que je fusse allé chez lui, il avait mandé, prié le même jour deux de ces messieurs qui s'étaient trouvés à cette assemblée de le venir voir et le soir même, ayant appris toute chose dans la vérité, il leur parla si avantageusement pour chacun de nous et pour toute notre compagnie que la portion de gloire qui en rejaillit sur moi me fit paraître, aux yeux de ces messieurs, tout autre que je n'étais et fascina pour ainsi dire leurs esprits et leurs jugements, en ma faveur. Deux jours après, le duc ayant repris sa santé s'en retourna à Saint-Germain, mais avant de partir il me fit promettre que je m'y rendrais le mercredi suivant pour pouvoir le lendemain, 5 février, au lever du roy, faire mon compliment à Sa Majesté. Je ne pus résister aux ordres de ce grand homme et je me contentai de lui représenter que c'était une chose bien au-dessus de mes forces d'oser parler devant le plus grand des rois

et le plus éclairé des hommes, mais comme il écouta peu mes raisons, je suivis aveuglement les siennes et je me rendis à Saint-Germain, le 4 février. Je connus en arrivant qu'il était de mon devoir et de la bienséance d'aller, avant toute chose, remercier de votre part ce généreux protecteur des peines qu'il avait prises, et qu'il voulait encore prendre pour nous, je fus donc lui faire la révérence à son lever et je lui fis ensuite ce petit compliment :

Compliment a Monseigneur le duc de Saint-Aignan

Monseigneur,

Messieurs de l'Académie royale d'Arles que vous honorez de votre glorieuse protection, m'ont chargé de venir vous rendre de nouvelles grâces de celles dont vous les comblez tous les jours, et qu'ils sont encore prêts de recevoir de Sa Majesté par votre moyen. Comme ils doivent déjà leur établissement à vos bontés et à votre appui et toute la gloire dont ils sont revêtus à celle de votre illustre protection, agréez, Monseigneur, que je vienne, en leur nom, vous faire aujourd'hui un nouvel hommage de toutes ces choses et vous protester encore, de leur part, qu'ils ne souhaitent de profiter de tous les précieux avantages que vous leur avez si généreusement procurés que pour pouvoir plus noblement un jour dresser des Trophées à votre gloire et donner l'immortalité à votre auguste nom. Vous vous étonnerez peut-être, Monseigneur, qu'ils aient voulu se servir d'une voix aussi faible que la mienne, pour vous exprimer des sentiments aussi forts que les leurs, mais comme ils connaissent le juste discernement de votre esprit, ils savent que vous ne regarderez pas tant à la politesse d'un homme d'épée

qu'aux véritables sentiments du cœur qui sont si nécessaires, en cette rencontre. Recevez donc, s'il vous plaît, aujourd'hui, Monseigneur, l'offrande que je vous fais de tous les nôtres à la fois, en reconnaissance que nous vous devons et souffrez qu'après vous avoir demandé la continuation de cette précieuse protection qui fait toute joie et toute notre gloire, je vous assure que nous conserverons inviolablement dans ces mêmes cœurs pour votre illustre personne, un respect très profond, une vénération parfaite et une passion si forte qu'elle ne finira qu'avec nos vies.

Suite de la Narration

Il reçut mon compliment à son accoutumée c'est-à-dire avec une civilité sans exemple et des louanges et pour vous et pour moi, que sa seule générosité et votre mérite peuvent autoriser. Il répondit ensuite sur le champ à tout ce que je venais de lui dire, en des termes si éloquents et si polis que qui ne l'aurait jamais ouï parler aurait cru que c'était des choses étudiées. Je fus le lendemain, suivant ses ordres, au lever du roy ; la générosité de ce duc qui est premier gentilhomme de la chambre, me fit entrer des premiers, dans un lieu où le plus grand seigneur du royaume s'estime heureux d'être introduit parmi la foule. Après que Sa Majesté eut achevé de se faire habiller et que la piété de ce grand monarque, qui n'est pas moindre en lui que toutes les autres vertus, l'eût obligé de commencer sa journée par la prière, Monseigneur le duc de *Saint-Aignan* me fit placer tout contre la partie du cabinet où Sa Majesté entra quelque temps après : je ne tardai pas longtemps à y être appelé par l'huissier, et c'est ici sans doute, messieurs, où j'avais besoin de vostre es-

prit et de vos lumières lumières, pour pouvoir donner à ce grand monarque, le plus éclairé des hommes, quelque idée avantageuse de notre compagnie, mais comme il est aussi bon qu'il est grand et qu'il est spirituel, il me reçut avec une douceur extraordinaire, il m'écouta avec une patience admirable et il me répondit avec des termes si glorieux et si doux pour vous et pour moi, si éloquents et si polis, que tout ce j'en ai à vous dire là-dessus surpasse si fort mon expression et mon imagination même, que je ne prends pas garde que j'oublie à vous réciter ce que je lui dis de votre part, qui fut à peu près en ces termes :

Harangue au Roy

Sire,

L'établissement que Votre Majesté a eu la bonté de faire depuis peu d'une *Académie royalle de belles lettres*, dans la ville d'Arles et les marques éclatantes et glorieuses dont elle a voulu l'honnorer tout d'un coup me donnent la hardiesse de me présenter aujourd'hui devant elle, pour lui en rendre de très humbles actions de grâce, avec tout le respect et toute la soumission qu'elle doit attendre des plus fidèles et des plus zélés de ses sujets. En effet, Sire, quand nous considérons que le plus grand de tous les rois n'a pas dédaigné de jeter les yeux sur la plus éloignée de ses provinces et d'enhardir par ses bontés les petits efforts de quelques gentilshommes que l'amour de la vertu, l'oisiveté de la province et le calme de la paix avaient assemblés, rien ne nous a paru moins pardonnable qu'un silence ingrat et honteux, dans cette rencontre ; ne trouvez donc pas mauvais, Sire, que ma voix, toute faible quelle est, vous exprime aujourd'hui, quoique

imparfaitement, les sentiments d'ardeur et de reconnaissance que conçoit pour son monarque ce petit corps naissant et que Votre Majesté me permette encore de lui dire que, quelques petits et faibles que soient ses commencements, les suites n'en peuvent être un jour que très hautes et très glorieuses puisqu'elle nous a donné pour protecteur M. le duc de Saint-Aignan, dont l'esprit et le cœur et le mérite répondent si bien à la haute réputation qui s'est acquise dans le monde, et comme *notre assemblée n'est composée pour la plus part de gentilshommes* nous ne saurions manquer de réussir sous un si digne chef, qui réunit en sa personne les véritables et les plus éclatantes marques de la noblesse, je veux dire les armes et les lettres, ainsi ce généreux protecteur éclairera nos esprits par ses lumières, fortifiera nos cœurs par ses exemples, et, comme un autre César, il nous montrera le chemin de l'immortalité par l'épée et par la plume. Aussi ce n'est qu'à Votre Majesté, Sire, qu'appartient la gloire d'être servie par des Césars, puisqu'elle en surpasse de si loin la réputation et l'éclat, par la gloire de ses actions. Tout ce qu'on voit en Votre auguste Majesté en soutient si puissamment la grandeur et l'élévation, que ce n'est pas sans raison qu'elle est devenue l'admiration et l'étonnement de tous les peuples de la terre. Votre conduite, Sire, est si admirable qu'elle imite parfaitement celle du souverain maître de l'univers, qui, sans s'ébranler, en fait mouvoir toute la vaste machine et sans diminuer en rien de l'éclat de sa gloire prend un soin tout particulier des plus petites choses et des plus basses. De là vient, Sire, que tout votre règne n'est qu'une suite de triomphes et de succès étonnants ; aussi il n'y a rien que de merveilleux en votre personne sacrée. Le ciel a épuisé ses plus riches trésors

pour la former, la nature et la fortune lui ont communiqué tout ce qu'elles avaient de plus précieux et Votre Majesté me permettra, s'il lui plaît, de lui dire qu'elle s'est faite encore elle-même quelque chose de plus grand et de plus beau, que ce que toutes ensemble avaient pu lui donner, mais que je ne puis qu'admirer et révérer dans le silence un si haut sujet, n'étant pas de force à le traiter. Votre Majesté aura la bonté de pardonner le défaut d'éloquence à un homme d'épée, qui, ayant même l'honneur d'être actuellement à son service, met plutôt toute sa gloire à bien faire qu'à bien parler, et ne respire autre chose que de pouvoir répandre un jour, en la servant, jusqu'à la dernière goutte de son sang. Après cet aveu, Sire, recevez, s'il vous plaît, au lieu de mes paroles, les sentiments ardents de mon cœur, comme le plus sûr gage de notre reconnaissance, c'est un langage muet, Sire, qui ne connaît point l'artifice, ni le déguisement, et c'est par lui et par nos actions que nous espérons de persuader à Votre Majesté que nous sommes ses très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs et sujets.

Suite de la Narration

Durant ce grand discours, ce grand roi véritablement grand en tout, soutint mes faiblesses par un air doux et riant et tempéra, pour ainsi dire, pendant tout ce temps cette fière Majesté qu'on voit ordinairement sur son visage et qui pouvait mettre en désordre l'âme la plus concertée. Notre incomparable protecteur qui s'était caché dans un recoin de l'alcove qui répond au cabinet avec M. *Le Tellier*, l'évêque de Laon, le comte d'*Ayen*, capitaine des gardes du corps pour lors en quartier, qui s'étaient aussi rangés de l'autre côté de l'alcove opposée à celle-là, sous un rideau de brocard

d'or qui les empêchait d'être vus, ce grand protecteur, dis-je, remarqua avec une joie extrême l'assiette de mon âme, dans une telle conjoncture, et comme il ne perd aucune occasion de faire valoir ses amis et élever la gloire de notre Académie à l'immortalité, sortant du cabinet du roy, il dit à tous les ministres et à tous les seigneurs qu'il rencontra, des choses si hautes et si glorieuses pour moi qu'il ne me siérait pas bien de rapporter et que vous soutiendrez sans doute un jour par vos actions et par vos ouvrages. J'oubliais à vous dire, messieurs, pour notre commune gloire, que le cabinet où le roy me donna audience est un lieu où il ne reçoit que les ambassadeurs des princes étrangers et les députés des corps les plus considérables de son royaume, qu'il est enrichi de tout ce que la nature a produit et que l'art a inventé de plus précieux, de plus rare et de plus surprenant, en un mot que, comme le roy seul est digne d'avoir un si beau lieu pour retraite, ce cabinet seul aussi peut mériter la présence d'un si grand roy.

Pour achever de m'acquitter de mon emploi, je fus le jour même chez Monseigneur le Chancelier pour le remercier de votre part, messieurs, des bontés qu'il avait eu de sceller si obligeamment les lettres patentes dont le roy nous a honorés, et lui demander ensuite sa protection, ce que je fis à peu près comme vous allez l'entendre.

Harangue a Monseigneur le Chancelier

Monseigneur,

Messieurs de l'Académie royale d'Arles, que notre grand monarque a depuis peu érigée en corps par des lettres patentes authentiques, que vous avez eu la bonté

de sceller, m'ont chargé de venir vous rendre de très humbles actions de grâce, d'une faveur si signalée et consacrer toute leur gloire aux pieds de Votre Grandeur. Mais pour la rendre plus parfaite, Monseigneur, souffrez, s'il vous plaît, que je vous demande encore, en leur nom, quelque part de cette glorieuse protection que vous accordez si généreusement à toutes les muses françaises et que cet empire absolu que vous avez sur tout le monde spirituel se répande encore sur nous. Quelques petits que soient encore nos efforts, ils deviendront considérables, s'il nous est permis d'espérer que le grand *Séguier* les protègera, et quelque éloignée que soit notre province du Soleil et de la Cour, les bénignes influences que nous recevrons de cette précieuse protection nous tiendront lieu de toutes choses, nos esprits en seront éclairés, nos voix en deviendront plus fortes et plus nettes, elles le seront peut-être assez un jour, pour pouvoir être mêlées à ces doux concerts qui chantent incessamment votre gloire et donnent par avance l'immortalité à votre auguste nom. En attendant cet avantage, Monseigneur, souffrez que ma voix, toute faible qu'elle est, vous assure aujourd'hui du profond respect et de la vénération parfaite que notre compagnie aura éternellement pour votre illustre personne aussi bien que tous les particuliers dont elle est composée.

Suite de la Narration

Après que ce grand ministre m'eut écouté paisiblement, il me répondit par un discours très poli et très obligeant où, malgré son âge avancé et même caducque, l'on remarquait beaucoup de feu et de délicatesse. Il loua fort votre dessein, messieurs, il exalta la ville d'Arles par son ancienneté et par la noblesse et la fidélité de ses habitants et conclut par des offres de

service en général à notre compagnie et à tous les particuliers qui la composent.

Je fus ensuite prendre congé de Monseigneur le duc de Saint-Aignan qui me chargea de cette lettre pour l'Académie, ainsi que M. *Conrard* avait déjà fait de ces deux icy, l'une desquelles est de l'Académie française. Agréez, messieurs, que pour la conclusion de ma députation, je vous présente toutes ensembles aujourd'hui pour que vous puissiez en faire lecture devant une si auguste assemblée (1).

Voilà, messieurs, ce que j'avais à vous dire, pour vous rendre un compte exact de la députation dont vous m'avez fait l'honneur de me charger, mais avant que de finir mon discours, souffrez que la gloire qu'elle ma procurée et dont je me vois encore revêtu, fasse éclater mon zèle en ce jour, devant une si auguste compagnie, et permettez-moi de vous dire hautement que *vous êtes obligés de soutenir à l'avenir cette belle réputation que vous vous êtes acquise et cette éclatante gloire qui vous environne ; vous le pouvez, messieurs, mais c'est par une digne application à votre devoir, par des productions proportionnées à l'estime qu'on a conçu de vous, par des ouvrages dignes de l'immortalité, tels que la plupart de vous savent faire*, enfin par une union et une intelligence que rien ne puisse jamais ébranler. Ne doutez pas, messieurs, qu'un si louable dessein ne soit toujours appuyé de la

(1) « En cet endroit du récit que faisait M. le député, M. le directeur ayant reçeu les trois lettres qu'il avoit présentées à M. le secrétaire, il le pria d'en faire la lecture hautement. » Registre, fol. 82, verso. Voir ces lettres p. 217, et p. 210, 211, 212.

« Après que la lecture fut faite des lettres, M. le marquis d'Aymar s'adresse à l'Académie en ces termes : Voilà, messieurs, etc. »

Cour, par les complaisances et la bonté avec lesquelles notre grand monarque regarde cet établissement. Cet auguste prince a toujours vu avec plaisir et reçu avec estime tous les ouvrages qu'on lui a présentés de votre part, et j'ose dire que j'ai été plus d'une fois témoin du succès qu'ils ont eu à la cour. Messieurs de l'Académie française seconderont votre zèle dans l'étroite alliance qu'ils vous ont accordée. Monseigneur le Chancelier vous donnera le même appui et vous honorera des mêmes grâces, dont il combla tous les jours toutes les Muses françaises, et votre généreux et obligeant protecteur ne manquera jamais d'élever votre gloire au plus haut point où elle puisse monter et de nous communiquer même des écoulements de la sienne, qui ne nous rendront pas moins considérables dans les pays étrangers que dans toute l'étendue de ce royaume, et il n'y a personne qui puisse mieux que moi rendre témoignage de cette vérité ; j'ai vu ses tendresses et, si j'ose me servir de ce terme, j'ai vu ses ardeurs et ses transports, pour notre compagnie. Secondons, messieurs, je vous prie, les vœux et les sentiments de ce grand homme, si nous voulons en quelque manière répondre à ses bontés, et soutenir la bonne opinion qu'il a de nous et la gloire qu'il nous a procuré. Je dirai bien plus, messieurs, *vous êtes obligés à remplir dignement la préférence que notre grand monarque a donné à la ville d'Arles, sur plusieurs autres du royaume, qui ont cherché sans effet le même honneur ;* le vôtre vous y sollicite plus que tout autre chose, et si nous voulons nous réfléchir sur celui que nous recevons aujourd'hui de la présence de Monseigneur l'archevêque, nous connaîtrons que sa bonté veut, en cette occasion, s'intéresser pour notre gloire et s'en rendre pour ainsi dire le garant et le témoin.

S'adressant à Monseigneur l'archevêque d'Arles :

Oui, Monseigneur, vous me permettrez, s'il vous plaît, de le publier en cette belle et nombreuse assemblée, nos lauriers ne seraient pas tout à la fois à l'abri de la foudre, que l'ignorance, l'envie et la malice lancent presque toujours sur les nouveaux établissements, si Votre Grandeur ne nous faisait concevoir cette belle espérance, qu'elle appuyera le nôtre de toutes ses bontés et de tout son crédit.

Nous savons assez (1), Monseigneur, quelle en est l'étendue auprès du plus grand roy du monde, et de tous les ministres les mieux autorisés. Il serait superflu de mettre en avant toutes les marques glorieuses que vous en portez sur votre personne. Ce prétieux ordre (du Saint-Esprit) qui est comme héréditaire en votre famille, et dont la couleur du cordon est un parfait symbole de votre fidélité inviolable, relève bien moins l'éclat de votre illustre sang que celui de votre mérite particulier et de la haute vertu de tous vos ancêtres ; ce sont des attributs qui vous sont si familiers et si connus de tous nos roys, que la fortune n'a jamais eu de part à leur élévation ny à la vôtre, non plus qu'à celle de messieurs vos neveux en qui la France admire autant de qualités qu'il en faut pour pouvoir faire un successeur digne de vous, et nous donner un héros parfaitement accompli, pour commander en chef à toute notre province (2).

N'avons-nous pas sujet de croire après cela, Monseigneur, que cette Académie que nous appelons juste-

(1) Tout ce passage est analysé seulement dans le Registre.

(2) Le comte de Grignan, neveu de l'archevêque, venait d'être nommé lieutenant de Roy en Provence, 29 novembre 1669, et le coadjuteur d'Arles était lui aussi neveu de l'archevêque.

ment aujourd'hui l'ouvrage de Sa Majesté par le titre de Royale, dont elle l'honnore, et un ouvrage qu'elle regarde assûrement en son tout et en ses parties avec beaucoup de complaisance, pourra parfaitement intéresser la vôtre et par la haute profession que vous avez toujours faite d'estimer la vertu et par la déférence que vous avez toujours témoignée à toutes les intentions de Sa Majesté. Nous osons tirer de là comme un heureux pronostic des succès glorieux qui doivent suivre notre établissement, sachant bien qu'une bouche comme la vôtre, Monseigneur, est toujours un organe favorable à toutes les personnes pour qui vous tenez l'employer ; nous laisserons cependant à celles de nos muses le soin de se glorifier d'un pareil avantage et d'immortaliser avec vôtre nom le témoignage de nos respects et de notre reconnaissance.

Suite du Discours au public

Considérez cependant, je vous prie, messieurs, la haute estime que le roy fait aujourd'hui de cette belle et ancienne cité, et du grand nombre de personnes de qualité qui la composent qu'il sait être autant de bras généreux toujours prêts à le servir dans les armées, et comme rien n'échappe à la connaissance de cet auguste prince, il a su que dans la dernière guerre cette seule ville lui avait *plus fourni de capitaines et d'officiers que la meilleure de ses provinces*. Il m'est bien difficile après cela, messieurs, que vous faisant remarquer de si glorieux avantages, je n'adresse au général de cette assemblée, où je vois tant d'honnêtes gens, tout ce que j'avais résolu de représenter à messieurs les consuls que des affaires imprévues nous dérobent à cette occasion. Je vous dirai donc, messieurs, que ce n'est pas sans sujet que cette belle ville, qui fut autre-

fois la capitale d'un célèbre royaume, et qui a donné de l'émulation à toute la terre, en cause encore aujourd'hui aux plus florissantes de la France. Mais notre grand monarque, dont le discernement est si parfait, en a bien su faire la différence ; *il a refusé aux instantes prières et aux pressantes sollicitations des autres ce qu'il a accordé à vos simples désirs*, et Sa Majesté est si persuadée de votre fidélité et de votre zèle pour son service, que, se souvenant que votre Minerve le publie *in utrumque paratum*, il a voulu que, dans le temps que vos épées manquaient d'exercice pour sa gloire, les langues et les plumes de tant d'illustres sujets de sa ville d'Arles s'occupent à le publier. Cette obligeante considération, messieurs, et l'amour du plus grand roy ne doit-elle pas vous faire envisager cet établissement de votre Académie, avec des yeux de père et des bras de protecteur ? Je ne saurais en douter, messieurs, j'en ai vu de trop sensibles marques sur vos visages et dans vos cœurs aujourd'huy, pendant ce récit que je viens de faire. Aussi les faiblesses de nos commencents ont besoin de deux qualités que je vous demande, puisque par la force de l'une vous les soutiendrez et par la beauté de l'autre vous les excuserez. Enfin, toutes les deux ensemble nous font espérer des suites si glorieuses, si éclatantes et si durables, que cette ville se rendra très assûrément un jour plus considérable par son Académie qu'elle n'est aujourd'hui par les superbes monuments de grandeur et de gloire que les Romains lui ont laissé : si bien, messieurs, que l'on pourra dire à l'avenir avec plus de justice et de raison que ne l'a dit de lui-même un des plus illustres auteurs de l'antiquité :

Exegi monumentum ære perennius.

JEAN DE SABATIER. — SES MÉMOIRES

(VOIR P. 18).

Jean de Sabatier, dit de l'Oume, parce que sa maison était sur le *Planet de l'Oume*, né à Arles, en 1634, fit ses études chez les PP. Jésuites chargés du collège de cette ville, depuis 1638, et, en 1650, il se rendit à Paris, où le comte d'Harcourt lui donna une place de page de la grande écurie. Il servit plus tard en Guyenne, en Roussillon et en Catalogne, sous les ordres du prince de Conty et du comte de Mérinville, dans le régiment d'Harcourt (avec un de ses frères, qui fut tué en 1655) en qualité de cornette de la compagnie du comte d'Armagnac. En 1658, cette compagnie fut supprimée, Jean de Sabatier, alors en congé à Arles, perdit tout espoir de devenir capitaine. Il attendit deux années encore, puis en 1660, la pacification générale l'obligea à renoncer à la carrière des armes. Le séjour d'Arles lui était presque insupportable, affirme-t-il dans ses Mémoires, néanmoins après un voyage en Italie (1660) il revint s'y fixer. Il y prit une large part aux affaires municipales soit comme conseiller, en 1672, après la mort de son père, soit comme consul, en 1679, et nous le trouvons mêlé à maintes négociations délicates. Il fut, en 1680, un des recteurs de l'hôpital.

Les réunions de l'Académie furent pour lui un agréable passe-temps. Il employa ses loisirs à rédiger ses Mémoires et il y travaillait déjà en 1668 (1).

Ces Mémoires se divisent en deux parties : 1° *Les*

(1) Voir le Registre de l'Académie, fol. 65, cité plus haut p. 142, et même le 27 novembre 1666, il lut à ses collègues le Récit de la levée du Siège de Gironne, raconté dans les Mémoires de Cour et de Guerre. Voir Musée, 5e série, p. 176.

Mémoires de Cour et de Guerre, qui contiennent le récit des événements dont il fut le témoin, soit à la cour soit à l'armée de 1650 à 1658, et un récit de voyage en Italie avec *M. de Cabassole*, en 1660 ; 2° *Les Mémoires des affaires publiques auxquelles j'ai eu quelque part*, qui comprennent une période de huit années (1672-1680).

Ces deux ouvrages (1) ont été publiés par le *Musée* d'Arles, le premier dans la cinquième série 1880-1885, le second dans la troisième, 1876-1877, d'après une copie prise par Bonnemant, en 1772, sur l'original de l'auteur que *M. Pierre de Sabatier*, son fils, chanoine d'Arles, mort en 1748, avait légué à *Mgr J. J., Chapelle de Saint-Jean de Jumilhac*.

Voir Bibliothèque d'Arles, fonds *Bonnemant*, Mémoires historiques.

Au point de vue de l'histoire de l'Académie, ils offrent peu d'intérêt, car ils ne mentionnent l'Académie qu'à propos de l'obélisque. Il est vrai, qu'ils nous apprennent que les promoteurs de l'érection de l'obélisque furent *Jean de Sabatier* et *Joseph de Cays* dont la persévérance triompha de toutes les résistances que provoqua ce projet, que l'on traitait de chimérique et de ruineux, pour la ville.

Acte d'inhumation de René de Barrême

(voir p. 25).

L'an et jour que dessus (1697, 9 décembre), mort le jour d'hier, muni des sacrements de l'église, a été enseveli dans le caveau de messieurs les chanoines de

(1) *Papon* les avait déjà mis à profit pour son Histoire de Provence. Voir p. 4 de la préface du t. IV (1786).

cette église, Messire *René de Barrême*, prêtre, chanoine en cette même église, vicaire official général de ce diocèse et conseiller clerc en ce Parlement de Provence ; témoins les soussignés : François Savournin, Joseph Levet, prêtres secondaires de curé de cette église.

Signés : *Savournin*, *Levet* et *J.-B. Blegier*, curé.

Registres de Saint-Sauveur, 1696 à 1699. Archives de la ville d'Aix, fol. 53, (et non 50, comme il est imprimé p. 25, note 2).

La Comtesse de Suze

A la page 33, nous avons parlé de la comtesse de Suze, de passage à Arles, en 1667. Nous avions des doutes sur l'identité de cette comtesse et de nouvelles recherches ne les ont pas dissipés, bien au contraire. Il y eut, au XVII[e] siècle, une comtesse de La Suze (1618-1673) dont le salon fut une succursale de l'hôtel de Rambouillet. *Henriette de Coligny*, petite fille de l'amiral, épousa successivement l'écossais *Thomas Hamilton* (1643) et le comte de *La Suze* (1), de la maison de Champagne. Elle se fit un nom par sa beauté, par ses aventures, ses malheurs et ses vers que l'on a publiés dans divers *Recueils de poésies galantes*, mélangés avec ceux de Pellisson, de Bussy, de Quinaud, de Desmarets, ses admirateurs, et aujourd'hui oubliés à juste titre. Les poëtes, les *Mercure*, la *Gazette de France* elle-même, chantaient les louanges de la comtesse qui pouvait être, pour l'Académie d'Arles, une puissante protectrice, mais son nom ne revient plus jamais dans le Registre, après 1667. Il est vrai qu'elle mourut en 1673.

(1) La Suze est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Sarthe de 2,500 h. à 20 kil au S. O. du Mans. On y voit les ruines d'un château appelé vulgairement Château de Barbe-Bleue. Note A, R.

La comtesse, dont il est question, ne serait-elle pas plutôt la femme de *N. de La Baume*, comte de *Suze*, dont parle *Pithon Curt,* t. I, p. 130, ou quelque autre dame de la famille de *La Baume de Suze*, très connue en Provence (1) et en Languedoc ? Un an après (mai 1668) M. *de Chambonas* fut admis à l'Académie, et sa mère est *Charlotte de La Baume de Suze ;* Armand Anne Tristan de *La Baume de Suze*, prévôt de l'église de Nîmes, depuis 1666, devint, en 1675, évêque de Tarbes, puis de Saint-Omer et enfin archevêque d'Auch, et il avait succédé à Louis François de *La Baume* de Suze, qui mourut évêque de Viviers, en 1690 (son portrait a été gravé, en 1656, par R. Nanteuil) et fut remplacé par M. de Chambonas, son neveu, évêque de Lodève, précédemment son vicaire général et membre de l'Académie d'Arles.

Ne s'agirait-il pas simplement de la fille de François de Montier, *comte de Mérinville* et de Rieux, chevalier des ordres du roi, lieutenant de roi en Provence de 1659 à 1669, qui épousa le comte de Suze en 1663 ? Le lecteur appréciera. Nous n'osons nous prononcer.

EPITAPHE DE M. FRANÇOIS DE BOCHE, PAR M. DE GRILLE (MARS 1677, P. 34).

Franciscus de Boche de Vers, arelatensis,
Ex antiquis Marchionibus de Baux
Oriundus,
Nobillimo et probatissimo sanguine, ex utroque,

(1) On a publié, en 1878, les *Lettres inédites du comte de Suze*, d'après les Mss. autographes de la Bibliothèque de S. M. l'empereur de Russie, par M. E. *de Barthélemy*, Paris, Br. in-8. Ces 4 lettres de François de La Baume, qui joua un rôle important en Provence et qui mourut le 28 août 1567, au siège de Montélimar, sont datées d'Avignon, 1562, et adressées au roi.

Vixit,
Miles, Aulicus et civis proestantissimus,
Fortitudine in hostes
Fide in principem,
Amore in patriam,
Immortalis.
Hunc plangunt pauperes,
Hunc obeliscus ostentabit
Hunc requirit patria,
Hunc tota pene Provincia ademptum luget
Obiit Anno Dom...
Siste parumper viator, non obiit
Qui
Parte meliore vivit in perpetuas æternitates,
Qui
Filios ecclesiæ, regi, patriæ, academiæ procreavit,
Filios
Vera virtute, animi magnitudine morumque suavitate,
Non tam sibi similes quam pares,
Obiit tamen
Parte sui quam mortalem gerebat,
Tert. Kal. Martii
1677,
Abi viator et pro defuncto precare.

Registre de l'Académie, fol. 155, verso, et Ms 1060, p. 87.

Réponse de Mme de Grille a l'Académie

(voir p. 88).

Messieurs,

Vous serez sans doute estonnés de ma témérité d'oser répondre à un corps aussi redoutable par son esprit, qu'il est illustre par le mérite de tous ceux qui le composent, et d'oser lui répondre aussitost après avoir reçeu vostre obligeante lettre, mais, messieurs, comme je ne me pique point et avec raison d'estre bel esprit, et que je ne prétends vous parler que des sentiments de mon cœur, j'ai creu que je le pourrois aujourd'hui aussi bien qu'une autre fois, d'autant mieux qu'il me

semble que la recognoissance qui agit plus promptement est toujours la meilleure et la moins suspecte ; celle que j'ai pour vos bontés, messieurs, est toute telle qu'elle doibt estre, mais ne pensez pas que ces bontés m'éblouissent et qu'elles me tirent de la juste cognoissance que je doibs avoir de moi-mesme, je scay fort bien que l'approbation que vous me demandez, n'est pas de celles qui peuvent vous donner de la gloire, et ce sera toujours pour la mienne que je publierai hautement les sentiments d'estime et de vénération que j'ai pour vostre compagnie. Si ce n'estoit que d'aujourd'hui, messieurs, que j'eusse de pareils sentiments, ils pourroient vous paroistre inthéressés, mais avant que d'estre dans le commerce estroit avec monsieur yostre secrétaire, je m'estois déjà expliquée en vostre faveur, si j'ose parler ainsi et j'eusse pris agréablement vostre parti contre l'envie, mais, messieurs, mon zèle demeure inutile aujourd'hui ; ce monstre n'oseroit plus attaquer une compagnie qui sçait si bien se deffandre, vous marchez si bien et si vite dans le chemin de la gloire, qu'il vous perd de veue ; ainsi, messieurs, mon esprit est si bien d'accord avec l'inclination que j'ay de vous honorer que je ne suivray point, s'il vous plaît, le conseil que vous me donnez de ne pas le consulter, et c'est par son adveu, autant que par le sentiment de mon cœur, que je seray toute ma vie, messieurs, vostre très humble et très obéissante servante,

D. de Sartres,
Robias (1).

A Arles, ce 4 janvier 1667. »

(1) Registre de l'Académie, fol. 36, verso. Mme de Grille (Delphine de Sartres) appartenait à une famille noble de Montpellier. Son père, conseiller à la cour des Aides de Montpellier, était exilé

La Marquise de Ganges

(p. 95).

Ganges est un bourg de 4500 h., chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier (Hérault) ; c'était autrefois une terre, seigneurie et baronnie qui donnait entrée aux Etats de Languedoc. « Après avoir été dans la maison de *Pierrefort*, elle passa dans celle de *Saint-Etienne*, d'où elle est entrée dans celle de *Vissec de La Tude*, par le mariage, en 1629, de *Jeanne de Saint-Etienne*, baronne de Ganges, avec Jean Pons de Vissec de La Tude, gouverneur, pour le roi, du fort de Saint-André de Villeneuve lez Avignon. Les descendans de ce dernier possèdent aujourd'hui cette barronnie. Voir Vissec de La Tude. » La Chesnaye Desbois, t. VIII, p. 927, nouv. édit.

La *Marquise* de Ganges était *Anne-Elisabeth de Rossan*, fille de Gabriel de Joannis, sieur de Rossan ou Roussant et possesseur de la propriété de Château Blanc, aux bords de la Durance, qui avait appartenu au XIVe siècle au cardinal Blanc, et de *Laure de Rousset*

en 1663, aux environs de Calais. Voir Mémoires de Jacques de Parades de l'Estang, *Musée*, 2e série, p. 267. Elle s'intéressa dès le début aux travaux de l'Académie, voir p. 58.

« Le 17 mai 1685, Delphine de Sartres, épouse de Jacques de Grille, secrétaire perpétuel de l'Académie, mourut à l'âge de 51 ans, très regrettée, elle avoit beaucoup de goût pour la musique et étoit très savante dans la littérature. » Ms 1060, p. 195.

Jacques de l'Estang Parade, dont les curieux Mémoires comprennent la période de 1642 à 1674, et ont été publiées dans le *Musée*, 2e série, était un gentilhomme aventureux, ennemi des Grignan qui prit part à toutes les cabales de 1642 jusqu'à sa mort. Il fut consul en 1645, en 1652 et en 1661. Il était né en 1614 et il est le père de Guillaume de l'Estang. (Voir plus haut, p. 110), On a de lui un *Discours généalogique de la maison de l'Estang*, dressé en 1655, imprimé à Aix, chez Roize.

de Saint-Sauveur, (étude Floreng, notaire à Avignon).

Giberti (Ms Carp., t. II, ch. X, art. 2, p. 1430-1451) lui donne le prénom de *Diane*, et a été suivi en cela par quelques auteurs, en particulier La Chesnaye Desbois et M. de Fortia d'Urban. Quoiqu'il en soit, elle naquit à Avignon, en 1635 ou 1636, et épousa vers 1647 Dominique de Castellane, sieur d'Ampus (veuf de Gabrielle de Cambis) qui servait dans la marine et périt dans un naufrage, sur les côtes de Sicile. Elle se remaria, en 1658, avec *Charles de Vissec de La Tude*, né en 1638, baron de *Ganges*, colonel d'un régiment d'infanterie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1656), gouverneur du fort de Saint-André de Villeneuve lez Avignon, après la mort de son père, 1657. Il fit ériger la baronnie de Ganges en marquisat, en 1663. De ce mariage naquit un fils qui continua la famille et une fille, *Marie Esprite de Vissec de La Tude de Ganges*, qui épousa d'abord Henri de Fay, marquis de Peraud, en Vivarais, puis, en 1691, Paul de Fortia d'Urban, dont elle devint veuve en 1734. (Voir La Chesnaye Desbois, t. XIX, p. 900. Nouv. Éd., que nous citons toujours).

Nous n'avons pas à insister sur les péripéties de la vie de Mme de Ganges : elles ont été souvent racontées plus ou moins exactement.

Voir en particulier : *Histoire véritable de la mort véritable de la marquise de Ganges*, par un officier du Languedoc, voisin du lieu de Ganges, écrite, à ce qu'il paraît, en 1667, et imprimée à Arles. Ce pourrait bien être la Relation de *Giffon*, dont nous parlons page 96; *Histoire véritable de la mort déplorable de la marquise de Ganges*, imprimée à Rouen, en 1667 ; *Relation de la mort de la marquise de Ganges*, publiée à Paris, en 1667, et signalée par le *P. Lelong*, Bibl. Hist. de France, n° 17439.

Il est parlé aussi de la *marquise de Ganges* dans l'Histoire amoureuse des Gaules de *Bussy-Rabutin* ; dans les *Causes Célè-*

bres de François Gayot de Pitaval (20 vol., in-12, 1734 et sqq.) ; dans les *Causes Célèbres* de François Richer (22 vol., in-12, 1778-1788, Amsterdam) ; dans les *Caprices de la Fortune*, par Adrien Richer (4 vol., in-12, 1786-1789) ; dans les lettres Historiques et galantes de Mme *Dunoyer* (Londres, 9 vol., in-12, 1757).

Cfr. Recueil, Ms Bibliothèque Méjanes, 757. La mort de Mme la marquise de Ganges, cy devant marquise de Castellane, empoisonnée et assassinée par l'abbé et le chevalier de Ganges ses beaux frères. Récit divisé en 73 paragraphes et terminé par l'arrêt du parlement de Toulouse qui condamne l'abbé et le chevalier a être *rompus tout vifs* et le marquis au bannissement perpétuel (21 août 1667), 75 p., petit in-fol. Ce n'est pas la Relation de Giffon et nous en ignorons l'auteur.

Ses malheurs ont fait le sujet de plusieurs pièces de théâtre, au commencement de notre siècle. Nous ne mentionnons qu'avec répugnance le roman : *la Marquise de Ganges* (Paris, in-12, 1813), par le marquis de Sade, où l'auteur de Justine a cherché à avilir son héroïne. Trois années plus tôt, *M. de Fortia d'Urban* lui avait consacré un travail sérieux : *Histoire de la marquise de Ganges,* 1810, 1 vol., in-12.

Enfin, M. *Mazel*, en 1885, a coordonné et complété ces travaux de valeur très diverse.

Les Emulateurs d'Avignon

(voir page 107)

Nous avons recueilli trop tard quelques renseignements sur cette Académie. *Barjavel*, dans son Dictionnaire Historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse (*Carpentras*, 2 vol., in-8, 1840-41) lui consacre un très court article, et dit que vers 1678 il n'en était plus question. Sur la foi de M. *Bouillier* (op. cit., p. 57) nous avons parlé d'une demande d'affiliation avec l'Académie française, en 1678. Cette demande eût lieu en 1660, et Chapelain fut chargé d'y répondre. Il y a dans le recueil des lettres de Chapelain (publiées dans la Collection des

documents inédits sur l'Histoire de France), t. II, 1883, p. 121-149-151-176-178, plusieurs lettres adressées au marquis de Peraud, secrétaire des Emulateurs, qui se rapportent à l'année 1661. Enfin, dans le *Bulletin Historique, Archéologique et Artistique* de Vaucluse de 1879, ont paru plusieurs articles du docteur *Laval*, sur l'Académie des Emulateurs.

Les indications sommaires de Barjavel sont complétées, surtout d'après un Ms de *Richard de Cambis*, d'Orsan, auditeur de Rote et primicier de l'Université d'Avignon, en 1613 et en 1625. Ce Ms appartient aujourd'hui à M. *Valère Martin* de Cavaillon. Il nous apprend que la deuxième séance se tint, le 1er février 1658, en présence du légat *Jean Nicolas Conti* et qu'on y lut les statuts définitifs de la société. « M. François Félix d'Aymar, baron de Châteaurenard, lieutenant au régiment des gardes de Sa Majesté, fut ensuite introduit dans l'assemblée et reçu au nombre des académiciens. » *Bulletin*, p. 267.

M. de Châteaurenard prit souvent part aux discussions de l'Académie. Un jour, il agita cette question : s'il vaut mieux posséder les charges sans mérite que d'avoir le mérite sans les posséder ; et il prouva par un discours solide et brillant « que, quoiqu'il soit avantageux de posséder les charges sans les mériter, il est beaucoup plus glorieux de les mériter, sans en avoir la possession. » Un autre jour, il établit « qu'il n'y a rien de si nécessaire au monde que l'amitié. »

Joseph d'Arlatan de *Beaumont* fut aussi parmi les adhérents de la première heure, avec l'abbé Cassagne (1635-1679), *Samuel Sorbière* de Nîmes (1615-1670) et J. M. *Suarez*, évêque de Vaison (1599-1677).

La mort de M. de *Benoist* (1658) le départ du légat Conti, qui réunissait chez lui les académiciens (1659),

de M. de Peraud (1660), l'occupation française en 1663, mirent fin aux séances et le Ms de M. de *Cambis* ne contient plus rien qui concerne les *Emulateurs.*

Néanmoins, l'Académie n'était pas morte définitivement : nous trouvons dans le *Journal des Sçavans* de 1680, l'éloge d'une *Table Chronologique, historique et généalogique des rois de France*, par messieurs de la conférence géographique et historique d'Avignon, 1679. *A Avignon*, et se trouve à Paris chez *Jean Cusson* (éditeur du journal). C'était le nom nouveau des Emulateurs. En 1687, ils célébrèrent, avec toute la France, des fêtes en l'honneur du rétablissement de la santé de Louis XIV. Voir la *Relation de ce qui s'est fait par messieurs de l'Académie de belles lettres d'Avignon, en actiōn de grâce à Dieu pour le rétablissement de la santé du roy, dans la chapelle royale de S. Pierre de Luxembourg, patron de la ville, à Avignon, chez Michel Mallard, marchand-libraire et imprimeur de l'Académie royale d'Avignon.* »

Dans cette pièce, les Emulateurs se font gloire d'être associés avec l'Académie française. Ce fut leur chant du cygne. Désormais, il n'est plus nulle part question des Emulateurs. Le marquis de Peraud, dont la présence à Avignon, donnait la vie à cette Académie, était absorbé par la fondation de l'Académie de Nîmes et ne paraissait plus que rarement dans la capitale du Comtat. Il mourut, d'ailleurs, peu après.

Le nom d'Emulateurs ne doit pas nous surprendre, il existe encore, dans plusieurs départements de France, des sociétés d'Emulation pour le progrès des lettres, des arts et des sciences.

Voir : Bulletin de Vaucluse, 1879, p. 527, une lettre de Cha-

pelain, publiée par M. Tamizey de Larroque et relative aux Emulateurs, qui l'avaient nommé membre de leur société en 1661.

L'abbé de Chambonas

(PAGE 128)

Nous n'avons donné presque aucun détail sur cet académicien, il faut réparer cet oubli. L'abbé de Chambonas dont il est question dans la note 1 (p. 128) ne peut être que son frère ou son neveu. Voici la notice consacrée à M. de Chambonas, dans la France pontificale, que nous nous permettons d'emprunter tout entière :

Charles-Antoine de La Garde de Chambonas

[1671-1690]

Charles-Antoine de La Garde de *Chambonas* était le deuxième fils d'*Antoine de La Garde*, seigneur de Chambonas, commandant dans la province de Languedoc, et de *Charlotte de la Baume de Suze* qu'il avait épousée, par contrat du 16 août 1629. Il était issu d'une maison d'ancienne chevalerie, tirant son nom de la seigneurie de La *Garde Guérin*, au diocèse de Mende, et de celle de *Chambonas* au diocèse de d'Uzès, cette dernière érigée en marquisat, par lettres du mois d'avril 1683, en faveur de *Louis François de La Garde*, seigneur de Chambonas, frère aîné de l'évêque de Lodève. Chanoine comte de Brioude, *Charles Antoine* était vicaire général de Viviers, lorsqu'il fut appelé à monter, en 1671, sur le siège de Lodève. Son sacre eut lieu à Paris, le 15 novembre de cette année, en l'église du couvent des Chartreux, et la cérémonie en fut faite par *Louis François de la Baume de Suze*, évêque de Viviers (1), son oncle,

(1) Prévôt de l'Eglise de Nîmes de 1658 à 1666, eut son neveu pour successeur dans cette dignité, voir plus haut, p. 382.

assisté de *Louis de Rechignevoisin de Guron*, évêque de Comminges (1), et *Louis de La Vergne de Monteynard de Tressan*, évêque du Mans.

Le nouveau prélat prêta, le 19 de ce mois, serment de fidélité aux mains du roi. Il fit prendre d'abord possession du siège par *Robert de Guilleminet*, archidiacre de la cathédrale et vicaire général, et ne tarda pas à venir en personne à Lodève, puisqu'on le voit, dès le 19 mars 1672, signer divers actes notariés contenant des baux à ferme des biens ou droits lui appartenant, dans toute l'étendue du diocèse ; quelques-uns de ses mandements sont signés : *C. A. de Chambonas, évêque et comte de Lodève,* tandis que les titres rédigés par les notaires de l'évéché le qualifient évêque et seigneur de Lodève, comte de Montbrun. Depuis 1096, en effet, le titre de comte de Lodève était passé dans la maison des comtes de Rouergue.

M. de Chambonas assista à l'assemblée du clergé de France de 1685. Le 20 mars 1688, *Jean François d'Icher* lui rendit aveu et dénombrement à raison de la seigneurie de *la Vaissière*.

Un brevet du 14 octobre 1690, nomma *Charles Antoine de Chambonas* au siège de Viviers que laissait vacant la mort de son oncle, *Louis de la Baume de Suze,* arrivée le 5 septembre précédent.

Les démêlés que la cour de France avait, à cette époque, avec le Saint-Siège, retardèrent sa préconisation qui n'eut lieu que le 24 mars 1692. Des bulles lui furent accordées dans le consistoire du 5 mai suivant, et M. *de Chambonas* qui, pendant tout cet intervalle, n'avait pas cessé d'administrer spirituelle-

(1) C'est à lui que Graverol dédia, en 1687, la Sorberiana.

ment le diocèse de Lodève, où il se trouvait encore en avril 1691, alla immédiatement prendre possession de sa nouvelle église. Il quitta rarement son troupeau ; nous le trouvons toutefois à Paris, le 23 avril 1702 dans l'église du noviciat des Jésuites, conférant l'onction épiscopale à *Jean Louis de La Bourdonnaye*, évêque de S. Pol de Léon, et assister *Daniel de Cosnac*, arch. d'Aix, le 23 juillet de cette année, dans la cérémonie du sacre de *Gabriel de Cosnac*, évêque de Die (1). En 1707, il fut député de la province ecclésiastique de Vienne à l'assemblée du clergé de France qui se réunit à Paris au mois d'avril, et mourut dans son diocèse au mois de février 1713.

Les armoiries de *M. de Chambonas* étaient d'argent au chef d'azur.

Fisquet, la France pontificale, province d'Avignon. Les Evêques de Lodève, p. 462-463.

Lettre du Marquis de Chateaurenard

Accompagnant l'envoi d'un factum du duc de Saint-Aignan, dont il est parlé en note, p. 199.

A Paris, ce 17 février 1672.

Messieurs,

Dans le temps que je cherchois les moyens de vous donner des marques de ma reconessance et du sentiment que je veux conserver éternellement pour vos bontés et pour la part que vous avez bien voulu prendre en mon dernier malheur, nostre incomparable

(1) Il était précédemment vicaire général d'Aix, en même temps que l'abbé de Barrême, et leurs signatures reviennent souvent au bas des actes épiscopaux. Voir 42e Registre des Insinuations, aux Archives de l'Archevêché d'Aix. Ibid. *Collations* de 1694 à 1708.

protecteur est venu à mon secours et comme le factum qu'il m'a envoyé pour vous, touschant une affaire qu'il passionne extrêmement, peust seulement m'acquiter d'une partie de ce que je vous doibs, je ne scaurois différer plus longtemps et pour vostre intérest et pour le mien de vous l'envoyer, faisant connoistre par là à tout le monde et ce que nous debvons et ce que je doibs en mon particullier à cet illustre duc. Mais quand je considère que c'est payer mes debtes d'une monnoye estrangère, je tombe doublement dans la confusion, et je vous prie de considérer que comme jusqu'ici mon zelle et mon attachement pour le corps m'ont tenu lieu de mérite, vous aurez la bonté de recevoir ma bonne volonté et les sentimens ardans de reconessance que je conserve dans l'âme, comme les marques les plus assurées de la vénération éternelle que j'aurai tousjours pour toute la compagnie et pour chascun de vous en particullier, en qualité de, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

D'Aymar Chasteaurenard.

Registre de l'Académie, fol. 105, verso. « Le dernier jour de février (1672), M. de Grille montre la lettre qu'il écrit au duc en remerciement du factum et promet de répondre à M. d'Aymar qui l'avait envoyé. » Ibid. Au sujet de sa maladie, voir p. 253.

MM. de Lédignan, d'Arnaud et de Valavoire

(voir p. 200).

Au mois de novembre 1669, deux nouveaux membres avaient été proposés par M. de Barras, à son retour de Paris. C'étaient M. l'abbé de *Roys de Lédignan* et M. d'*Arnaud*, de Beaucaire (1), dont il n'est plus question au Registre.

(1) Registre de l'Académie, fol. 74. Cité plus haut, p. 200.

La famille de *Roys* (1) est originaire du Languedoc, elle a donné, dans tous les temps, des officiers fidèlement attachés au service du roi. Quatre branches de cette famille étaient établies à Beaucaire, au XVIIe siècle. La noblesse des Roys est très ancienne et l'on cite une donation faite le 24 septembre 1200, par Pétronille, femme de *Pons de Roys* à *Guillaume de Roys*. Ils étaient seigneurs de *Saint-Michel*, de *Marvejols*, de *Cessenon*, de *Brescou* et de *Lédignan*, près de Nîmes. Plusieurs membres de cette famille furent chevaliers de Malte, ce qui est une preuve de bonne noblesse. En 1205, Hugues de Lédignan était prévôt de l'église de Nîmes.

Joseph de Roys, seigneur de Marvejols, au diocèse de Nîmes, né en 1651, établit sa noblesse de race depuis le 16e siècle, et prouva que la terre de Marvejols appartenait à sa famille depuis 1200, aussi fut-il déchargé le 16 janvier 1679, de la taxe des francs-fiefs par M. *Bazin de Besons*, intendant de Languedoc.

Les *Roys* portaient d'azur à l'aigle éployée d'or à deux têtes ; ils étaient alliés aux Pignan, Lusignan, d'Arlos, Liautard, Amphoux, Thieulay, Monestier.

J.-B. de Barrême frère de René de Barrême, né en 1638, et plus tard avocat du roi au siège d'Arles, épousa Gabrielle Gras de Preigne, fille de Jacques de Preigne et de Dominique de *Roys* de Lédignan.

L'abbé de Lédignan, sur lequel nous n'avons aucun détail personnel, était de cette famille, et peut-être frère du cousin de *Joseph de Roys* dont nous venons de parler (2).

(1) Dictionnaire de la Noblesse de *la Chesnaye Desbois*, t. XVII, p. 911.

(2) En 1678, le P. Marc Antoine de Roys prononça l'oraison funèbre de la mère Marie Madeleine de la Très-Sainte-Trinité,

M. d'*Arnaud*, de Beaucaire, appartenait-il à la famille Arnaud, originaire du Dauphiné, qui s'établit à Pézenas, en Languedoc, au commencement du XVII[e] siècle, ou à l'une des deux autres familles Arnaud dont Robert de Briançon (t. I, p. 308 et sqq.) et Artefeuil, (t. I, p. 60 et sqq.) rapportent la filiation ? En l'absence de documents précis, nous ne pouvons nous prononcer. Le nom de M. d'*Arnaud* n'est qu'une seule fois cité dans le Registre de l'Académie, à notre connaissance, aussi c'est pour nous un inconnu.

En 1659, M. de Rebattu donna un exemplaire de son *Portraict retouché de la Diane d'Arles*, à M. Arnaud, aumônier de Monseigneur l'Archevêque (Bibl. Méjanes, Ms 545), y a-t-il quelque rapport entre cet abbé et l'académicien du même nom ? Nous ne savons.

Il y avait parmi les académiciens, dès les premières années, un abbé de *Valavoire*, mais nous n'avons trouvé nulle part dans le Registre la date de sa réception. Le *Sommaire des Délibérations*, par Pierre Véran, ne le mentionne pas ; et il nous est impossible d'assigner une date, même approximative. Tout ce que nous savons c'est qu'il fut admis avant 1677.

et cette oraison funèbre fut imprimée à Avignon, 1 vol., in-12 (Bibl. Méjanes, 16154). Ce religieux était sans doute de la famille de l'académicien.

Voir dans le Ms 788 de la Bibliothèque Méjanes, une plaquette (2 p. in-fol.) insérée avant l'année 1733, qui a pour titre : *Compliment prononcé sur le théâtre à Beaucaire, le* 5 *janvier* 1732 *à M. de Lincel, premier consul d'Arles, au nom de la jeune troupe des acteurs, représentant devant lui Le Médecin malgré lui et Les Fourberies de Scapin.* C'est l'œuvre du Chevalier de Roys de Brescou, dont le nom figure au bas.

M. Joseph de Croze de Lincel était consul en 1722, il le fut de nouveau en 1732. Voir Ms 788.

Le Ms 1060 assigne sa réception au 5 décembre 1667 : « Ignace d'Amat, seigneur de Graveson, l'abbé de Valavoire et Frain du Tremblai, conseiller au présidial de Anvers (?) furent reçus académiciens. » P. 212. Mais faut-il nous en rapporter à cette indication ?

La famille de *Valavoire* est une des plus considérables et des plus anciennes de Provence. Elle tire son nom de la terre de Valavoire, viguerie de Sisteron, qu'elle possédait depuis le XIIIe siècle, ce qui est établi par des titres incontestables (1). Elle s'est illustrée surtout dans les armes, et l'on cite un *Valavoire* qui fut blessé à la bataille de Marignan, d'autres se signalèrent pendant les guerres de la Ligue et commandèrent diverses places fortes de Provence. Vers la fin du XVIIe siècle un Valavoire servait dans la marine royale et la *Gazette de France* le cite en divers endroits.

En 1618, Pierre de Valavoire, seigneur de Vaux épousa *Gabrielle*, fille de Gaspard de Forbin-Soliers, gouverneur de Toulon et de *Clarisse de Pontevès-Carcès*. Il fut viguier de Marseille, en 1628, et laissa plusieurs enfants, parmi lesquels : François Auguste, l'aîné, créé marquis de Valavoire en novembre 1652, et marié la même année avec *Marie d'Amat* ; il mourut lieutenant général des armées et gouverneur de Sisteron, sans postérité (après 1689). Nicolas second fils de Pierre, fut nommé évêque de Riez, en 1652, et mourut en 1685 ; Louis quatrième fils de Pierre, fut chanoine de Riez et occupait encore cette fonction en 1689, à l'époque où Robert de Briançon écrivait son Etat de

(1) Ces titres sont rapportés par Robert de Briançon, t. III, p. 168 et sqq., auquel s'en réfère Maynier, p. 171-172, et Artefeuil, t. II, p. 471 et sqq. Cfr. Le Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye Desbois, t. XIX, p. 369.

la Provence. En 1695, il fut nommé abbé de Lure, diocèse de Sisteron (1).

Louis de Valavoire n'est peut-être autre que notre académicien. Il vivait encore en 1709 (2) et nous n'avons pu découvrir la date précise de sa mort.

L'abbé de Valavoire était allié aux grandes familles de la Provence et l'Académie le traita toujours comme un de ses membres les plus respectés. Le 14 août 1677, il vint à Arles et aussitôt M. de Grille alla le complimenter :

« M. l'abbé de Valavoire, confrère de l'Académie royalle, arrive ; M. le secrétaire le visite, en l'absence de la plus part de ces messieurs, qui sans doute eussent tesmoigné à cet académicien l'estime que tout le corps se conserve pour lui (3). » Il ne paraît pas que M. de Valavoire ait souvent assisté aux séances, car il était retenu à Riez, par ses fonctions.

DEUX SONNETS DE L'ANCIEN VIGUIER DE GRILLE

(VOIR P. 244).

En octobre 1670, MM. de *Beaumont* et de *Sabatier* adressèrent chacun un sonnet à M. de Grille, qui leur

(1) Voir *Fisquet*, Métropole d'Aix, diocèse de Sisteron, p. 172, et diocèse de Riez, p. 431-436.

(2) Il existe au fonds Nicolaï, n° 114, pièces 10 et 13, deux lettres de l'abbé de Valavoire à l'évêque de Sisteron, son oncle, en date du 31 mars et du 19 avril 1709, relatives à une cession de bénéfice. Il s'agit évidemment de l'académicien, car il n'existait à cette date aucun autre abbé de Valavoire, à notre connaissance. L'évêque de Sisteron était alors Louis de Thomassin, fils de François de Thomassin, conseiller au parlement de Provence, né en 1637, évêque de Sisteron, de 1680 à 1718. Voir *Fisquet*. Métropole d'Aix, diocèse de Sisteron, p. 130-134.

(3) Registre de l'Académie, fol. 161, verso.

répondit sans retard : « Le lundi trantiesme novambre, M. le secrétaire faict voir deux sonnets en responses des deux précédans, que M. d'Estoublon mourant et très incommodé avoit dicté lui-mesme. On les peut voir ici pour l'honneur d'un si digne personnage, aussi bien que pour celui de l'Académie, qui s'estime honnorée par un tel acte d'académicien que vient de faire cet illustre confrère, à la veille de son départ de ce monde, en octobre 1670. » Registre de l'Académie, fol. 90.

Les sonnets de MM. de Beaumont et de Sabatier n'ont pas été conservés, voici ceux de M. d'Estoublon :

A M. de Beaumont

Je veux mal à mes yeux, cher et docte Damon,
De ce qu'ils n'ont sceu voir tes savantes merveilles ;
J'en ai pourtant gousté les saveurs sans pareilles,
Grâces à mon lecteur, grâces à son poulmon.

Que n'ai-je le secours de quelque heureux démon,
Pour mériter l'honneur de tes scavantes veilles
Que n'ai-je de bons pieds et de bonnes oreilles,
Pour te suivre et t'ouïr jusques au double mont !

Ton sonnet qui me flatte et me comble de gloire,
A mis comme en dépost dans ma faible mémoire,
Et de biens et de maux le meslange divers,

Car, hélas ! on peut dire, en cette conjoncture,
Si je veux aujourd'hui me repaistre de vers,
Que peust estre demain, j'en serai la pasture.

A M. de Sabatier

Quelque affreux sentiment que la parque nous donne
Quand son fantosme noir assiège nostre lict,
Ton sonnet, cher Damon, au momant qu'on le lit,
Semble éclairer la nuit dont l'horreur m'environne.

Sans doubte cette main qui n'espargne personne,
Epargne un triste objet que ta Muse ennoblit,
Cette Muse peust tout, elle flatte, embellit,
Et se faict escouter alors qu'elle raisonne.

Mais enfin, cher Damon, c'est en vein nous flatter,
La mort, la fière mort lasse de t'escouter,
Va finir d'un seul coup une longue menace.

Que si rêvant pour moi quelque chose de beau,
Tu veux bien prodiguer les fleurs de ton Parnasse,
Garde les, cher ami, pour orner mon tombeau.

De mon lict, ce 14 novembre 1670.

ESTOUBLON (1).

LE MARQUIS DE VARDES

(VOIR P. 247)

La famille du Bec, originaire de Normandie, généralité de Rouen, possédait les seigneuries de Vardes, La Brousse et Bourri. Le dernier membre fut le marquis de Vardes, dont il est ici question.

François René du Bec, gouverneur d'Aigues-Mortes, capitaine des cent-suisses de la garde du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, perdit les bonnes grâces du roi, en 1663, selon d'autres, en 1665, lorsque Madame eut révélé à Louis XIV le complot qu'il avait formé avec la comtesse de Soissons, pour perdre M[me] de La Vallière, en 1662. « Il lui en coûta sa charge, dit Saint-Simon, et plus de vingt-cinq ans d'exil en Languedoc ; il en revint si rouillé qu'il en surprit tout le monde et conserva toujours du provincial. Le roi ne revint jamais qu'à l'extérieur, et

(1) Il mourut après « *avoir esté alicté durant une année* », le 4 décembre 1670, voir plus haut, p. 244. Registre de l'Académie, fol. 90, verso.

encore fort médiocre, quoiqu'il lui rendit enfin un logement et ses entrées. » Il mourut le 3 septembre 1688, après une longue maladie. Son exil n'avait duré que vingt ans, car il reparut à la cour, en 1685. D'après les Mémoires de Dangeau, t. II, p. 164 et 165, il était « de ceux qu'on nommoit pour être gouverneur de M. le duc de Bourgogne. » C'est pourquoi on lui applique un passage de La Bruyère (de la Cour) relatif aux brigues qui aboutirent à la nomination du duc de Beauvilliers, fils du protecteur de l'Académie d'Arles. Cette *clef* est très contestable.

En octobre 1675, le marquis de Vardes alla voir, en compagnie du coadjuteur d'Arles, l'obélisque que l'on venait de déterrer. Livre de raison de *Barral Saint-Martin,* analysé dans le *Musée,* 1re série, p. 227.

En 1679, il était à Arles, logé à l'archevêché, et il entretenait d'excellents rapports d'amitié avec les Grignan, ce qui explique les ménagements de l'Académie pour *Corbinelly* (1). Voir plus haut p. 250.

Epitaphe de M. Henri d'Oppède

(voir p. 253)

Le premier président *Henri de Meynier de Forbin d'Oppède,* comte palatin, mort à Lambesc, le 13 no-

(1) « Le marquis de Vardes, gouverneur d'Aigues-Mortes et cordon bleu, vint alors (1679) à Arles ; nous fûmes le voir en chaperon, pour obliger M. l'archevêque chez qui il estoit logé, et pour faire honneur au gouverneur d'une place de notre voisinage, de qui nos habitants peuvent souvent avoir besoin. » Mémoires de J. de *Sabatier,* Musée, 3e série, p. 227.

Voir La Chesnaye Desbois, t. XI, p. 781 ; Bussy-Rabutin, His-

vembre 1671, à l'âge de 50 ou 51 ans, légua son cœur à cette ville. Les consuls de Lambesc prièrent *Henri de Boche* (1) de demander à l'Académie une épitaphe pour le premier président. M. de Grille en fut chargé, son projet fut examiné par MM. les abbés de *Boche* et de *Barrême*, puis approuvé par l'Académie et Henri de Boche le transmit aux consuls.

Si cette inscription fut gravée, il n'en reste plus trace dans l'Eglise de Lambesc, reconstruite d'ailleurs sous la monarchie de juillet.

toire Amoureuse des Gaules ; les Lettres de Mme de Sévigné ; Moréri ; Les grands officiers de la Couronne, t. VI, p. 631 ; le Laboureur, Du Chesne, Sainte-Marthe, La Roque ; Mémoires du marquis de La Fare, etc...

(1) « Monsieur de Boche revenu de Lambesq porte la nouvelle de la mort de M. le premier président. Il dit qu'il avait laissé son cœur en tesmoignage de son affection à cette ville là, dont les consuls estoyent obligés par reconnaissance de faire travailler à son épitaphe. M. Bouvet, directeur de ce moys, remonstre que c'est là un employ digne de l'Académie. M. de Boche dict que les consuls de Lambesq l'avaient chargé d'en faire la très humble prière à messieurs de l'Académie royalle. M. le secrétaire est chargé de la chose et promet de faire tout son possible, d'autant mieux que M. d'Oppède avait donné l'arrest d'enregistrement des lettres patentes du roy pour l'establissement de l'Académie royale, il estoit de justice de rendre quelque gloire à son tombeau. M. le secrétaire fit voyr quelques vers et quelques proses qu'on addressait à l'Académie sur la mort de M. le premier président, de quoy on demendoyt le sentiment de la compagnie. La chose estant agitée, il fut résolu qu'on ne s'expliquera point et que la mauvaise humeur du sieur Corbinelly debvoit instruire ces messieurs de ce qu'ils debvoient faire en pareilles rencontres (A). »

(A) Registre de l'Académie, fol. 102, verso. Décembre 1671. Voir les Mémoires de J. de Parades de l'Estang, année 1671. Cités dans le *Musée* de 1875, p. 277.

D. O. M.

Henrico de Meynier de Forbin Baroni d'Oppède, in
Supremo galloprovinciæ senatu protoprœsidi,
Quod
Cor et viscera
Suprema sua voluntate deponi jusserit Lambesco,
Ubi, dum comitia obit,
E vivis abiit
Anno 1671, mense nov. die....
Grato dictante genio,
Magno patrono suo,
Hoc carmen posuit civitas Lambescensis.

Cui fuerat nuper vasti brevis area regni,
Conditur augusta magni cor prœsidis urna,
Scilicet ad superos mens una capacior orbe,
Angustas pertœsa domos, cœlo fruitura recessit,
Viscera quæ dulcis dum vita manebat, acuto
Torquebant sensu miseræ fata aspera plebis,
Hic deposta jacent, orbæ solatia gentis,
Sed late spirant cineres fatoque superstes
Spargit odoratam virtutum gloria famam,
Dum generis titulos Forbinæ insignia gentis,
Patriciosque atavos, qui claro stemmate et arctis
In reges vincti obsequiis, belloque, togaque,
Conspicui, primas regni tenuere curules
Œterno charites laudum splendore coronant,
Doctas mentis opes, facundæ munera linguæ,
Et curas animi vigiles, vastique labores
Concilii, gemino dignam diademate frontem,
Pectoris invicti robur sublimiaque acta,
Oppressas scelerum pestes, incendia belli
Civilis restincta, altæ molimine mentis.
Sed melius Phocensum animos, nisusque feroces
Mentita fractos hostilis imagine belli,
Et pulchram cœlo jussam descendere pacem,
Incidunt memores ferali in marmore musæ,
Nec tamen hic decorum cumulus nec pulcher honorum
Limes erit: meritos alibi virtutis honores,
Magnorumque operum fructus Provincia sospes,
Purpurei patres, comitia, principis aulæ,
Et favor œternum populis regnoque loquentur.

Registre de l'Académie, fol. 104.

Une des inscriptions satiriques que la médisance composa au président d'Oppède :

IN TITULUM SEPULCHRI

Henricus de Meynier de Forbin,
Nobilissimus vir
Baro d'Oppède antiquissimus,
Marchio novus,
Comes Palatinus,
Militiæ togatæ dux quondam,
Nuperrime prorex, gubernator et provinciæ prœfectus
Sub cujus imperio,
Summa libertas exspiravit
Sed immerito,
(Urbs enim fidelis æterna libertate donanda)
Ejusdem concilio,
Rex triumphavit,
Sed invitus
Quia de subditis.
Aquensis senatus princeps,
Strenuus, Magnanimus, prœpotens,
Massiliam pacificam in castrensem convertit,
Rempublicam evertit,
Mænia subvertit,
Dignitatis acerrimus vindex,
Quippe qui
Hostes ad crucem usque prosecutus est,
Hic tandem,
Amicorum cura
Opere et industria medicorum,
Jacet.
R. I. P.

Archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, n° 109, pièce 37. V. son *Oraison funèbre*, Bibl. Méjanes, Ms 849, pièce 46.

Sonnet de M. de Grille

(voir p. 256, note)

Ces vers furent lus à la séance du 18 novembre 1672. Ils sont à l'honneur du roi, sur la devise composée

d'un laurier éclairé par le soleil, avec ces mots : *Virescam dum aspiciet*, devise qui rappelle le protectorat que Louis XIV réclama cette année-là sur l'Académie française.

> L'âme du grand Armand que le ciel a ravie,
> Me fit part autrefois du bonheur de ses jours,
> Je fus un digne objet de toutes ses amours,
> Et sa pourpre me mit au-dessus de l'envie.
>
> Des faveurs de *Séguier* ma faveur fut suivie,
> Mon règne s'établit sur celui des deux cours,
> Mais enfin mon laurier eut flétri pour toujours,
> Si mon divin soleil n'eût ranimé sa vie.
>
> Grand Roi dont les regards font ma félicité,
> Vous êtes mon soleil et ma divinité,
> Le temps ne verra point vos merveilles bornées.
>
> Je ne crains aujourd'hui ni sort, ni changement,
> Ce que font les héros dure quelques années,
> Mais ce que font les dieux dure éternellement (1).

Le P. Bertet, S. J.

(voir p. 262)

Jean Bertet naquit à Tarascon, le 22 février 1622. Il était fils de François Bertet et d'Anne d'Ise. En 1637, il entra dans la Compagnie de Jésus et fut, durant plusieurs années, chargé d'enseigner les huma-

(1) Registre de l'Académie, fol. 109.

Le Laurier est le symbole de l'Académie française, qui parle dans ces vers. Le cardinal Armand de Richelieu, fondateur de l'Académie, fut le premier protecteur et le chancelier Séguier lui succéda. Voir une pièce intitulée : *Academia Gallica ad Luparam accita*, Alb. Daugières, *Carmina*, etc. Lyon, 1708, p. 253.

nités. Il se fit rapidement une réputation méritée de littérateur et de savant dans les langues. Il s'attacha au cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, qui fut, dit-on, son élève et chez qui il se retira lorsque, en 1681, il quitta la compagnie de Jésus. Il mourut le 29 juin 1692, à Paris.

Il était en correspondance avec le président *Henri de Forbin d'Oppède*, *Bourdaloue*, *le P. La Chaise*, *le P. Ménestrier*, *Sorbière*, *Gassendi*, etc., etc. La liste de ses ouvrages qui roulent sur toute espèce de sujets est donnée par le P. Bougerel, à la suite de la notice de ce savant. Bertet tenait de son père un goût prononcé pour la poésie, il tournait élégamment les vers en latin, en français, en espagnol, en italien et en provençal. En 1672, il composa une chanson provençale sur : *La Campagno d'Hollando*. Cette pièce ayant plu au roi, il en écrivit d'autres sur les divers exploits de Louis XIV. Celle qui eut le plus de retentissement fut une épigramme sur le siège de Maestricht (juin 1673).

« Pour en sentir toute la beauté, il faut se ressouvenir que le siège ne dura que treize jours ; que le jour de Saint-Pierre nos troupes donnèrent un assaut furieux ; que les ennemis capitulèrent le jour de Saint-Paul, et se rendirent le lendemain.

San Peyre eme sa testo razo,
Diguet devant Maëstric l'autre jour à San Pau,
Per combattre aujourd'hui presto mi toun espazo,
Din dous jours, per intra te prestaray ma clau.

Il la traduisit aussi en vers latins ; elle fut fort goûtée ; on la lut au roi. Elle fut encore traduite en vers latins par M. de Montmor et par le P. Albert

d'Augières, jésuite (1), elle fut cause d'une petite dispute entre plusieurs beaux esprits, dont on trouvera le détail dans la vie de Pierre de Chasteuil Galaup. » *Bougerel*, p. 209-210 (Cette vie n'a pas paru).

Sur le P. Bertet, en dehors de la notice de Bougerel (Hommes Illustres de Provence, p. 203-221) composée sur des mémoires communiqués par M. *Bertet*, son petit neveu, et par M. *Pierre Galaup de Chasteuil*, (né à Aix, le 22 août 1644, y mourut le 13 juillet 1727), on peut consulter le nouveau supplément de *Moréri*, art. Bertet, dans les Add.; *Papon*, Histoire de Provence, t. VI, p. 786; Dictionnaire de Provence, t. I, p. 79 et sqq., mais tous s'inspirent du P. Bougerel.

Mgr d'Orléans de La Motte

(voir p. 285, note)

Louis François d'Orléans de La Motte, né à Carpentras, en 1683, mort évêque d'Amiens, le 10 juin 1774, après avoir été chanoine de Carpentras, vicaire général d'Arles et administrateur du diocèse de Senez, après la déposition de *Soanen*, par le concile d'Embrun, était de la même famille que l'académicien M. de Bédouin, dont nous avons parlé p. 237.

Voir la Vie de M. d'Orléans de La Motte, évêque d'Amiens, dédiée à Monseigneur l'Archevêque de Sens (de Brienne) principal ministre, par M. l'abbé *Proyart*, Paris, Lyon, Amiens, Lille, 1788, 1 vol. in-12, et Dictionnaire de Provence, t. II, p. 23.

(1) Voici cette traduction, insérée dans les œuvres du P. d'Augières, *Carmina*, etc. Edit. de Lyon, 1708, in-8, p. 250 :

Cum premeret Lodoix Trajecti mœnia, calvus
His dictis Paulum fertur adisse Petrus :
Congredior, nunc nunc gladium mihi porge; vicissim,
Claves, biduo ut hinc ingrediare, dabo.

Un des frères de J. Bertet était capucin : le P. Théodose, prédicateur assez renommé, dont les sermons ont paru, à Lyon, in-8, 1694. Il était peut-être aussi parent d'Antoine Bertet, fondateur des Gardistes.

Quelques pièces de M. de Beaumont

(voir p. 290)

A l'illustre M. de Rebattu, conseiller du roy au siège d'Arles
Sur sa traduction en vers des épigrammes de Martial (1).

Sonnet

Illustre Rebattu, cet excellent ouvrage,
Fait voir jusques où va ton esprit sans égal,
On ne sauroit juger ce qui vaut davantage,
De la traduction ou de l'original.

Qui pourroit hors de toi faire de Martial,
Un poëte françois comme ceux de notre âge,
Et lui faire changer pour le bien général,
Sans changer son esprit, de grâce et de langage ?

Tu fais bien aujourd'huy ce qu'il fit autrefois,
Et tes vers sont au moins aussi dignes des rois,
Que les siens l'ont esté des souverains du Tybre.

Vous estes différents toutefois en ce point :
C'est qu'il eust une humeur et médisante et libre,
Et des vices que tu n'as point.

Beaumont (2).

(1) 121 épigr. de Martial, tornées en vers françois, Ms 561, p. 253 et sqq. Traduction commencée en août 1660. Continuation de Martial dédiée à Joseph de Beaumont, p. 295 et sqq.

(2) L'original se trouve Ms 561, p. 247, et à la suite M. de Rebattu a écrit : Reçeu le 26 aoust 1660, puis sa réponse.

Nobilissimo clarissimoque viro D. Josepho d'Arlatan Beaumont, Musarum alumno, virtutum cultori prœcipuo.

Quod celebras nostrum, Belmonti, carmine librum,
Debetur merito gratia magna tuo,
Nos quoque laudamus tua carmina gallica, ut ipsum,
Quod tribuis libro, det liber ipse tibi.

Le *Mercure Galant* de janvier 1678, publia un abrégé des observations de Terrin sur les obélisques, et ce savant, mécontent de quelques erreurs qui s'étaient glissées dans cet abrégé, fit imprimer lui-même ses *Observations sur les proportions des pyramides et des obélisques* (1), sous forme de lettre à la suite de l'*Entretien de Musée et de Callisthène* sur la prétendue Diane d'Arles, et réunit le tout en un volume in-12, sous le titre : *La Vénus et l'Obélisque d'Arles*, par M. Terrin, conseiller du roy au siège de cette ville, à Arles, chez *Jaques Gaudion*, marchand libraire M DC LXXX, dédié au coadjuteur d'Arles, 179 p.

Après les *Observations* se trouvent les *Eclaircissements des doutes proposés contre mes observations sur les obélisques et les pyramides*. Terrin nous apprend que le P. Kirker avait vu tirer des ruines du cirque de Caracalla l'obélisque qu'Innocent X fit dresser sur la place Navone, et il invoque, en sa faveur, l'autorité de ce savant. Dans une curieuse pièce latine qui termine le volume, intitulée : *Obeliscus regi, Arelatoque restitus,* et qui est dressée à *Eugène Brunet*, avocat au parlement de Paris, Terrin fait l'historique de la discussion. Il établit, dès le début, l'importance de la question, parce que « Levis momenti quibusdam visa res est, ingeniosa quæ hactenus litteratos exercuit de lapideæ molis in foro arelatensi erectæ nomine discep-

(1) Terrin avait composé des inscriptions latines pour l'obélisque d'Arles. Il les a conservées à la fin de son ouvrage *La Vénus et l'obélisque d'Arles* ; quant aux « inscriptions françoises à la louange du roi, pour mettre au piédestal de l'obélisque, au nom de l'Académie royale d'Arles », dont parle le P. Bougerel (Hommes Illustres, p. 338) nous croyons à une confusion de sa part, Terrin, à cette date, n'était pas de l'Académie, encore moins travaillait-il en son nom, car il lui était peu sympathique.

tatio. » Tel ne fut pas, selon Terrin, l'avis des érudits qui s'accordèrent à donner à ce monument le nom de obélisque, tandis que le peuple l'appelait pyramide, et cela depuis longtemps. Un seul homme soutint que ce serait un *crime* de changer la vieille dénomination populaire. Il s'agit de *M. Gaspard de Varadier de Saint-Andiol* que Terrin qualifie « vir ecclesiastica dignitate, nobilitate, eruditione, carminumque scriptione conspicuus. » *M. de Varadier* s'autorisa du P. Kirker et, dans une lettre adressée à *M. Brunet*, avocat au parlement de Paris, il soutint son opinion que Brunet réfuta, dans une dissertation « ingenii, doctrinæque plenum opus. » *Brunet* demanda avis à Terrin, qui lui répondit par ses *Observations*, dans lesquelles il développe une opinion moyenne. Il prétend que le monument d'Arles est une pyramide, il est vrai, mais de celles qu'il faut appeler obélisques, en raison de leurs proportions, car entre une pyramide et un obélisque, il n'y a pas d'autres différences, l'obélisque étant une espèce de pyramide. L'opinion publique adoptait ce sentiment, le *P. Fatou, S. J.*, le défendait dans un discours prononcé à la rentrée des classes du collège d'Arles ; le *P. d'Augières* (1) chantait l'obélisque ; le cardinal Emmanuel Théodose de *Bouillon*, grand aumônier de France. passant à Arles, au retour de Rome, après l'élection du pape Innocent XI, et regardant la place royale des fenêtres de l'archevêché,

(1) Obeliscus Arelatensis regi consecratus, carmen A. D. J. J. (d'Augières) 143 vers hexamètres, in-4°. — Voir Dubreuil, t. I, p. 253, verso. Voir plus haut, p. 309. Il fut traduit en français par M. de Bouvet, avril 1676. Il est cité, Alb. Daugières *Carmina*, etc., 1708, p. 43, sous la date 1675, et il fut imprimé, dès 1675. Voir Ms 545 de la Bibliothèque Méjanes, à la fin,

s'écriait : « Voilà un obélisque et une autre Rome. » Ces paroles étaient répétées dans le public. Enfin Pellisson, dans ses inscriptions, penchait vers ce sentiment et le roi les avait approuvées. Tout à coup, parut l'écrit de M. de Varadier qui combattait l'opinion générale (1). « Inopinato prodit tanquam e tripode oraculum : *Pyramidis arelatensis vindicatum nomen,* opera scilicet nobilissimi viri supra laudati. »

M. de Varadier l'envoya à Terrin qui le parcourut, pour y découvrir les raisons opposées à ses *observations.* Pour tout argument, il y trouva trois lettres du P. Kirker. (Nous continuons à analyser l'écrit de Terrin.)

Certes, l'autorité de cet homme « *pour qui la sagesse des Egyptiens n'a pas de secrets* » était de nature à trancher le débat. Aussi Terrin, pris à parti, essaya-t-il de montrer que ces lettres ne prouvaient rien et que les ouvrages du P. Kirker établissaient, au contraire, que le monument d'Arles était un obélisque, non une pyramide. La première lettre du P. Kirker, écrite après une grave maladie, ne peut être invoquée comme l'expression de sa pensée vraie ; la seconde est embrouillée et prouve plutôt que le monument doit être appelé obélisque, puisque il convient qu'obélisque et pyramide ne diffèrent que de mesures « non nisi decurtatione. » Dans la troisième lettre, sollicitée par M. de Varadier qui « anxius de suæ pyramidis fato, oraculum

(1) Dans la préface de son écrit: Pyramidis arelatensis vindicatum nomen, M. de Varadier faisant allusion à sa cécité disait: « Fateor equidem cœcum in errores facillime labilem, nec ejus testimonio de re visibili esse attendendum ni peritissimorum authoritate et suffragiis innitatur. » Il ne cesse d'en parler dans ses vers.

Dans les *Juvenilia,* V. p. 8, 4 pièces sur la pyramide, puis p. 312 se trouvent deux autres pièces : Erectæ Pyramidi Arelatensi. V. Ms 1060 à l'année 1677.

tertium tentavit », il n'y a aucun argument nouveau. Le P. Kirker n'est pas plus affirmatif : « Solum in contextu sermonis molem nostram Pyramidem vocat, at obeliscum esse non negat, de quo tamen summa quœstionis, » p. 171.

Mais si les lettres du P. Kirker, en faveur du nom de pyramide, ne sont pas concluantes, ses ouvrages sont très formels, en faveur du nom d'obélisque.

« Sed nondum ab adyto discedat vir nobilissimus ; habeo quo continuetur oraculi vox ; supplebit *Obeliscus Pamphilius*, quod primo et ultimo eruditissimi Kircheri responso deest mediumque, meamque simul sententiam plenissime confirmabit, scilicet pyramidem ab obelisco non differre nisi ut genus a specie, obeliscum esse pyramidem nostramque molem verum obeliscum esse. » Et Terrin cite les pages de l'ouvrage en question, (paru en 1650) il ajoute que c'est dans les écrits de ce père, qu'il faut chercher son véritable sentiment et non dans les lettres où l'amitié nécessite certaines atténuations, pour ne pas froisser les opinions de nos amis. Cela est d'autant plus vrai, ajoute-t-il, que le P. Kirker, dans ses lettres, est très réservé tandis que ses ouvrages sont très explicites.

« Hic verus mihi crede Kircheri sensus est qui sæpius molem nostram pyramidem dixit, ut viro nobilissimo favere videretur, nunquam obeliscum esse negavit ne veritatem lœderet : nisi tamen putare quis possit patrem eruditissimum ut urbanitatis officiis plenius fungeretur, totum Obeliscum Pamphilium, totumque Œdipum Ægyptiacum (1), ingentis doctrinæ opera quibus maxima famæ sua pars structa est, unico epistolio obliterata voluisse. » p. 175.

(1) L'*Œdipus Ægyptiacus* du P. Kirker parut en 1651.

Terrin conclut que le nom d'obélisque est seul admissible, l'obélisque étant *une sorte de pyramide aigue* dont les proportions répondent à celles du monument d'Arles, et que cette sorte de pyramide « est appelée indispensablement du nom d'obélisque. » La postérité s'est rangée à l'opinion de Terrin, et la querelle que nous venons de résumer est bien oubliée aujourd'hui.

Le récit de la marche et de l'élévation de l'obélisque se trouve avec les planches et les dessins dans les Mémoires de Véran. Le livre de raison de la famille *Barral de Saint-Martin* analysé dans le *Musée* de 1873 (225-232) contient de nombreux détails sur la découverte de l'obélisque, son transport et son élévation et sa décoration.

Cfr. Mémoires de J. de Sabatier; Annales des Minimes d'Arles par le *P. Melchior Fabre*, p. 121-125, Ms 547, Bibliothèque Méjanes. Les inscriptions de Pellisson y sont citées avec la traduction de Séguin, faite « avec sa subtilité ordinaire. »

Les inscriptions de Pellisson furent traduites en français par Séguin (1682) qui dédia sa traduction aux consuls et la fit imprimer sous forme de placard, à l'usage des « voyageurs curieux. » Il y a un exemplaire à la suite des *Antiquités*, à la Bibliothèque Méjanes, n° 14601, (13290).

Consulter un très curieux ouvrage, dont la Bibliothèque Méjanes possède un exemplaire, avec l'ex-libris *de Sade* (Recueil 31,687 pièce 9) : *Poëme provençal sur l'Obélisque* d'Arles, nouvellement érigée à la gloire de Louis le Grand, par nobles *François de Boche*, *Maurice Romani*, *Antoine Agard*, *Jean Maure*, et mise dans sa dernière perfection par nobles *Pierre de Sabatier*, sieur de l'Armelière, *Pierre Deloste*, *Claude Beuf*, *Gérard Beuf*, consuls et gouverneurs de la ville et citté d'Arles, juges des polices, seigneurs de *Trinquetaille*, composé par *Pierre Vespier*, maistre fournier des Baux, habitant de cette ville d'Arles.

A Arles, chez Claude et Jacques Mesnier, imprimeur du roy et de ladite ville, 1676, 36 p., in-8. Cité par *Dubreuil*, I, 253.

Notons en terminant, que M. *Estrangin* est revenu sur l'opinion émise par lui, dans les *Etudes sur Arles*, p. 106, et affirme dans sa Description de la ville d'Arles (Aix, 1845), p. 64, que l'obélisque est d'origine égyptienne.

Inscription pour l'Obélisque

(voir p. 303)

Cette inscription fut proposée par M. de Grille comme la moins imparfaite (décembre 1675), et c'est d'elle que Pellisson s'est inspiré. Voir Registre, fol. 140 et fol. 159, et plus haut p. 302 et 338.

Dum Batavos domat
Ludovicus Magnus,
Dum Belgas, Hispanos, Germanos vincit,
Dum hostes ubique fugat et fundit,
Ne quid sileat,
In tanto victoriarum et triumphorum applausu,
Loquuntur lapides,
Ne quis non audiat,
Vocem præbet Academia regia Arelatensis.
Sciant posteri
Ægyptiorum more urbem inclytam
Obeliscum hunc soli regio,
Erexisse, dicasse, sacrasse.

Inscriptions de l'Obélisque d'Arles

Composées par Pellisson.

I

Ludovico magno,
Omnes omnium ante se principum virtutes amplexo,
Imperatori invictissimo,
Legislatori sapientissimo,
Æquissimo judici,
Clementissimo domino,
Benefactori amplissimo,
Patri populorum optimo,
Vere regi,
S. P. Q. A.

II

Olim soli sacrum
Gentium Deo ;
Nunc felicioribus auspiciis,

Splendore ac sublimitate fortunæ,
Ingenii lumine, perspicacitate,
Vi, claritate,
Mentis magnitudine ac beneficentia,
Vero orbis gallici soli,
Nec pluribus impari,
Qui nec errat, nec cessat
Quieto similis :
Proque ejus incolumitate, atque salute,
In qua salus publica versatur
Deo optimo maximo,
Dicat, vovet, consecrat,
S. P. Q. A.

III

Ludovico magno,
Ad æternitatem gallici nominis nato,
Semper victori,
Semper pacifico,
Studiorum, artium, virtutum omnium,
Parenti mitissimo et liberalissimo
Ejusque justitiæ, pietati, providentiæ,
Munificentiæ,
S. P. Q. A.

IV

Ludovico magno,
Quod labefactatam rempublicam,
Restituerit,
Authoritatem regibus, vim legibus,
Rebus ordinem,
Reddiderit,
Impiam singularium certaminum rabiem,
Exstinxerit,
Terra marique in immensum
Francorum vires, commercia, imperium,
Auxerit, propagaverit,
Gentis Fœderatas armis,
Ipsam invidiam gloria
Vicerit,
S. P. Q. A.

Quelques Rectifications de détail.

(dates, noms, inexactitudes partielles, etc.)

« C'est un métier que de faire un livre, comme de faire une pendule : il faut plus que de l'esprit pour être auteur. » La Bruyère (des Ouvrages de l'esprit). Pour l'exécution matérielle d'un volume il faut une grande patience et une attention soutenue, encore échappe-t-il nombre de fautes et d'erreurs ! Les *Errata* sont rarement consultés, néanmoins un auteur peut et doit se livrer à la révison matérielle de son livre, ne serait-ce que comme satisfaction personnelle. C'est ce que nous avons fait, en essayant de relever les principales fautes, et avec la conscience cependant de n'avoir pas réussi à les signaler toutes. Les erreurs purement typographiques seront corrigées par les lecteurs eux-mêmes, qui voudront bien n'en faire un crime ni à l'auteur, ni même à son imprimeur :

...... *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

Nous avons écrit tantôt *Conrard*, tantôt *Conrart*. Les deux manières d'écrire sont employées dans le Registre de l'Académie d'Arles, et au XVII[e] siècle, *Chapelain* et les autres correspondants de Conrart s'en servaient indifféremment. Mais toutes les signatures du Dossier, conservé à la Bibliothèque Nationale (pièces originales 839, Conrart 18832, p. 52 à 58) portent *Conrart,* avec un t, ce qui tranche le débat.

De même, nous avons écrit *Aymar* et *Aimar*, parce que ces deux orthographes étaient en usage au XVII[e] siècle ; de même encore, *Boche* et *Boches*, *Robin* et *Roubin, Aiguières* et *Eyguières, Bouvet* avec ou sans particule, etc., etc. L'orthographe était chose si varia-

ble, surtout pour les noms propres, au XVII[e] siècle, que nous n'insistons pas. Nous avons adopté l'orthographe *d'Augières*, mise en honneur par le P. Bougerel, puis par le Dictionnaire de Provence, alors que d'après les documents originaux, il faut écrire *Daugières*, en un seul mot : nous réparerons cette faute.

Une erreur plus grave, et que nous devons relever ici, est celle qui nous a fait écrire presque partout *Bouguerel*, au lieu de *Bougerel*. Le savant oratorien est trop connu, pour qu'il soit excusable de ne pas écrire son nom correctement.

Joseph Bougerel, naquit à Aix, le 23 février 1680. Son père était procureur au Parlement. Le 3 mai 1678 Jean-Baptiste Bougerel et Michel Bougerel frères, furent reçus au prieuré de Saint-Gilles d'Arles en qualités de chapelains conventuels. Ils étaient nés à Aix, paroisse Sainte-Madeleine, en 1663 et 1667. Etaient-ils les frères ou les cousins de Joseph ? Nous ne savons (1). Ce dernier entra à l'Oratoire, en 1702, et mourut à Paris, le 19 mars 1753 âgé de 73 ans. Il y résidait depuis 1726, époque où il quitta la Provence.

L'abbé Gouget, son ami, a publié son éloge dans le *Journal de Verdun* de juin 1753, p. 445-451.

« S'il n'étoit pas doué d'un grand génie, il avoit, en dédommagement un grand amour pour le travail. Il s'appliqua principalement à faire des recherches sur les écrits et la vie de plusieurs gens de lettres, et en particulier sur les Hommes Illustres de sa province. » Bibl. Méjanes, Ms 746, p. 149. Le P. Bougerel fut un chercheur intelligent qui consacra sa vie à l'étude.

(1) Pierre Augustin Bougerel, était conseiller au siège d'Aix, en 1750, et semble être le frère de l'Oratorien.

Voir pour plus de détails sur la vie et les ouvrages de Bougerel le Ms 746 de la Bibl. Méjanes : *Vie des Pères de l'Oratoire provençaux les plus distingués ou par leurs ouvrages, ou par leur piété ou par les places qu'ils ont occupées dans la congrégation,* par le P. Bicaïs, de l'Oratoire, p. 149-156. Cfr. *Notice de l'Oratoire de France* (1788-89) par le P. Bicaïs, 2 vol. in-4°, Ms Bibliothèque Méjanes 639-640, d'où est tiré l'ouvrage précédent ; Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, t. I, p. 118 (1).

Bougerel avait préparé un ouvrage en 4 vol., in-4°, dont il avait même publié le prospectus en 1718. Il était intitulé : *Mémoires pour venir à l'histoire des Hommes Illustres de Provence et de tous ceux qui se sont distingués par leur sainteté, leur sçavoir leurs emplois... depuis la fondation de la ville de Marseille jusques à présent, avec des dissertations et des notes.*

Cet ouvrage avait été annoncé dans les Mémoires de littérature et d'Histoire du *P. Desmolets*, t. I, première partie, p. 77, dans les Nouvelles littéraires, vers 1723 et dans la Bibliothèque historique du *P. Lelong*, en 1719, p. 872, mais la mort surprit Bougerel, au moment où il venait de l'achever et d'en publier un extrait : *Mémoires pour servir à l'Histoire de plu-*

(1) Les œuvres de Bougerel sont éparses dans les divers recueils littéraires et le plus grand nombre sont restées manuscrites.

La Bibliothèque d'Aix possède le *Parnasse Provençal ou les poètes provençaux qui ont écrit depuis environ le seizième siècle jusques à présent,* par le P. Bougerel de l'Oratoire (Ms 723) petit in-4° de 136 p. Ce n'est qu'une ébauche intéressante. On trouve encore à la Méjanes une lettre ou dissertation du P. Bougerel sur l'avocat général Guérin adressée au président Hénaut. Recueil, Ms 798, pièce 4. Elle est datée du 15 décembre 1747, et comprend 24 p. in-fol.

sieurs Hommes Illustres de Provence, 1 vol., in-12, Paris, Claude Hérissant (1752).

Le Ms 782 de la Bibliothèque Méjanes, pièce 13 : *Ecrivains de la Provence qui sont en vie, en* 1750, parle (§ XIII) de ce volume que l'on imprimait et qui devait paraître, sur la fin de cette année 1751 ou au commencement de 1752. Voir le *Journal des Sçavans* de 1752 et le *Journal de Verdun*, de juillet 1752.

Consulter sur le P. Bougerel, un volume de la petite Bibliothèque oratorienne du P. Ingold, intitulé :

Le P. Joseph Bougerel, prêtre de l'oratoire. Notice biographique et bibliographique, d'après des documents inédits, Paris 1882, 1 vol., in-18.

Les œuvres imprimées du P. Bougerel, avaient déjà été indiqués dans l'*Essai de Bibliographie oratorienne*, par le P. A. M. P. Ingold, bibliothécaire de l'Oratoire, 1 vol., in-8, Paris, 1880-1882, Sauton et Poussielque, p. 14-16. Cette liste est complétée dans le nouveau volume, et les Ms qui existent encore (car beaucoup sont perdus) y sont décrits avec la plus scrupuleuse exactitude.

L'œuvre capitale de Bougerel, les *Vies des Hommes Illustres de Provence*, forme 4 vol., in-4°, d'une écriture serrée et tout prêts à être livrés à l'imprimeur. Le Ms définitif est en la possession de Mme de *Bougerel*, à Lyon, et M. le marquis de *Clapiers*, à Marseille, possède la copie d'une notable partie. Au t. III, après le livre XVI, se trouve l'*Histoire de l'Académie d'Arles* (environ 50 pages). Ce sont, au rapport de *Goujet* (journal de Verdun, juin 1753, p. 451) des documents que Bougerel eut pas le temps de mettre en œuvre. Comme le P. Ingold, nous désirons vivement que les précieux Ms de Bougerel soient publiés, car il contiennent probablement des trésors des choses ignorées.

Nous regrettons, en particulier, de n'avoir pu consulter les notes sur l'Académie d'Arles. Bougerel avait résidé à Arles et devait avoir des informations très précises.

Nous lisons dans le *Parnasse Provençal* qu'*Antoine Bertet*, père de Jean Bertet (voir p. 404) était poète lui-même et qu'en dehors de vers provençaux très appréciés, il composa un traité d'éloquence (p. 83).

Enfin nous empruntons à cet ouvrage inédit la notice sur Gaspard de Venel, qui complètera les renseignements donnés déjà par nous, plus haut p. 237.

« Il n'y a guère eu de magistrat en Provence plus connu que *M. de Venel* (1). Il naquit à Aix, et fut reçu conseiller au Parlement de Provence, l'an 1633. La poésie provençale fit ses délices, il composa une grande quantité de pièces qu'on n'a pas pris soin de recueillir et qu'on aurait aujourd'huy bien de la peine à retrouver. En 1676, il donna une tragédie françoise intitulée : *Jephté*. Il avoit mille secrets très curieux qui le faisoient passer pour sorcier parmi le peuple ; il aimoit le plaisir, la joie ; aussi n'a-t-il rien épargné pour se contenter. Il avoit épousé *Magdeleine de Gaillard*, dame d'un grand mérite, dont il n'eut point de postérité ; elle fut gouvernante des nièces du cardinal *Mazarin* et ensuite sous-gouvernante de Messeigneurs les ducs de *Bourgogne*, d'*Anjou* et de *Berry*. Elle mourut en 1687. Son mary lui survécut car il ne mourut qu'en 1697, il fut enterré dans l'Eglise du premier couvent de la Visitation. J'assistai à ses obsèques. C'étoit un très bel esprit. Il eut, comme j'ai dit ailleurs (2), une petite dispute avec *M. de Cha-*

(1) Parnasse Provençal, Bibl. Méjanes, Ms 723, p. 118 et sqq.

(2) Ibid. p. 71. Jean de Chazelles, prévôt du chapitre de Saint-Sauveur d'Aix, mourut en 1671.

zelles, sur quelques expressions qu'il avoit employées dans un sonnet. Ils choisirent *M. Godeau* pour arbitre. Je m'en vais rapporter la lettre de ce prélat, telle que je la trouve dans le recueil Ms de ses lettres, que j'ai entre mes mains, parce qu'on n'en a donné qu'une partie. Elle se trouve dans mon recueil p. 102.

Lettre de M. Godeau à MM. de Venel et de Chazelles.

Messieurs,

Vous me faites beaucoup d'honneur de me prendre pour juge de la noble dispute qui s'est élevée entre vous......

Au reste je souhaiterois qu'il n'y eut dans l'Europe que des querelles semblables à la vôtre ; elles feroient quelque bruit, mais ce seroit un bruit comme celui des cascades. Que sait-on si la fontaine d'Hypocréne n'en fait point sur le mont du Parnasse ! Si vous devez toujours disputer aussi agréablement que vous faites, je ne vous conseille pas de vous accorder jamais et je me mêlerois volontiers de votre querelle, non pas comme juge, mais comme entremeteur intéressé qui apprendray toujours quelque chose en nous entendant disputer : je suis de tout mon cœur...

Antoine, *évêque de Vence.*

A Vence, le 1er septembre 1669. »

Nous ne citons pas cette lettre en entier, non qu'elle ne soit piquante, mais il faut nous borner et elle a déjà été publiée dans la notice sur le P. Bougerel, dont nous parlions plus haut. Godeau mourut 3 ans après, âgé de 69 ans (1603-1672).

Un autre nom a été complètement défiguré par suite d'une erreur de lecture, c'est celui du *P. de Mervesin*, qui est transformé en celui de *Mercuesin*, p. 185.

Joseph de Mervesin, né à Apt, en Provence, fit profession dans l'ordre de Cluny, qu'il quitta plus tard. Il publia, en 1706, une *Histoire de la Poésie Fran-*

çaise, qui fut bien accueillie, malgré son peu de valeur réelle, à cause de la nouveauté de la tentative.

Il fut vivement pris à partie par *M. de Remerville de Saint-Quentin*, aptésien, comme lui, et à la suite de ses critiques, Mervesin donna une seconde édition améliorée de son œuvre, in-12, Amsterdam, 1717.

J. de Mervesin mourut de la peste, en soignant les malades, à Apt, en 1721.

Il a laissé l'*Histoire du marquis de Saint-André Montbrun*, Paris, 1696, in-12, plusieurs poésies, et un canevas de rhétorique restés manuscrits (1).

Dans l'introduction, p. XVI, au lieu de : par le P. Fabre de Tarascon, minime, lisez : par le P. Fabre de Tarascon, *grand carme* ;

P. 3, note 1, au lieu de : lettre patente, lisez : *lettres patentes*, le singulier n'est pas usité ;

P. 13, au lieu de : François d'Aiguières est né probablement en 1637, lisez : *François d'Eyguières est né en* 1647, c'est la date exacte donnée par les généalogistes de la famille, en particulier par le P. *Loys*, cordelier d'Arles, mort à Nîmes, en décembre 1744 ;

P. 14, dans la note 2, lire : *Roquemartine*, au lieu

(1) Voir le Dictionnaire de Provence (t. I, p. 514-515) qui lui consacre un long article, et Bibl. Méjanes, Ms 820, p. 1101-2, Critique du Nobiliaire de Provence : « N. de Remerville de Saint-Quentin, très scavant dans les vieilles chartres et dans l'Histoire des Familles. » Recueil Ms 849, pièce 13, une lettre autographe de M. de Remerville à *M. de Chasteuil de Galaup*, à Aix, datée d'Apt le 14 décembre 1703, et contenant un conte badin, etc. Voir Recueil, Ms 779, 4 lettres de 1725 à 1728 ; Ms 847, d'autres lettres datées de 1706, et l'article du Dictionnaire de Provence, t. II, p. 148-150, sur ce savant qui mourut en 1730, à Apt, où il était né, en 1650.

de Rochemartine, puis ajouter : Les *Lubières* sont éteints, et le nom et les biens de cette famille appartiennent aujourd'hui à *M. de Bonnecorse*, ancien conseiller à la cour d'Aix ;

P. 21, à la ligne 24e, lire : *en* 1658, au lieu de : en 1663. Voir p. 23, note 2 ;

P. 22, à la fin de la note 1, au lieu de : René de Barrême mourut en 1702, lisez : *mourut en* 1697, voir aux *Pièces Justificatives*, p. 380 ;

P. 33, la note sur la comtesse de *Suze*, doit être rectifiée, ainsi qu'il est indiqué aux *Pièces Justificatives*, p. 381 ;

P. 49, à la fin de la note, au lieu de : Henri de Boche mourut en 1721, lisez : *mourut en* 1709, voir p. 28. Ce fut la troisième femme de Henri de Boche, *Françoise de Pierre de Bernis* qui mourut en juin ou juillet 1721 ;

P. 50, à la troisième ligne de la note, au lieu de : Registre, fol 2, verso, lire : *Registre, fol.* 11, *verso* ;

P. 74, la note 1 doit être supprimée, car, si *M. de Cays* avait déjà fait partie du conseil de ville, il ne fut élu consul que le 25 mars 1667, selon l'usage ;

P. 86, parmi les signatures des académiciens, au lieu de : Montmiras-Lubières, lisez : *Montmiral-Lubières*, au lieu de : Defaure Fondumente, lire : *De Faure Fondamente ;*

P. 92, ligne quatrième, au lieu de : M. de Grille prononça hautement, lisez : *M. de Grille se prononça hautement ;*

P. 92, ligne septième, supprimez le membre de phrase : *sans oublier la Diane d'Arles*, qui semblerait indiquer que cette statue est une œuvre de la Renaissance, ce qui est inexact ;

P. 93, ligne huitième, au lieu de : peu de cas de

mériter des reproches, lisez : *peu de cas des reproches ;*

P. 93, ligne douzième, au lieu de : voires mêmes, lisez : *voire même ;*

P. 95, sur la marquise de *Ganges*, voir *Pièces Justificatives*, p. 385 ;

P. 107, Sur les *Emulateurs*, voir *Pièces Justificatives*, p. 387 ;

P. 108, la note sur *Gilles Roubin* a besoin d'être corrigée. Sur la foi de l'abbé *Paul*, collaborateur du Dictionnaire de Provence, nous affirmons que Roubin s'était fixé à Trinquetaille. La vérité est qu'il habita toujours le Pont Saint-Esprit, sa patrie.

L'article de *M. Fassin*, auquel nous faisons allusion a été reproduit dans le *Musée*, 3e série, p. 35 et sqq. Il est puisé dans l'*Avertissement* qui se trouve en tête des œuvres de Roubin (1716) et qui a été rédigé par *Joseph Roubin*, son fils ;

P. 122, au lieu de : M. de Barras, lieutenant de la ville, lire : *M. de Barras, lieutenant particulier du siège d'Arles*. Il fut installé par Terrin, conseiller au même siège. Nous avons quelques doutes sur l'identité de M. de Barras ; peut-être nos recherches les feront-elles cesser, mais nous en devons l'aveu aux lecteurs ;

P. 123, à la ligne sixième de la note, au lieu de : Clémens de Saint-Laurent, lisez : *Clumanc et Saint-Laurent*. Clumanc, canton de Barrême (Basses-Alpes) ;

P. 128, la note 1 est rectifiée aux Pièces Justificatives, p. 390 ; M. de Chambonas fut député aux assemblées du clergé de 1670-1685-1693-1695-1701-1707, pour la Province de Vienne ;

P. 200, sur MM. de *Lédignan* et d'*Arnaud*, voir Pièces Justificatives, p. 393 ;

P. 239, *Balaruc* est une station d'eau à 12 kil. de Cette, à l'extrémité orientale de l'étang de Thau ; on y

envoie les malades atteints de scrofule, de paralysie, de rhumatisme, etc., on voit que sa réputation est ancienne, le Registre en parle souvent;

P. 270, dans la note, il est dit de Charpentier, qu'il devint directeur perpétuel de l'Académie, c'est : *secrétaire perpétuel* qu'il faut lire. Il succéda à *Valentin Conrart*, en 1675 ;

P. 290, dans la note 2, au lieu de : M. de Rebattu avait alors 62 ans, lisez: 72 *ans*. Voir Ms 839 de la Bibliothèque Méjanes, à la suite de l'autographe du Portraict retouché de la Diane d'Arles. « Commencé le 23 avril 1659, achevé d'imprimer le 23 juin 1659, Rebattu fecitanno ætatis 72, Deo gratias 1659. » Il mourut en 1662. La Méjanes possède nombre de ses autographes, Ms 545, 561, 664, 839, etc. ;

P. 301, nous avons dit, en note, que les *Observations* de Terrin furent *le point de départ* de la discussion sur l'obélisque, elles en furent, en réalité, la *conclusion*. Voir Pièces Justificatives, p. 409 et sqq. ;

P. 328, en parlant de Colbert nous avons dit que sa *sœur* épousa le fils du protecteur de l'Académie. Ce n'est pas la *sœur*, mais la fille de Colbert (1619-1683) *Henriette Louise*, qui épousa Paul, fils aîné du duc Beauvilliers, le 20 janvier 1671. Voir *Artefeuil*, t. I, p. 273 ; *P. Anselme*, t. IV, p. 693 et sqq. ;

P. 329, la note 1 doit être complétée ainsi qu'il suit : La famille *Brunet* a fourni successivement six notaires de 1622 à 1765. Le nom de l'un d'eux est cité dans le *Registre de l'Académie*, à l'occasion des dépenses pour l'obtention des lettres patentes de 1668. Ce doit être *Brunet Simon*, qui exerça de 1653 à 1682 et succéda à son père *Gaspard Brunet*, l'auteur du *Recueil de diverses pièces et mémoires* servant pour les affaires de la ville d'Arles, de 877 à 1666, par *Gaspard Brunet*,

notaire royal et secrétaire de la maison commune d'Arles, Ms autographe, Archives des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolaï, n° 140. Les actes de Brunet sont à présent dans l'étude de *Me Fouquou.*

Un *Gaspard Brunet* fut capitaine de la ville en 1683, puis trésorier de 1688 à 1715 au moins, ce ne peut être le même personnage ;

P. 370, au lieu de : notre assemblée n'est composée pour la plus part de gentilshommes, lisez : *n'est composée pour la plus part que de gentilshommes* ;

P. 386, au lieu de : épousa vers 1647, Dominique de Castellane, lisez : *épousa en* 1649. (Bibliothèque Méjanes Ms 757). La marquise de Ganges fut mariée à peine âgée de 13 ans.

Nous bornons là nos rectifications, mais plus nous relisons ce volume, plus nous voudrions modifier, ajouter ou remanier...

FIN DU PREMIER VOLUME.

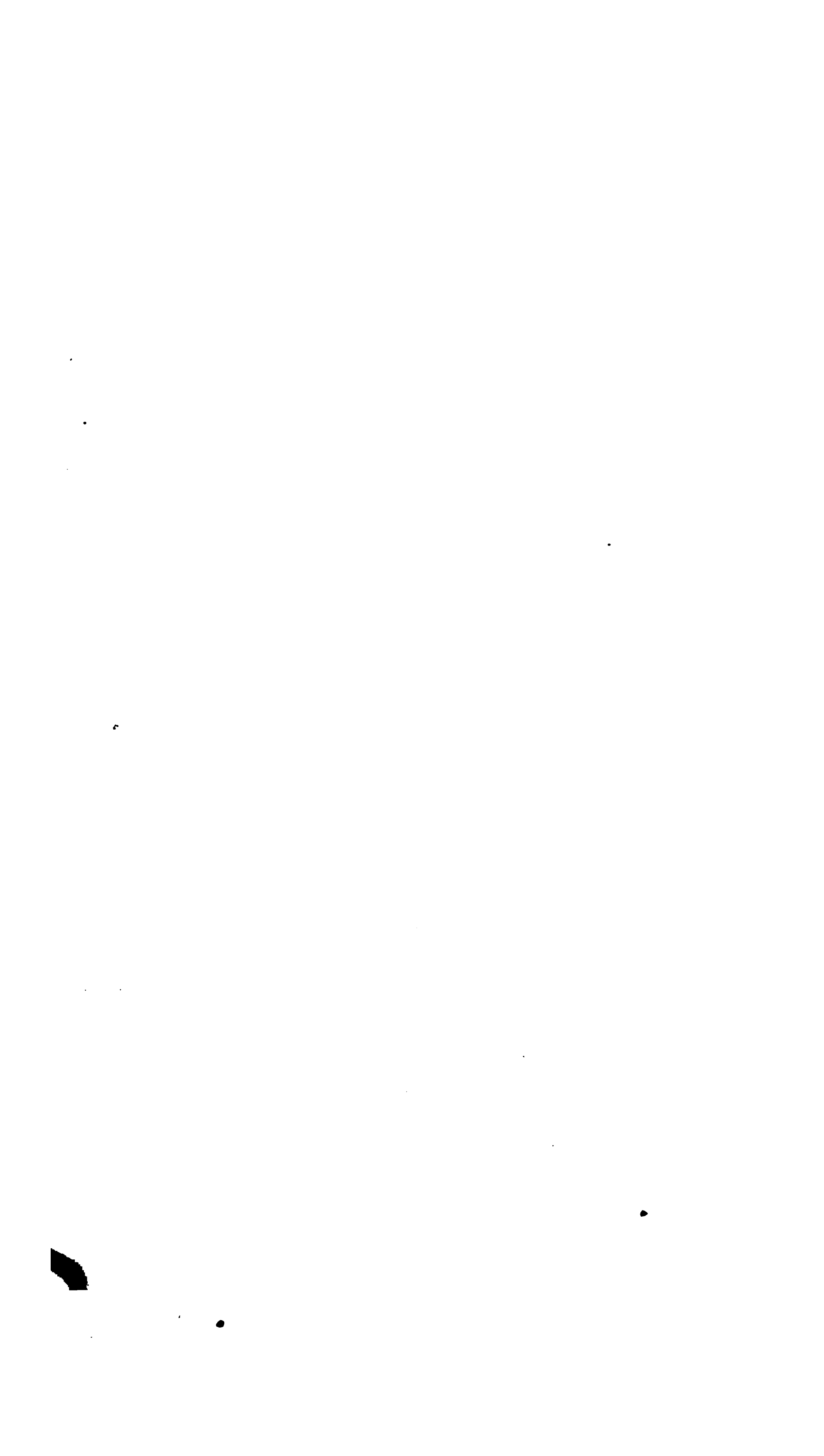


TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

—

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

Chapitre IX

Pièces Justificatives

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

SCEAU DE L'ACADÉMIE D'ARLES



Dessiné par Lebrun, gravé par Varin, en 1669,

Aujourd'hui perdu,

Restitué par M. J. de Magallon, de l'Académie d'Aix,

d'après des empreintes anciennes.

Achevé d'imprimer,

à Aix-en-Provence,

PAR J. REMONDET-AUBIN,

Le 30 Janvier 1886.







